TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 847 — VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1979

Le commandant de la loi martiale en Corée du Sud a été arrêté

LIRE PAGE 6

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM; Autriche, 13 sch.; Belgique, 15 f.; Canada, $ 0,95; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 30 p.; Grèce, 30 dr.; Iran, 95 rls.; Italie, 500 l.; Liban, 275 p.; Luxembourg, 15 fr.; Norvège, 3,50 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 30 esc.; Sénégal, 190 F CFA; Suède, 3 kr.; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 95 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

La hausse des prix du pétrole

L'Arabie Saoudite décide un relèvement de 33 %

Les Emirats arabes unis, le Qatar et l'Arabie Saoudite ont décidé d'augmenter de 6 dollars le baril le prix de leur pétrole, à compter du 1er janvier. Le prix du pétrole saoudien passera donc de 18 dollars à 24 dollars le baril, soit un prix supérieur au plafond fixé par l'Organisation lors de sa dernière réunion.

Une marge de manœuvre réduite

« Nous avons perdu le contrôle des prix du pétrole », affirmait amèrement cheikh Yamani, ministre saoudien du pétrole, il y a quelques semaines. Le relèvement de 6 dollars par baril des prix du brut des pays « modérés » de l'OPEP pourrait laisser penser qu'ils l'ont retrouvé. Mais force est de constater qu'il s'agit là d'un ajustement plus imposé que voulu.

Alors que depuis le mois d'octobre — *sous la pression des* achats excessifs des pays industrialisés qui ont surstocké — la plupart des pays de l'Organisation avaient augmenté leurs prix, parfois au-delà du « plafond » fixé à Genève à 23,50 dollars par baril, l'Arabie Saoudite s'en était tenue au « plancher » de 18 dollars. En agissant ainsi, elle se privait quotidiennement de quelque 50 millions de dollars, un « cadeau » aux pays industrialisés fort mal vu d'une partie de l'opinion publique du royaume.

Comme après la scission de l'OPEP à Doha, en décembre 1976, Ryad a donc décidé de prendre de court les autres membres de l'Organisation et de fixer avant toute réunion ses prix pour 1980. Certains verront dans ce mouvement le reflet des troubles intérieurs qu'a connus récemment le pays ; d'autres, une réponse aux profits importants réalisés par les compagnies pétrolières qui opèrent dans les pays « modérés » ; d'autres encore, les répercussions du scandale des pots-de-vin de l'ENI, dans lequel certains princes auraient été compromis, voire la maladresse de la politique des Etats-Unis, dont le département de la justice vient d'ordonner une enquête qui vise à déterminer si les « majors » ont aidé les pays de l'OPEP — et singulièrement l'Arabie Saoudite — à fixer les prix et à contrôler le niveau de production.

S'il *est difficile* de faire la part des choses — sans oublier l'aspect stratégique à l'intérieur de l'Organisation, — il faut constater cependant que Ryad a été obligé de faire des concessions réelles aux pays « durs » de l'OPEP. Hors de toute considération politique, sur un marché étroit, la marge de manœuvre des Saoudiens — même s'ils produisent 10 millions de barils par jour — est limitée.

Il reste à savoir si ce mouvement suffira à désamorcer à *Caracas la bataille des prix et si,* comme vient de l'affirmer le ministre du pétrole des Emirats arabes unis, M. Al Otaiba, « il ne sera pas question de prix du pétrole dans la capitale vénézuélienne ».

Certes, la plupart des experts pétroliers — y compris arabes — prévoient une détente sur le marché vers la fin de l'hiver, étant données l'importance des stocks dans les pays consommateurs et la douceur de l'hiver jusqu'à présent. Mais les pays producteurs ont compris l'intérêt qu'ils avaient à maintenir un marché tendu. Les réductions de productions annoncées par les pays membres de l'OPEP pour 1980 provoqueront, si elles sont effectives, une insuffisance de l'offre. Cette seule menace maintient les prix du marché libre à 40 dollars le baril.

Seule une réduction de la demande semble donc pouvoir rétablir l'équilibre. Cheikh Yamani s'est déclaré satisfait des objectifs d'importations pétrolières fixés pour les grands pays consommateurs par l'Agence internationale de l'énergie le 10 décembre à Paris. Et les économistes de l'O.C.D.E., dans leurs dernières prévisions, estiment que la stagnation économique en 1980 — la croissance ne dépasserait pas 0,5 % au premier semestre — devrait renforcer les décisions prises par l'A.I.E.

Mais les grands pays consommateurs seront contraints d'aller plus loin encore s'ils veulent redonner à l'Arabie Saoudite les moyens d'imposer une politique modérée.

Flambée de l'or

La déclaration de M. Al Otaiba n'a pas reçu de confirmation immédiate de l'Arabie saoudite et du Qatar. Lla veille, à Bruxelles, Cheikh Yamani avait cependant affirmé l'intention de l'Arabie Saoudite de relever ses prix sans attendre la réunion de Caracas.

D'autre part, les responsables pétroliers libyens ont estimé, le 13 décembre, que le pétrole de leur pays ne se vendrait « *probablement pas en 1980 à moins de 30 dollars le baril* ».

Bien qu'attendue, cette nouvelle majoration des prix du brut a provoqué une vive hausse de l'or sur les marchés internationaux. A Londres, le cours de l'once après avoir atteint 460 dollars a finalement été fixé à 458,75 dollars lors de la première cotation par opposition contre 446,25 dollars la veille en clôture. En revanche, la devise américaine, soutenue par la hausse des taux d'intérêt aux Etats-Unis, a finalement peu varié.

(Lire page 39 l'article de BRUNO DETHOMAS.)

La session du conseil atlantique

Malgré les réticences de plusieurs alliés de nouveaux missiles américains seront implantés en Europe

Les travaux du Conseil atlantique, réuni ce jeudi 13 décembre à Bruxelles, devaient porter notamment sur la crise iranienne. Au cours d'un dîner, mercredi, avec ses collègues britanniques, français et ouest-allemands, le secrétaire d'Etat américain, M. Vance, a demandé l'appui des alliés des Etats-Unis pour que le Conseil de sécurité de l'ONU prenne des sanctions contre l'Iran.

Le comité des plans de défense de l'OTAN (sans la France) s'est prononcé mercredi, malgré les réticences belges, néerlandaises et danoises, pour l'implantation en Europe de nouveaux missiles nucléaires américains à moyenne portée.

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — La satisfaction n'était pas évidente, mercredi 12 décembre, au quartier général de l'OTAN à *l'issue d'une des plus difficiles et des* plus longues réunions des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'alliance. Le soulagement, en revanche, était nettement perceptible, puisque les quatorze délégations (la France ne participe pas à la partie militaire des travaux de l'OTAN) sont finalement parvenues à un compromis sur l'installation de nouveaux missiles américains en Europe, compromis dont la vertu essentielle est de sauver la face de tous les protagonistes.

Cet accord, dont les données principales ne ressortent même pas du communiqué officiel, concerne surtout, comme on pouvait le prévoir, les deux « petits » pays où devraient être installés des missiles de croisière : la Belgique et les Pays-Bas. A la suite de tractations qui ont duré toute la journée, Bruxelles a finaement dit oui à l'installation de nouvelles armes sur son territoire, mais conserve la possibilité de revenir sur sa décision dans six mois, au vu des résultats obtenus au cours de négociations qui devraient s'ouvrir entre Washington et Moscou sur la limitation des armes euro-*stratégiques.*

Les Pays-Bas, en revanche, ont dit non à l'installation de missiles de croisières sur leur sol, mais se réservent la possibilité de modifier leur décision dans deux ans, là encore, au vu des résultats des hypothétiques négociations soviéto-américaines. Si les réserves belges ont finalement été acceptées sans trop d'aigreur par les « grandes » puissances de l'OTAN, il n'en est pas allé de même de l'esquive néerlandaise. Le chancelier Schmidt, qui a toujours été soucieux de ne pas être le seul continental à accepter les nouvelles armes, se serait montré sévère à l'égard des dirigeants de La Haye. Quant à M. Luns, le secrétaire général de l'OTAN, qui est aussi néerlandais, il a reconnu, dans une conférence de presse, que la position de son pays ne lui inspirait « *aucun enthousiasme* ».

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 3.)

Les élections prud'homales

• Participation massive des salariés
• Stabilité relative de la C.G.T.
• Progrès de la C.F.D.T., de F.O. et de la C.F.T.C.
• Laminage des syndicats autonomes

Des élections prud'homales pleines de surprises; ainsi se présente la consultation de mercredi 12 décembre, premier scrutin social national depuis 1962. La participation a été beaucoup plus forte que prévu : 63,3 % chez les salariés, quelque 54 % chez les employeurs. Les grandes organisations syndicales, dites « représentatives » à l'échelle nationale, ont obtenu près de 95 % des voix, faisant subir un échec cuisant aux syndicats autonomes regroupés dans la liste Alliance. La C.G.T., qui demeure la première confédération, recule ou se maintient ; la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C. progressent sensiblement.

Dans le personnel d'encadrement, autre surprise, les syndicats confédérés obtiennent des résultats satisfaisants (55,6 % des voix au total) face à la C.G.C. (36 %) souvent talonnée par la C.F.D.T. et la C.G.T.

Les organisations syndicales, qui se montrent toutes satisfaites des résultats — la plupart même au-delà de leurs espérances — soulignent la confiance qui leur a été manifestée par les salariés, ce qui prouve, selon elles, qu' « il n'y a pas de majorité silencieuse dans le monde du travail ».

Le taux de participation des ouvriers et des employés a sensiblement varié selon des régions. Le record a été atteint dans le Nord-Pas-de-Calais avec 71,1 %, le maximum étant observé dans la ville de Fourmies (90 %). En sens inverse, les abstentions ont été particulièrement nombreuses en Corse (53,1 %), en Provence-Côte d'Azur (43,2 %) et dans l'Ile-de-France (42,5 %). La participation du personnel d'encadrement a été peu différente, dans l'ensemble, la Haute-Normandie ayant le meilleur résultat (73,8 %) et la Corse et l'Ile-de-France (encore elles) les moins bons (respectivement 39,8 % et 33,3 % d'abstentions).

Le passage aux urnes des employeurs a été, lui, moins fréquent, bien que le taux de 54 % soit plus qu'honorable. Il faut cependant ajouter qu'à peine neuf cent mille chefs d'entreprise étaient inscrits sur les listes, pour une population électorale estimée à deux millions d'employeurs environ.

La grande leçon de ces élections, chez les salariés, est certainement la confiance qu'ouvriers, employés et cadres font aux cinq grandes organisations syndicales, dites représentatives au niveau national : elles recueillent ensemble 95 % du total des voix.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 35.)

Le gouvernement engage sa responsabilité pour la troisième fois de la session

Pour la troisième fois depuis le 17 novembre, M. Raymond Barre devait faire usage de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution et engager ce jeudi la responsabilité de son gouvernement. Au bout du compte, et puisque le R.P.R. n'est pas plus décidé à voter une motion de censure de l'opposition qu'il ne l'était naguère, le budget de la nation sera déclaré adopté sans avoir été soumis au vote des députés.

C'est là une situation inédite dont c'est peu dire qu'elle concrétise une crise grave de la majorité. Une situation qui place le premier ministre et le président de la République face à des perspectives pour le moins incertaines et qui provoque leur irritation. Une situation dont M. Valéry Giscard d'Estaing cherche l'issue, tout en sachant qu'il n'en détient pas nécessairement la clef. M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a indiqué jeudi que son mouvement « ne saurait admettre les mises en demeure comminatoires adressées aux représentants du peuple souverain ».

Attendre

par NOËL-JEAN BERGEROUX

Crise grave dans la majorité : c'est banalité que de le dire et le redire. Voici des élus qui, au au deuxième tour des élections législatives de 1978, se *sont*, peu *ou prou, engagés dans* un combat commun — du moins si l'on admet que les accords de désistement rendus nécessaires par le scrutin majoritaire sont aussi les reflets d'un contrat tacite ou public : le budget étant en quelque sorte la loi-symbole, celle qui traduit, par le contrôle des dépenses, la première exigence de la démocratie parlementaire, l'accroc fait au contrat prend à son tour une valeur symbolique.

Sans doute, il y a vingt et un mois, nombre d'électeurs gaullistes pouvaient présumer que les députés de leur parti ne seraient pas des exemples de discipline ou des alliés inconditionnels. Mais combien d'électeurs centristes ou giscardiens auraient imaginé que le candidat R.P.R. auquel on leur demandait, ici ou là, d'apporter leur voix au second tour allait un jour contribuer à placer l'ensemble de la coalition et le gouvernement dans une position aussi scabreuse ?

(Lire la suite page 11.)

AU JOUR LE JOUR

Petits et grands

Les enfants avaient eux-mêmes choisi et monté leur spectacle, et fabriqué les gâteaux qu'ils ont ensuite mangés pour leur Noël à l'Elysée, placé, en somme, sous le signe de l'autogestion et de la responsabilité.

Dommage que, ce même jour, le gouvernement ait été autorisé à engager une nouvelle fois sa responsabilité — ce qui correspond un peu à priver les députés de vote, — car cela montre que, si nous pouvons traiter parfois les enfants comme des adultes, il nous arrive encore à certains moments de considérer les députés comme des enfants.

MICHEL CASTE.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE ET L'AFFAIRE BOULIN

Révolution douce ?

par PHILIPPE BOUCHER

La mort de Robert Boulin n'aura pas eu pour seules conséquences de bruyantes retombées politiques. Elle marquera aussi peut-être le début d'une révolution douce au bénéfice d'un organisme assez dédaigné jusqu'à présent : le Conseil supérieur de la magistrature.

Dédaigné de tous : du public, qui ignore son existence ; des magistrats qui, unanimement, dénoncent la procédure de désignation de ses membres et la vanité des avis qu'ils donnent sur la nomination des magistrats « du siège »; du ministère de la justice, enfin, qui, pour recueillir son avis (obligatoire) sur les nominations, *ne lui transmet... qu'un seul* dossier pour chaque poste vacant. La mort de Robert Boulin a, si l'on ose écrire, porté à son comble sa réputation d'organisme-croupion, remis entre les mains du garde des sceaux.

Les péripéties juridiques qui avaient suivi le *suicide* du ministre *du travail* (et surtout le courrier qu'il avait laissé) sont encore dans les mémoires. Mais il n'est pas excessif de rappeler que les illégalités avaient alterné avec les bévues juridiques, notamment pour ce qui concerne l'enquête sur les informations publiées à *propos du terrain* de Ramatuelle.

(Lire la suite page 29.)

FERNAND BRAUDEL ET LE CAPITALISME

Un déchiffreur de l'histoire mondiale

Comme toute science humaine, l'histoire oscille entre deux pôles, celui de l'analyse et celui de la synthèse. Au cours des deux dernières décennies, la tendance analytique a semblé l'emporter. La monographie, provinciale, puis villageoise, dans le cas des études de démographie locale, parut un instant la technique la plus sûre d'accès aux comportements du passé, matériels et intellectuels. *Fernand Braudel, qui vient d'achever la deuxième de ses œuvres majeures,* « Civilisation matérielle, économie et capitalisme », se tient résolument au pôle opposé, celui de la synthèse mondiale et de l'histoire comparée. Sa position n'a pas varié depuis la publication en 1947 de sa thèse sur « la Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II ». Elle s'est confirmée et étendue à la dimension planétaire.

Fernand Braudel voit le monde dans sa globalité, comme pourrait le faire un stratège américain ou soviétique. Sa tâche est plus complexe, puisqu'il ne s'agit pas de planifier pour les hommes une mort homogène, standardisée, nucléaire, mais d'observer et de comprendre leur vie matérielle, dans toute sa diversité culturelle, de l'Europe à l'Asie, de l'Afrique à l'Amérique, du XVe au XVIIIe siècle. Le capitalisme des origines, commercial, est une première tentative d'organisation et d'unification de ce monde segmenté.

A *la double page que « le Monde des livres » consacre cette semaine* à Fernand Braudel et à son œuvre participent deux professeurs au Collège de France : Georges Duby et Emmanuel Le Roy Ladurie. Le premier rappelle ce que ce « grand patron » à l'Ecole des hautes études représente pour les historiens de sa génération. Le second initie le public à la puissante synthèse que constitue son nouvel ouvrage. Fernand Braudel lui-même répond à quelques questions, sur son livre, sur l'histoire comme discipline, et sur l'histoire en cours.

(Lire page 22.)

Le Monde

idées

POLITIQUE

Vers l'État absolu

par JACQUES MADAULE

TANDIS qu'on se distrait de scandales à domicile et qu'on entend au loin (mais rien n'est vraiment loin aujourd'hui sur cette planète dont on fait le tour en 90 minutes) le fracas d'empires qui s'écroulent, nous nous acheminons tout doucement, *mais inexorablement*, vers une situation dont quelques utopistes avaient rêvé. L'Etat, c'est-à-dire l'appareil du pouvoir, est aujourd'hui pourvu de tels moyens que nous ne devons plus qu'à sa bienveillance le peu de libertés qui nous restent. C'est ce que M. Giscard d'Estaing nous rappelle avec une diserte courtoisie chaque fois qu'il nous honore de ses confidences. Il veut bien ne pas empêcher qu'on le critique ou même qu'on l'insulte par des insinuations si basses que le dégoût l'empêche d'y répondre.

Mais n'oublions pas que nous vivons dans un monde dangereux et que les jeux de princes auxquels on nous permet encore de nous livrer sont des superfluités qui pourraient nous être interdites d'un jour à l'autre si la crise internationale venait à s'aggraver un tant soit peu. La liberté doit être défendue, et le meilleur moyen de la défendre est de n'en point abuser. La récréation ne durera pas toujours. Qu'on se le dise !

Sous anesthésie

Cela est vrai : l'Etat absolu est à nos portes, et ce n'est pas cet antique fascisme dont on nous menace depuis tant d'années ; ni les dictatures militaires, plus ou moins cruelles et abjectes qui déshonorent l'Amérique latine et quelques autres continents. Ça, c'est la plate et vulgaire tyrannie, que stigmatisait Platon voici vingt-cinq siècles, tandis qu'il peaufinait sa République, où prenait forme précisément l'immortelle idée de l'Etat absolu. Il devait faire une belle carrière philosophique jusqu'à Hegel, qui finit par le contempler presque réalisé sous la forme de l'Etat bureaucratique prussien. L'aberration de l'illustre philosophe a trop longtemps fait sourire une aveugle et légère postérité.

Aujourd'hui nous y sommes ! Mais cela se fait avec une telle douceur que nous le sentons à peine. Le beau film de Wajda nous donne à voir une douloureuse opération sociale accomplie « Sans anesthésie ». Mais nous ici, en Occident, nous sommes sous anesthésie. Nous poussons innocemment le bouton de notre télé ; nous écoutons notre transistor et nous ne nous rendons pas compte que nous sommes aussitôt pris en main, manipulés par des moyens audio-visuels devant quoi nous sommes à peu près désarmés. On comprend pourquoi le gouvernement défend avec tant d'âpreté le monopole. L'audio-visuel est devenu, au cours des trente dernières années, un des organes essentiels de l'appareil du pouvoir, c'est-à-dire de l'Etat. Là où l'Etat est faible comme en Italie, on voit se développer les radios clandestines. Mais en France les grotesques poursuites engagées contre le parti socialiste montrent bien qu'il en va tout autrement.

Car le ridicule aujourd'hui ne tue plus, et c'est un autre signe des temps. Ce procès que je viens de qualifier de grotesque se poursuit imperturbablement, et il s'achèvera sans nul doute par une condamnation de principe. *Inévitable*, d'ailleurs, puisque les socialistes violent une loi qu'ils ont eux-mêmes votée parce qu'ils s'attachaient à une distinction aujourd'hui périmée entre l'Etat et le gouvernement. Celui-ci change, mais celui-là demeure. Il est un arbitre souverain dont le premier devoir est l'impartialité. Mais c'est là aujourd'hui une figure d'école. Depuis vingt ans la droite gouverne en France sans discontinuer. Certes il s'agit d'une droite au sens large où, en cherchant bien, on trouverait quelque part un soupçon de gauche. Mais, enfin, la France est gouvernée par sa moitié droite, qui se dénomme fièrement majorité, tandis que la moitié gauche n'est qu'une méprisable minorité.

On put croire un moment que les choses allaient changer avec les élections législatives de mars 1978. Elles n'ont rien changé, on ne le sait que trop et à présent nous attendons sans la moindre illusion les élections présidentielles de 1981 dont le résultat est connu d'avance, à moins d'accident imprévisible. Pierre Viansson-Ponté s'était amusé un jour à imaginer ce qui arriverait en mars 1983, dix ans après la date où il écrivait, et il trouvait que M. Valéry Giscard d'Estaing venait d'être élu pour la troisième fois président de la République mais, cette fois, avec la majorité absolue au premier tour.

Voilà *donc* où nous en sommes : *l'Etat et le gouvernement* se confondent puisque ce dernier est aussi durable que le premier, moyennant quelques changements de surface auxquels obligent de temps à autre les vicissitudes de l'existence humaine et certaines ambitions impatientes qu'il faut satisfaire. Nous n'avons pas encore atteint l'immutabilité du Politburo, mais nous y tendons. Aux environs de l'an 2000 ce sera sans doute chose faite et M. *Giscard* d'Estaing, ayant atteint l'âge de M. Souslov, pourra se flatter d'avoir définitivement assagi un peuple qui passait pour un des plus remuants du monde.

Le vertige de la facilité

A moins que la majorité des Français, prenant enfin conscience qu'ils ne sont pas menacés aujourd'hui par un imaginaire fascisme ou par un communisme assagi et parfaitement installé dans notre société bourgeoise, mais par un Etat omniprésent, pourvu d'armes sans précédent et qui se perfectionnent chaque jour, ne se révoltent contre cet encadrement presque indolore et qui permet tout. Et prenez surtout garde aux hymnes que le pouvoir entonne de *temps à autre à la liberté !* Rien n'est aussi dangereux pour elle que d'être chantée par certains ténors (1).

L'Etat absolu est celui où non seulement les fonctionnaires ont *cessé d'être citoyens, mais où* tous les citoyens sont devenus fonctionnaires, de sorte qu'aucune initiative ne leur appartient plus et qu'ils n'ont plus qu'à se laisser conduire n'importe où par le néant. Car le propre d'un pareil Etat est d'être totalement introverti, retourné sur lui-même et de n'avoir d'autre perspective que sa propre persévérance dans l'être.

Nous en avons quelques exemples non loin de nous. Ne cédons pas à ce vertige, qui est celui de la facilité.

(1) On sait qu'une prison uruguayenne, dont les détenus politiques risquent actuellement d'être exterminés, porte le nom de *Libertad !* (*Le Monde*, 1er décembre 1979).

Changer

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

Ce serait Watergate si nous étions en Amérique, une crise ministérielle, peut-être de régime, si nous étions sous la IVe République. Mais, vingt ans après la fondation de la Ve République, personne, cette fin *d'automne*, n'envisage de majorité parlementaire pour la censure du gouvernement Barre, personne ne pronostique la défaite de M. Giscard d'Estaing à la prochaine élection présidentielle. C'est la preuve de *l'usurpation de nos institutions*, c'est la preuve de l'abaissement de notre esprit public.

La Ve République était, dans la *volonté* de son fondateur, le régime du réveil populaire et *de l'indépendance nationale. Les institutions n'étaient pas une fin* en elles-mêmes, mais les moyens de refaire une France et un peuple adultes. Le septennat actuel ne se fonde que sur une maîtrise des apparences et une usurpation des *institutions* ; l'une ne tient qu'au consentement de beaucoup à leur *propre* domestication, à quoi rien ne les contraint, au moins physiquement ; l'autre à une apathie devant les affaires publiques.

Le mensonge, s'il est reçu comme vérité, n'incombe pas seulement à celui qui le profère ou le divulgue mais à celui qui l'accepte. Or nous acceptons depuis des années une erreur continuelle sur l'analyse de la crise économique mondiale, une faiblesse continuelle sur le devenir de la Communauté européenne, des inexactitudes par omission sur notre politique en Afrique ou dans l'alliance atlantique. Plus grave, sur le fonctionnement concret des institutions publiques, nous nous démettons, jour après jour, des droits d'un peuple adulte en ne *militant pas pour une démocratie* de plus en plus directe : la région n'est plus que démagogie et subventions de l'Etat, la *réforme* de l'entreprise n'a même pas fait l'objet d'un débat en séance plénière de l'Assem*blée nationale, les modalités* de candidature à quelque élection politique que ce soit ont été restreintes depuis 1974.

La peur d'imaginer

Non seulement nous acceptons cela, au risque de marginaliser et de pousser au terrorisme ceux d'entre nous qui *n'en* peuvent plus de *n'être* ni écoutés ni associés, mais au risque de nous infantiliser de plus en plus et de vivre en chacun de nous un dédoublement croissant de notre personnalité. Un jugement parfois critique, en tout cas personnel, sur les affaires et les gens de notre vie et de notre travail quotidiens, une acceptation passive et moutonnière du pouvoir en place, dont aujourd'hui il est acquis que, sauf démission ou mort de son chef, il est reconduit ou coopté systématiquement.

Notre passivité politique, que ne doit pas masquer le très faible écart dans les votes, tient *fondamentalement à notre peur* de changer, à notre peur d'imaginer même ce changement et d'avoir en communauté à inventer autre chose, à découvrir parmi nous d'autres hommes que ceux qui existent à présent. Grogne oui, mais volonté non. Etat précurseur de la névrose et de la sénilité. Geindre et rester couché. C'est la tâche du pouvoir que de nous susciter adultes. C'est notre responsabilité que de vouloir un gouvernement de ce type. Comme aujourd'hui ni le pouvoir ni nous-mêmes, citoyens, ne travaillons à cette responsabilité collective, c'est bien qu'il faut changer et d'équipe au pouvoir et d'esprit public. L'un et l'autre changements se commandent. A ne pas les vouloirs, nous sommes tous des députés R.P.R. reculant devant la censure, des habitants des beaux quartiers convaincus du fondement de bien des rumeurs, les propageant même, mais ne changeant pas pour autant leur vote. A ne pas changer nous méritons ceux qui nous *dirigent et l'état présent de nos* affaires. Notre France ces temps-ci est encore plus vieille que celle des années 30 alors qu'elle a tous les moyens et toutes les raisons d'être adulte. Mais être citoyen n'est pas seulement être *lecteur, mais acteur*.

BIBLIOGRAPHIE

Aide de camp du général

Avoir été pendant plus de huit ans aide de camp du général de Gaulle ne va pas sans laisser de souvenirs, même si cette fonction implique la discrétion, voire l'effacement. M. François Flohic, actuellement vice-amiral du cadre de réserve, a consigné les siens en un peu plus de deux cents pages sous le titre de *Souvenirs d'outre-Gaulle*, sans prétendre pour autant être un nouveau Chateaubriand. Témoin privilégié, toujours présent dans l'ombre du général, il livre un côté caché du comportement du grand homme que seuls ses intimes pouvaient connaître. De Gaulle apparaît avec ses faiblesses et sa ruse, ses hésitations et ses certitudes, plus divers que beaucoup ne l'ont cru.

Parmi les réflexions recueillies par l'amiral Flohic, cette conviction de de Gaulle en 1959 : « *L'armée ne peut rien contre moi* »; ce doute à la veille du référendum de janvier 1961 sur l'autodétermination de l'Algérie : « *Si je n'ai pas la majorité, je resterai à Colombey et je me remettrai à fumer* » ; cette boutade : « *En fait, j'ai rétabli la monarchie en ma faveur* » ; cet amer constat : « *J'aurai été le dernier chef d'Etat parlementaire* », et ce jugement sur le comte de Paris, « *dont le destin aurait pu être différent si pendant la guerre il avait porté les armes de la France au combat* ».

L'amiral Flohic a été surtout le confident presque unique de de Gaulle, pendant les événements de mai 1968, et le voyage à Baden-*Baden où le général lui a dit qu'il* s'attendait que le Conseil constitutionnel prononçât sa déchéance. En Irlande, ensuite, après le départ du pouvoir, les comportements autant que les propos du général à son compagnon de solitude, montrent bien la détérioration de ses rapports avec Georges Pompidou, les reproches qu'il lui adressait pour son attitude en mai 1968, la rancune surtout qu'il lui gardait d'avoir annoncé sa candidature à l'Elysée.

Le général commente avec *sévérité la campagne présidentielle* de 1969 en assurant que « *le glissement de la France vers la médiocrité va se poursuivre* », exprime son estime pour M. Couve de Murville, « *qui s'élève au plan national* », et pour M. Robert Galley, qui est « *un combattant* », alors que Georges Pompidou était, selon lui, « *un conciliateur* ». L'auteur, qui, dans le Var, consacre maintenant sa retraite à la peinture, apporte ainsi une touche supplémentaire au portrait de de Gaulle intime qui au fil des années se précise.

Engagé dans les Forces françaises libres dès 1940, après avoir gagné la Grande-Bretagne, l'amiral Flohic ne cache pas ses sentiments gaullistes, qui le poussent à porter sur l'action de l'ancien chef de l'Etat des jugements toujours admiratifs au risque de simplifier et d'affaiblir parfois les analyses politiques auxquelles il se hasarde.

ANDRÉ PASSERON.

★ *Souvenirs d'outre-Gaulle*, par François Flohic. Plon éditeur, 245 p., 35 F.

Une politique politicienne

par FRANÇOIS FONVIEILLE-ALQUIER

LORSQU'UN mot, une expression, une formule, se retrouvent, soudain, sous toutes les plumes et sur toutes les lèvres, on peut imaginer qu'une conta*gion mystérieuse* a *présidé* à sa propagation. A l'égard du vocabulaire, le journalisme et la politique sont aussi perméables que d'autres milieux aux mimétismes de la mode. Cependant, lorsque l'expression « *politique politicienne* » est employée, le même jour, aux deux extrêmes de l'horizon, par Alain de Benoist et par Georges Marchais, on est bien forcé d'admettre qu'elle répondait à un besoin et que, n'eût-elle pas existé, il aurait fallu l'inventer. *Le besoin* est donc apparu, dans la France de 1979, d'établir une distinction entre une politique qui serait « politicienne » et une autre qui ne le serait pas...

Est-il nécessaire de souligner le caractère péjoratif et presque infamant de l'épithète ? Bien que nés d'un même lit, issus d'une même et lointaine ascendance grecque, le substantif et l'adjectif ainsi associés ont suivi pourtant des chemins différents, tant il est vrai qu'une même *famille* a pu donner naissance à un « prix de vertu » et à un chenapan. Il y aurait donc une « politique politicienne », foncièrement méprisable, et qui salirait les mains de quiconque s'y frotterait, et une autre politique qui échapperait à l'opprobe et laisserait son éclatante blancheur à la robe d'Eliacin. L'une serait mise en œuvre par une cohorte de purs esprits, l'autre choisirait ses moyens dans l'ambition sans frein, la compromission et l'intrigue. Déjà, certes, des suffixes malsonnants avaient donné « politicard » ou « politicaillerie », et aggravé la disgrâce d'un mot. Mais, désormais, le fossé paraît définitif entre la politique *pure et l'autre*...

Cette vision manichéenne appelle, cependant, quelques correctifs. Ce n'est sans doute qu'une première approximation, mais, à en juger d'après les affrontements en cours, il semble bien que la politique noble, pure, respectable, est celle qu'on pratique soi-même, et la « politique politicienne » celle des autres. Mais comme, en définitive, chaque parti ou presque accuse les autres de *s'y complaire*, sinon de s'y vautrer, aucun n'évite le discrédit, et tout finit par un match nul.

Ces jours-ci, le symptôme majeur qui révèle, chez tel ou tel, un *inavouable penchant pour la* politique dite « politicienne, c'est l'intérêt qu'il porte aux présidentielles de 1981 ». « *Ils ne pensent qu'à ça !* », dit-on, et c'est une manière de dénoncer, des *ambitieux forcenés*, de vulgaires *électoralistes*... Eh bien ! qu'on nous permette de dire que, s'ils pensent aux présidentielles, et les préparent dès maintenant, ils ont *mille fois raison*. (*Tout le monde* y pense, d'ailleurs, mais il est de bonne guerre d'en accuser autrui...) Soyons logiques ! Nous allons répétant, depuis vingt ans, que, dans ce régime, il existe un seul centre de décision, l'Elysée. *Que le* Parlement est devenu un coquillage vide. Enfin, que les cris, les défilés, les réclamations des opposants, laissent indifférent ce monstre froid qu'est le pouvoir. Conquérir l'Elysée, c'est donc le seul moyen de s'accommoder d'une Constitution fondée sur le déséquilibre des pouvoirs en faveur de l'exécutif. Ce serait folie de ne pas *tout* mettre en œuvre pour s'emparer des seuls leviers de commande aptes à faire avancer la machine. (Et même si c'est une façon de céder aux tentations « politiciennes »...)

Grave imprudence

En réalité, l'étiquette déplaisante est distribuée, ici et là, à tort et à travers. Elle sert à qualifier (ou plutôt à disqualifier), tantôt l'acte de candidature et la *propagande qui l'accompagne*, tantôt la manière de gouverner ; tantôt l'exercice du pouvoir, tantôt l'installation à demeure dans l'opposition, à l'abri de l'irresponsabilité, tandis que, selon le critère du bien et du mal absolus, les « luttes » à la base s'opposeraient à un programme de gouvernement, les législatives aux présidentielles. Mais, en fin de compte, n'est-ce pas l'action civique, ou la démocratie, qui fera les frais de l'étiquetage ?

En fait, l'emploi du mot « politicien », au masculin ou au féminin, est une grave imprudence de la classe politique. C'est une concession au poujadisme le plus imbécile. Concession dangereuse parce qu'elle en entraîne d'autres, parce que le risque est grand de voir un jour l'adjectif contaminer le nom auquel il est accolé, et le discrédit s'étendre, de proche en proche, à la politique en général et à toute forme de civisme. Est-il si urgent de réveiller ce poujadisme qui se tapit, prêt à bondir, dans l'inconscient du citoyen le plus raisonnable dès lors que les circonstances font de lui un contribuable écorché, l'usager cahoté d'un service public, un téléspectateur frustré par une grève de l'image, un automobiliste en querelle avec les émirats du Golfe, ou la victime excédée d'une administration kafkaïenne ?

Pour désigner une politique qui serait, indiscutablement, « politicienne », un mot existait déjà, et depuis fort longtemps, « démagogie ». Celle-ci consiste à multiplier les promesses inconsidérées et, pour cultiver les mécontentements, préconiser dans l'opposition des mesures dont on sait bien qu'on ne pourrait les appliquer si l'on parvenait au pouvoir. A partir de cette définition simple, tout devient clair et une politique honnête n'a rien à redouter des suffixes.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	260 F	480 F	700 F	920 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE	230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

LES TRAVAUX DU CONSEIL ATLANTIQUE

L'implantation de nouveaux missiles en Europe

(Suite de la première page.)

Il est vrai que, de l'enthousiasme, personne n'en manifestait beaucoup, mercredi soir, sinon la cinquantaine de journalistes des pays de l'Est qui avaient suivi toute la journée, et non sans délectation, cette mini-crise de l'alliance atlantique. Jeudi matin, on s'interrogeait encore sur plusieurs aspects d'un *compromis qui paraît* étrangement fragile et où le « non-dit » joue un rôle certainement aussi important que ce qui est exprimé clairement.

Comment, par exemple, la Belgique sera-t-elle à même de réviser sa position dans six mois si l'accord SALT 2 n'est toujours pas ratifié par le Sénat américain et si, donc, les négociations SALT 3 (dans le cadre desquelles doit être négocié le sort des euro-missiles) ne peuvent pas commencer ? La Belgique se réserve-t-elle le droit de revoir sa position en une seule fois, ou tous les six mois ? Est-elle prête à accepter les quarante-huit missiles de croisière prévus sur son sol ou le gouvernement songe-t-il à un chiffre moins élevé ? Autant de questions que tout le monde paraît d'accord pour laisser sans réponse, les dirigeants belges les premiers, qui pratiquent deux discours distincts selon qu'ils s'adressent à leurs parlementaires ou à leurs partenaires de l'OTAN. Ainsi, jeudi matin, on laissait entendre, du côté belge, qu'il fallait s'attendre à un réexamen des décisions de l'OTAN tous les six mois et que le nombre de missiles qui serait stationné sur le territoire belge n'est finalement pas fixé.

Une négociation américano-soviétique

Le communiqué de l'OTAN, qui ne mentionne pas plus les réserves belges que la position des Pays-Bas, s'en tient, lui aussi, aux anciens chiffres. Ses rédacteurs n'ont même pas pris la peine d'en déduire les missiles refusés par La Haye. Il est vrai que ce texte se termine par une phrase contradictoire, mais significative : « *Les besoins de l'OTAN en armes de théâtre seront examinés en fonction des résultats concrets obtenus par la négociation* » (avec l'U.R.S.S.), comme si bien des choses avaient été laissées volontairement dans le vague avec l'espoir que l'U.R.S.S. se montrera finalement raisonnable.

Admettons ce postulat. Il n'en demeure pas moins que le genre de négociations avec l'U.R.S.S. retenu par l'OTAN peut poser problème. Les quatorze sont tombés d'accord pour que ces négociations, sur les euro-missiles, se déroulent uniquement entre Américains et Soviétiques (un organe consultatif sera constitué au sein de l'alliance « *pour appuyer les efforts de négociations des Etats-Unis* ») et « *dans le cadre des pourparlers SALT 3* ». La formule, qui met la R.F.A. à l'abri d'éventuelles pressions soviétiques et qui devrait donner satisfaction à Paris et à Londres (les deux puissances ouest-européennes qui sont dotées d'une force de frappe), a l'inconvénient de lier l'ouverture des négociations à la ratification de SALT 2 par le Sénat américain, toujours problématique. Washington, enfin, avait laissé entendre que cette session de l'OTAN serait marquée par des ouvertures très larges pour des négociations avec l'U.R.S.S. Force est de constater que le communiqué ne comprend rien de tel et ne mentionne que le retrait de 1 000 ogives nucléaires américaines (sur les 7 000 actuellement stationnées en Europe).

Dans le cadre du programme de modernisation, voilà des propositions tout aussi peu enthousiasmantes que celles faites par M. Brejnev, le 6 octobre dernier, à Berlin-Est. D'un côté comme de l'autre, l'imagination, décidément, n'est pas au pouvoir..., à moins que tous ces points ne soient traités d'une manière plus détaillée dan sle document confidentiel adopté mercredi également et connu, dans le jargon otanien, sous le titre « Integrated Decision Document ».

Les difficultés apparues à Bruxelles (aux réserves belges et néerlandaises, il faut ajouter notamment celles de Copenhague, qui était favorable à un ajournement pur et simple à six mois de toute décision) seront sans doute exploitées dans un premier temps par l'Union soviétique, estime-t-on ici. Mais que fera Moscou à moyen terme ? C'est la vraie question. Le Kremlin se ralliera-t-il aux propositions de négociation qui viennent de lui être faites, ou tentera-t-il d'exploiter plus avant les faiblesses de certains maillons de l'OTAN ? De nombreux regards se tournent déjà vers l'Italie qui a certes accepté le stationnement de missiles de croisière sur son territoire, mais dont les gouvernements n'ont pas pour qualité principale la stabilité.

Outre les euro-missiles, le second grand sujet à l'ordre du jour de ce conseil atlantique est, bien entendu, l'Iran. C'est le conflit américano-iranien qui a dominé les discussions informelles qu'ont eues mercredi soir (lors du dîner traditionnellement consacré à la situation à Berlin), les ministres des affaires étrangères des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de France et d'Allemagne fédérale. M. Vance aurait développé à cette occasion, comme il l'a déjà fait au début de la semaine avec plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement européens, les préoccupations américaines.

Le secrétaire d'Etat aurait été particulièrement désireux de savoir si les Etats-Unis pourraient compter sur un soutien des principaux pays européens pour saisir une nouvelle fois le Conseil de sécurité des Nations unies et réclamer, au titre du chapitre 7 de la charte, des sanctions contre l'Iran. Ce chapitre prévoit notamment l'interruption des relations économiques et des communications ferroviaires, maritimes, aériennes et postales, etc., ainsi que des actions militaires ou paramilitaires contre un Etat dont le comportement constituerait une menace à la paix. Les interlocuteurs de M. Vance auraient été particulièrement prudents et auraient attiré l'attention du secrétaire d'Etat sur les risques qu'il y aurait à déclencher une réaction en chaîne dans le monde arabe. Tous, en revanche, sont prêts à réitérer leur condamnation des prises de diplomates en otage.

La crise iranienne domine ce jeudi les travaux des quinze ministres des affaires étrangères (auxquels participe le ministre français, M. Jean François-Poncet). On s'attend que M. Vance expose de nouveau la position de son gouvernement avant de faire rapport au président Carter sur les vues des dirigeants européens en la matière. Le communiqué politique qui doit être publié vendredi traitera du problème, mais il est peu probable que l'OTAN aille au-delà d'une condamnation de la prise d'otages et de l'expression de sa sympathie pour les Etats-Unis. Ce communiqué devrait également comprendre une déclaration d'encouragement au gouvernement britannique pour la façon dont il s'efforce de résoudre le problème de Zimbabwe-Rhodésie.

JACQUES AMALRIC.

LES QUINZE ALLIÉS DU PACTE ATLANTIQUE

Les quinze pays alliés par le pacte Atlantique sont : la Belgique, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, la Hollande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal, la République fédérale d'Allemagne, la Turquie.

POLÉMIQUE AMÉRICANO-SOVIÉTIQUE APRÈS L'ATTENTAT CONTRE LA MISSION DE L'U.R.S.S. A L'ONU

Washington (*A.F.P.*). — Le département d'Etat a vivement critiqué, mercredi 12 décembre, un article de l'agence de presse soviétique Tass, comparant la prise d'otages à Téhéran avec l'attentat qui a eu lieu mardi contre la mission soviétique auprès des Nations unies à New-York (*le Monde* du 13 décembre). Selon Tass, les Américains avaient mis aussi peu d'empressement à protéger la mission soviétique à New-York que le gouvernement iranien en avait mis à protéger l'ambassade américaine de Téhéran.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Tom Reston, a qualifié l'article de « *trompeur* », et a estimé qu'il ne pouvait que « *détériorer encore plus* » les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

De son côté, la Maison Blanche a condamné mercredi, « *fermement et sans équivoque* » l'attentat. « *Les Etats-Unis réaffirment avec force leur volonté d'assumer leurs responsabilités pour la protection des diplomates étrangers aux Etats-Unis* », a indiqué un communiqué de la Maison Blanche. Une explosion avait blessé, mardi soir, quatre policiers de garde à la mission soviétique de l'ONU à New-York, et deux employés soviétiques.

Cet attentat avait été revendiqué peu après par l'organisation d'exilés cubains anticastristes Omega 7, puis par un groupe qui s'intitule Les nationalistes ukrainiens. Omega 7 avait déjà revendiqué l'attentat commis contre la mission cubaine à l'ONU le 7 décembre.

Le communiqué

Voici des extraits du communiqué publié à l'issue de la réunion spéciale des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'OTAN :

« *Au fil des années, le pacte de Varsovie a constitué un vaste potentiel nucléaire, en expansion continue, qui menace directement l'Europe occidentale et présente une importante stratégie par l'alliance en Europe. Cette situation a été spécialement aggravée ces dernières années par les décisions de l'U.R.S.S. de metre en œuvre des programmes visant à moderniser et développer substantiellement ses moyens nucléaires à longue portée (...). Alors que l'Union soviétique renforçait la supériorité de ses forces nucléaires de théâtre à longue portée sur le double plan quantitatif et qualitatif, le potentiel des « armes de théâtre » occidentales est demeuré inchangé...*

» *En conséquence, les ministres ont décidé de procéder à une modernisation des armes de théâtre à longue portée de l'OTAN en déployant en Europe des systèmes américains lancés du sol comprenant cent huit lanceurs Pershing II qui remplaceront les Pershing I-A américains existant, et quatre cent soixante-quatre missiles de croisière lancés du sol, tous dotés de charges uniques. Tous les pays qui font actuellement partie de la structure de défense intégrée participeront à la réalisation du programme. Les missiles seront stationnés sur le territoire du pays déterminés, et la couverture de certains frais de soutien sera assurée selon les dispositions de l'OTAN existantes de financement en commun. Le programme n'accroîtra pas la dépendance de l'Otan à l'égard des armements nucléaires. A ce propos, les ministres sont convenus que mille ogives nucléaires américaines seront retirées d'Europe dès que possible dans le cadre du programme de modernisation... Les ministres ont, en outre, décidé que cette réduction de niveau ne devrait pas avoir d'incidence sur la mise en place des cinq cent soixante-douze ogives des armes de théâtre à longue portée, ce qui implique nécessairement un changement d'accent numérique au détriment des ogives de vecteurs d'autres types à plus courte portée.* »

MOSCOU : une décision dangereuse pour la paix et la détente

De notre correspondant

Moscou. — Le communiqué de l'OTAN a été publié trop tard dans la soirée de mercredi 12 décembre pour que l'Union soviétique ait le temps de réagir par l'intermédiaire de la *Pravda*. Seule une brève dépêche de Tass datée de Bruxelles rend compte de cette « *journée noire* » pour la détente en Europe. Elle proteste contre une « *décision dangereuse pour la cause de la paix et de la détente internationale* [prise] *sous la pression brutale de Washington* », et elle considère la fabrication et le déploiement de nouveaux missiles à moyenne portée comme un « *triomphe des militaristes de l'OTAN et des partisans les plus durs de la course aux armements* ».

En insistant sur les réserves émises par les gouvernements belge et néerlandais, ainsi que par les pays scandinaves, les Soviétiques avaient dénoncé depuis plusieurs jours déjà les pressions exercées par Washington sur ses alliés. Tass estime que les Etats-Unis ont essayé tous les moyens politiques et économiques pour leur forcer la main. Ils ont pu s'appuyer sur la République fédérale d'Allemagne, dont les dirigeants ont été l'objet de vives attaques de la presse soviétique. Tass a dénoncé le « *rôle considérable* » dans cette affaire du gouvernement de Bonn, qui est « *le plus sûr allié des Etats-Unis en Europe occidentale* ».

Cette insistance des Etats-Unis à faire accepter leur projet par les alliés s'explique fort bien selon les Soviétiques puisqu'il s'agit pour Washington de rendre crédible le « *scénario de la guerre nucléaire euro-stratégique* » qu'un général expliquait ainsi dans la Pravda de mercredi : *Opérations militaires sans participation des forces stratégiques nucléaires américaines pour que l'incendie ne touche que le continent européen (...). Autrement dit on confère à l'Europe occidentale le rôle d'une sorte de paratonnerre qui attirant la foudre, l'éloigne du même* coup de *l'Amérique.* »

En ce qui concerne l'avenir des relations Est-Ouest après la décision du conseil atlantique, Tass qui ne fait aucune allusion aux propositions de négociation avancées par les Occidentaux est très laconique. Elle se contente ce jeudi matin, de répéter la formule employée à Bonn par M. Gromyko : la fabrication et le déploiement des missiles à moyenne portée « *sapent les bases mêmes des négociations ultérieures* ».

Les commentaires accompagnant ces derniers jours ce qui n'était alors qu'un avertissement ne laissent aucun doute sur le fait que les négociations ainsi mises en causes ne touchent que ce type d'armement. Les *Izvestia* précisaient cependant que « *ce qui est réalisable aujourd'hui peut cesser de l'être demain* » si des « *actions actives* » viennent compliquer la situation.

Tass précise que la France ne participait pas à la réunion de Bruxelles, mais ces derniers temps, la presse soviétique a regretté que le gouvernement français se soit montré « *indifférent* » à la décision de l'OTAN et n'ait pas pris formellement position contre les projets du Pentagone et en faveur du développement de la détente Est-Ouest. — *D. V.*

La Belgique a frôlé la crise

De notre correspondant

Bruxelles. — L'acrobatie politique la plus audacieuse a permis au cabinet Martens de sortir de l'impasse créée par l'affaire des missiles de l'OTAN. Le gouvernement a obtenu la majorité à la Chambre par 130 voix contre 48 et 8 abstentions.

Jusqu'au bout, les socialistes flamands se sont opposés à toutes les formules proposées par leurs partenaires de la coalition gouvernementale. Seuls les sociaux-chrétiens flamands et francophones étaient au départ en faveur d'un « oui » « franc et massif » à l'OTAN. Le Front des francophones bruxellois exprimait des réserves et les socialistes francophones, désavouant leur ministre des affaires étrangères, M. Simonet, avaient épousé la thèse des socialistes flamands en rejetant l'implantation jusqu'à l'épuisement des chances de négociation avec l'U.R.S.

Mardi, l'ancien ministre de la défense, M. Vanden Boeynants, avait élaboré une formule de transaction en trois points apparemment acceptable pour tous. Même ce « oui, mais » fut rejeté par un certain nombre de socialistes. Le *texte du président* du parti social-chrétien fut dès lors « amélioré » pendant toute la matinée de mercredi. Finalement, seuls les socialistes flamands s'opposaient encore à la formule qualifiée de « *décision suspensive* » (puisqu'elle pouvait être revue de six mois en six mois en fonction de l'évolution des négociations avec Moscou).

Comme l'écrit la *Libre Belgique*, le texte final contient un zeste du plan de M. Vanden Boeynants, un zeste d'une proposition du F.D.F., quelques mesures de M. Simonet, et des phrases du C.V.P. (sociaux-chrétiens flamands). La Belgique — a expliqué le premier ministre — respecte le caractère collectif de la décision de l'OTAN, mais elle se livrera dès mai 1980 à sa propre analyse, afin de déterminer son attitude quant à l'implantation des missiles. Finalement, les ministres socialistes flamands ont rejoints leurs collègues et se sont inclinés.

Mécontentement mais résignation aux Pays-Bas

Correspondance

La Haye. — Aux Pays-Bas, aucun des principaux partis politiques n'est satisfait de la position néerlandaise aux réunions de l'OTAN à Bruxelles. Les observateurs croient cependant que le gouvernement (composé de ministres chrétiens-démocrates et libéraux) ne tombera pas quand les résultats des délibérations atlantiques seront examinés par la Chambre des députés, la semaine prochaine.

Les démocrates-chrétiens sont mécontents (mais le manifestent sans insistance) que la position particulière des Pays-Bas n'ait pas été mentionnée dans le communiqué de l'OTAN de mercredi. Les libéraux, qui seuls soutiennent la position de l'OTAN, ont regretté les réserves néerlandaises, mais n'ont pas pour autant l'intention de quitter le gouvernement.

Quant aux dix députés démocrates-chrétiens qui, au cours du débat de la semaine dernière, avaient voté la motion de l'opposition socialiste hostile à la modernisation des armes nucléaires, tout indique qu'ils ne voteront pas la défiance au gouvernement la semaine prochaine. — R. T. S.

Tribune internationale

Les Européens de l'Ouest pris en otage

par WLADIMIR KATINE (*)

L'UNION SOVIETIQUE a contribué pendant la seconde guerre mondiale à sauver les peuples d'Europe de l'esclavage hitlérien, de l'extermination physique. Aujourd'hui, Moscou veut encore, par la force de la logique, sauver l'Europe mais cette fois d'une apocalypse nucléaire.

Les cinq cent soixante-douze fusées nucléaires de moyenne portée que les Etats-Unis ont l'intention d'installer en Europe occidentale peuvent se révéler fatales pour le sort de tout le continent. Justifions ces craintes.

La décision d'ouvrir sur l'Europe de l'Ouest un « parapluie atomique » américain a été prise fin 1954. Naturellement, l'Union soviétique ne pouvait pas regarder, sans réagir, des systèmes nucléaires « made in U.S.A. » s'acheminer vers ses frontières et vers celles de ses alliés. Elle a pris des mesures appropriées. Si bien qu'en un quart de siècle elle est parvenue à une parité stratégique avec les Etats-Unis (parité officiellement reconnue par L. Brejnev et J. Carter et confirmée dans le communiqué de la dernière session du groupe de planification nucléaire de l'OTAN tenue à la Haye).

Le président américain a déclaré, le 25 août 1977, que la parité stratégique rend impossible, pour les Etats-Unis, le risque d'un conflit nucléaire direct avec l'U.R.S.S. D'où la conclusion que tous les efforts doivent converger afin de parvenir à une confrontation avec l'U.R.S.S. au niveau « régional » et qu'il faut engager plus activement les partenaires dans cette confrontation.

La pensée stratégique des Etats-Unis a édifié ainsi la théorie du « premier coup à courte distance » et la doctrine de la « guerre nucléaire limitée ». Cette pensée est déterminée par deux impératifs : s'assurer la supériorité militaire et détourner, dans la mesure du possible, une riposte éventuelle du territoire américain. A cet effet, il a été décidé d'approcher au maximum les nouveaux types d'armes nucléaires des frontières de l'Etat contre lequel une agression est préparée. Le calcul est simple : un missile balistique lancé des Etats-Unis mettrait trente minutes environ pour atteindre le territoire de l'U.R.S.S., mais s'il est lancé depuis le territoire britannique ou hollandais, il lui faudra quatre à six minutes.

Le but de cette doctrine américaine est tout à fait clair : s'assurer la supériorité militaire en installant en Europe de l'Ouest de nouvelles fusées nucléaires ayant une portée de 2 400 kilomètres et faire pression sur Moscou, qui ne possède pas de moyens analogues sur le continent américain. En frappant les premiers l'Union soviétique, à partir du territoire des pays d'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis espèrent obtenir un avantage en temps et en distance, tout en restant à l'écart.

BREF, l'Europe de l'Ouest devient maintenant une sorte de « parapluie atomique » pour les Etats-Unis, avec toutes les conséquences que cela impliquerait en cas de conflit militaire. Un tel conflit peut être provoqué par le Pentagone lui-même (les « Pershing-2 » et les « Cruise » seront commandés par les Etats-Unis seulement), ou à la suite d'une erreur technique, comme cela est déjà arrivé sur des bases militaires américaines lorsque l'alerte fut donnée « par la faute » d'un ordinateur.

Considérons les réalités avec objectivité : quel que soit le conflit nucléaire, local ou régional, l'Europe de l'Ouest n'aura aucune chance de lui survivre. Chaque « Pershing-2 », chaque « Cruise » installé en R.F.A., en Belgique, en Angleterre, en Italie, entraînera autant de contre-mesures soviétiques pour rétablir l'équilibre rompu. Donc, pour l'Europe de l'Ouest, la perspective d'être constellée de nouvelles fusées nucléaires signifie une aggravation sensible de sa situation en cas de conflit militaire.

En installant des moyens continentaux stratégiques en Europe de l'Ouest, les Etats-Unis espèrent préserver leur territoire et, apparemment, privent les Européens de l'Ouest d'une chance de survie, en cas de guerre.

AINSI, l'Europe de l'Ouest devient un « otage nucléaire ». Quant aux garanties de Washington, orales et écrites, ce ne sont que des subterfuges imposés par la conjoncture. Car chacun sait que l'on ne donne pas de garanties aux otages : leur rôle c'est de payer de leur vie les erreurs des autres.

Dans un tel contexte, la seule issue est d'entamer sans tarder des négociations et d'examiner la question de la réduction, et non de l'accroissement, des armements nucléaires en Europe. La paix et la sécurité sur notre continent ne seront pas renforcés par la création de nouveaux systèmes d'armes, mais par la signature de nouveaux accords et traités rendant l'emploi de la force ou la menace de son emploi impossible.

Ainsi, l'U.R.S.S. est-elle prête à entreprendre immédiatement des pourparlers sur le principal problème pour l'Europe aujourd'hui, celui des fusées de moyenne portée. A Moscou, on estime que dans ce domaine des résultats positifs peuvent être obtenus si aucune décision relative à la fabrication et l'installation en Europe de l'Ouest de nouvelles fusées américaines n'est prise. Par contre, si l'OTAN prend de telles décisions, les pourparlers seront compromis.

(*) Observateur politique de l'Agence Novosti.

AMÉRIQUES

États-Unis

Les dépenses militaires vont connaître leur plus important accroissement depuis l'époque de la guerre du Vietnam

De notre correspondant

Washington. — *« Nous avons appris quelle faute c'était d'intervenir militairement dans les affaires intérieures d'un autre pays quand les intérêts de la sécurité américaine n'étaient pas directement concernés. Mais il nous faut comprendre que tout exemple d'un ferme exercice de la puissance n'est pas un Vietnam potentiel. »*

En ouvrant ainsi le discours qu'il prononçait sur la défense devant un groupe d'hommes d'affaires le mercredi 12 décembre — son premier grand discours depuis un mois qui ne soit pas consacré à l'Iran, — M. Carter a peut-être définitivement tourné la page de l' « après-Vietnam » dans la politique extérieure américaine : désormais les complexes de culpabilité nés de cette coûteuse aventure doivent s'effacer devant la nécessité de faire face à un monde en voie de militarisation rapide, où la crise iranienne *« sert de témoin vivant du besoin que nous avons d'une Amérique forte et unie »*.

L'accroissement des dépenses militaires que le président a annoncé à cette occasion est le plus important qui ait été enregistré depuis les années 1965-1968, au plus fort de la guerre du Vietnam. Le Pentagone dépensera au cours de la prochaine année budgétaire (qui commence le 1er octobre 1980) environ 143 milliards de dollars, alors que 127,4 milliards avaient été demandés par le gouvernement pour l'année en cours, et 131 milliards finalement votés par le Congrès.

L'accroissement dépassera les 3 % d'augmentation en termes réels à laquelle le président s'était engagé devant ses alliés de l'OTAN, et il sera encore plus élevé (plus de 5 %) pour les autorisations de programme : celles-ci, qui couvrent les engagements de dépenses d'équipement pour les années ultérieures, passeront de 137 milliards de dollars en 1980 à 157 l'année suivante.

En même temps, M. Carter va déposer un plan de cinq ans pour la défense prévoyant une augmentation moyenne des crédits de 4,5 % par an, toujours en défalquant le taux d'inflation. Ce chiffre est à peine inférieur aux 5 % que de nombreux sénateurs demandaient comme condition à leur approbation du traité SALT 2, mais supérieur à la hausse des dépenses militaires soviétiques, hausse que le président a estimée entre 3 et 4 % par an depuis vingt ans. Toutefois, dans la mesure où M. Carter ne semble pas s'attendre à une récession, la part de la défense dans le produit national brut restera au même niveau — environ 5 % — qu'aujourd'hui.

La répartition de ces nouveaux crédits sera précisée dans les jours à venir, mais la plupart des programmes arrêtés sont déjà connus. Il s'agit du nouveau missile stratégique MX (encore que le Congrès fasse des difficultés pour approuver le mode de déploiement mobile recommandé par le président), du sous-marin lance-missiles Trident dont le premier exemplaire vient d'être lancé, d'un cinquième porte-avions à propulsion nucléaire (imposé par le Congrès au gouvernement, qui n'en voulait pas), enfin des missiles à installer en Europe : M. Carter s'est félicité de la décision du conseil atlantique prise le même jour à Bruxelles.

Plus originale sera la *« force à déploiement rapide »* dont il est beaucoup question depuis quelques semaines. Dès août 1977, les responsables militaires avaient fait adopter le principe d'une force spéciale d'intervention capable de se porter rapidement sur tout théâtre de crise ou de conflit. Mais la logistique avait beaucoup tardé à suivre. Encore aujourd'hui, les militaires ont de quoi transporter rapidement des hommes, mais beaucoup moins facilement leur équipement. Dans la crise iranienne, par exemple, les Etats-Unis ont pu acheminer vers le golfe d'Oman deux porte-avions. Ils pourraient aisément effectuer des bombardements sur l'Iran, mais il leur serait beaucoup plus difficile de lancer des opérations à terre, faute de bases et d'équipements pour les troupes.

Les nouveaux programmes en prévision pour la « force à déploiement rapide » permettront de remédier partiellement à ces inconvénients. Une flotte de navires-cargos — dont deux exemplaires seront mis en chantier pendant le prochain exercice budgétaire — sera répartie dans certaines régions « potentiellement troublées » du globe. Ces navires-cargos pourront décharger en dehors même des ports l'équipement lourd et les munitions dont se serviront les « marines » acheminés par avion.

M. Carter a parlé de trois brigades de « marines », mais le commandant en chef de ce corps a évoqué au début du mois un programme permettant de transporter quarante mille de ses hommes et une flotte de quinze navires-cargos. En outre, de nouveaux *avions de transport*, capables d'acheminer les chars de l'armée à très longue distance, seront mis en chantier. Au total, la « force à déploiement rapide » pourrait dépasser les cent mille hommes.

Ce nouvel effort de défense convaincra-t-il les sénateurs d'approuver l'accord SALT 2 en faveur duquel M. Carter a prononcé un nouveau plaidoyer ? La question est quelque peu académique, puisque le débat et le vote ne sont plus attendus maintenant avant la fin de l'hiver. Néanmoins, M. Kissinger et le sénateur Nunn, partisans d'un fort accroissement des dépenses militaires, devraient être largement satisfaits.

MICHEL TATU.

Bolivie

● LA PRESIDENTE PAR INTERIM, Mme GUEILER, a convoqué des élections générales pour le 1er juin 1980. Les Boliviens choisiront un président, un vice-président, et leurs représentants au Congrès (sénateurs et députés) et à l'échelon municipal. Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu en 1978 et 1979, mais c'est la première fois depuis 1947 que les Boliviens voteront pour élire leurs représentants municipaux. — *(A.F.P.)*

Nicaragua

● LE GOUVERNEMENT DU NICARAGUA a proclamé, mercredi 12 décembre, l'état d'urgence dans une grande partie de la zone atlantique du pays, à la suite de graves inondations affectant au moins vingt-cinq mille personnes. Plusieurs fleuves sont sortis de leur lit après dix-huit jours de pluie consécutifs. Le gouvernement a lancé un appel à l'aide internationale. — *(A.F.P.)*

Chili

LE GÉNÉRAL PINOCHET EST PARTISAN D'UNE « DÉMOCRATIE » EXCLUANT LES PARTIS POLITIQUES

Santiago-du-Chili *(A.F.P.)*. — Le général Pinochet est convaincu que le meilleur système politique pour son pays est la démocratie, mais, dit-il *« elle ne peut comprendre de partis politiques »*. Dans une interview à la revue chilienne *Que Pasa*, publiée mercredi 12 décembre, le général préfère parler de *« néo-démocratie »* dans laquelle s'expriment des *« courants d'opinion »* plutôt que des partis politiques traditionnels, parce que, *« sous le couvert d'un quelconque parti, on risque le retour au marxisme et même la possibilité qu'il* [le marxisme] *accède à la présidence de la République, où il imposera ses idées »*.

« Les partis politiques sont stables, ajoute le général Pinochet, *tandis que les courants d'opinion n'existent que sur un objectif déterminé (comme une élection présidentielle), puis se dissolvent, cessent d'avoir de l'influence. Ils sont temporels. »*

Par ailleurs, le président chilien précise qu'il ne sera pas candidat à une future élection. *« S'il arrive un moment*, conclut-il, *où je doit être remplacé, je m'en irai tranquillement, dans une tombe ou... chez moi. »*

PROCHE-ORIENT

LA CRISE EN IRAN ET L'ÉPREUVE DE FORCE AVEC WASHINGTON

Les tractations entre délégués de Téhéran et autonomistes kurdes reprennent dans un climat tendu à Mahabad

De notre envoyé spécial

Mahabad. — La paix et la guerre coexistent, pour le moment, au Kurdistan. La ville de Mahabad — centre politique et culturel du mouvement autonomiste — mène à première vue l'existence paisible de toute agglomération provinciale de la République islamique. Les rues sont animées, les magasins regorgent de produits importés, des tissus indiens aux gadgets japonais.

Sur la grand-place du Kurdistan — ex-Reza Chah —, les badauds *sont nombreux à prendre l'air* autour d'un carré de gazon piqué d'arbustes chétifs. Les hommes, des montagnards aux allures fières, en pantalons bouffants et gilets colorés, sont coiffés de volumineux turbans quadrillés de noir et blanc ou imprimés de fleurs aux teintes vives. Les hommes s'attardent devant les échoppes de bric-à-brac, observent l'étalage des marchands des quatre saisons.

Les armes se sont tues depuis trois semaines, mais les combats peuvent reprendre d'un moment à l'autre. En effet, le cessez-le-feu prend fin le vendredi 14 décembre, date à laquelle un accord de compromis aurait dû être déjà conclu entre les dirigeants autonomistes et les représentants du pouvoir central.

La négociation, jusqu'à présent, n'a connu que de faux départs. Interrompue il y a deux semaines, elle devait reprendre le mardi 11 décembre, mais la réunion a été brève et infructueuse. A la suite des allocutions d'usage, le cheikh Ezzedine Hosseini, le chef religieux du Kurdistan, a présenté nommément les membres de la délégation kurde : ses deux collaborateurs, les cinq membres du Parti démocratique kurde d'Iran (P.D.K.I.) *,dirigés par leur secrétaire général*, M. Abdel Rahman Ghassemlou, les six délégués du Komalah (maoïstes) et des Fedayin du peuple (marxistes-léninistes). M. Darius Forouhar, le chef de la délégation gouvernementale, se fâche. *N'avait-il pas été convenu que* ces deux dernières formations ne seraient pas représentées ès qualités? Le cheikh Hosseini, protecteur attitré de l'extrême gauche kurde, insiste : la négociation ne s'engagera qu'avec la participation de ses amis politiques. *Le chef du P.D.K.I., M. Ghassemlou*, ne parvient pas à ébranler la détermination du cheikh Hosseini. Les deux délégations n'ont, en désespoir de cause, qu'à ajourner leur réunion au lendemain.

Un compromis

Mercredi, quelques minutes avant l'heure fixée, M. Forouhar se décommande : un membre de sa délégation, M. Sahabi, explique-t-il, est tombé brusquement malade. M. Ghassemlou paraît exaspéré : *« Je ne sais même pas s'ils veulent négocier ou s'ils cherchent seulement à gagner du temps avant de reprendre les hostilités*, déplore-t-il. *Voilà deux semaines que nous attendons les propositions gouvernementales pour aborder le vif du sujet, mais ils ne savent que prodiguer de bonnes paroles. »*

Les tractations reprennent dans les coulisses. M. Ahmed Qazi, membre du P.D.K.I., mais aussi ami personnel de M. Forouhar, avec lequel il a purgé une peine de prison sous le *règne du chah, fait* la navette entre la résidence du ministre et celle de M. Ghassemlou. Mercredi soir, un compromis se dégage : la délégation kurde se présentera désormais comme un groupe monolithique sans étiquette, distinguant l'affiliation politique de ses membres. Les représentants du Komalah et des fedayin seront les « partenaires silencieux » des délégués du P.D.K.I., qui, seuls, auront le droit de prendre la parole pendant les conversations. Le cheikh Hosseini présidera la délégation *kurde, mais n'aura d'autre fonction* que de « diriger » les débats. C'est à ces conditions, acceptées de part et d'autre, que la négociation devait reprendre ce jeudi en fin de matinée. *« L'essentiel pour nous est de prendre connaissance des propositions de Téhéran*, répétait mercredi soir M. Ghassemlou ; *nous saurons alors si le pouvoir central est sérieux ou non quand il affirme vouloir rétablir la paix au Kurdistan. »*

Le climat régnant dans la région n'est pas en tout cas à l'apaisement. Il y a trois jours, les pasdarans (miliciens islamiques), fidèles au gouvernement de Téhéran, ont arrêté, près de la ville de Paveh, soixante-cinq membres de la puissante tribu des Djounrow, qui soutient la rébellion kurde. Hier mercredi, les pechmergas (guérilleros kurdes) ont capturé les quatre membres de l'équipage d'un hélicoptère des forces armées dans une localité située entre Kamiaran et Sanandaj. Ils étaient venus au secours d'un autre hélicoptère qui avait dû faire un atterrissage forcé dans la région. Tard dans la soirée de mercredi, M. Ghassemlou apprenait par un coup de téléphone qu'une unité de blindés avait fait son apparition à un carrefour stratégique entre Mahabad et la ville proche d'Ouroumieh (ex-Razaieh).

« L'avenir est des plus incertains », commente M. Ghassemlou, qui carresse machinalement le pistolet qu'il porte sur la hanche. *Nous sommes en mesure de reprendre le maquis à tout moment »*, ajoute-t-il. Des milliers de pechmergas sont disséminés dans les montagnes environnantes où les arsenaux, les archives, l'imprimerie du mouvement autonomiste, ont été conservés en lieu sûr. Il est probable que, dans le cadre de la reprise des hostilités, les partisans kurdes quitteront Mahabad, trop vulnérable pour être défendable sans de lourdes pertes humaines et matérielles.

Certes la ville est, à l'heure actuelle, sous le contrôle des pechmergas. Les guerriers kurdes patrouillent dans les rues, le fusil mitrailleur Kalachnikov à l'épaule ; ils croisent sans les regarder les soldats de l'armée régulière en treillis de combat qui circulent désormais conformément aux termes de l'accord du cessez-le-feu. Les pastarans (milices islamiques), fidèles au gouvernement central, n'ont pas eu le droit de sortir de leur caserne dans laquelle ils sont consignés depuis plus de trois semaines.

Malgré tout, soldats et miliciens seraient en mesure, au premier signal, de reprendre le contrôle de la ville. Sur la ligne de crête qui l'enserre, on aperçoit les silhouettes des chars, de canons sans recul, de mortiers qui, dans le silence feutré du crépuscule, paraissent prêts à cracher la mort sur une population qui n'aspire, nous dit M. Ghassemlou, qu'à *« la paix dans la dignité »*.

ERIC ROULEAU.

Le président Carter a agi très sagement dans l'affaire des otages

nous déclare M. Chapour Bakhtiar

« J'avais rencontré Moustapha Chafik — le neveu de l'ancien chah d'Iran, assassiné le 7 décembre à Paris — *une seule fois, quand j'étais à Téhéran. Il avait le sens patriotique et on me dit qu'il jouissait d'une certaine sympathie dans la marine. Mais je ne vois rien de très clair dans cette affaire si ce n'est que M. Khomeiny a des assassins partout. »*

Condamné à mort par contumace *par un « tribunal islamique »*, M. Chapour Bakhtiar, dernier chef de gouvernement sous le régime du chah, a conscience des risques qu'il court mais n'a rien perdu de sa pugnacité. Des policiers français armés contrôlent l'accès de l'appartement où il nous a reçu le mardi 11 décembre dans la banlieue parisienne. *« J'avais écrit à M. Giscard d'Estaing pour lui demander un minimum de protection à mon arrivée en France »*, nous précise-t-il.

Cette arrivée a eu lieu en juillet : *« Resté à son poste jusqu'à ce que les rafales de mitrailleuses se croisent sous sa fenêtre »*, le 10 février, l'ancien premier ministre a passé plusieurs mois dans la clandestinité en Iran avant de quitter son pays *« sur un avion de ligne »*, grâce à des complicités *qu'on ne peut dévoiler*. Depuis quelques semaines, il s'exprime au moyen de cassettes que ses partisans font passer en Iran, mais il ne prend pas publiquement la parole en France. Un représentant du Quai d'Orsay est venu le voir il y a un mois pour lui demander *« de ne pas donner de conférence de presse et de ne pas faire trop de bruit »*.

M. Bakhtiar, sur lequel l'imam Khomeiny — alors en exil en France — avait jeté l'anathème quand il était au pouvoir, tient à souligner qu'il jouit d'une *« liberté infiniment moindre »* que celle accordée autrefois à son rival.

« Je crois que la France cherche à ne pas irriter un certain nombre de pays arabes », se contente de déclarer M. Bakhtiar quand on évoque la solidarité que M. Cyrus Vance est venu demander à Paris pour renforcer les mesures de rétorsion des Etats-Unis à l'égard de l'Iran. Il pense que, en prenant les otages américains, *« M. Khomeiny et ses acolytes ont donné une raison parfaitement valable »* pour des représailles, mais il ne croit pas en la *« possibilité d'un coup de force américain en Iran, du moins sur une grande échelle »*. *« Le président Carter*, dit-il, *a agi très sagement. Il a montré les dents, mais sans s'en servir. »*

« Même en Ouganda, on n'aurait pas fait ça », poursuit M. Bakhtiar au sujet du *« spectacle ignoble, indigne d'un pays civilisé »*, que donnent *« des gens payés pour hurler toute la sainte journée »* autour de l'ambassade américaine. Au demeurant, il estime que, même sans les sanctions économiques des Etats-Unis, *« M. Khomeiny est condamné à la faillite économique »* dans un pays où *« seulement 25 % de la production nationale marche »*.

Selon M. Bakhtiar, un nombre croissant d'Iraniens s'inquiètent de la disparition ou de la cherté grandissante des produits de première nécessité. En dehors des difficultés de la vie quotidienne, beaucoup — y compris l'ayatollah Chariat Madari, *« un esprit ouvert, pour un représentant du clergé »* — ne veulent pas de la nouvelle Constitution, *« ridicule, ignoble, bien plus mauvaise que celle de 1906, en vertu de laquelle un « guide suprême » remplace le président de la République et le premier ministre »*.

M. Bakhtiar estime qu'il est l'homme politique le plus désigné pour représenter le courant de pensée laissé par Mossadegh. Il affirme que *« ce pauvre Bazargan »* et M. Sandjabi, qui avaient fait allégeance à l'imam Khomeiny, avec *« ces ministres des affaires étrangères qu'on change tous les quinze jours, l'un plus ridicule que l'autre »*, seront mal placés pour reprendre la parole après le départ inéluctable du *« déséquilibré »* actuellement au pouvoir.

La répression sous le chah

Quand il était dans l'opposition au chah, en Iran, M. Bakhtiar a été arrêté six fois et il a passé au total cinq ans et demi en prison. Puisqu'il est question de faire le procès de l'ancien chah et que l'entourage de celui-ci s'élève contre les chiffres avancés au sujet des victimes de la répression sous l'ancien régime, nous avons demandé sa propre estimation à notre hôte. Selon M. Bakhtiar, il y a eu pendant *le règne du chah « vingt mille à trente mille personnes arrêtées, pour un mois ou pour dix ans »*. *« Quand, parvenu au pouvoir, j'ai fait libérer les prisonniers politiques, il y en avait neuf cents »*, précise-t-il. Il estime que le nombre des personnes mortes en prison ou *sous la torture « ne peut dépasser quelques centaines »*

Bien sûr, l'opposant à l'ancien chah trouve abominables ces tortures et ces exécutions, mais il dit aussi que, d'après ce qu'il sait, les chiffres avancés par certains adversaires du souverain déchu ne sont pas crédibles. M. Bakhtiar se trompe-t-il sur son audience réelle en Iran et présume-t-il de lui en se posant en héritier spirituel de Mossadegh ? Il peut en tout cas arguer de sa clairvoyance au sujet de la véritable personnalité de l'imam Khomeiny à l'époque où celle-ci ne s'était pas encore révélée, et on doit lui reconnaître une certaine force de caractère : celle qu'il faut pour demander un procès équitable contre un souverain combattu pendant toute une carrière politique.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

WASHINGTON DEMANDE LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DIPLOMATIQUE IRANIEN AUX ÉTATS-UNIS

Le gouvernement américain a demandé, mercredi 12 décembre, au chargé d'affaires iranien à Washington, M. Ali Agah, de réduire à 15 personnes le personnel de son ambassade et à 5 celui de chacun des consulats iraniens aux Etats-Unis (à New-York, San-Francisco, Chicago et Houston). Selon le département d'Etat, 57 personnes sont actuellement accréditées à l'ambassade d'Irak et 161 dans les différents consulats.

Cette décision a été notifiée à M. Agah par le sous-secrétaire d'Etat pour les affaires politiques, M. David Newson. Il appartiendra à M. Agah de choisir les personnes, dont il veut se séparer. Celles-ci devront être privées de leurs statut diplomatique dans cinq jours au plus tard.

Le département américain de la justice a demandé que la décision du juge fédéral, déclarant anticonstitutionnelles les mesures d'expulsion prises à l'encontre des étudiants iraniens en situation irrégulière (*le Monde* du 13 décembre), soit suspendue. Cette demande, déposée devant une cour d'appel de Washington, sera suivie d'un appel en bonne et due forme, précise-t-on au département de la justice.

L'affaire de la lettre du sénateur Kennedy

L'ambassade d'Iran à Washington a reconnu mercredi que la communication attribuée par la radio de Téhéran au sénateur Edouard Kennedy était un faux. *« Aucune lettre n'a été envoyée pa rle sénateur Kennedy au gouvernement iranien »*, a déclaré M. Hossein Ava, attaché de presse, de l'ambassade. *« Un télégramme a été adressé à l'imam Khomeiny au nom du sénateur Kenndy, mais nous pensons que c'est un faux. Nous pensons que cela a été fait pour discréditer le sénateur Kennedy. »*

M. Ava a précisé que le gouvernement de Téhéran allait faire une mise au point en ce sens. En fait de mise au point M. Sadegh Ghotbzabeh, *ministre iranien des* affaires étrangères, et l'Hodjatoleslam Ahmad Khomeiny, fils de l'imam Khomeiny, ont chacun à leur tour, mercredi apporté des précisions sur ce message et sur les contacts qui, selon eux, auraient été pris par le sénateur pour rencontrer l'imam Khomeiny et l'entretenir de la libération des otages. *« J'ai le message du sénateur Kennedy en ma possession*, a affirmé l'Hodjatolesam Ahmad Khomeiny.

L'hodjatoleslam ahmad Khomeiny a indiqué que la demande d'entretien formulée par le sénateur Kennedy dans le but *« de résoudre la question des otages »* avait été transmise à l'ayatollah Sadoughi, qui en a informé l'imam Khomeiny.

Celui-ci a répondu qu'il n'accorderait pas cet entretien. Il a ajouté que si *« la publication* (de cette lettre) *avait gêné Kennedy, c'est une autre affaire »*. — *(A.F.P.)*

M. SOLOMON : LE BLOCAGE DES AVOIRS IRANIENS N'A PAS ENTRAÎNÉ DE TRANSFERTS DE CAPITAUX HORS DES ÉTATS-UNIS.

Washington *(A.F.P.)*. — Le sous-secrétaire au Trésor pour les affaires monétaires, M. Anthony Solomon, a déclaré mercredi qu'il n'y avait *« aucune indication »* que des intérêts étrangers se soient efforcés de transférer les placements qu'ils ont constitués aux Etats-Unis, à la suite du blocage, par ces derniers, des *avoirs officiels* iraniens. Mais il a reconnu que la crise iranienne avait provoqué en ce qui concerne le dollar un sentiment de *« prudence »* et une certaine *« nervosité »* sur les marchés des changes, ajoutant : *« Naturellement, nous maintenons nos consultations avec les autorités des principaux pays pour nous assurer de leur coopération au cas où la pression sur le dollar viendrait à se développer. »*

LA CITIBANK-PARIS POURRA CONSERVER JUSQU'AU 19 DÉCEMBRE LES AVOIRS IRANIENS

Le tribunal de Paris, siégeant collégialement en état de référé, sous la présidence de Mme Simone Rozès, a décidé, ce mercredi 12 décembre, de ne pas condamner, comme le lui demandait la Bank Markazi Iran, banque centrale de l'Etat iranien, la Citibank-Paris à lui restituer les 50 millions de dollars déposés par elle dans ce dernier organisme bancaire (*le Monde* du 12 décembre).

Les magistrats constatent que le *dépôt fut effectué à terme* et que le contrat liant les deux parties interdit, d'après l'article 1186 du code civil, aux déposants d'exiger avant l'échéance du terme — c'est-à-dire le 19 décembre — ce qui n'est dû qu'à terme. Ils déclarent en conséquence qu'il n'y a pas lieu à référé.

Me François Chéron, avocat de la banque iranienne, nous a indiqué, ce jeudi 13 décembre, que, contrairement à ce que nous avons indiqué dans nos dernières éditions du 13 décembre, il ne ferait pas appel. Son client attendra le 19 décembre pour saisir — le cas échéant — le tribunal d'une nouvelle demande.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Libye

L'O.L.P. qualifie le président Kadhafi de « colonel fou »

De notre correspondant

Beyrouth. — Le ton est encore monté, mardi 11 décembre entre la Libye et le Fath, la principale organisation palestinienne. M. Kadhafi a affirmé qu'il comprenait tous ceux qui, à un moment donné, ont été les ennemis à mort de la résistance palestinienne : il a été traité de *« colonel fou »* par les moyens d'informations palestiniens.

Rien n'est irréversible dans le monde arabe et pour ne citer qu'un exemple, le roi Hussein de Jordanie est redevenu pour M. Arafat un interlocuteur tout *à fait convenable après avoir été* traité, durant des années, par l'O.L.P. de *« boucher d'Amman »*, mais rarement deux alliés devenus ennemis auront été aussi loin dans l'invective, que le président Kadhafi et M. Arafat.

C'est le colonel Kadhafi qui a relancé la polémique, dans une interview à l'*A.F.P.* *« Il n'y a aucune différence,* a-t-il déclaré, *entre Begin et un Palestinien qui tente de soumettre le peuple palestinien à sa volonté (...) Après avoir eu affaire avec le Fath, ces derniers jours, je comprends que certains Libanais qui ont subi des provocations intolérables, aient préféré s'allier à notre ennemi israélien, plutôt qu'avec le Fath. Je comprends aussi que l'armée syrienne les ait frappés en entrant au Liban, que le gouvernement irakien ait combattu le Fath et que le roi Hussein les ait chassés de Jordanie. »*

A la suite de cette interview, l'agence palestinienne *Wafa* a qualifié le colonel Kadhafi de *« fou »*, affirmant, insulte suprême, ne voir *« aucune différence entre le comploteur Sadate et le gouverneur de Libye »*. De son côté, la revue palestinienne *Falastine Al Saoura* écrivait à l'adresse du président libyen : *« Oui, vous êtes devenu fou »*, révélant que M. Arafat a fourni à M. Kadhafi quatorze preuves de la disparition de l'imam Moussa Sadr en Libye.

Le Fath, dans un communiqué niveau ou, du moins, une conférence arabe à n'importe quel niveau, ou au moins une conférence des pays du Front de la fermeté, afin d'examiner *« les tentatives du régime libyen de désagréger le « Front de la fermeté » et de miner la représentativité de l'O.L.P. à un moment crucial de sa lutte »*. L'organisation de M. Arafat affirme avoir fait preuve de beaucoup de patience avec le colonel Kadhafi au cours des cinq dernières années.

Le président libyen ayant, dans une autre interview, accordée le même jour au *New York Times*, écarté la menace de réduction des exportations pétrolières de son pays vers les Etats-Unis et affirmé vouloir développer le dialogue avec Washington après avoir reçu des assurances *« par des voies non officielles »* concernant *une politique américaine plus « neutre » (...) et compréhensive à l'égard du peuple palestinien si le président Carter était réélu »*, est également attaqué sur ce thème. *Falastine Al Saoura* se déclare *« attristée de constater que la personne expulsée de Tripoli soit le représentant de la Palestine, et non pas l'ambassadeur des Etats-Unis »*.

LUCIEN GEORGE.

NATIONS UNIES

L'Assemblée de l'ONU demande la « réintégration » à Madagascar des îles du canal de Mozambique

New-York (Nations unies). — L'Assemblée des Nations unies a invité, mercredi 12 décembre, la France, par 93 voix contre 7 et 36 abstentions, à engager *« sans délai »* des négociations avec Madagascar pour la « réintégration » dans le territoire malgache des îles Glorieuses et des îles éparses du canal de Mozambique actuellement sous souveraineté française.

Le représentant de la France, M. Husson, a vivement protesté contre cette résolution, en estimant que l'Assemblée avait agi *« en violation caractérisée »* des principes de la Charte de l'ONU. Les îles Glorieuses, a-t-il dit, *« constituent incontestablement des terres françaises »* situées au nord et à l'ouest de Madagascar. Ces îles étaient désertes quand la France s'y est implantée et n'ont jamais appartenu à la République malgache.

L'Assemblée a adopté par 125 voix contre 17 (occidentales pour la plupart) plusieurs résolutions sur la Namibie, dont la plus importante *« exige que l'Afrique du Sud se conforme d'urgence, pleinement et inconditionnellement, aux résolutions du Conseil de sécurité »*. Une autre résolution condamne les investissements étrangers en Namibie.

Dix-sept résolutions condamnant l'apartheid en Afrique du Sud ont également été adoptées. La principale *« prie le Conseil de sécurité d'envisager d'urgence des sanctions économiques obligatoires »* contre Pretoria et de prendre des mesures pour faire cesser totalement toute collaboration militaire ou nucléaire avec l'Afrique du Sud. Ce texte a été adopté par 109 voix contre 12 (les Neuf de la Communauté européenne, les Etats-Unis, l'Australie et le Canada) et 21 abstentions.

Un paragraphe mis aux voix séparément *« condamne la poursuite de la collaboration politique, militaire, nucléaire, économique, de certains Etats avec le régime raciste sud-africain »*, en particulier le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la R.F.A., la France, le Japon, la Belgique, Israël et l'Italie, ainsi que *« les sociétés transnationales et les autres institutions qui aident ce régime »*. Il a été adopté par 67 voix contre 25 et 45 abstentions.

Enfin, l'Assemblée a adopté plusieurs résolutions concernant *« les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme dans les territoires occupés »* de Palestine. L'une d'elles, adoptée par 111 voix contre 2 (Israël et Etats-Unis), avec 31 abstentions (dont les pays de la Communauté européenne), déplore *« la violation continue et persistante par Israël de la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre »*.

● *Le premier ministre britannique*, Mme Margaret Thatcher, est attendue dimanche 16 décembre à Washington où elle doit séjourner jusqu'au 18 décembre avant de se rendre aux Nations unies, à New-York, a annoncé mercredi 12 décembre le département d'Etat. Mme Thatcher doit rencontrer lundi le président Carter et mardi M. Kurt Waldheim, secrétaire général de l'ONU, avant de regagner Londres. — *(A.F.P.)*

A TRAVERS LE MONDE

Espagne

● LA CHAMBRE DES DEPUTES a décidé, mercredi 12 décembre, à l'unanimité, la création d'une commission d'enquête sur les mauvais traitements qui seraient infligés aux détenus au Pays basque. La création d'une telle commission constituait l'une des conditions posées par l'ETA politico-militaire pour libérer le député gouvernemental Javier Ruperez, qu'elle avait enlevé le 11 novembre dernier. Le député a été libéré mercredi par ses ravisseurs (*le Monde* du 12 décembre). — *(A.F.P.)*

● LES RESTES d'Alphonse XIII de Bourbon, grand-père du roi Juan Carlos, seront transférés au début de 1980 de Rome à Madrid pour être inhumés à l'Escorial, le panthéon des rois d'Espagne.

Etats-Unis

● Mme DIANE FEINSTEIN a été élue, le 11 décembre, à une faible majorité, maire de San-Francisco (Californie), devenant ainsi la première femme à occuper cette fonction. L'ancien maire, M. George Moscone, avait été assassiné en 1978. Mme Feinstein, qui est partisan du président Carter, a recueilli 102 233 suffrages. Son adversaire, M. Quentin Kopp, favorable au gouverneur de Californie, M. Jerry Brown, autre candidat démocrate à la présidence, a obtenu 87 226 voix. — *(A.F.P.)*

● DIX PERSONNES ONT ETE BLESSEES à la suite de plusieurs explosions qui ont eu lieu mercredi 12 décembre dans une raffinerie de pétrole sur la côte sud de Porto-Rico. Une usine pétrochimique, fabriquant des caoutchoucs synthétiques, a été détruite. Les dégâts sont estimés à 40 millions de dollars. — *(A.F.P.)*

Grèce

● Mme CHRISTINA ONASSIS a décidé de divorcer de son troisième mari, le Soviétique Serguei Kausov, après seize mois de mariage. Son avocat athénien a précisé que M. Kausov allait également déposer une demande en divorce. — *(A.F.P.)*

Panama

● HUIT MILLE GUERILLEROS sont prêts à engager au Panama une lutte armée contre le régime du président Aristides Royo si celui-ci ne convoque pas une assemblée constituante *« ouvrant la voie à la démocratie »*, a déclaré, mardi 11 décembre, un ancien député panaméen exilé au Costa-Rica. M. Humberto Zappi a fait cette déclaration au nom du Front national d'opposition du Panama. — *(A.F.P.)*

Portugal

● L'ALLIANCE DEMOCRATIQUE, coalition de centre-droit, a remporté définitivement la majorité absolue au Parlement avec l'élection, mercredi 12 décembre, d'un des quatre députés représentant les Portugais résidant à l'étranger. — *(A.F.P.)*

République Sud-Africaine

● TROIS PRISONNIERS POLITIQUES, dont Alexandre Moumbaris, quarante et un ans, condamné en 1973 à douze années d'emprisonnement pour activités *« terroristes »*, se sont évadés mercreri 12 décembre de la prison centrale de Pretoria. Alexandre Moumbaris, Australien d'origine grecque, marié à une Française, avait été, en juin 1973, reconnu coupable d'avoir tenté d'organiser une infiltration de *« terroristes »* pro-marxistes en Afrique du Sud. — *(A.F.P.)*

Thaïlande

● LA THAILANDE n'accordera plus aucune autorisation de survol de son territoire aux appareils soviétiques qui ravitaillent le Vietnam, et tout avion qui emprunterait illicitement l'espace aérien thaïlandais sera contraint d'atterrir, a annoncé mercredi 12 décembre un porte-parole militaire. *« Le temps est venu de prendre des mesures énergiques afin de mettre fin à ces violations flagrantes*, a-t-il ajouté. *Dans notre espace aérien, nous avons le droit d'intercepter ces avions et même de les abattre. »* Selon Bangkok, de dix à vingt appareils soviétiques ont survolé illicitement la Thaïlande au cours des deux derniers mois. — *(A.F.P.)*

Tunisie

● M. RACHID GHANOUCHI, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Al Moujtamaa*, qui vient d'être suspendu pour trois mois (*le Monde* des 8 et 9-10 décembre), et l'un des animateurs du mouvement intégriste, a été entendu durant toute la journée du mardi 11 décembre par les services de police. Mercredi soir, il n'avait pas encore regagné son domicile.

Selon ses proches, M. Ghanouchi et le directeur de la publication, M. Abdelhamid Attia, devront se présenter le 19 décembre devant le juge d'instruction du tribunal de première instance pour répondre des accusations de diffusion de fausse nouvelles et d'appel à la subversion. — *Corresp.)*

EUROPE

Belgique

Les parlementaires wallons adressent aux Flamands un avertissement sérieux sur les risques de « déchirement »

Bruxelles. — *La révolution wallonne n'a pas eu lieu comme* certains le souhaitaient, mais les parlementaires de la région ont *adressé un avertissement* qu'ils veulent solennel aux Flamands majoritaires : si les provocations continuent ce sera la crise de régime et le « *déchirement irréparable* ».

Réunis à Mons, les parlementaires wallons ont fait le point sur les progrès de la régionalisation pour constater qu'elle était *freinée par la formation* la plus importante du pays, le parti social-chrétien néerlandophone C.V.P., que préside M. Tindemans et auquel appartient le premier ministre, M. Wilfried Martens. Le C.V.P., qui définira son attitude au cours d'un congrès prévu pour samedi, continue à réclamer la régionalisation ou le fédéralisme « *à deux* » *(Wallonie et Flandre)* et dénie à Bruxelles le statut de région à part entière. La Flandre, *majoritaire dans le pays, ne veut* pas se trouver minorisée dans le futur Etat en face de deux régions francophones (85 % des habitants de la capitale sont d'expression française).

De notre correspondant

« *Nous ne sommes pas anti-flamands*, a déclaré le président du parti socialiste, *mais nous exigeons l'autonomie des trois régions* ». M. Cools a aussi accusé le C.V.P. (son partenaire au gouvernement) de saboter l'Etat belge en usant tour à tour « *de la provocation, de la séduction, de l'obstruction et de l'intimidation* ». Il reproche notamment aux personnalités sociales-chrétiennes flamandes de proposer aux Wallons un dialogue sans la participation des Bruxellois, dans le but de diviser la capitale et la Wallonie « *alors que leur solidarité est plus nécessaire que jamais* ».

Le président du Rassemblement wallon, M. Henri Mordant, est allé plus loin, plaidant pour l'autodétermination de la Wallonie parce que les Flamands, selon lui, sont contre la régionalisation : « *L'Etat flamand dominateur veut maintenir la Wallonie sous sa coupe.* »

Le Rassemblement wallon désirait transformer l'assemblée en « *états généraux de la Wallonie* » mais il n'a pas été suivi par les autres partis francophones, à part le P.C. « *Nous n'en sommes pas encore à 1789* », devaient déclarer plusieurs hommes politiques socialistes et sociaux-chrétiens, d'autant plus prudents que les libéraux wallons avaient refusé de participer à la réunion, expliquant que l'assemblée n'avait « *aucune base légale* ».

Légale ou non, a dit M. Jean-Marie Dehousse, président de l'exécutif régional wallon, « *on ne pose plus aujourd'hui la question de savoir si l'assemblée wallonne peut voter mais de savoir ce qu'elle va voter. Le fait précède le droit* ».

Le « premier ministre » wallon a aussi présenté le bilan de sa gestion pour insister sur le caractère précaire de ce qui a été réalisé en matière de régionalisation. Une motion finale, votée seulement par les sociaux-chrétiens et les socialistes, insiste sur le droit de la Wallonie à son existence en tant que région. Après neuf ans de négociations, tout nouveau délai dans la régionalisation causerait un préjudice grave à la Wallonie. La motion *insiste dès lors pour que « soient adoptés sans retard les textes qui concrétisent la réalité d'un pouvoir politique wallon constitutionnellement responsable devant une assemblée élue, habilitée à prendre de véritables lois régionales* ».

Il est clair, commente le journal *le Soir*, que les élus wallons de la majorité gouvernementale, et principalement les socialistes, « *laissent toujours planer la menace du grand coup de poing sur la table que constituerait la légitimation de l'assemblée des élus wallons* ».

PIERRE DE VOS.

Union soviétique

Les autorités cherchent à intimider les éditeurs de la revue clandestine « Poïski »

Mme Sonia Sorokine et M. Oleb Pavlovski, qui avaient été appréhendés lors de la manifestation avortée sur la place Pouchkine, lundi 10 décembre, ont été relâchés par la police après quelques heures de détention. Les autorités semblent cependant s'acharner depuis le début de cette année contre la revue non officielle Poïski *(Recherches) dans le cadre d'une instruction pour* « diffusion calomnieuse contre l'Etat soviétique ».

De notre correspondant

Moscou. — La revue *Poïski* (Recherches) est un cas original dans l'histoire de la presse soviétique, aussi bien officielle que clandestine, que ce soit en Russie même ou dans l'émigration : elle rassemble des auteurs très divers, des marxistes critiques aux monarchistes orthodoxes. Les *thèmes traités concernent* la philosophie, l'histoire, l'économie, la littérature. La revue publie aussi des poèmes et de courtes nouvelles. Pluraliste et éclectique, *Poïski* est éditée depuis le mois de juin en samizdat. Quelques exemplaires dactylographiés sont recopiés par des amis, voire photocopiés par les rares privilégiés ayant accès aux précieuses machines de reprographie, évidemment introuvables dans le *commerce et sévèrement* surveillées dans les administrations. La revue circule à Moscou et dans quelques villes de province comme Leningrad et Odessa.

L'hostilité aux régimes totalitaires

La seule idéologie commune rassemblant ces néo-marxistes, ces chrétiens, ces libéraux est l'hostilité aux régimes totalitaires. En octobre, *Poïski* a protesté contre la condamnation à Pékin du dissident Wei Jingsheng, rédacteur de la revue *Explorations*, qui luttait aussi contre le système de parti unique et pour la démocratie. La rédaction de *Poïski* vient, d'autre part, de signer avec d'autres organisations de dissidents une lettre ouverte aux autorités soviétiques, à propos de la situation en Iran, dans laquelle elle demande la libération des otages américains.

Créée en juin 1978, *Poïski* a sorti cinq numéros, le sixième a été saisi par le K.G.B. Le n° 4, de décembre 1978, qui comporte plus de 350 pages pelure d'oignon, s'ouvrait sur un éditorial consacré à *la journée internationale* des droits de l'homme. L'avenir de la revue apparaît assez sombre. Les autorités ont averti ses responsables que si un nouveau numéro était publié, des arrestations seraient opérées, même dans les milieux n'ayant que des rapports très lointains avec la revue.

Depuis le début de cette année, une vingtaine de perquisitions ont été opérées. La première victime a été l'animatrice de la revue, Mme Raïssa Lert, une ancienne journaliste âgée de soixante-treize ans, *qui a été exclue* du parti communiste, dont elle était membre depuis 1926. En novembre et décembre, d'autres perquisitions ont été effectuées chez MM. Victor Sokirko, un économiste de quarante ans, qui se déclare partisan d'un système économique libéral et même du retour à la libre entreprise ; Piotr Egidès, soixante-deux ans, ancien professeur d'esthétique et ancien membre du parti communiste, *qui est favorable à un système* socialiste autogestionnaire ; Valéry Abramkine, trente-deux ans, ancien biologiste devenu volontairement concierge « *pour n'avoir plus rien à craindre sur le plan professionnel* », qui représente dans la revue le courant religieux orthodoxe ; Michael Gester, historien marxiste, animateur du mouvement de critiques *vis-à-vis* de l'histoire officielle ; ainsi que chez MM. Youri Grimm, Oleg Pavlovski, *Mme Angelina* Gorgan, et chez M. et Mme Sorokine. MM. Abramkine et Sorokine ont été arrêtés le 4 décembre ; le second a déjà été condamné à quinze jours de détention pour « houliganisme ». Deux jours après, un économiste de cinquante et un ans, M. Victor Nekipelov, qui a participé à la revue *Poïski*, était *également* arrêté (1).

DANIEL VERNET.

(1) Le Pen-Club français élève une « très vive protestation », rappelant que, pour son activité poétique, M. Nekipelov, son membre associé, avait déjà été incarcéré. Le Pen-Club estime que toutes les mesures de répression touchant les intellectuels soviétiques risquent d' « *ôter toute signification, sur le plan culturel, au dialogue qui sera l'objet de la prochaine conférence de la C.S.C.E. à Madrid* ».

● *Un rassemblement de solidarité avec les Juifs d'U.R.S.S.* se tiendra samedi 15 décembre, à 19 heures, sur le terre-plein du *Trocadéro, à l'appel du Conseil* représentatif des institutions juives de France (C.R.I.F.), du *comité de soutien aux Juifs* d'U.R.S.S. et de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA). Cette manifestation est organisée à l'occasion de la fête juive de Hannouca et du neuvième anniversaire du procès de Léningrad (dont trois condamnés restent encore détenus), et dans la perspective de la conférence de Madrid sur l'application des accords d'Helsinki. Des représentants des religions catholique, protestante, orthodoxe et musulmane participeront à ce rassemblement dont le *lieu est celui où, il y a 31 ans* (au palais de Chaillot), a été proclamée la déclaration universelle de *droits de l'Homme*.

ASIE

Corée du Sud

L'arrestation du commandant de la loi martiale témoigne de la lutte pour le pouvoir au sein de l'armée

Tokyo. — *Nouveau coup de théâtre en Corée du Sud : le général Chung Seung-hwa, commandant de la loi martiale et chef d'état-major de l'armée de terre, a été arrêté dans la soirée du mercredi 12 décembre. Il est accusé d'avoir participé au complot pour assassiner le président Park. Un accrochage entre la garde personnelle du général et les parachutistes venus l'arrêter aurait fait, selon des témoins, plusieurs blessés. Le général serait actuellement détenu au quartier général des armées, mais, selon des informations non confirmées, il aurait en fait été blessé, lui aussi, et serait à l'hôpital. Le gouvernement a nommé pour le remplacer, tant dans ses fonctions de chef d'état-major que dans celles de commandant de la loi martiale, le général Lee Hi-song.*

De notre correspondant

L'inculpation du général Chung *dans l'assassinat de Park*, le 26 octobre dernier, n'est pas en soi surprenante. Certes, la version officielle des *événements l'avait lavé* de tout soupçon en faisant de lui, au contraire, un héros (*le Monde* du 7 novembre). Il reste que, comme nous l'avons souligné dans ces colonnes, ses activités avant et après le meurtre étaient pour le moins peu claires (*le Monde* daté 4-5 novembre). En revanche, cette arrestation est extrêmement importante dans la mesure où elle témoigne de la lutte qui se déroule actuellement *au sein* de l'armée. Elle donne en outre une dimension tout autre à l'assassinat en confirmant la thèse d'un complot dans lequel serait impliquée une partie des militaires (plusieurs généraux auraient été arrêtés en même temps que le commandant de la loi martiale).

Ces arrestations, et en particulier celle du général Chung, ont été décidées par le général Chun Doo-hwan, chef du Military Security Command, c'est-à-dire des services de renseignements de l'armée, qui est chargé de l'enquête sur l'assassinat. Officiellement, les arrestations auraient été décidées par le nouveau président Choi. En fait, on pense à Séoul que le général Chung a agi sans en référer aux autorités civiles et les a mises devant le fait accompli. Un entretien a eu lieu, ce jeudi matin 13 décembre, entre le président Choi, le chef d'état-major général et le ministre de la défense.

Ce jeudi, l'atmosphère à Séoul paraissait calme. L'armée et la police ont été mises en état d'alerte mais non, selon le porte-parole du commandement américain, les forces des Etats-Unis stationnées en Corée (trente-neuf mille hommes). Selon la version officielle, c'est sur les déclarations, pour l'instant non révélées, de l'assassin du président Park, M. Kim Jae-kyu, ancien chef de la KCIA, dont le procès est en cours, qu'a été décidée l'arrestation du général Chung. Si l'on ne peut écarter *a priori* cette hypothèse, il reste qu'il paraît pour le moins curieux que le général Chung ait pu « berner » tout le monde, à commencer par le reste de l'armée, au point d'assumer les fonctions de commandant de la loi martiale qui faisaient de lui l'homme le plus fort du pays, alors que personne à Séoul, dans la population, n'a jamais imaginé qu'il soit complètement en dehors du complot.

C'est bien pourquoi la version d'une lutte pour le pouvoir au sein de l'armée entre ceux qui souhaitent une libéralisation du régime et les partisans d'une ligne « dure » semble la plus vraisemblable. Elle est d'ailleurs retenue, semble-t-il, par l'ambassade américaine à Séoul.

Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences que peuvent avoir sur l'avenir de la Corée cette réapparition de l'armée au premier plan du jeu politique. Washington a fait savoir que les Etats-Unis ne pourraient demeurer indifférents à un arrêt du processus de libéralisation qui paraît entamé depuis quelques semaines. Etant donné qu'il semble que ce soient plutôt les militaires partisans d'une ligne dure qui prennent l'initiative, on peut se demander s'ils n'ont pas soudain senti que la situation évoluait, à leur goût, trop rapidement. M. Kim Jae-kyu, l'assassin de Park, ayant dernièrement affirmé à son procès — *qui n'a pas repris comme* prévu ce jeudi, — qu'il avait agi « *pour restaurer la démocratie* » et le général Chung passant aujourd'hui pour son complice, il y a tout lieu de penser que ce dernier était lui aussi partisan d'une libéralisation du régime. Toute la question est désormais de savoir si les jeunes officiers fidèles au général Chung vont assister sans réagir à son arrestation.

PHILIPPE PONS.

AFRIQUE

Rhodésie

L'ARRIVÉE DU GOUVERNEUR BRITANNIQUE A SALISBURY

Londres invite tous les États à lever les sanctions prises contre la colonie rebelle

La négociation des dernières modalités d'application d'un cessez-le-feu se poursuit à Londres entre les officiels britanniques et les représentants du Front patriotique. Mercredi soir, M. Mugabe a déclaré que la guérilla réclamait davantage de garanties.

M. William Tolbert, chef d'Etat du Libéria et président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a dit que l'organisation panafricaine accueillerait en son sein, le cas échéant, un Zimbabwe indépendant.

Enfin, à Paris, M. Hunt, porte-parole de l'Elysée, a déclaré, à l'issue du conseil des ministres du 12 décembre, que le gouvernement français s'était « félicité des accords intervenus entre toutes les parties intéressées » et qu'il avait « exprimé l'espoir qu'une fois agréées les ultimes modalités de leur mise en œuvre tous les intéressés appliqueraient strictement et loyalement ces accords ».

De notre envoyé spécial

Salisbury. — L'union-jack flotte à nouveau dans le ciel de Rhodésie. L'ancien dominion rebelle à la Couronne est redevenu pour quelques mois terre britannique. *Ce qui s'est passé mercredi 12 décembre* à Salisbury ne répond, dans les annales de la colonisation, à aucun précédent. La seule référence historique admissible renvoie à l'aventure de lord Mountbatten, chargé en 1947 de liquider l'empire des Indes. Encore faut-il se garder de pousser trop loin la comparaison, même si lord Soames, gouverneur de la Rhodésie, a recueilli — comme jadis son illustre prédécesseur — *les pleins pouvoirs. Au cours des* quelques mois qui conduiront aux élections, son rôle sera celui d'un arbitre et d'un conciliateur plutôt que celui d'un maître absolu.

L'évêque Abel Muzorewa, premier ministre en chômage et prétendant au pouvoir dans le futur Zimbabwe indépendant, a accueilli mercredi le gouverneur *et son épouse. Le protocole fut* sobre et hâtif : quelques poignées de main, une rapide revue de la garde d'honneur et les premiers accents du *God save the Queen* entonné à deux reprises.

A la sortie de l'aéroport, lord Soames eut son premier contact avec les clameurs africaines, une foule à vrai dire bien clairsemée, car le retour de la Rhodésie dans le giron britannique n'a guère enflammé les passions parmi la population.

Une tâche difficile

La tâche de lord Soames s'annonce fort difficile. En bon diplomate, le gouverneur laisse entendre qu'il ne souhaite pas brusquer les choses. Recevant la presse sur les pelouses fraîchement tondues de Goverment House, il a fait quelques confidences : « *Je ne veux pas me précipiter. Je préfère trouver mon chemin* (fell my way). *J'espère cependant que l'accord sur le cessez-le-feu sera signé à Londres avant la fin de la semaine. La date des élections n'a pas encore été fixée* » (dans un communiqué publié à son arrivée, le gouverneur avait annoncé *que les partis politiques désireux* de participer au scrutin auraient jusqu'au 31 décembre pour enregistrer leur candidature). S'exprimant ensuite en français au micro de TF 1, lord Soames a poursuivi : « *La Rhodésie va maintenant reprendre sa place dans la communauté des nations. Ce sera une bonne chose pour elle, mais aussi pour toute l'Afrique.* » Dans sa première allocution officielle et radiotélévisée, lord Soames s'est voulu rassurant.

« *Mon objectif*, a-t-il notamment déclaré, *est de travailler avec vous à l'avènement d'un avenir meilleur et plus pacifique. Ma tâche consiste à gouverner ce pays dans la confiance pendant que les dirigeants politiques s'expliqueront devant vous et rechercheront votre vote. La nouvelle Constitution prévoit l'application de la règle de la majorité et fournit en même temps des garanties à la minorité. Je serai responsable de l'administration, mais il ne m'appartiendra pas seulement de prendre les décisions indispensables à la réalisation de ma tâche immédiate.* »

Après avoir confirmé que « *le gouvernement britannique avait levé aujourd'hui les sanctions économiques contre la Rhodésie et incité les autres à faire de même* », lord Soames a demandé à tous de l'aider « *au cours des prochaines semaines, cruciales pour l'avenir de ce pays* ».

L'arrivée du gouverneur britannique à Salisbury donne le coup d'envoi à l'opération de *contrôle du cessez-le-feu* et de surveillance des élections prévues dans le cadre du Commonwealth. Le transport vers la Rhodésie des 1 200 hommes engagés dans cette double mission devrait, indique-t-on dans l'entourage du gouverneur, être achevé à la fin de la semaine. Le pont aérien mis en place grâce à l'assistance logistique des Etats-Unis permettra d'acheminer les hélicoptères Puma et quelque 200 véhicules tout terrain. Le premier gros porteur Galaxie était attendu jeudi à Salisbury.

Au-delà de ces multiples préparatifs, on ne peut oublier évidemment que, aussi longtemps que l'accord sur le cessez-le-feu restera en question, la Grande-Bretagne se trouvera dans une position délicate.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Prétoria espère que l'évêque Muzorewa reviendra au pouvoir

De notre correspondante

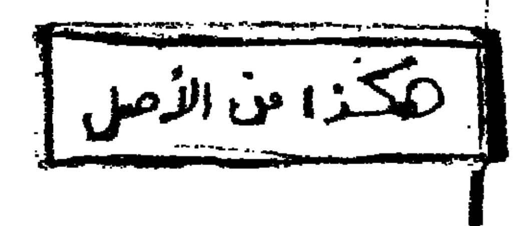
Johannesburg. — L'arrivée de lord Soames à Salisbury et le retour de la Rhodésie sous la *tutelle britannique* n'ont pas été commentés officiellement en Afrique du Sud et, dans la presse, l'euphorie n'est pas de mise, même si chacun espère un dénouement heureux à la crise. Le *Rand Daily Mail*, quotidien libéral, souhaite bonne chance à la Rhodésie, tandis que le *Post* (lecteurs et journalistes surtout africains) souhaitent que le gouverneur parvienne à ne pas prendre parti.

En revanche, *The Citizen*, quotidien pro-gouvernemental ne cache pas sa désapprobation devant l'initiative britannique. A ses yeux, « *l'avenir est plus incertain que jamais* ». (...) « *Les Britanniques et les Américains ont ébranlé une nation... et renversé un gouvernement noir démocratique.* »

Le quotidien conclut en espérant le retour au pouvoir de l'évêque Abel Muzorewa, premier ministre sortant, traduisant ainsi les vœux de l'écrasante majorité des Blancs sud-africains, en premier lieu des hommes d'affaires. Déjà, l'argent affluerait au quartier général du premier ministre sortant. Parmi les donateurs, on cite souvent l'Anglo-American Corporation de M. Harry Oppenheimer, *magnat de l'or et* des diamants, et la Johannesburg Consolidated Investments (J.C.I.), deux groupes qui ont d'importants intérêts en Rhodésie. Un fonds pour la démocratie rhodésienne a été récemment créé par des Sud-Africains pour financer la campagne de l'évêque.

Un grand nombre d'Afrikaners se sont installés en Rhodésie et beaucoup d'anglophones sud-africains y ont de la famille. La *République* y a investi *plus* de 1 500 millions de dollars et espère accroître rapidement ce chiffre. Comme l'a récemment *souligné* le premier ministre sud-africain, M. Pieter Botha, le commerce *sud-africain avec les Etats* africains au Nord transitent par la colonie britannique. D'autre part, Pretoria espère bien englober cette dernière dans sa sphère d'influence économique.

CHRISTIANE CHOMBEAU.



la loi martiale
r au sein de l'armée

A SALISBURY
r les sanctions
belle

que l'évêque
au pouvoir

ENQUÊTE

L'ISLAM D'ASIE

L'effervescence dans le monde arabo-islamique suscite des réactions en Asie où l'on compte environ quatre cents millions de musulmans, et tout d'abord dans les trois principaux pays du sous-continent indien (« le Monde » des 11, 12 et 13 décembre).

Introduit il y a quelques siècles seulement en Asie du Sud-Est, région jusqu'alors sous influence culturelle indienne et chinoise, l'islam s'est rapidement répandu dans tout le monde malais. Ethnie malaise et islam sont désormais synonymes.

En dehors des deux principaux pays musulmans — Indonésie (85 % de la population) et Malaisie (un peu plus de 50 %), — tous les pays d'Asie du Sud-Est abritent une communauté islamique. Les musulmans sont un peu plus d'un million en Thaïlande, dans les provinces limitrophes de la Malaisie. La population de cette région, mal assimilée dans un pays à majorité bouddhiste, est secouée par la dissidence et regarde plus vers Kuala-Lumpur que vers Bangkok.

En Birmanie, il y aurait environ un million de musulmans, en particulier en Arakan, le long de la frontière avec le Bangladesh ; plusieurs centaines de milliers d'entre eux, connus sous le nom de Rohingyas, avaient fui la politique répressive des autorités et s'étaient réfugiés dans des conditions dramatiques, en 1978, au Bangladesh où des milliers seraient morts. La plupart sont depuis lors rentrés chez eux. Au Vietnam et au Cambodge, les musulmans ne sont qu'une infime minorité ; ce sont presque tous les descendants de l'empire Cham détruit par les Vietnamiens il y a quatre siècles. A Singapour, où les émigrants chinois sont devenus majoritaires au siècle dernier, il y a trois cent cinquante mille Malais musulmans.

INDONÉSIE : la plus grande nation musulmane

Premier pays musulman du monde, avec environ 125 millions de croyants, l'Indonésie est pourtant longtemps restée à l'écart des grands courants qui ont secoué le monde islamique. Le raccourcissement des distances depuis le début de ce siècle a resserré les relations distendues avec le monde arabo-musulman, avec lequel les contacts avaient toujours été ténus. Car l'islam est relativement récent en Insulinde. S'il est arrivé au nord de Sumatra vers la fin du XIII[e] siècle, il n'a pris pied à Java qu'aux XV[e] et XVI[e] siècles, et les régions éloignées de l'archipel sont encore territoires de mission. L'islam n'est pas venu directement d'Arabie, mais a été importé par des marchands indiens islamisés, dont la culture religieuse était assez primaire et dont le zèle missionnaire n'était en rien comparable à celui des compagnons du Prophète.

Ces facteurs font de l'Indonésie un pays à part dans le monde musulman. Laïque et pluriconfessionnel — en dépit de la prédominance de l'islam — l'archipel est aussi profondément influencé par un substrat culturel pré-islamique qui, principalement à Java, a fusionné avec la nouvelle religion au point que l'on ne sait pas toujours lequel des deux l'emporte. Ce vieux fonds animiste et mystique avait déjà survécu à l'arrivée de deux autres religions venues de l'Inde, l'hindouisme et le bouddhisme.

A Java, ces traditions sont assez fortes pour que l'on continue encore d'honorer d'anciennes divinités, pour que la danse, le théâtre d'ombres, le théâtre — pourtant proscrits par le Coran — soient toujours florissants, ainsi que les représentations humaines (peinture, sculpture). On dit même que c'est par le théâtre d'ombres, et l'assimilation, parfois abusive, de l'islam à des divinités populaires comme *Semar*, que les premiers missionnaires ont véhiculé leur croyance dans les campagnes. Celles-ci s'étaient converties par obligation, pour suivre leur souverain. Au centre de Java, nous a dit un célèbre historien indonésien, il n'y avait pas de mosquée dans son district natal — pourtant islamisé depuis quatre siècles — quand éclata la première guerre mondiale. Qui plus est, le mysticisme, sous le nom de *kebatinan*, d'*abangan* ou de *kepercayaan*, connaît une nouvelle expansion, au point qu'il a failli être reconnu comme une nouvelle religion officialisée par le ministère des cultes.

La seule force d'opposition

A l'opposé des pays du monde arabe, l'islam est ici plus tolérant, le jeûne du ramadan pas toujours respecté, l'interdit du porc tourné par des millions de gens. Comme en France, par exemple, la religion a avant tout une valeur culturelle, et la grande majorité des musulmans — que l'on appelle « *musulmans statistiques* » — même s'ils se définissent comme croyants, limitent leur pratique religieuse aux rites de la naissance, de la circoncision, du mariage et de la mort. *Une minorité* est pratiquante — concentrée dans certaines régions de Java, de l'Ouest et de l'Est, du nord de Sumatra et du sud de Sulawesi (Célèbes) — et, même là, des sectes syncrétistes continuent d'être populaires dans les villages. Seule une fraction de cette minorité considère l'islam comme une idéologie politique militante. Jamais les partis musulmans n'ont recueilli plus du tiers des suffrages lors des élections.

Un tel contexte contraste fortement avec celui qui prévaut actuellement en Iran ou même en Arabie Saoudite. L'attitude volontairement laïque et tolérante d'un gouvernement et d'une armée où l'influence chrétienne est substantielle — l'Indonésie est sans doute un des seuls pays islamiques où des musulmans se convertissent à d'autres religions : christianisme *mais aussi* bouddhisme — l'absence d'une structure et d'une autorité cléricales de type *chiite* (les Indonésiens sont *sunnites*) semblent rendre difficile une révolution à l'iranienne.

En effet, en Indonésie, la seule force qui échappe encore à l'emprise d'un régime autoritaire, la seule structure autonome qui puisse penser différemment et accueillir les opposants, c'est l'islam. *C'est aussi* vers lui que se tournent certains de ceux qui critiquent les inégalités sociales croissantes, la corruption et la répression, l'influence étrangère et qui cherchent une sécurité dans la tradition et la foi.

Pour se prémunir contre une résurgence potentielle de l'intégrisme islamique, le gouvernement emploie simultanément divers moyens. Bien des dirigeants, en particulier du seul parti musulman autorisé, le P.P.P. ont été sensibles aux honneurs et aux satisfactions matérielles qui leur ont été prodigués. Ceux qui se sont montrés rétifs ont perdu leur poste et, pour plusieurs, se sont retrouvés en prison. Des bastions du P.P.P., en particulier à Java de l'Est, ont été soumis, lors des élections de 1971 et de 1977, à de sauvages pressions militaires. En même temps, les autorités construisent de nombreuses mosquées et ont adopté en 1978 de nouvelles réglementations limitant les activités des églises chrétiennes et rendant plus difficiles les conversions. Le pouvoir n'hésiterait pas à se livrer à la provocation, affirment certains musulmans ; selon ceux-ci le mouvement *terroriste* extrémiste des Komando Jihad, qui s'est livré à plusieurs attentats, aurait à l'origine été soutenu non seulement par la Libye — qui inquiète tellement qu'elle n'a pas été autorisée à ouvrir une ambassade à Djakarta, — mais aussi par des services spéciaux qui entendaient profiter de la situation pour « *casser* » l'opposition musulmane.

Les choses ont beaucoup *changé* depuis 1965, quand les musulmans coopérèrent avec l'armée — lors du coup d'Etat du 30 septembre — à la répression sanglante contre les communistes. Jamais les partis musulmans ne s'étaient crus aussi près du pouvoir : leurs principaux adversaires avaient été massacrés ou éliminés politiquement, nationalistes laïques proches de Sukarno, communistes athées *et* adeptes du mysticisme javanais. S'il n'était plus question de revenir au rêve du Darul Islam, au nom duquel des millions de musulmans s'étaient soulevés il y a plus de vingt ans à Sumatra et à Sulawesi, les dirigeants islamiques comptaient bien voir leur rôle et leur influence reconnus. Ils souhaitaient reviser la décision prise à la fin des années 50, après un débat long et passionné, de faire des Pancasila — les cinq principes de la Constitution de 1945, croyance en un seul Dieu, humanisme, unité, démocratie et justice sociale — et non du Coran, l'idéologie nationale.

L'espoir mis par les partis islamiques en l'armée a vite été déçu. Après s'être servis des musulmans pour se hisser au pouvoir, les généraux se sont empressés de brider leurs encombrants alliés, regroupés par la contrainte en 1971 dans un seul parti, le P.P.P., puis privés en 1978 de leur seul siège au gouvernement. Le chef de l'Etat, le général Suharto, « *musulman statistique* », comme son prédécesseur Sukarno, n'a même pas de prénom musulman, et ne se fait guère remarquer à la mosquée ; il ne cache pas non plus son attachement au mysticisme javanais dont il fut jadis le disciple.

Alors que surgissent des sectes rigoristes, telle l'*Islam Jema'ah*, à la mode dans certains milieux urbains, les différents courants de l'islam tentent prudemment de prendre leurs distances à l'égard d'un pouvoir en lequel ils ont en partie perdu confiance. Les mouvements étudiants musulmans — comme le H.M.J. *(Himpunan Mahasiswa Islam)* — ont été à l'avant-garde des *manifestations* contre le président Suharto au début de 1978, soutenus par d'anciens généraux écartés des affaires. A Aceh, dans le Nord du pays, où l'islam est le plus pur, la religion s'est alliée au particularisme local au sein d'un mouvement séparatiste qui a fait long feu.

Arrestations de musulmans

Il y a deux principaux mouvements de masse parmi les croyants : la Mohammediah, organisation moderniste missionnaire formée au début des années 20, et le Nahdatul Ulama, ou NU, ancien parti politique confiné aujourd'hui dans des activités « *culturelles* » depuis qu'il a dû se fondre dans le P.P.P., et dont les racines sont essentiellement rurales. La Mohammediah, qui possède écoles, universités et hôpitaux, et affirme avoir des millions de membres dans tout le pays, est l'héritière d'une tradition progressiste datant du début du siècle, quand les jeunes musulmans éduqués à l'université Al-Azhar du Caire étaient revenus porteurs d'idées nouvelles sur un islam rénové. C'était aussi l'époque où le mouvement du Sarekat Islam avait conclu avec le parti communiste indonésien (P.K.I.) naissant, le premier « *Front uni* » de l'histoire.

Le NU est moins intellectuel, plus populaire, et plus politique. Ses dirigeants siègent au Parlement sous l'étiquette du P.P.P. tel M. Yusuf Hasyim, qui règne sur un ensemble d'écoles religieuses à Java de l'Est. Certains leaders du *NU* ne cachent pas leur mécontentement devant une politique qu'ils qualifient de « *répressive* » ou de « *corrompue* » ; l'un d'entre eux a fait récemment un an de prison. « *Le P.P.P. est le seul ennemi du gouvernement*, nous dit M. Hasyim, *c'est pourquoi ses meilleurs dirigeants sont emprisonnés. Ils n'y a certes plus de communistes, mais le pouvoir agit de telle sorte qu'il crée lui-même le danger d'un regain du communisme* ».

En effet, dans un pays où communisme et islam sont comme l'eau et le feu, on assiste actuellement à de curieuses manœuvres politiques qui, pour discrètes qu'elles soient, n'en sont pas moins lourdes de conséquences. Alors que les prisons se vident des suspects de communisme arrêtés après le coup de 1965, de nombreux opposants musulmans les remplacent sans bruit et, dit-on, ne seraient pas mieux traités.

par PATRICE DE BEER

Certains anciens militants communistes, désespérant de reprendre seuls le pouvoir, se seraient infiltrés dans les partis musulmans, surtout le NU à cause de son implantation rurale, et tenteraient de jouer du mécontentement des paysans.

En même temps, le gouvernement a fait revivre le sukarnoisme, contre lequel il avait lutté pendant dix ans, pour opposer nationalisme et laïcisme à l'islam militant. Un ancien politicien indonésien s'est récemment inquiété d'une possible convergence entre le régime et certains anciens communistes contre les musulmans, et qui, selon lui, risquerait de conduire à une situation explosive.

La résurgence de l'islam en Indonésie a essentiellement pour cause — à l'exception d'une minorité de pratiquants — un mécontentement envers le régime, qui ne peut trouver d'autre moyen d'expression que la religion. Toutefois, la majorité des Indonésiens accepteraient difficilement la stricte application des règles d'un islam dans lequel ils se reconnaissent certes, mais dont l'influence n'est pas déterminante sur leur vie quotidienne.

MALAISIE : la religion au service d'une ethnie dominante

« Je suis triste de voir qu'un seul dirigeant musulman a osé prendre position sur cette malheureuse affaire (des otages américains à Téhéran) (...) *Seul Sadate a eu le courage de condamner Khomeiny, qui arbore la robe d'un dirigeant religieux musulman et qui n'en montre aucune des vertus.* » C'est par ces mots très durs qu'a réagi la personnalité la plus prestigieuse de Malaisie, le « père de l'indépendance », premier ministre pendant quinze ans avant de devenir le premier secrétaire général de la Conférence islamique, ce qui lui confère par ailleurs une audience qui s'étend à l'ensemble du monde musulman. Le tengku (prince) Abdul Rahman a ajouté : « *Si j'étais encore à la tête du secrétariat, je n'aurais pas hésité à convoquer une réunion de tous les pays islamiques pour leur demander instamment de protester auprès du gouvernement iranien et d'exiger la libération des otages.* » Il y a une dizaine d'années, il avait déjà eu l'audace de proposer une « *désarabisation* » de l'islam, les Arabes étant devenus très minoritaires au sein du monde musulman.

Rares sont en effet les dirigeants musulmans qui ont osé dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Et si le gouvernement de Kuala-Lumpur n'a pas pris position officiellement, il ne se prépare pas moins à contenir une possible flambée de nationalisme et d'extrémisme musulman. D'autant que Kuala-Lumpur, qui souhaite le maintien d'une présence américaine dans la région pour se prémunir contre les ambitions soviéto-vietnamiennes, ne veut rien faire qui risque de renforcer l'isolationnisme aux Etats-Unis.

Dans ce pays où à peine la moitié des habitants sont musulmans — l'islam s'identifie avec l'ethnie malaise, la plus nombreuse et la plus ancienne dans le pays, au point que se convertir à l'islam se dit « *devenir malais* » *(masuk melayu)* — *et* où les tensions raciales et confessionnelles sont latentes, les Malais musulmans accaparent la réalité du pouvoir politique. Ils bénéficient de pouvoirs spéciaux, l'islam est religion d'Etat et les principaux dirigeants, des souverains au premier ministre, ne peuvent qu'être malais et musulmans. Qui plus est, la *Constitution interdit* aux autres ethnies de la Fédération, Chinois (35 % de la population) et Indiens (10 %) de remettre en cause ces privilèges.

Pour maintenir son pouvoir, le gouvernement a constamment joué sur le particularisme malais, sur l'opposition entre ruraux (*Malais*) et citadins (*Chinois* et Indiens), sur le sentiment religieux. L'islam, jadis tolérant, s'est institutionnalisé, voire sclérosé. Sous l'influence conjuguée des idées du *darul islam* et du système britannique de religion d'Etat (anglicane) toute une structure religieuse s'est installée en Malaisie, fondée sur une mosquée par village. Les relations entre diverses communautés sont devenues presque impossibles et le mariage entre musulmans et « *infidèles* » est interdit, sauf si le conjoint accepte de se convertir à l'islam. Même dans ce cas il ne saurait jouir des privilèges accordés aux Malais musulmans ; quant au Malais qui abandonnerait l'islam — hypothèse d'école — il perdrait *ipso facto* tous ses droits. Le cas du prince Abdul Rahman, dont le père musulman avait épousé une femme siamoise, serait aujourd'hui proscrit.

Pour asseoir encore plus leur emprise sur le pays, les Malais, au lendemain des émeutes raciales de mai 1969, qui firent des centaines de morts parmi les Chinois et les Indiens, ont mis au point une « *nouvelle politique économique* » ayant pour but d'accroître leur participation dans l'économie, jusqu'alors domaine réservé des Chinois et des *sociétés étrangères.* « *Il faut,* disait un ancien premier ministre, *qu'il y ait autant de millionnaires malais que chinois.* » Cette politique n'a guère profité à la masse rurale, en dépit de nombreux programmes de développement destinés aux Malais.

L'opposition des différentes communautés — et donc en fait des musulmans et des non-musulmans, — *mais aussi les inégalités économiques*, un sentiment de frustration en face de l'enrichissement d'une classe dirigeante prêchant l'honnêteté et la justice alors que la corruption s'accentue, le malaise des paysans qui ont émigré vers les villes à la recherche d'un travail, et qui se sentent déracinés, ont aussi entraîné un renouveau du sentiment islamique. Confronté à l'intégrisme du P.M.I.P. (Pan Malayan Islamic Party) — qui appelle au retour aux sources, parfois même au « *socialisme islamique* » traditionnel, — le parti au pouvoir, l'U.M.N.O. (United Malays National Organisation), par peur de la surenchère, a dû, lui aussi, jouer sur la fibre religieuse. Dans un livre célèbre parce que interdit, le « *dilemme malais* » M. Mahathir Mohamad — devenu depuis lors vice-premier ministre — avait envisagé l'assimilation plus ou moins forcée des autres communautés.

Coût d'arrêt au mouvement missionnaire

Depuis quelques années, ce mouvement semble avoir échappé au contrôle *des autorités. Des mouvements* « *missionnaires* » islamiques — *dakhwah* — ont fleuri, en particulier parmi les étudiants et intellectuels et la petite bourgeoisie urbaine. Des jeunes femmes se sont mises à porter robe longue et voile, ce qui ne s'était jamais fait dans un pays où les femmes allaient tête nue et mettaient le *surong*. En Malaisie orientale, en particulier au Sabah, de *nombreuses personnes ont été incitées*, voire forcées, à se convertir à l'islam.

Enhardis par leurs succès, poussés par des politiciens ambitieux et sans scrupules — tel M. Harun Idris, aujourd'hui en prison pour corruption — les extrémistes ont présenté exigences après exigences. Si le développement de l'usage de la langue malaise, l'imposition du droit coranique aux musulmans dans le domaine des relations familiales ou de l'héritage, la punition par les tribunaux de ceux qui ne respectent pas le jeûne du ramadan *(Puasa)* étaient acceptables, voire souhaités, par les autorités, celles-ci se sont inquiétées quand elles ont compris que certaines limites ne devaient pas être franchies, qui risquaient de remettre en cause le fragile équilibre politique du pays.

Ainsi, le ministre de l'éducation, M. Musa Hitam, dynamique et moderniste, a-t-il, en 1978, menacé de poursuivre les enseignants et étudiants qui voulaient faire grève pour imposer le costume malais aux étudiants non malais dans certaines circonstances. Et, il y a quelques semaines, M. Mohamed Suffian, président de la Cour fédérale, a, courageusement, lancé une mise en garde à deux organisations de jeunes, celle du parti officiel UMNO, et le Mouvement des jeunes musulmans de Malaisie ou ABIM. Celles-ci, de même que le P.M.I.P., se sont abstenues de prendre position à propos de l'Iran, bien qu'elles soient attirées par l'imam Khomeiny, tout comme par le colonel Kadhafi, qui distribue bourses et subventions.

Les déclarations de M. Suffian témoignent de la nouvelle modération du gouvernement malaisien — qui aurait fait récemment arrêter des extrémistes musulmans, en même temps que le gouvernement voisin de Singapour incarcérait des membres de mouvements *dakhwah* — et visent aussi à rassurer les autres communautés. Elles rappellent que la majorité des musulmans de Malaisie, même si elle ne s'exprime guère, ne partage pas le fanatisme du *dakhwah*. En outre, l'élite s'inquiète des freins au progrès économique et social que représenterait l'adoption d'institutions de *type iranien.* « *Dans les domaines importants de l'islam*, a dit M. Suffian, *la loi coranique s'applique déjà aux musulmans et la majorité des musulmans ne souhaitent pas qu'elle soit étendue, estimant que le droit civil qui s'applique déjà ailleurs est juste et efficace. La population de la Malaisie n'est pas à 100 % musulmane comme en Arabie Saoudite, ou à 98 % comme au Pakistan et en Iran. Comme l'a dit le prince Abdul Rahman, le sang pourrait couler et le chaos risquerait de s'installer si la population non musulmane était obligée, le couteau sur la gorge, d'accepter la loi coranique.* »

Au début de l'année, M. Suffian, qui est le juriste le plus respecté du pays, avait dénoncé ceux qui « *exploitent la religion comme un passeport pour entrer au Parlement, qui la dénaturent, faisant appel à l'ignorance, à la superstition, aux préjugés et aux craintes raciales pour gagner des votes* ». L'introduction du droit coranique, prévenait-il, signifierait que « *tous les non-musulmans et les femmes qui sont juges, qui ont rendu des services méritoires, seraient révoqués, que la parole d'un musulman prévaudrait toujours sur celle d'un non-musulman* » et que les femmes perdraient la plupart de leurs droits. Car, en Malaisie, le droit coutumier, ou *adat*, se superpose encore au droit islamique et prévaut parfois sur lui. Dans un Etat de la Fédération, le Negri-Sembilan, la tradition matrilinéaire est encore en vigueur.

Prochain article :

CHINE
PHILIPPINES

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
Condamnation pénale
Par jugement en date du 2 janvier 1978, la 11e Chambre, 3e Section dite 31e, du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour INFRACTION AU CODE DU TRAVAIL, le sieur KORN Albert, né le 13 janvier 1933 à PARIS-14e, gérant de société, demeurant, 8, rue du Cloître-Notre-Dame à PARIS-4e, à la peine de 195 amendes de 50 F chacune.

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS.
Condamnation pénale
Par jugement en date du 10 juillet 1979, la 11e Chambre, 1re section du Tribunal Correctionnel de PARIS a condamné pour FRAUDE FISCALE et OMISSION VOLONTAIRE DE PASSATION D'ECRITURES à la peine de TROIS MOIS d'emprisonnement avec SURSIS, la nommée DEPARDIEU Jacqueline, née le 2 mars 1930 à l'HAY-LES-ROSES (Arr. de CRETEIL) (Val-de-Marne), garde promenades à la Ville de Paris, demeurant 15, rue Taitbout, PARIS-9e.

Par arrêt en date du 30 octobre 1979, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de PARIS a condamné LESIEUR Gérard, né le 3 octobre 1923 à RENNES (35), avocat, demeurant à PARIS-17e, 8, rue Sébastopol, à 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende pour fraude fiscale, omission de passation d'écritures.

Le Monde

LA LOI D'OR

M. Cointat (R.P.R.

M. EMMANUELLI (P.S.) : la fis

et les calculs polit

هكذا من الأصل

LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Cointat (R.P.R.) : si le Royaume-Uni quittait temporairement le Marché commun, nous ne pleurerions pas

Mercredi 12 décembre, l'Assemblée nationale poursuit l'examen du projet de loi d'orientation agricole.

Dans la discussion générale, M. CESAR (app. R.P.R., Gironde) assure que si le financement des récoltes n'était pas assuré, *« les viticulteurs des caves coopératives vendraient leur vin à n'importe quel prix, ce qui ne manquerait pas de provoquer le marasme »*.

La politique agricole du gouvernement, estime M. BERNARD DESCHAMPS (P.C., Gard), *« chasse nos paysans de leurs terres »*. M. LAGOURGUE (U.D.F., la Réunion) demande que les décrets d'application de la loi en faveur des départements d'outre-mer *« ne tardent pas à être publiés »*. M. CELLARD (P.S., Gers) déclare que les offices fonciers tels que les prévoyait le programme commun de la gauche n'auraient nationalisé aucune terre.

M. COINTAT (R.P.R., Ille-et-Vilaine) souhaite que la France soit *« d'une fermeté exemplaire pour défendre les trois principes de l'Europe verte : libre circulation, préférence communautaire, et solidarité financière »*. *« Si Mme Thatcher*, ajoute-t-il, *ne veut pas comprendre cette nécessité de défendre une agriculture européenne dynamique, il est préférable que le Royaume-Uni quitte au moins temporairement le Marché commun. » « Nous serions peut-être très tristes*, précise-t-il, *mais nous ne pleurerions pas. »*

M. Robert-Félix FABRE (U.D.F., Hérault) affirme que dans une région où le vin représente 85 % de la production agricole *« la concurrence a joué à son détriment »*.

Après M. DELPRAT (N.I., Yonne), pour qui l'installation des jeunes agriculteurs est *« une priorité nationale »*, M. BESSON (P.S., Savoie) déplore qu'il n'y ait aucun développement dans le projet de loi pour reconnaître la nécessité d'une politique de la montagne et des zones défavorisées.

M. SOURY (P.C., Charente) s'adresse au ministre de l'agriculture pour lui dire : *« En ce qui concerne les partages successoraux, le problème de l'héritage doit être résolu sans porter atteinte au droit de propriété comme le fait votre projet »*.

M. PERRUT (U.D.F., Rhône) indique que si l'agriculture nécessite *« une mutation aussi fondamentale »*, c'est notamment en raison *« d'une importante réduction de la main-d'œuvre »* et de *« la création de l'Europe »*.

M. HUGUET (P.S., Pas-de-Calais) souligne que l'acquisition du capital foncier constitue une charge excessivement lourde. Précisant que le fermage concerne la moitié de l'agriculture française, il indique qu'il serait préférable de développer celui-ci, *« et freiner ainsi l'augmentation du prix de la terre »*.

Après M. CAZALET (R.P.R., Pyrénées-Atlantiques), qui évoque l'*« inquiétude »* avec laquelle le projet est accueilli dans sa région, M. MADELIN (U.D.F., Ille-et-Vilaine) déclare : *« Si l'agriculture est devenue un atout dans les conflits mondiaux, les stocks de sécurité sont nécessaires et ils devraient atteindre pour la C.E.E. 500 000 tonnes, en ce qui concerne le beurre et la poudre de lait. »*

M. BÉGAULT (U.D.F., Maine-et-Loire) s'intéresse à la situation des entreprises horticoles, puis Mme JACQ (P.S., Finistère) demande que *« soit redéfinie une autre assiette pour le calcul des cotisations sociales »*.

M. CHASSEGUET (R.P.R., Sarthe) demande le démantèlement complet des montants compensatoires, et M. AURILLAC (R.P.R., Indre) se déclare préoccupé de *« la distance qui existe entre la prise de conscience intellectuelle et abstraite des menaces que fait peser sur notre agriculture son asservissement à des approvisionnements dont nous ne maîtrisons ni le volume ni le prix, et l'action des agriculteurs pour s'en dégager »*.

M. LAGORCE (P.S., Gironde) s'intéresse à la formation des agriculteurs, M. GASHER (R.P.R., Sarthe) à la situation des retraités, M. BECHTER (R.P.R., Corrèze) à elle des agriculteurs de zone de montagne.

M. MILLET (P.S., Gard) évoque *« les gâchis »* effectués dans l'exploitation des ressources de la forêt et, parallèlement, *« la concentration des exploitations forestières »*. M. BIZET (app. R.P.R., Manche) rappelle enfin les difficultés des producteurs de calvados.

Le ministre de l'agriculture prend ensuite brièvement la parole pour rappeler les décisions prises le 11 décembre, à Bruxelles, lors de la réunion du conseil des ministres de l'agriculture des Neuf, en ce qui concerne la réglementation du marché du vin et du dossier du mouton.

En séance de nuit, M. BROCARD (U.D.F., Haute-Savoie) déplore le peu de place accordée dans le projet à l'agriculture de montagne. Après M. GRUSSENMEYER (R.P.R., Bas-Rhin), qui demande la confirmation du dépôt, au printemps prochain, d'un projet spécifique concernant la forêt, et M. HUNAULT (non inscrit, Loire-Atlantique), qui plaide en faveur d'un *« bail de carrière »* qui, selon lui, favoriserait l'installation des jeunes agriculteurs, M. FORGUES (P.S., Hautes-Pyrénées) suggère une politique de remembrement et de réserves foncières communales.

Pour M. LONGUET (U.D.F., Meuse), il serait souhaitable de donner aux communes *« la possibilité d'utiliser les terres qu'elles donnent à bail pour favoriser une politique d'intensification agricole »*, et pour M. NUCCI (P.S., Isère), *« il ne serait pas admissible de ne laisser aux coopératives que les secteurs les moins rentables »* de l'agro-alimentaire. M. HAMEL (U.D.F., Rhône) estime que le texte *« n'est qu'un catalogue de mesures, sans doute nécessaire mais pas enthousiasmant »*. M. DUBREUIL (app. R.P.R., Cher) réclame une politique « cohérente » de l'élevage, qui consisterait à abaisser les coûts de production, à soutenir les prix de vente et à améliorer la productivité.

M. ABELIN (U.D.F., Vienne) plaide en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs que, selon lui, encourageraient une forte augmentation de l'allocation mensuelle versée au fils qui a signé un contrat avec son père, l'attribution de subventions pour les jeunes logeant hors du foyer paternel et un allongement de la durée des prêts accordés aux jeunes. Mme BARBERA (P.C., Hérault) dénonce la volonté du gouvernement de placer l'INRA sous la dépendance des gros agrariens et des investisseurs en agro-alimentaire.

Selon M. GOULET (R.P.R., Orne), la politique agricole devrait revêtir un caractère régional, aussi propose-t-il la mise en place d'une conférence annuelle tripartite présidée par le préfet de région.

M. MALVY (P.S., Lot) critique le *« schéma productiviste »* proposé par la loi d'orientation qui, visant à restaurer la compétitivité revient à sacrifier des régions entières, afin de servir les intérêts des industries agro-alimentaires.

Après M. CRENN (R.P.R., Finistère), qui souhaite que la loi favorise le fermage et la revalorisation et l'indexation de l'I.V.D., M. BASSOT (U.D.F., Orne) estime nécessaire de transformer progressivement une polyculture de subsistance en une activité économique à part entière.

M. VIDAL (P.S., Aude) lance *« un cri d'alarme »* car, note-t-il, l'exode rural dans le Languedoc-Roussillon est plus massif que partout ailleurs.

M. KERGUERIS (U.D.F., Morbihan), qui suggère de proportionner les aides au niveau de formation des jeunes agriculteurs, juge *« importants »*, les efforts entrepris depuis 1960 dans le domaine de la formation professionnelle. Tel n'est pas l'avis exposé par Mme LEBLANC (P.C., Somme) pour qui l'Etat ne fait pas ce qu'il doit pour les bourses ou le personnel. M. SERGUERAERT (non inscr., Nord) indique que, en Flandre, la situation agro-alimentaire se dégrade et M. de LIPOWSKI (R.P.R., Charente-Maritime) que le projet est décevant pour la conservation de l'espace rural. Il préconise une consultation plus fréquente des chambres d'agriculture.

Après M. LEPELTIER (U.D.F., Calvados) qui considère que la politique agricole commune *« a permis de sauver les meubles »*, M. RICHOMME (U.D.F., Calvados) propose que la vente d'herbes, *« obstacle à la modernisation »* soient limitées. M. KLEIN (U.D.F., Bas-Rhin) se déclare satisfait des dispositions foncières du projet qui semble à M. FUCHS (U.D.F., Haut-Rhin) *« cohérent, équilibré et de nature à faire de la seconde révolution agricole un succès »*.

Après que M. MAUJOUAN DU GASSET (U.D.F., Loire-Atlantique) eut souhaité que la loi garde un caractère *« humain et réaliste »*. M. JAGORET (P.S., Côtes-du-Nord) énumère les propositions socialistes, notamment le renforcement de la législation sur les cumuls, des modifications au statut du fermage et la mise en place d'office par produit. Pour M. ZELLER (app. U.D.F., Bas-Rhin) il ne faut pas laisser affadir un projet déjà limité face aux enjeux actuels. Il juge qu'il y a trop de terres en friche. M. FONTAINE (non inscr., La Réunion) insiste sur l'application de la loi outre-mer.

Répondant aux orateurs, M. MICHEL DEBATTISSE, secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires, note que *« si le projet n'est pas parfait, du moins trace-t-il la voie pour notre agriculture dans la période difficile que nous allons vivre »*. Constatant que le *« pari européen »* a été tenu : les deux tiers des exportations agro-alimentaires de la *France, soit 40 milliards de* francs par an, se font en direction des pays de la C.E.E.; l'ancien président de la F.N.S.E.A. *souligne* la nécessité d'utiliser tout le potentiel agricole. Il reconnaît qu'accroître la production et trouver de meilleurs débouchés ne se feront pas sans sacrifice, et *conclut qu'il s'efforcera d'appliquer* le projet au mieux de l'intérêt des agriculteurs et des Français.

M. EMMANUELLI (P.S.) : la fiscalité agricole et les calculs politiciens

M. EMMANUELLI (P.S., Landes) traite du problème de la fiscalité agricole. *« Dans ce domaine*, indique-t-il, *la démagogie et les calculs politiciens l'ont toujours emporté sur le courage et le sérieux en renvoyant à des temps meilleurs — c'est-à-dire après les élections présidentielles — la solution du problème, on ne fait donc que respecter la tradition. »* Il ajoute que *« les réformes fiscales de la V° République ont creusé l'écart entre les petites exploitations familiales et les grandes exploitations. »*

M. GENG (U.D.F., Orne) manifeste son attachement à la structure familiale des exploitations agricoles, puis M. MOISSEC (R.P.R., Finistère) dénonce *« des opérations de concentration qui accentuent la mainmise de petits groupes sur les terres, qui favorisent la spéculation et qui tendent dans certains cas à ressusciter le pouvoir d'anciennes oligarchies »*.

Mme HORVATH (P.S., Gard) soutient l'idée d'une prestation de maternité *« qui permette à l'agricultrice de se faire remplacer dans son activité pendant dix-huit mois »*.

M. HOUTEER (P.S., Haute-Garonne) prône un lancement massif de la culture du soja dans le Sud-Ouest, région qui, selon lui, *« est la plus propice »*.

M. BARNIER (R.P.R., Savoie) déplore *« le retard dans le versement de l'indemnité spéciale montagne et la stagnation des aides à l'économie pastorale »*.

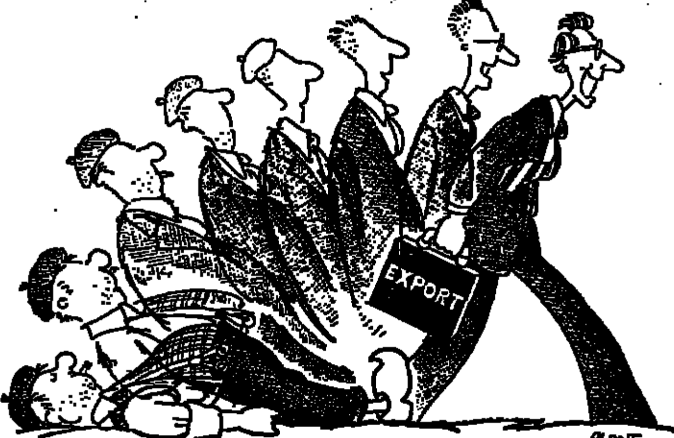
M. BIWER (U.D.F., Meuse) demande que les groupements fonciers agricoles *« se décentralisent au niveau régional »*, puis M. BOYON (R.P.R., Ain) se déclare partisan de *« l'exploitation familiale à direction personnelle »*.

Selon M. DAILLET (U.D.F., Manche) : *« Il n'y a pas d'excédents agricoles ; il ne peut y en avoir lorsque l'on sait qu'un tiers de la planète est dans une situation alimentaire lamentable. »*

M. Lucien RICHARD (R.P.R., Loire-Atlantique) se préoccupe notamment de la spéculation sur le prix des terres agricoles et M. REVET (U.D.F., Seine-Maritime) propose un système de recensement *« permettant de connaître d'avance ce dont nous disposerions »*.

M. GIRARDOT (P.C., Alpes-de-Haute-Provence) constate qu'il est nécessaire de définir un statut de pluri-actifs ; M. BRAUN (R.P.R., Vosges) évoque le même sujet et expose les difficultés des agriculteurs des zones de piémont. M. BÉGAULT (U.D.F.,





(Dessin de PLANTU.)

M. MÉHAIGNERIE : concilier emploi et compétitivité

Dans les réponses qu'il apporte aux quatre-vingt-trois intervenants, M. Pierre MEHAIGNERIE, ministre de l'agriculture, justifie le choix d'*« expansion globale »* par le fait que la population mondiale s'accroît plus vite que la production. Après avoir rappelé les *conditions difficiles dans* lesquelles la France participe au commerce international, il assure qu'il n'y a pas d'alternative cohérente au projet proposé et précise que les propositions des socialistes *« ne sont pas prises au sérieux »* par ceux qui leur sont proches au niveau européen.

M. MEHAIGNERIE donne son accord à une loi sur le prêt, une sur le zonage et une sur la fiscalité. Affirmant que le texte présenté essaie *« de concilier emploi et compétitivité »*, il relève que la question des cumuls emploi-retraite devra être posée. Après avoir déclaré que le gouvernement déposera un amendement permettant de développer le marché locatif, il se montre d'accord avec un allongement de la durée des prêts et indique que les handicaps régionaux seront compensés par la hiérarchisation des prix des productions animales et des cotisations sociales. Précisant l'intention du gouvernement de n'accorder des aides aux jeunes que s'ils ont suivi un stage de formation, il affirme qu'il acceptera, dans la discussion des articles, les amendements non en fonction de la *« couleur politique »* de leurs auteurs, mais de la cohérence du texte.

La séance est levée, jeudi matin 13 décembre, à 2 h. 20.

● *Publicité extérieure et enseigne.* — L'Assemblée a adopté mercredi 12 décembre le texte de la commission mixte paritaire chargée d'élaborer une version définitive du projet de loi réglementant la publicité extérieure et les enseignes. Le rapporteur de la C.M.P., M. Foyer (R.P.R.) a estimé que ce texte était *« un peu indulgent à l'égard de l'affichage d'opinion »*, et M. d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a assuré que les décrets d'application devront être prêts pour la fin du mois de mars 1980. *L'opposition* a voté contre l'ensemble du texte, après que M. Santrot, au nom du parti socialiste, eut reconnu que le texte avait été amélioré.

S.O.S.-ENVIRONNEMENT SOUHAITE LA DÉSIGNATION D'UN CANDIDAT ÉCOLOGISTE A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le mouvement S.O.S.-Environnement, qui a tenu son assemblée générale le lundi 10 décembre à Paris, estime que *« tous les partis politiques français restent largement, et malgré certaines nuances, étrangers aux préoccupations écologiques »*, et qu'il est donc *« nécessaire que les écologistes indépendants des partis envisagent sérieusement de présenter un candidat lors de l'élection présidentielle en 1981 »*.

S.O.S.-Environnement a élu son bureau, composé de MM. Jean-Claude Delarue, président ; Philippe Destombes, vice-président ; José Guillemain, secrétaire général ; et Philippe Moutie, trésorier.

AU SÉNAT

• Le statut de la magistrature
• L'interruption volontaire de grossesse

Le Sénat, par 204 voix contre 73, a repoussé, jeudi matin 13 décembre, la question préalable opposée au nom de la commission des affaires sociales par M. Chérioux (R.P.R., Paris) au projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse. Par ce vote, les sénateurs ont marqué leur volonté d'entreprendre l'examen du projet de loi. L'adoption de la question préalable eût en effet correspondu au rejet pur et simple du projet. La commission des affaires sociales s'est immédiatement réunie pour désigner un nouveau rapporteur.

Les sénateurs ont commencé mercredi 12 décembre l'examen du projet de loi tendant à aménager le statut de la magistrature par extension, notamment, du recrutement fédéral, en entendant le rapport de M. THYRAUD (R.I., Loir-et-Cher), présenté, en l'absence du rapporteur, par M. JOZEAU-MARIGNE (R.I., Manche), président de la commission des lois.

Ce projet de loi organique a pour objet essentiel de résoudre la crise des effectifs dans la magistrature. Outre l'élargissement des possibilités de recrutement latéral, il prévoit la prorogation de la loi de 1970 sur le recrutement temporaire, et il ouvre, pour les trois prochaines années, à titre exceptionnel, des concours de recrutement direct de magistrats.

Le gouvernement avait prévu, en contrepartie de ces mesures, d'accroître la représentativité de la commission d'avancement. Mais l'Assemblée nationale a rompu l'équilibre initial en refusant, notamment, de substituer l'élection des représentants des magistrats au système actuel de désignation par le garde des sceaux. Cette décision, qui a suscité une grande émotion dans le corps judiciaire, le rapporteur et après lui le ministre demandent au Sénat de l'abroger en revenant aux dispositions du texte initial. *« Les modifications adoptées par l'Assemblée nationale*, a déclaré M. ALAIN PEYREFITTE, *compromettent le projet du gouvernement, qui n'entend procéder à la réforme que dans la confiance des magistrats. »*

MM. TAILHADES (Gard) et CICCOLINI (Bouches-du-Rhône), socialistes, ainsi que M. DE CUTTOLI (Gauche dém., Français de l'étranger), approuvent la position de la commission de lois, qui veut préserver la participation des magistrats. Ils critiquent vivement M. Jean Foyer, qui, à l'Assemblée nationale, a « dénaturé » le texte initial. M. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne) reproche au ministre de la justice, *« dont on a*, dit-il, *défiguré l'enfant »*, de ne l'avoir pas mieux défendu à l'Assemblée. *« Il est vrai*, ajoute-t-il, *que le recours à l'article 49-3 est contraire à l'esprit même de la Constitution. »* (Cette procédure est celle plusieurs fois utilisée par le premier ministre.) M. PEYREFITTE : *« C'est pourquoi je n'y ai pas recouru. »*

Les sénateurs adoptent ensuite une proposition de loi de M. LAUCOURNET et des membres du groupe socialiste, tendant, en matière d'expulsion de locataires, à donner un caractère définitif aux dispositions de la loi de 1951, prorogée depuis lors à treize reprises.

Plusieurs textes sont discutés et votés en séance de nuit. Modifiés par le Sénat, ils feront l'objet de navettes dans les jours qui viennent :

• Maintien des droits en matière de sécurité sociale : rapporteur, M. ROLAND DU LUART (non inscr., Sarthe). Ce projet tend à déconnecter l'inscription à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) de la couverture sociale. Les sénateurs ont notamment voulu mieux protéger les droits des chômeurs les plus âgés.

• Maintien du ressort de certains conseils de prud'hommes sur celui de plusieurs tribunaux de grande instance (« proposition Foyer » rapportée au Sénat par M. VIRAPOULLE (Union centriste, la Réunion).

• Projet réévaluant le taux des amendes pénales pour les contraventions de police. Le rapporteur, M. RUDLOFF (Union centr., Bas-Rhin), a obtenu le vote d'un article additionnel qui permet de moduler le taux de l'amende en fonction des ressources du prévenu. Le garde des sceaux a fait préciser par les sénateurs que cette modulation ne sera applicable qu'aux amendes excédant 1 200 F. — A. G.

LA TENSION ENTRE LE R.P.R. ET LE GOUVERNEMENT

Attendre

(Suite de la première page.)

Voici des partis qui ont fait campagne pour le même choix de société, contre les mêmes adversaires, et qui offrent à ces adversaires le cadeau d'une diversion. Voici des partis dont les dirigeants sont demeurés... vingt et un mois sans se rencontrer, et qui, au terme de ce délai, ne sont guère allés au-delà d'un entretien de pure forme entre les « numéros deux » et leurs appareils. Des partis dont des membres collaborent au gouvernement, et qui n'ont débattu de rien, préférant passer leur temps en procès et en imprécations.

Trouble et irritation

Crise dans la majorité, lourd contentieux entre le gouvernement et le R.P.R., mais aussi trouble au sein du parti gaulliste puisque tous les élus de cette formation ne sont pas d'accord avec la stratégie adoptée par leurs responsables. Et cela même si l'inflexibilité de M. Barre aide parfois les indécis à rejoindre les rangs des pugnaces. M. Yves Guéna exprimait cette ambivalence mercredi soir, au micro de France-Inter, en affirmant à la fois que son parti fait *« fausse route »* et que l'attitude du premier ministre *« n'arrange pas les choses »*.

Du côté des gouvernants, l'irritation, sensible depuis longtemps déjà, est maintenant officielle. Il est sans précédent que le communiqué du conseil des ministres contiennent, comme c'était le cas le 12 décembre, une mise en cause directe et sèche d' *« un groupe de la majorité »* et un jugement sévère du chef de l'Etat sur le comportement de ce groupe, accusé de *« prolonger »* inutilement et de *« compliquer »* le débat *« par la procédure »*. Même si, sous la Ve République, les ministres ne sont pas censés représenter leurs partis respectifs au gouvernement, voilà qui pose tout de même — qui re-pose — la question des rapports entre les responsabilités gouvernementales et l'appartenance à un parti. MM. Papon, Peyrefitte, Galley, Bourges, Le Theule, Limouzy et les autres sont-ils encore membres du Rassemblement quand ils quittent la salle du conseil ou leur ministère ?

Irritation et incertitude. Quand il fait connaître son intention de rencontrer les responsables de la majorité du Sénat et de l'Assemblée. M. Giscard d'Estaing semble vouloir croire que la situation au Parlement dépend des parlementaires. De par sa fonction, c'est le moins qu'il puisse paraître penser. Il s'entretiendra donc, dans quelques jours, avec les présidents des groupes ou inter-groupes U.D.F. et R.P.R., ainsi qu'avec les présidents de commission appartenant à ces formations. Mais ce n'est sans doute pas sur cette entrevue qu'il fonde ses espoirs pour une session de printemps plus calme et pour un retour à un usage plus tempéré de la Constitution.

Le chef de l'Etat, convaincu que les démêlés actuels sont profondément dommageables à l'image du Parlement, donc à la nation, se trouve en conséquence directement concerné. C'est à lui qu'il incombe de rétablir l'ordre. Si tant est qu'il le puisse.

Que faire ? Patienter, sans doute. C'est là une attitude conforme à son tempérament et au calme avec lequel il estime que doivent être conduites les affaires. En 1976, alors que son premier ministre, M. Chirac, le pressait de provoquer des élections législatives anticipées, il a su attendre et gagner, deux ans plus tard. Attendre, par exemple, aujourd'hui que le R.P.R. « passe la ligne » et vote une motion de censure ; mais M. Valéry Giscard d'Estaing se garde de faire connaître à l'avance la décision qu'il prendrait alors.

« S'il y avait un fait politique nouveau, bien entendu, j'agirais », a-t-il dit, sans plus de précision, le 27 novembre, quand on l'a interrogé sur ce point. Sans doute considère-t-il que toutes les motions de censure ne se valent pas forcément, certaines pouvant être l'effet d'une conjugaison de mécontentements sur un texte de portée réduite, d'autres traduisant une volonté politique sans équivoque. Même dans cette seconde hypothèse, cependant, il n'est pas question pour le président de la République de laisser deviner que la dissolution de l'Assemblée puisse être à ses yeux automatique. Cela dit, l'hypothèse selon laquelle les gaullistes pourraient admettre que M. Barre soit maintenu à son poste après le vote d'une motion de censure ne lui paraît pas sérieuse.

La Constitution ne fait certes pas obligation au chef de l'Etat de renvoyer les élus devant leurs mandants après qu'ils ont censuré le gouvernement; on ne voit guère toutefois quelle autre solution pourrait, dans ce cas, permettre de tirer un trait sous la crise. A moins d'admettre que l'objectif est seulement de durer, vaille que vaille, jusqu'en 1981.

M. Giscard d'Estaing semble plus que jamais convaincu que, en cas d'élections législatives, d'une part la majorité l'emporterait sans difficultés et que, d'autre part, les responsables de la rupture, c'est-à-dire les élus du R.P.R., auraient bien du mal à justifier leur comportement devant leurs électeurs.

Cette analyse, le président de la République n'est certainement pas seul à la faire et peut-être compte-t-il que l'inter-session, les retours dans les circonscriptions, les contacts directs avec l'électorat aideront les élus à retrouver une certaine sérénité, pour ne pas dire une certaine prudence. Le programme de la session de printemps pourrait, en outre, contribuer à l'accalmie dans la mesure où il ne serait pas trop chargé en textes délicats.

L'espoir en la sagesse des provinces, le discernement dans le choix des projets étudiés à partir du mois d'avril, sont toutefois de bien faibles raisons de confiance quand on se trouve face à une situation nouvelle : celle d'une majorité parlementaire dont une partie refuse de s'identifier à la majorité présidentielle.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

M. SANGUINETTI : il faut changer de président.

M. Alexandre Sanguinetti, ancien ministre, estime, dans une interview à *Paris-Match*, daté du 12 décembre, que M. Giscard d'Estaing *« est un homme inadapté à la fonction qu'il occupe dans le monde où nous vivons. Il aurait été parfait entre 1830 et 1850. Cet homme ne pense qu'au futur, jamais à l'avenir, c'est plus facile. (...) Je suis sûr qu'il faut changer de président. Malheureusement, à l'heure actuelle, personne n'est capable de le remplacer. (...) Debré, c'est le nationalisme français du début du vingtième siècle. C'est l'ayatollah* (1). *Rocard a des idées. S'il est capable de ne pas tenir compte des décisions de son parti, alors il peut gagner. »*

(1) M. Sanguinetti nous a précisé que, selon lui, l'ayatollah était *« un personnage de foi, de décision et d'intégrité »*.

M. PONS (R.P.R.) : nous n'admettons pas les mises en demeure comminatoires.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a fait jeudi matin 13 décembre la déclaration suivante :

« Dans une déclaration à un quotidien régional, le premier ministre a cru devoir mettre en garde les Français contre un retour au régime des partis. Selon lui, le Rassemblement pour la République aurait pour objectif de paralyser l'exécutif et de lui imposer sa propre volonté. Nous rappelons :

» — Que nous n'avons cessé depuis bientôt trois ans et demi de soutenir par nos votes au Parlement l'action gouvernementale, en dépit des ses résultats décevants ;

» — Que ce soutien loyal et fidèle ne saurait détourner les élus de leur devoir et les soustraire à l'exercice de leurs fonctions, dans le respect de nos institutions.

» Nous rappelons également que, conformément aux dispositions de l'article 3 de la Constitution de 1958, « la souveraineté » nationale appartient au peu- » ple, qui l'exerce par ses repré- » sentants et par la voie du » référendum ».

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE TERRITORIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE A ÉTÉ REÇU A L'ELYSÉE.

M. Frantz Vanizette, président de l'Assemblée territoriale de Polynésie, s'est entretenu, mardi 11 décembre, à l'Elysée, avec M. Giscard d'Estaing des mesures en faveur de l'archipel annoncées, en juillet dernier, en Polynésie, ainsi que des relations entre la Polynésie et la Communauté européenne.

A l'issue de l'entretien, M. Vanizette a souligné que les promesses faites — protection sociale des non-salariés, ouverture de chantiers de développement en vue de résorber le chômage, création de lotissements sociaux, et intégration des contractuels de la fonction publique, — ont été tenues.

En ce qui concerne les relations avec la C.E.E., M. Vanizette a rappelé qu'il s'est rendu à Bruxelles afin d'entrer en contact avec la délégation française qui sera chargée de défendre le dossier de l'archipel auprès des instances communautaires.

• *Une rencontre C.F.D.T.-M.R.G.* a eu lieu le 12 décembre, et les délégués des deux organisations ont constaté de larges convergences dans l'analyse de la situation et ont envisagé des actions communes ou convergentes dans divers domaines : défense des libertés, énergie, emploi, immigrés.

M. BARRE ENGAGERA LA RESPONSABILITÉ DE SON GOUVERNEMENT POUR LA TROISIÈME FOIS AU COURS DE LA SESSION PARLEMENTAIRE.

A l'issue du conseil des ministres du mercredi 12 décembre, qui s'est tenu à Marly-le-Roi, M. Pierre Hunt, porte-parole de la présidence, a annoncé que M. Raymond Barre avait été autorisé à engager pour la troisième fois de la session la responsabilité de son gouvernement. Il a rendu publique la déclaration suivante :

« Un groupe de la majorité ayant fait connaître qu'il ne voterait, en deuxième lecture, ni le projet de budget adopté par le Sénat ni le projet de loi relatif au financement de la Sécurité sociale, le premier ministre s'est vu contraint de demander un conseil des ministres l'autorisation d'engager sa responsabilité pour permettre l'adoption définitive de ces deux textes. Cete auorisation lui a été donnée.

» Le président de la République a noté que la discussion budgétaire avait permis à chaque formation politique d'exprimer de façon complète son approbation ou ses critiques. La majorité a manifesté d'autre part, lors des débats de censure, sa volonté de ne pas s'associer aux motions déposées par l'opposition. Ainsi le débat politique a été clair et complet. Il est regrettable qu'il soit prolongé ou compliqué par la procédure. »

M. YVES GUÉNA : le R.P.R. fait fausse route.

M. Yves Guéna, député R.P.R. de la Dordogne, invité, mercredi 12 décembre, de l'émission Face au public, sur France-Inter, a notamment déclaré : *« Je n'ai pas apprécié la mercuriale du premier ministre. Ce n'est pas la meilleure façon d'arranger les choses dans la majorité. »*

A propos de l'attitude du R.P.R., M. Guéna a répété ce qu'il avait dit devant le dernier comité central de ce mouvement (*le Monde* du 11 décembre) en déclarant : *« Je crois que nous faisons fausse route. (...) Je formule une mise en garde. Je n'entends pas rallier à moi qui que ce soit. Je parle pour que la ligne politique du mouvement soit infléchie. »*

M. Guéna, qui fut jusqu'au 5 mars 1979 conseiller politique du R.P.R., indique *« Aujourd'hui je me sens loin de Jacques Chirac. Je l'ai quitté quand je me suis rendu compte qu'il faisait fausse route. Je suis en désaccord avec l'analyse que fait Chirac et avec la façon dont il mène notre mouvement. »*

M. Guéna conclut : *Je ne veux pas que par manœuvre ou par inadvertence soit élu un candidat de l'opposition de gauche. Ce qui me paraît important pour le mouvement gaulliste ce n'est pas que nous ayons un candidat demain mais que nous ayons de nouveau un jour un président de la République issu de nos rangs (...). Je crois toujours à la vocation présidentielle du mouvement gaulliste... »*









POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 12 décembre, à Marly-le-Roi, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié.

● LE RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1978

Le conseil des ministres a adopté le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1978.

Les dépenses nettes à caractère définitif ont atteint, en 1978, 430 milliards de francs, et les recettes budgétaires nettes se sont élevées à 396 milliards de francs.

Ce projet de loi de règlement ne contient pratiquement aucune ouverture de crédits supplémentaires sur des chapitres dotés de crédits limitatifs.

Le projet de loi de règlement fait donc apparaître un déficit de 34,3 milliards de francs en 1978.

Le financement de ce déficit, qui a pu être assuré pour l'essentiel grâce à des ressources d'épargne, n'a pas eu d'incidence notable sur la croissance de la masse monétaire.

Enfin, le projet de loi de règlement comporte une disposition relative à la remise par la France des dettes contractées à son égard par certains pays en développement parmi les moins avancés.

● L'ÉVOLUTION DES PLUS BASSES RÉMUNÉRATIONS

Le conseil des ministres a entendu une communication du secrétaire d'État auprès du ministre du travail et de la participation.

Le secrétaire d'État a rappelé la priorité réservée par le gouvernement à la revalorisation des plus basses rémunérations et des salaires des travailleurs manuels.

La politique menée à son initiative s'est traduite à la fois par une action sur le SMIC, par la conclusion d'accords par branche sur la fixation de ressources minimales garanties et par une revalorisation prioritaire des salaires des travailleurs manuels dans certaines branches.

L'effort de revalorisation du SMIC a entraîné une augmentation de celui-ci supérieure à celle de la moyenne des salaires et même du taux de salaire horaire ouvrier depuis dix-huit mois.

En outre, les partenaires sociaux ont signé des accords nombreux qui, dans certaines branches, tendent à mettre en place de nouvelles garanties de rémunération annuelle ou mensuelle.

Enfin, dans un certain nombre de branches prioritaires, notamment dans les industries alimentaires, l'ameublement et le bâtiment, des résultats importants ont été obtenus en ce qui concerne l'amélioration de la situation des travailleurs manuels.

Le gouvernement est décidé à poursuivre en 1980 la politique ainsi engagée. En particulier, le conseil des ministres souhaite que des accords de branches débouchent sur des rémunérations minima garanties.

Les branches prioritaires dans lesquelles seront engagées de nouvelles actions en faveur des travailleurs manuels seront arrêtées avant la fin de la présente année après concertation avec les partenaires sociaux.

Le président de la République a notamment déclaré : « Quelles que soient les difficultés économiques, il est toujours possible de donner aux salariés les plus défavorisés un peu plus qu'aux autres. C'est par une telle action accompagnée par une politique de qualification et de promotion professionnelle que la France pourra se maintenir dans le peloton de tête de la compétition internationale. »

● L'ANNÉE DU PATRIMOINE

Le ministre de la culture et de la communication a présenté les objectifs et le programme de l'« Année du patrimoine » qui commence le 1er janvier prochain. Le patrimoine ne se limite pas aux monuments historiques et aux objets des musées, il englobe les livres, les instruments anciens, l'architecture traditionnelle et aussi la littérature, la musique, les arts et traditions populaires. Il concerne donc chaque Français, dans son propre cadre de vie.

Ce patrimoine constitue pour notre pays non seulement l'expression de sa culture, mais aussi un élément de sa capacité de création et d'innovation.

La préparation de l'« Année du patrimoine » a tenu compte de la diversité de ce patrimoine, ainsi que de la volonté de faire participer les Français aux manifestations organisées à cette occasion. Ainsi la plupart des projets ont-ils été mis au point localement, grâce à l'activité des comités régionaux pour l'« Année du patrimoine » regroupant élus, associations et représentants des médias. Plusieurs centaines de manifestations sur des thèmes très divers se dérouleront dans les différentes régions. Elles recevront un soutien important de l'État et des collectivités locales.

Une campagne nationale d'information sera organisée à la télévision et à la radio.

L'un des objectifs de ces manifestations est que les Français continuent, au-delà du 31 décembre 1980, à marquer leur intérêt pour leur patrimoine culturel.

Le président de la République a déclaré : « L'année 1980, déclarée année du patrimoine national, doit être l'occasion pour tous les Français, leurs associations et leurs groupements, de témoigner leur intérêt pour la connaissance, l'entretien et l'enrichissement de leur patrimoine collectif, qui est l'un des plus beaux du monde et qui doit être aimé, conservé et entretenu comme tel. »

● L'APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE EN MATIÈRES PREMIÈRES

Le ministre de l'industrie a présenté une communication sur la politique d'approvisionnement de la France en matières premières.

Notre pays va accroître substantiellement son stock national de sécurité des matières premières essentielles afin d'éviter d'éventuelles difficultés d'approvisionnement qui rendraient notre économie vulnérable. L'action engagée portera notamment sur le cuivre, le plomb, le tungstène ou le chrome. Le gouvernement a décidé un programme d'achat de matières premières pour 1980 et 1981, d'un montant de 1 600 millions de francs ; le financement de ce stock national sera assuré en priorité par le recours à l'épargne, grâce à la création d'une caisse française des matières premières dont les emprunts sur le marché financier seront garantis par l'État.

Mais, afin de mieux assurer son approvisionnement en matières premières essentielles, la France doit faire un effort d'investissements minier et métallurgique de grande ampleur aussi bien sur son territoire que dans le reste du monde. Des moyens financiers et techniques seront recherchés pour permettre aux entreprises minières de participer à l'exploration et à l'exploitation des ressources mondiales, dans dans des conditions qui garantissent la stabilité de nos approvisionnements.

(Lire page 42.)

● LA CONFERENCE DE LONDRES SUR LA RHODÉSIE-ZIMBABWE.

Le ministre des affaires étrangères a exposé les résultats auxquels sont parvenus les participants de la conférence de Londres sur la Rhodésie-Zimbabwe.

Le gouvernement s'est félicité des accords intervenus entre toutes les parties concernées. Il a exprimé l'espoir qu'une fois agréées les ultimes modalités de leur mise en œuvre, tous les intéressés appliqueront strictement et loyalement ces accords, permettant ainsi à la Rhodésie-Zimbabwe d'accéder dans les prochains mois à une indépendance véritable et internationalement reconnue.

Le gouvernement a enfin émis le vœu que la conclusion des négociations de Londres marque dans cette région d'Afrique, particulièrement troublée depuis de nombreuses années, le début d'une ère nouvelle de paix et de stabilité.

● *Le conseil des ministres* a également approuvé sur proposition du ministre de l'intérieur la nomination de M. Jean Menguy, préfet du Tarn comme préfet hors cadre et celle M. Jean-Louis Chaussende, sous préfet hors classe, comme préfet du Tarn.

[Né le 12 février 1939 à Pradelles (Haute-Loire), licencié en droit et diplômé de l'université d'études politiques de Paris, M. Jean-Louis Chaussende, sous-préfet hors classe, est, depuis 1976, chargé des relations avec le Parlement au cabinet du premier ministre. Chef de cabinet du préfet de l'Aveyron, en 1963, nommé directeur de cabinet en 1966, il a été, d'avril 1967 à mai 1968, directeur adjoint du cabinet de M. Maurice Schumann, ministre d'État chargé de la recherche scientifique. Il a suivi M. Schumann au ministère des affaires sociales (juin 1968), puis au ministère des affaires étrangères (juin 1969). En août 1973, il est nommé secrétaire général d'Eure-et-Loir. En novembre 1976, il est chargé de mission au cabinet de M. Raymond Barre, premier ministre, puis conseiller technique et conseiller auprès du premier ministre.]



هكذا من الأصل

Le Monde — culture

MUSIQUE

« VIVE OFFENBACH ! » à la salle Favart

On frémit toujours lorsqu'on doit rire : il y a tant d'œuvres gaies montées de façon lugubre, vulgaire ou simplement plate... La salle Favart en a connu récemment des exemples. Mais, cette fois-ci, on rit de bon cœur et sans gêne. Vive Offenbach, *oui certes, avec* Pomme d'Api, Monsieur Choufleuri restera chez lui *et* Mesdames de la Halle, *montés par Robert Dhéry dans un style endiablé, toujours bourré, et même un peu trop débordant, d'idées et de pitreries dont la vertu n'est pas tarie. Les décors légers et fantasques de Bernard Daydé, avec leurs boutiques prêtes à s'envoler, évoquent le quartier des Halles riches en souvenirs attendrissants, comme les costumes adorables ou burlesques de feu le Second Empire.*

Pomme d'Api *(1873) n'est qu'une bluette à la manière de* la Servante maîtresse, *compliquée par la présence d'un neveu dont cette servante est... la maîtresse ; la musique est jolie, tendre, avec un air mélancolique d'une courbe exquise à la Messager, et le trio épique du grill. Jean-Philippe Lafont, barbon éblouissant, soudain touchant et démuni, y triomphe avec la délicieuse Christiane Issartel et Léonard Pezzino.*

Monsieur Choufleuri *(1861), chef-d'œuvre de la soirée, raille à la manière de Labiche le ridicule des bourgeois qui donnent des soirées musicales. Excellente occasion d'écrire un véritable opéra-bouffe, désopilant, où la Sontag, Rubini et Tamburini sont remplacés au pied levé par Ernestine (qui révèle le ravissant visage, la voix très fine, un peu dure dans l'aigu, de Marie-Christine Porta), son amoureux Babilas (Charles Burles) et Choufleuri lui-même (Jean-Philippe Lafont de plus en plus déchaîné). Savoureux numéro belgo-écossais de Michel Trempont dans la mise en scène la plus rigoureusement branquignolesque.*

La loufoquerie se débride totalement dans Mesdames de la Halle *(1858), première opérette à grand spectacle d'Offenbach, où le livret un peu mince et la musique échevelée laissaient le champ libre à toutes les folies de Mmes Poiretapée, Madou et Beurrefondu (l'inévitable trio Michel Hamel-Trempont-Lafont), batailles à coups de balai sur des chariots, danses effrénées à travers les voitures de primeurs du marché des Saints-Innocents ; Dhéry n'a pas oublié, bien sûr, « le trou des Halles ». Et déjà apparaît la gentille Ciboulette (Marie-Christine Porta), amoureuse du marmiton Croûte-au-Pot (L. Pezzino).*

Manuel Rosenthal dirige à merveille cet excellent spectale de fin d'année.

J. L.

★ Prochaines représentations, salle Favart, les 13, 14, 15, 17 et 18 décembre, à 20 h. 30.

■ Le prix Erasme 1980, destiné à récompenser une contribution remarquable à la culture européenne, a été décerné conjointement au violoncelliste et chef d'orchestre autrichien Nikolaus Harnoncourt et au claveciniste néerlandais Gustav Leonhardt, qui ont l'un et l'autre contribué, pour la musique du dix-huitième siècle, à la remise en pratique des règles d'interprétation de l'époque.

THÉATRE

« ESTHER »

Henri Ronse présente rue de la Roquette une mise en scène pittoresque d'*Esther*, de Racine.

Le décor de Béni Montrésor semble un rappel (imaginaire) de ce que put être l'installation de fortune, à l'abbaye de Saint-Cyr, au moment de la création le 26 janvier 1689.

Sur une scène étroite, Montrésor parvient à truquer l'optique de l'espace, qui paraît plus grand que nature. Nous savons, par les Mémoires de Manseau, que le théâtre avait été dressé dans le « vestibule des dortoirs », seul endroit où l'on pouvait jouer ce cantique-opéra sans trop gêner les classes, les offices, les repas.

Montrésor a placé sur des estrades hautes, bordées de balcons de bois, l'orchestre et les chœurs, qui chantent la musique de Jean-Batiste Moreau, maître de musique de la chambre du roi. Il a recouvert le sol et la plupart des surfaces verticales d'un papier doré. Les costumes, à la fois persans, juifs et louis-quatorzième sont somptueux, voiles pourpres et mordorés. La robe d'Esther, rose et or, voilée de tulle blanc, est la plus belle.

Ronse fait tenir tous les rôles d'homme par des femmes, qu'il a affublées de barbe et moustache. Ce sont des femmes adultes, et, à tant faire que, il aurait pu choisir des jeunesses, puisque Mme de Maintenon rappelle plusieurs fois que les récitantes d'*Esther* étaient des « petites filles ». Mme de Sévigné, qui, à l'occasion des représentations d'*Esther*, se surpassa dans la flagornerie et le grotesque, se déclarait même *« en peine qu'une petite demoiselle représentât le roi »*. A présent, Assuérus est interprété par l'excellente Marie-Ange Dutheil, sculpturale et d'un timbre fort militaire.

Ronse a seulement décoré, habillé et mis en place, de façon hiératique, avec un soupçon de gaieté, cette *Esther*, plus qu'il n'a recherché une mise en scène approfondie. Ce parti pris met en relief la maîtrise de Racine dans l'entrelacs des vers parlés et des chants. *Esther*, du point de vue d'une dramaturgie complète, est un vrai achèvement, pas du tout un essai de circonstance. On parle souvent du « silence » de Racine après *Phèdre*, mais il ne faut pas oublier, d'une part, que Racine, malgré ce qu'en dit son fils, révisa soigneusement, entre *Phèdre* et *Esther*, trois excellentes éditions de son théâtre complet et, d'autre part, qu'il ne s'opposa aucunement, jusqu'à sa mort, aux très nombreuses représentations de toutes ses tragédies et de sa comédie par les acteurs de la Comédie-Française. Dix jours avant la création d'*Esther* à Saint-Cyr, Racine faisait ou laissait jouer *Mithridate* à Versailles, *les Plaideurs* à la Comédie-Française, et, le lendemain d'*Esther*, le 27 janvier, *Bérénice* était donnée à la Comédie-Française. La distance qu'affichait Racine envers le théâtre était en fait mensongère, politique.

La présence racinienne pure est assurée par Reine Bartève, qui tient le rôle d'Esther. *« Rien qui pèse et qui pose »* dans le jeu de cette merveilleuse actrice. Elle dit les vers sans effort, avec une timidité aérienne, une noblesse simple. C'est très beau.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Oblique, 20 h. 30, jusqu'au 16.

DES SPECTACLES POUR LES JEUNES

« Murielle ou le temps d'aimer »

La chambre d'une jeune fille, tissée de voiles qui sont aussi bien l'enveloppe du cocon que les ailes de l'aventure. Sur la droite, une vitre ou un miroir où passera la figure des songes. La jeune fille émerge du sommeil, retarde autant qu'elle peut l'instant où elle devra rejoindre les montres à l'heure et les propos cartésiens des adultes. Elle ouvre un cahier qui sera son journal : nous sommes en septembre et le journal se tiendra jusqu'à la fin juin.

Boulevard des H.L.M.

Il y a toujours une certaine impudeur à lire par-dessus l'épaule des autres et presque une obscénité à mettre directement en scène les émois et les troubles intimes d'un âge déjà si théâtralisé dans son quotidien, tantôt porté à l'inertie tantôt à la caricature de soi-même. Ici, l'écueil est évité et c'est peut-être parce que Renata Scant n'a plus l'âge d'une adolescente et joue Murielle avec distance et en même temps de l'intérieur, sans singerie. Ensuite, parce que l'histoire de Murielle ne procède d'aucune complaisance douteuse.

Tout est dit, pourtant : la bande qui déçoit, les clichés du désir et les relations sexuelles en passe-passe, la misogynie des copains, l'esclavage des rites, les pièges de la drogue, les déserts de l'ennui, les défis de mauvaise foi. Les amis ne sont pas le paradis, les parents ne sont même pas l'enfer : éducateurs libéraux, très « baba-cool », ils veulent et croient aider leur fille. L'avortement, la mort accidentelle d'un ami, on trouvera peut-être que rien ne nous est épargné, mais il faut dire que le spectacle relate très patiemment le drame moderne d'une « libération », et il faut du temps avant ce moment où Murielle quitte sa chambre, ni récupérée ni révoltée : lucide, un peu inquiète, elle travaillera en colonie de vacances. Après, on ne sait pas. On ne sait plus.

Le Théâtre Action de Grenoble a réussi avec *Murielle* un spectacle où le rire et l'émotion vont toujours ensemble, une espèce de boulevard qui serait celui des H.L.M. vu de près, sans clins d'œil. Pas un spectacle de plus sur l'adolescence : une tragédie douce de la couleur des plages qu'on abandonne à la fin de l'été.

BERNARD RAFFALLI.

★ En tournée à travers la France. Pour tous renseignements : Théâtre Action, 8, rue Pierre-Duclos, 38 Grenoble, tél. 44-60-92.

« LES CONTES DU CHAT PERCHÉ »

Après tant de créations collectives « sur » l'école, « sur » les autoroutes, « sur » la télévision, etc., sur tout ce qu'il est convenu d'apprendre aux enfants par le théâtre quand l'école ne les en instruit pas, enfin un retour au conte qui permet au sens d'une histoire de cheminer un peu mystérieusement, à sa guise.

Avec le texte de Marcel Aymé, pas de danger à voir le monde divisé en blanc et noir. Dans leur ferme, Delphine et Marinette ignorent à peu près l'inévitable affrontement avec les parents (1), une gigantesque marotte double, côté mâle et côté femelle). La table est trop grande, les tabourets aussi. La fenêtre sur basse-cour est le hublot sur les mondes étranges : le chat, le chien, le loup, le cochon, la souris, amis de l'habitude ou du hasard. Qui est bon, qui est méchant ? Le loup finit tout de même par croquer les marmots.

Le temps d'apprendre à vivre est-il déjà trop tard ? Anti-pédagogie ? Non pas, mais pédagogie de l'humour, la plus difficile à manier devant l'enfance, chose grave. Le théâtre de la Licorne, avec Laurence Walton, qui a mis en scène ces *Contes du chat perché*, ne s'en tire pas mal. Un tableau chasse l'autre, le fait éclater légèrement comme une bulle. On sent les jours couler, les enfants grandir. La mort est au bout, mais on y va en dansant, en jouant, avec grâce. Une seule question : pourquoi, depuis quelque temps, cette mode des gravures aux teintes passées d'avant-hier, ces culottes brodées de petites filles modèles ? On pourrait bien se faire une conscience sans passer chaque fois par l'arc-en-ciel de la nostalgie.

B. R.

★ La Compagnie de la Licorne, 52, rue Saint-Maur, 75011 Paris, tél. 700-19-31. Jusqu'à la fin décembre, en région parisienne.

CALENDRIER

BAIGNADE INTERDITE par la Compagnie Baziller (le gris vert des amours enfantines, spectacle de Patricia Giros pour tous publics) au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, les 23, 26, 27 et 28, à 14 h. 15. Tél. : 243-00-59. (Avec une exposition « Aspects de l'hyper-réalisme » en rapport avec le spectacle.)

NEF 31 produit par la Maison de la culture de la Seine-Saint-Denis (une odyssée dans l'espace où le héros doit tuer sa machine pour retrouver sa liberté, mise en scène de Bruno Castan, sur une nouvelle d'H. Ellison) à l'hôtel de ville de Bobigny, les 19, 21 et 22, à 14 h. 30. Tél. : 830-11-72.

L'AMI CLODOMUCHE (le clochard contre la ville, pièce de Brigitte et Jacques Sarthou, Théâtre de l'Ile-de-France) au Théâtre Rutebeuf de Clichy, du 10 au 20, à 14 h. 30. Tél. : 824-44-16.

LA GUERRE DES PAPILLONS (un roi trop occupé de la guerre pour se soucier qu'il existe des fleurs, un beau texte d'Yves Heurté, mis en scène par Serge Martin et Loeiz Hamon) au Théâtre de la Tanière, jusqu'au 6 janvier, le mercredi à 14 h. 30 et 16 h. ; le dimanche à 15 h., 45 bis, rue de la Glacière, Paris (13e). Tél. : 749-03-13 et 374-54-54.

RECITAR CANTANDO du 15 au 29 dans la chapelle de la Sorbonne, à 17 heures, entrée libre, spectacle d'animation par la troupe de Tonino Conte, du Teatro Stabile de Gênes.

DANSE

GIGI CACIULEANU EN LIBERTÉ

Gigi Caciuleanu a eu la chance de participer l'an dernier à Petit pas et crac !, *spectacle de Maïna Gielgud, où le public parisien a découvert sa maîtrise corporelle et ses dons rares de comique. Le succès de cette expérience a été comme un déclic dans la carrière du jeune chorégraphe, dont les premières tentatives au théâtre de Nancy partaient en tous sens sans vraiment s'imposer.*

Depuis un an, Gigi Caciuleanu est installé à Rennes, où il dispose d'un groupe de douze danseurs ; il y fait preuve d'une activité débordante et développe un langage chorégraphique dont il a lui-même déterminé les bases techniques, sans trop se préoccuper des écoles et des modes.

Le voici revenu à l'Espace Cardin. Cette fois, il a l'entière responsabilité du spectacle. La première partie est un patchwork d'extraits de ballets créés à Rennes et d'improvisations collectives de sa troupe, qui répond parfaitement à ses incitations. Gigi Caciuleanu mène le jeu. Sorte de Pierrot lunaire, le nez au vent, l'air effaré d'un myope sans lunettes — ce qui est son cas, — il fait jouer nonchalamment un muscle, s'abîme dans une rêverie et donne libre cours à ses fantasmes, dans de petites pièces : une danse d'idiot de village sur un air de flokiore roumain, une version « dingue » de la Cigale et la Fourmi, *un tango super-argentin ou un duo de chaises, façon* Hellzapoppin, *sur une musique de Rossini. Il a trouvé en Claudine Orvain une partenaire à la hauteur. C'est une vraie nature comique qui déchaîne les rires dès qu'elle ouvre son œil rond ou esquisse le moindre geste.*

Le reste du programme propose des ballets récents comme Paradgime, *sorte de mouvement brownien, funambuliste, étude sur le thème du déplacement latéral et de l'équilibre,* Interférences, *variation insolite sur* l'Après-midi d'un faune, *et surtout* Mlle Pogany, *le triomphe de la très belle Ruxandra Racovitza.*

Gigi Caciuleanu fait preuve d'invention et de métier ; il lui faut maintenant approfondir le traitement chorégraphique de ses ballets, qui reste encore parfois superficiel.

MARCELLE MICHEL.

★ Espace Cardin, 21 heures. Jusqu'au 22 décembre.

CINÉMA

« LARMES TATOUÉES »

de Nicholas Broomfield et Joan Churchill

A-t-on le droit, sinon le devoir, de tout filmer ? Où commence l'obscénité ? *Larmes tatouées (Tattoed Tears)*, reportage sur une prison américaine qui obtint il y a un an le grand prix du Festival de Chicago dans la catégorie documentaire, pose le dilemme avec une acuité aux limites de l'intolérable.

Joan Churchill, la « camerawoman » du film, Américaine, et Nicholas Broomfield, Anglais, tous deux aux alentours de la trentaine, ont appris leur métier, le cinéma, selon une même filière : ou, plutôt, sous une même direction, celle de l'Ecossais Colin Young, ancien responsable du département cinéma de l'UCLA (Université de Californie à Los Angeles), directeur depuis cinq ans de la National Film School à Beaconsfield, Grande-Bretagne.

Avec Richard Leacock et James Blue aux Etats-Unis, Michel Brault au Canada, Jean Rouch en France, Colin Young appartient à cette catégorie d'enseignants, cinéastes ou non, qui ont voulu promouvoir la pratique « debout », en perpétuel mouvement, du cinéma, à l'encontre des traditions établies aussi bien en Europe qu'en Amérique.

De cette insertion agressive dans la réalité filmée, *Larmes tatouées* est peut-être le spécimen le plus voyant pour tout spectateur un peu attentif. Joan Churchill, jeune femme menue, tient avec autorité une caméra synchrone 16 millimètres qui semblerait devoir l'écraser, mais en fait, nous explique Colin Young, *« la protège face aux détenus, qui autrement la mangeraient toute crue »*. Filmant souvent de très près, au cœur de l'échange gardiens-détenus, elle introduit un facteur de tension supplémentaire parfois évident, comme dans la dernière partie, la séquence avec Ronie, qui a voulu se suicider et ne joue plus que pour la caméra. En même temps elle capte le rapport carcéral dans sa violence contenue permanente, met à bas les prétentions réformatrices d'un système qui souvent fabrique le criminel plus qu'il ne l'amende.

Les deux cinéastes ont pu suivre pendant trois mois quatre prisonniers d'une maison de redressement pour jeunes délinquants en Californie. Le monde qu'ils évoquent, avec une force suggestive interdite au cinéma traditionnel, même hollywoodien, renvoie à une société bien précise, américaine, où la violence, omniprésente, semble faire partie du tissu social. L'objectivité supposée du cinéma n'a plus court : les auteurs taillent dans le vif du vécu.

Paroles insoutenables par instants. Insoutenables finalement comme le verbe de Marguerite Duras dans ses derniers films, ou celui de Pavese dans *De la nuée à la résistance* des époux Straub. Non sans rapports avec la mémoire écrite d'une autre expérience carcérale, celle de Jean Genet. Mais ne poussons pas trop loin l'analogie : manque le poète qui aurait tout transmué.

LOUIS MARCORELLES.

★ Le Seine (5e).

UN FILM DE PARADJANOV A LA FNAC

Couleur de grenade, du cinéaste soviétique Paradjanov, est projeté ce jeudi 13 décembre à 18 heures à la FNAC-Montparnasse, rue de Rennes. Sortie en U.R.S.S. dans une version mutilée, puis interdite, cette œuvre qui date de 1968 a été projetée en France à l'Olympic (*le Monde* du 23 juin 1977) par le Comité international contre la répression, salle Pleyel (*le Monde* du 2 octobre), par le Comité de défense de la cause arménienne, et le 5 décembre 1979 au Festival du film étouffé, organisé par *les Nouvelles littéraires* et la FNAC.

Au cours du débat qui a suivi la projection, le projet a été avancé d'un comité d'action pour l'accueil en France de Paradjanov, qui, arrêté en 1974, a été libéré en 1976 et vit à Tbilissi sans pouvoir exercer son métier.

B. R.

ROCK

Les complaintes de Garland Jeffreys

Lorsque le petit homme, tout de noir vêtu, est entré sur la scène du Palace, mercredi soir, on a aussitôt compris qu'il était un grand monsieur. De ceux qui ne se contentent pas de faire les légendes mais qui les vivent aussi. Cela tenait à pas grand-chose et c'était énorme, peut-être à sa façon de fermer les yeux quand il chante, de faire passer des émotions poignantes avec l'authenticité de son cœur et de son âme, c'est tout simple, mais aujourd'hui plus personne ne perd son temps à fermer les yeux en chantant, et tout le monde a bien trop peur du public pour se laisser aller à caresser les cheveux d'un gosse devant la scène. Et lorsque au cours d'une chanson Garland Jeffreys touche la vie de très près, lorsque ses textes mettent en scène des personnages ou des situations irréversibles, les muscles de sa gorge se contractent et l'on ne peut s'empêcher d'être parcouru de frissons.

Garland Jeffreys est habité par sa musique, sa manière de danser sur scène, de bouger avec des mouvements jamais calculés mais tellement sentis, sa manière de placer ses regards, illuminés par une sincérité fantastique, de poser sa voix avec des intonations qui expriment ses sentiments, faisant vibrer les mots, s'arrêtant net pour les laisser traîner l'instant d'après, chuchotant et puis haussant le ton tout à coup. Ses chansons sont comme des complaintes qui résonnent dans la ville sur fond de rock'n roll, de blues et de reggae, des romances urbaines qui chantent la vérité, la simplicité d'un homme qui connaît la rue pour l'avoir fréquentée, pour en avoir tiré ses joies, ses peurs, ses peines. Garland Jeffreys est un enfant de Brooklyn qui a traîné sa solitude, jouant tant bien que mal avec l'indifférence, luttant pour assumer sa différence.

Garland Jeffreys est un « misfit », pourquoi ne pas dire un bâtard, puisqu'il lui a fallu grandir avec cette idée, trouver un visage humain à ses origines jamaïquaines, portoricaines et blanches, le sien. Et lorsqu'il chante, ce sont tous ces gosses de la cité, ces « City Kids » auxquels ils dédient toujours ses disques, qui existent au travers de sa voix. Il fallait l'entendre interpréter cette chanson justement *City Kids*, seul à la guitare acoustique, avec sa voix profonde et satinée sur une mélodie éternelle.

Il fallait le voir aussi avec son groupe, le Mao Band, qui forme avec lui une unité parfaite tant esthétique que musicale. Ce groupe capable de propulser des rocks détonants et des reggae lascifs, en dépensant la même énergie sur des rythmes souverains et chargés de soul. Il est des beautés que l'on voudrait garder pour soi tant elles touchent au plus profond de votre sensibilité, parce qu'elles sont animées par la générosité, la richesse d'un homme qui connaît l'amour. La musique de Garland Jeffreys est de celles-là.

ALAIN WAIS.

★ Discographie chez A. & M., distr. C.B.S.

SPECTACLES

théâtres

Jeudi 13 décembre

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : Sylvia.
Salle Favart (296-12-20), 19 h. 30 : Vive Offenbach !
Comédie - Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Chaillot (727-81-15), 20 h. 30 : Gilgamesh. — Salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Tour de Babel.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. : Films (Partition inachevée pour piano mécanique ; Félicité).
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Raymond Queneau.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : le Second Israël.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 21 h. : la Fourmi dans le corps.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : Gin Game.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche ; 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23) : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience et vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens : les Oubliettes.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Epée - de - Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna. — Chapiteau, 20 h. 30 : l'Objet aimé.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 30 : Lettres de prison.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-38-69), la Resserre, 20 h. 30 : le Président Schreber. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Mariage.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 18 h. 30 : La révolution est glacée ; 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles (579-17-21), Chapiteau bleu, 21 h. : Ego.
Grand Hall Montorgueil (223-80-78), 21 h. : la Triste Histoire de la séquestrée de Poitiers.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons. — Théâtre rouge, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-99), 20 h. 30 : Tovaritch.
Maison des Amandiers (797-19-59), 20 h. 30 : Honni soit qui mal y pense.
Mathurins (265-90-00), 20 h. 30 : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Moderne (874-94-28), 21 h. : Célébration.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca).
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville ; 20 h. 30 : Esther.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Zadig. — Petit Orsay, 20 h. 30 : Apparences.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le *Volcan de la rue Arbat.*
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé
TAI - Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara.
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre de Paris (280-09-30), 21 h. : l'Avare.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ?
Théâtre 13 (250-13-54), 20 h. 30 : la Belle Sarrazine.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Valhubert (707-30-02), 20 h. 30 : la Tempête.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28 - Rue - Dunois (584-72-00), 20 h. 30 : Cendres.

La danse

Palais des Sports (828-40-10), 20 h. 30 : Manfred.
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Gigi, Gh. Caciuleanu.

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14), 21 h. : S.O.S. Tendresse.

Festival d'automne

(296-12-27)

THEATRE

Chaillot, 20 h. 30 : Gilgamesh.
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Andalucia Amarga.
Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 20 h. 30 : Winston Tong.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : Dominique Bailly ; 23 h. 30 : Tout pour s'éclater.
Les Blancs - Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Pick Vankergueluff.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : Solitude et nostalgie du Nord.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : Couple-moi le souffle. — II, 22 h. 30 : Popeck.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cafessalon (278-46-42), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Essayez donc nos pédalos.
Croq'-Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Pirandello.
L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 : R. Bernadac ; 22 h. : Pupuce et Claudius.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
Gaîté - Montparnasse (322-16-18), 22 h. : Marianne Sergent.
La Grange - au - Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : A. Mirapeu ; 22 h. 30 : S. Varègues.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : J.-L. Guitare ; 22 h. 30 : Clotilde ; 23 h. : Lesser Family.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach ; Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : Les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : Grand' peur et misère du IIIe Reich ; 22 h. : Bravo and Son. — *II, 21 h. : la Belle Epoque.*
Soupap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Ni homme ni bulle.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Le Père Noël est une ordure
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Musique brésilienne ; 22 h. 30 : Jacinta. — II, 20 h. 45 : Ça va, ça va très bien.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 30 : les Jumelles ; 22 h. 30 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Berlac.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blan*che rit jaune ; 22 h. 30 : On vous* écrira.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 22 h. 20 : Rufus ; 23 h. : J. Var, J.-L. Sitruc, A. Babel.

Les concerts

Lucernaire, 18 h. 30 : P.-A. Koka (Chopin).
Salle Gaveau, 21 h. : G. Fumet, S. Dugas (Schumann, Schubert, Fauré...).
Ranelagh, 20 h. 15 : Atelier lyrique expérimental (Weber).
Galerie Nane Stern, 19 h. 30 : J. Gottlieb (Ohana, Ives, Bland, Kolb).
Radio-France, auditorium 105, 20 h. 30 : les Solistes de Marseille, dir. D. Erlih (Martinu, Milhaud, Jolas...).
Palais des *congrès, 21 h. :* Orchestre de Paris, dir. P. Boulez ; Chœur de l'Orchestre de Paris, dir. A. Oldham (Wagner, Schoenberg, Mahler).
Salle Pleyel, 20 h. 30 : E. Guilels (Beethoven, Schumann, Scriabine, Ravel).
Salle Cortot, 21 h. : P. de Hooghe (Beethoven).
Théâtre des Champs-Elysées, 21 h. : Orchestre de la garde républicaine, dir. R. Boutry (Tchaïkovski, Mozart, Beethoven, Ravel).
Eglise réformée du Saint-Esprit, 18 h. : D. Roth (Franck, Vierne, Tournemire).

Dans la région parisienne

Boulogne, Conservatoire (604-73-93), 20 h. 45 : Trio classique de Paris (Schubert).
Garches, *C. C. M.* (741-39-32), 21 h. : Danse et musique du seizième siècle.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-22-25), 20 h. 30 : En rev'nant d' l'expo. — Maison des jeunes (735-02-59), 20 h. 30 : Mémoires d'une tache d'encre sur un buvard.
Saint - Maur, Théâtre (883-14-67), 21 h. : le Festin de Balthazar.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : Contes et exercices. — Petit Sorano, 21 h. : En camarades.

(Lire la suite page 16.)

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h., Cinéma de l'Amérique noire : Bones, de C. Lawrence ; 18 h., Cinéma hongrois : Horreur, de G. Hintsh ; 20 h., Images de la folie : Magnum Begynasium Bruxellense, de B. Lehman (en sa présence).

Beaubourg (278-35-57), 15 h. : Zvenigora, d'A. Dovjenko ; 17 h. : Men of Bronze, de B. Miles ; Lest the Church say amen, de S. Clair Bourne ; 19 h. : l'Incantation, de T. Aboulabze ; 21 h. : Hortobagy, de G. Hollering.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY MUSIC (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.

LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13) ; en mat. Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Tourelles, 20e (636-51-98).

CAMOUFLAGES (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), mer., dim., lun.

LE CHAMPION (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

CHER PAPA (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

CUL ET CHEMISE (It., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Vf. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

DEMONS DE MIDI (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA DEROBADE (Fr.) (U.G.C.) Danton, 6e (329-42-62) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

DES MORTS (Fr.-Belg.), Palais des Arts, 3e (272-62-98).

DON GIOVANNI (Fr., v.o. it.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

DRACULA (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

DUOS SUR CANAPE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Miramar, 14e (320-89-52).

ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; (542-67-42).

LE GAGNANT (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; *UGC Gare de Lyon*, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

INTERIEURS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

JACK LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22).

JE PARLE D'AMOUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-54-47).

LINUS (Suède, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LA LUNA (It., v.o.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; UGC Marbeuf, 8e (225-47-19). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LE MALIN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40).

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-*Lincoln*, 8e (359-36-14) ; 14 *Juillet*-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) (sf Mer. a.-m.). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (V.o.-V.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-24) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

MOLIERE (Fr.), Bilboquet, 6e (222-87-23).

MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

NEW OLD (Fr.), le Seine, 5e (325-95-99), h. spéc.

NORTHERN LIGHTS (A. v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Olympic, 14e (542-67-42).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Espace Gaité, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93). h. sp.

L'OCCUPATION EN VINGT-SIX IMAGES (Youg., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; (V.f.) : Royal Rivoli, 4e (272-61-44).

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; h. sp. Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr. (Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

RACE D'EP (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). H. sp.

LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Broadway, 16e (527-41-16).

LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port.) v. port. : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.

TESS (Fr.-Brit.), v. angl. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LE TOUBIB (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) : Caméo, 9e (246-66-44).

LE VAMPIRE DE CES DAMES (A., v.f.) : Ternes, 17e (380-10-41).

LA VILLE DES SILENCES (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

Les festivals

WIM WENDERS, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Au fil du temps.

SAINT-LAMBERT, v.o., 15e (532-91-68) : le Récidiviste.

PALACE CROIX-NIVERT, 15e (374-95-04), le Ballon rouge ; Crin-Blanc.

EXPRESSIONNISME ALLEMAND, Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), v.o. : Mabuse, le démon du crime.

SEMAINE DU CINEMA FINLANDAIS, Studio Logos, 5e (354-26-42), v.o. : Des gens pas si mal que ça.

CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), v.o. : I. 14 h. 10 : Bilitis ; 15 h. 55 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 05 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 : Cabaret ; 22 h. 35 : Orange mécanique. — II, 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. 5 : Easy rider ; 17 h. 55 : A la recherche de Monsieur Goodbar ; 20 h. 20 : Marathon man ; 22 h. 40 : Hiroshima mon amour ; ven., sam. 0 h. 15 : A bout de souffle.

LAUREL ET HARDY, Espace Gaîté, 14e (320-99-34) : les Joyeux Compères.

HITCHCOCK, v.o. New-Yorker, 9e (770-63-40) : l'Etau.

HUMPHREY BOGART, v.o., Action Christine, 6e (325-85-78) : Across the Pacific.

RITA HAYWORTH, v.o., Mac-Mahon, 17e (380-24-81) : Cover-Girl.

MARILYN MONROE, v.o., Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) : Niagara.

HOMMAGE A LOUIS DELLUC, Studio Médicis, 5e (633-25-97) : Diabolo menthe.

SEMAINE SUR LA PRISON, Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : Des prisons et des hommes.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : l'Œuf du serpent.

CALIBRE 38, Olympic, 14e (542-67-42), v.o. : le Canardeur.

LE PLAISIR ITALIEN, Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42), v.o. : Une vie difficile.

LES MARX BROTHERS, Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), v.o. : Plumes de cheval.

HOMMAGE A FRED ASTAIRE, Action Ecoles, 5e (325-72-07), v.o. : Yolanda et le voleur. — Action La Fayette, 9e (878-80-50), v.o. : Roberta.

CYCLE NOUVELLE VAGUE, Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) : les Quatre Cents Coups.

STUDIO ACACIAS, 17e (754-97-83), Richard Lester : la Souris sur la Lune ; Comment j'ai gagné la guerre ; Help ; le Knack... et comment l'avoir ; On l'appelait Milady ; Forum en folie ; Zardoz.

GRAND PAVOIS, 15e (554-46-85), v.o. : la Flûte à six schtroumpfs ; Malicia ; les Sentiers de la gloire ; Un après-midi de chien ; le Graphique de Boscop ; l'Important c'est d'aimer ; Jeremiah Johnson ; Honeymoon Killer ; Punishment Park ; Silent Running.

LES FILMS NOUVEAUX

LA GUEULE DE L'AUTRE, film français de Pierre Tchernia : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

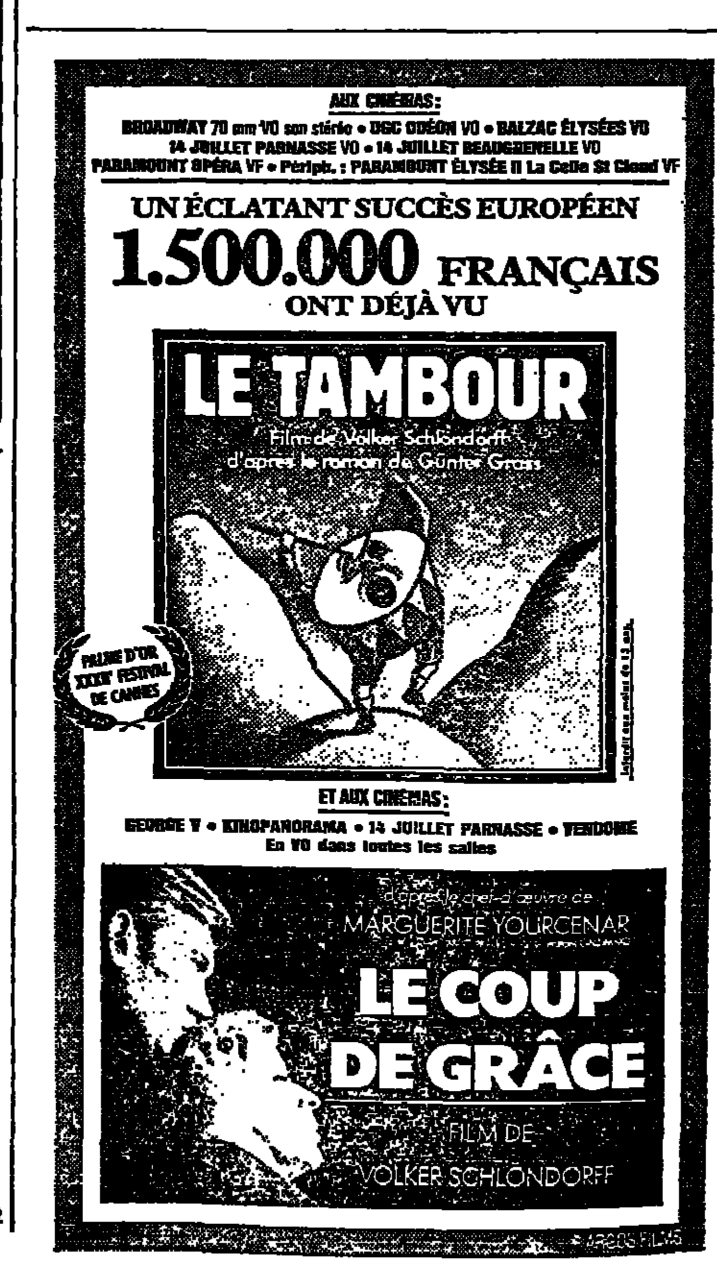
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES, film français de Michel Gérard : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

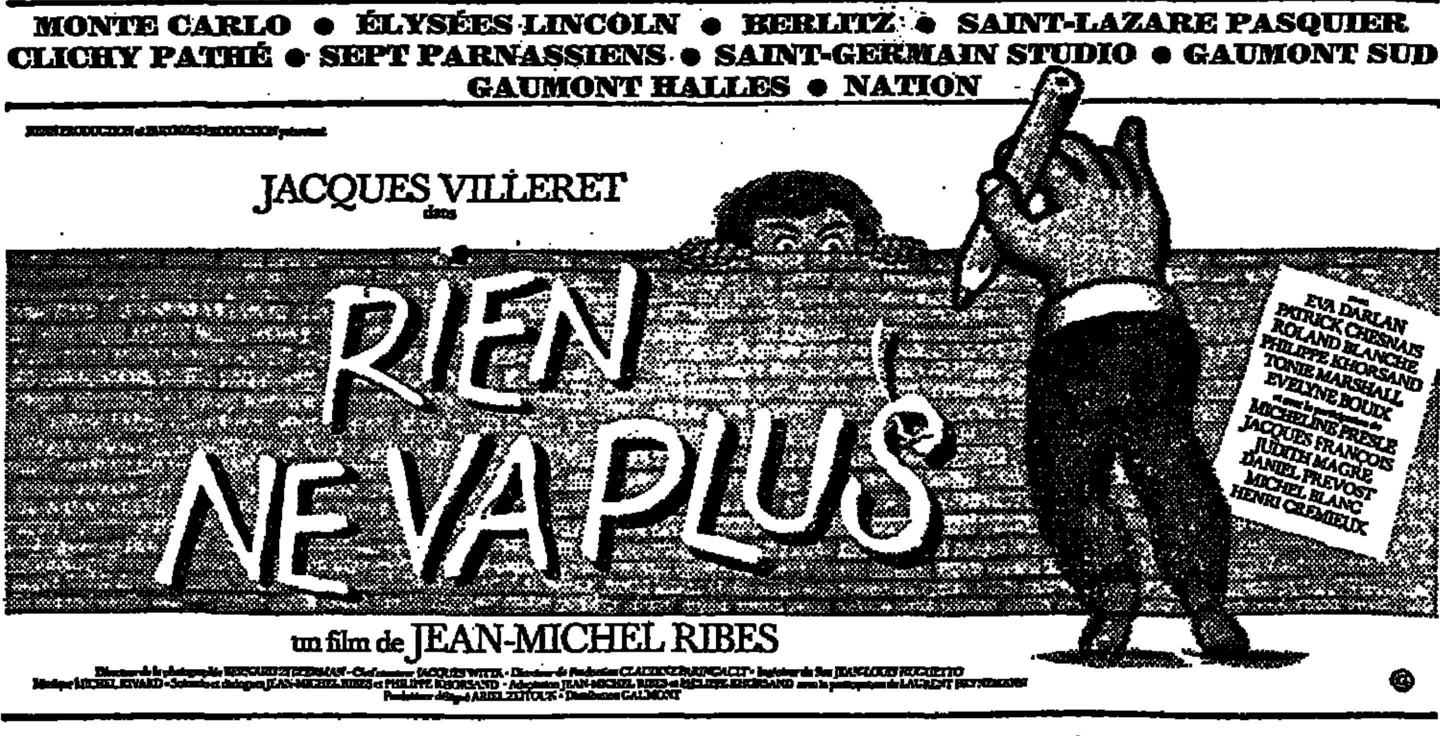
SEMAINE DU DEPARTEMENT CINEMA DE LA FACULTE DE VINCENNES : Action-République, 11e (805-51-33).

RIEN NE VA PLUS, film français de Jean-Michel Ribes : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES LARMES TATOUEES, film américain de Nicholas Broomfield et Joan Churchill : (v.o.) Le Seine 5e (325-95-99) H. sp.

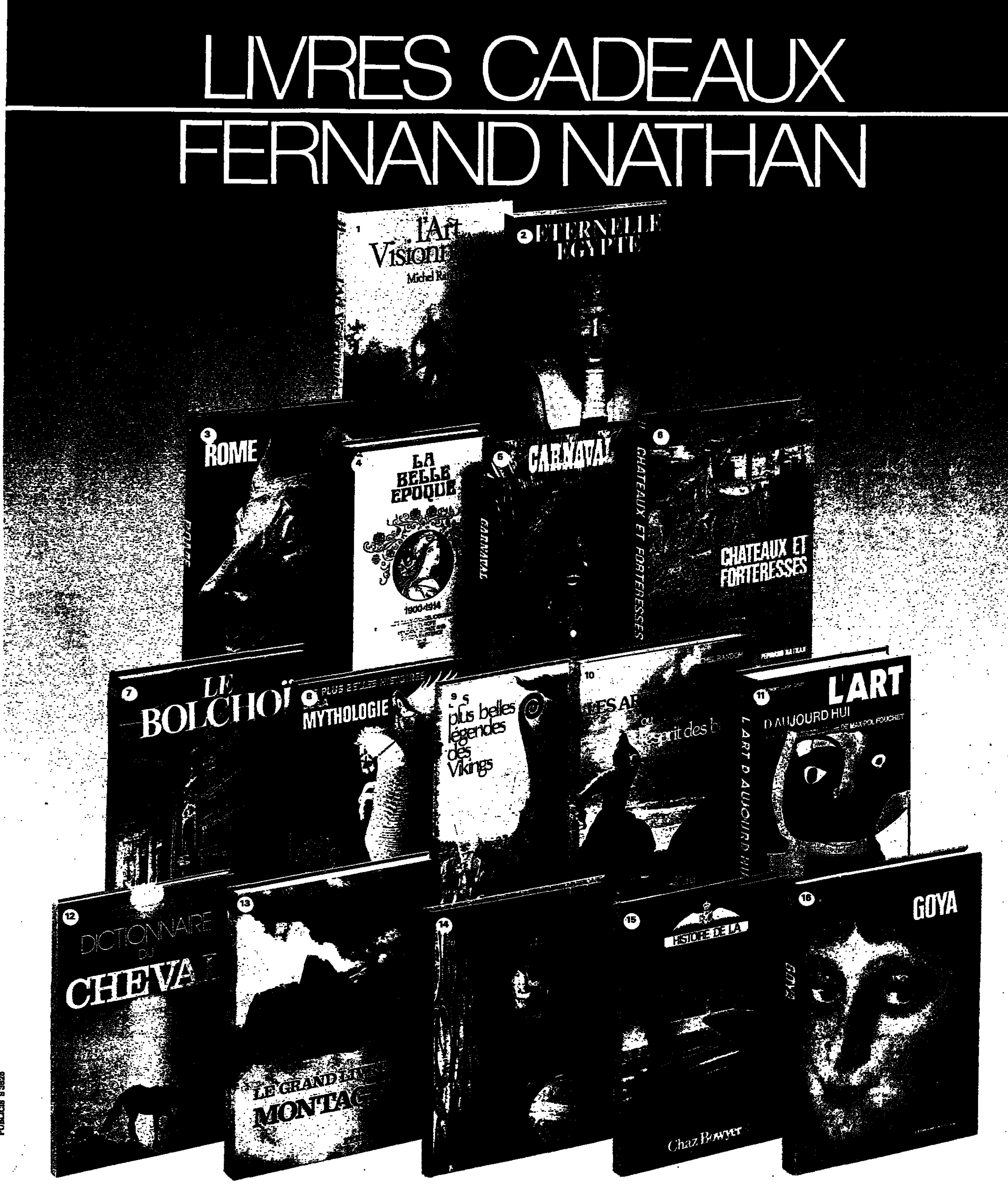
SEXTETTE, film américain de Ken Hughes (v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).





هكذا من الأصل

هكذا من الأصل



PUBLICIS 8 3828

1. L'ART VISIONNAIRE
Un panorama de l'expression visionnaire de Jérôme Bosch, Goya, Turner à Léonor Fini et Max Ernst. Un ouvrage hors série tant par les œuvres choisies que par la fidélité de leur reproduction.
Relié pleine toile. 224 pages. Format 24 x 31.

2. ÉTERNELLE ÉGYPTE
Une vision toute nouvelle de l'Egypte d'hier et d'aujourd'hui, grâce à d'extraordinaires photos accompagnées d'un texte très vivant. Un merveilleux voyage au pays des Pharaons.
Relié pleine toile. 260 pages. Format 23 x 31.

3. ROME
Voici le premier livre sur Rome où chaque monument est examiné à la lumière du contexte économique, politique et social de son époque: les ruines revivent sous nos yeux.
Relié pleine toile. 192 pages. Format 25 x 34.

4. LA BELLE ÉPOQUE
Naissance des grands mouvements de l'art contemporain, mais aussi le Cancan, Maxim's et les Cocottes. Insouciance et futilité, cependant on danse sur un volcan : demain ce sera la guerre.
Relié pleine toile. 336 pages. Format 20 x 30.

5. CARNAVAL
Pour la première fois, un livre raconte la fête de la vie, des couleurs, des croyances et des *mythes ancestraux à travers tous les carnavals* du monde. Une explosion de photos. Une invitation au rêve.
Relié pleine toile. 160 pages. Format 22 x 31.

6. CHÂTEAUX ET FORTERESSES
L'histoire de l'Europe du Moyen Age à la Renaissance à travers ses châteaux et ses villes fortifiés. Remarquables photos couleurs. Plans, illustrations et textes d'une très grande qualité.
Relié pleine toile. 192 pages. Format 25 x 33.

7. LE BOLCHOÏ
Les plus beaux spectacles du Bolchoï évoqués par de splendides photos en couleurs des grandes mises en scène et des plus célèbres interprètes.
Relié pleine toile. 238 pages. Format 25 x 29.

8. LES PLUS BELLES HISTOIRES DE LA MYTHOLOGIE
27 histoires fabuleuses tirées de la mythologie grecque, magnifiquement illustrées, avec *les cartes du monde antique pour mieux suivre* les voyages de ses héros.
156 pages. Format 22 x 28.

9. LES PLUS BELLES LÉGENDES DES VIKINGS
Découvrez une autre mythologie, celle des Vikings. Les aventures des dieux et des héros Vikings dans 20 légendes étonnantes, abondamment illustrées.
156 pages. Format 22 x 28.

10. LES ARTS MARTIAUX
Ecrit avec passion par Michel Random, ce magnifique ouvrage fait découvrir à l'Occident à la fois la profondeur et la beauté des arts de combat. Un message de sagesse et de vérité venu de l'Orient. Relié pleine toile.
288 pages. Format 24 x 31.

11. L'ART D'AUJOURD'HUI
Introduction : Max-Pol Fouchet.
Voici réunies les plus riches heures de l'art contemporain. Beaucoup plus qu'un livre : une véritable galerie de la création artistique. *Entièrement illustré en couleurs.*
Relié pleine toile. 500 pages. Format 21,5 x 28,5.

12. DICTIONNAIRE DU CHEVAL
Le livre qui manquait aux amoureux du cheval : guide tout en couleurs pour cavaliers débutants et outil de travail pour "gens de cheval". Superbe !
Relié. 140 pages. Format 21 x 29.

13. LE GRAND LIVRE DES MONTAGNES
Les grandes premières par leurs auteurs : Herzog, Frison-Roche, Bonatti, etc. Et de prodigieuses photos de leurs conquêtes : Mont-Blanc, Fuji, Everest, etc.
Relié pleine toile. 232 pages. Format 24 x 32.

14. GRANDS BORDEAUX ROUGES
Un magnifique volume à la gloire des grands crus de Bordeaux. Chaque appellation a une histoire passionnante. Très belles illustrations des caves et des vignobles.
Relié pleine toile. 200 pages. Format 22 x 30.

15. HISTOIRE DE LA R.A.F.
Cette histoire de la R.A.F. est d'abord celle des hommes dont Winston Churchill a pu dire : "Jamais dans l'arène des conflits humains tant d'hommes n'ont dû tant de choses à si peu d'entre eux."
Relié. 221 pages. Format 23 x 30,5.

16. GOYA
Le peintre impitoyable des Grands d'Espagne. Son génie. Sa démesure. Dans la même collection : Michel-Ange, Durer, Rembrandt, Vinci. D'admirables reproductions en couleurs.
Relié pleine toile. 210 pages. Format 25 x 34.

FERNAND NATHAN. LES PLUS BEAUX LIVRES NE SONT PAS TOUJOURS LES PLUS CHERS.

S.N.P. — HELIO CORBEIL

SPORTS

FOOTBALL

Saint-Étienne qualifié pour la Coupe d'Europe des clubs

De notre envoyé spécial

Salonique. — En obtenant le match nul *(trois buts à trois)*, mercredi 12 décembre, à Salonique (Grèce), l'Association sportive de Saint-Etienne a éliminé Aris Salonique de la Coupe de l'Union européenne. Les buts ont été inscrits par Larios (8e minute), Zimako (64e minute) et Rep (80e minute) pour Saint-Etienne ; par Larios (25e minute) et Oleksiak (86e minute) contre leur camp et par Pallas (83e minute sur penalty) pour Salonique.

Les Stéphanois n'ont jamais été réellement mis en difficulté et ont, dans l'ensemble, confirmé la victoire remportée par quatre buts à un il y a deux semaines sur leur terrain. (« Le Monde » du 30 novembre.) Après le Racing Club de Strasbourg et le Football Club de Nantes, l'A.S. Saint-Etienne est la troisième équipe française qualifiée pour les quarts de finale des coupes d'Europe des clubs dont les tirages au sort auront lieu le 16 janvier 1980 à Rome.

Pour avoir éliminé Benfica de Lisbonne (Portugal) et Pérouse (Italie), l'Aris Salonique était précédée d'une flatteuse réputation. Aux qualités traditionnelles d'enthousiasme et d'engagement physique des joueurs grecs, le nouvel entraîneur d'Aris, Pepe Sassia, plusieurs fois sélectionné dans l'équipe d'Uruguay, a su ajouter ce vernis technique qui fait le charme et l'efficacité du football sud-américain. Prompt à s'enflammer, le public de Salonique puisa dans les premiers exploits d'Aris l'espoir de faire oublier à tous les Grecs la fameuse équipe de Panathinaïkos, finaliste de la coupe d'Europe des clubs champions en 1971. De plus, la récente qualification de la Grèce pour la phase finale du championnat des nations, aux dépens de l'U.R.S.S. et de la Hongrie démontre que le football Hongrie, démontre que le football

Aussi la défaite subie à Saint-Etienne au match aller, fut-elle très mal accueillie. Convaincus d'avoir été piégés, déçus mais nullement découragés, les Grecs annoncèrent la couleur : le terrain bosselé et pelé du stade Charilaos défavoriserait les techniciens stéphanois et le public y serait franchement hostile. Bref, dans leur esprit, Salonique devait être le Waterloo de Saint-Etienne.

Les Stéphanois étaient donc avertis. Il leur faudrait éviter de répondre aux provocations et rester sereins. Pour ce faire, ils bénéficiaient d'un bien précieux : les trois buts d'avance acquis au match aller. Avantage substantiel qui, en principe, les mettait à l'abri d'une désagréable surprise. Comme on les savait bien armés techniquement et collectivement, il s'agissait surtout de voir si la proximité du public, son fanatisme et sa pression sur la rencontre étaient en mesure de faire perdre leur calme olympien à Platini, Rep, Curkovic, Lopez et aux autres. Mais Saint-Etienne disputait à Salonique son cinquante-troisième match de coupe d'Europe et, des volcans, l'équipe du président Roger Rocher en a vu bien d'autres ! A commencer par celui souvent en irruption du stade Geoffroy-Guichard.

En somme, en conditionnant son public Salonique rendait tout simplement la monnaie de sa pièce à Saint-Etienne.

Le respect des Grecs

Le soutien inconditionnel — mais toujours correct — des vingt-sept mille spectateurs n'a pas suffi cette fois à bafouer la logique sportive. Pourtant, que ce serait-il passé si, à la troisième minute du match, Yvan Curkovic, le gardien de but stéphanois, n'avait pas détourné sur le poteau un tir de la tête d'Oballis ? Nul ne le saura, mais ce fut le premier tournant du match. Tournant d'autant plus abrupt que cinq minutes plus tard Jean-François Larios ouvrait le score pour Saint-Etienne. Cela jeta la consternation dans le stade. Pour se qualifier, les Grecs devaient maintenant marquer cinq buts *sans en concéder un seul*, et chacun avait compris que la tâche était au-dessus des forces d'Aris. Même les joueurs semblaient en être persuadés puisque, lorsqu'un centre du Danois de Salonique, Ole Skobe, fut détourné malencontreusement par Larios au fond des filets stéphanois, ce coup du sort ne suffit pas à relancer le match.

Qu'en seconde mi-temps Zimako et Rep aient donné à Saint-Etienne deux buts d'avance paraissait d'ailleurs indiquer que la cause était entendue et que les « verts » allaient remporter leur quatrième victoire sur terrain adverse. Mais les Stéphanois ne surent pas éviter un certain relâchement. La sanction fut immédiate. En trois minutes, le jeune Thierry Oleksiak (dix-huit ans) provoquait un penalty puis marquait un but contre son camp.

Match nul, l'honneur était sauf et le public grec applaudissait avec respect les joueurs de Saint-Etienne.

JEAN-MARIE SAFRA.

SPORTS ÉQUESTRES

Première nocturne au Salon du cheval

Les deux premières épreuves du Concours hippique international de Paris, organisé au Parc des expositions de la porte de Versailles dans le cadre du Salon du cheval, se sont disputées en nocturne, mercredi 12 décembre, en présence d'un nombreux public malgré la relative *modestie du plateau.*

Si, de Marcel Rozier à Hervé Godignon, pour ne citer que les deux leaders de leur génération, nos cavaliers ont répondu généreusement à l'appel des organisateurs, en revanche, la participation étrangère, sous la verrière du hall 5, reste discutable. Sont cependant présents les Italiens Raimondo d'Inzéo et Graziano Mancinelli, les Belges François Mathy et Edgar Cuepper, le minuscule Irlandais Paul Darragh, et l'Australien volant Kevin Bacon. N'empêche que l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne, la Finlande, le Brésil, la Suisse et les Pays-Bas n'ont envoyé à Paris que leurs seconds couteaux.

C'est néanmoins un Hollandais qui s'est octroyé la première épreuve dite de maniabilité. Saluons donc la performance du jeune Gerd Meier officiant sur le bai *Pirate* gréé d'enrênements compliqués comme des haubans de frégate. Pointé en seconde position, le Français Eric Leroyer, en selle sur l'inédit *Furbaine*, un destrier entré il y a une quinzaine à peine dans son piquet.

L'épreuve de chasse, après un entracte un peu longuet malgré d'excellentes attractions équestres, a été remportée par l'Irlandais Paul Darragh devant le Suisse Fuchs et l'Allemand de l'Ouest Henrik Snoek. Prestation plus que modeste des Britanniques Peter Miles et Maureen Holden, tous deux sur des sardines » ruant à la boîte à qui mieux mieux dans les changements de direction, et jouant aux quilles avec les barres.

A noter la réapparition, en épreuve publique, sous la selle du Français Michel Robert, du cheval *Danoso*, naguère monture de Daniel Constant, lequel a eu le mérite de le découvrir et de le faire briller sur deux continents. Après une longue et inexplicable morosité, la joie de vivre et de bien faire semble de nouveau habiter ce crack authentique. Ce sont là d'incertaines prémices, mais qui n'excluent pas l'espoir. Le fumet des Jeux olympiques lui rouvrirait-il l'appétit ?

ROLAND MERLIN.

Ski

L'EXPLOIT QUOTIDIEN DE STENMARK

Le phénomène suédois Ingemar Stenmark, au lendemain de sa victoire dans le slalom spécial de Madonna di Campiglio, a remporté, mercredi 12 décembre, le slalom géant exactement de la même manière : cinquième de la première manche, il a pulvérisé sur le second parcours tous les temps, à commencer par ceux de ses jeunes rivaux, le Suisse Jacques Luethy, le Yougoslave Bojan Krizaj et l'Autrichien Hans Enn. Les Français naviguent loin : Vion, 34e ; Mougel, 41e ; Navillod, 42e.

Rugby

NARBONNE ET TOULOUSE EXCLUS DU CHALLENGE YVES-DU-MANOIR

A la suite des incidents d'une rare brutalité qui eurent lieu le 1er décembre à Toulouse, au cours du match Stade Toulousain-Narbonne, la commission de contrôle du Challenge Yves-Du-Manoir, présidée par M. Roger Ménard, président du R.C.F., a exclu les deux clubs les plus célèbres du rugby français. Cette décision, unique dans les annales, que doit sanctionner à son tour la Fédération française de rugby, a été prise « *pour lutter contre un état d'esprit déplorable* »...

CORRESPONDANCE

La gestion du R.C. Strasbourg

A propos d'un article consacré au Racing Club de Strasbourg à l'occasion de sa dernière visite au Parc des Princes (le Monde *daté 4-5 novembre), nous avons reçu de M. Alain Léopold, président du comité de gestion du Racing Club de Strasbourg, de mai 1976 à juin 1979, la mise au point suivante :*

M. André Bord, ancien ministre, a déclaré à votre rédacteur, Gérard Albouy, qu'il avait quitté le gouvernement pour prendre la présidence d'un club qui accusait 4 millions de francs de déficit, ajoutant qu'il ne connaissait pas d'exemple semblable et qu'il l'a fait par amour du sport, du football et de sa ville (sic).

Ces déclarations sont, au moins pour partie, totalement erronées.

Je n'ai évidemment pas qualité pour me prononcer sur les raisons pour lesquelles M. André Bord n'a plus été repris pour faire partie du nouveau gouvernement formé à l'époque (...).

Par ailleurs, il n'a pas pris la présidence d'un club de football qui accusait 4 millions de francs de déficit.

M. Bord a accepté de devenir le président du R.C.-Strasbourg lorsque le déficit a été résorbé à la suite de ma gestion et de celle de mon comité de gestion. C'est moi qui ai pris la présidence du R.C.-Strasbourg au mois de mai 1976 lorsque le club redescendait en deuxième division et avait un déficit de 3 800 000 francs.

Lorsque M. Bord a pris la présidence, il n'était plus ministre depuis quelques mois et le compte financier du Racing Club de Strasbourg était à nouveau largement créditeur.

Quant aux autres affirmations de M. Bord, concernant les répercussions politiques de sa présidence au Racing, seuls de savants politologues pourraient établir ce qui peut être considéré comme vrai ou faux (...).

[Quand M. André Bord est devenu président général du Racing Club de Strasbourg, en juin 1978, puis président du comité de gestion de la section professionnelle en 1979, il semble bien que — contrairement à ce qu'il nous avait affirmé — le déficit du club était effectivement résorbé. Précisons d'autre part que M. André Bord avait manifesté son *intention de ne plus faire partie du* gouvernement dès son élection aux législatives de mars 1978. — G. A.]

Tirés au sort

Une lectrice d'Asnières, Mlle Véronique Lance, étudiante à Nanterre, nous a fait part des difficultés rencontrées pour pratiquer le sport à l'université :

Déjà refoulée du cours de danse de jazz, la salle ne pouvant contenir plus d'élèves qu'elle n'en avait déjà, je me présente donc à un autre cours d'éducation physique (relaxation) deux jours plus tard. Pour être sûre d'être prise, j'arrive sur les lieux (centre d'éducation physique et sportif de l'université de Nanterre-Paris X avec trois quarts d'heure d'avance. Mais il semblait bien que nous avions tous eu la même idée...

Dans le hall attendaient une centaine d'étudiants. Tous prêts à arriver les premiers dans le gymnase. Bousculades, jeux de coudes, énervement... En somme excellente préparation à ce cours de relaxation ! Il nous a été distribué ensuite des fiches d'inscription. Ce fut une nouvelle mêlée autour des fiches ; à qui s'arracherait les premières...

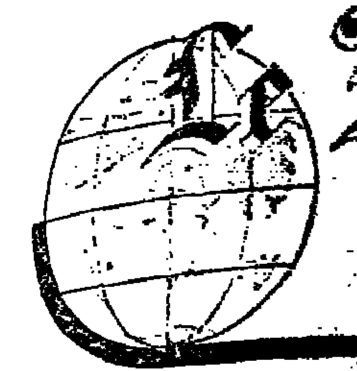
Que restait-il donc à faire ? Nous étions une centaine pour une salle qui ne contient que vingt-cinq personnes. Alors la seule solution juste, égalitaire et surtout possible (!) fut appliquée : le tirage au sort.

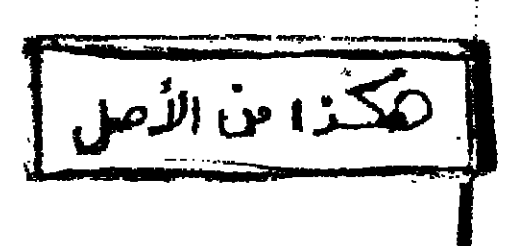
Pour moi qui reviens d'un séjour de deux ans aux Etats-Unis, je ne m'attendais pas à une telle situation, ni à me heurter à l'impuissance des professeurs qui nous invitaient à manifester (par écrit) notre mécontentement à M. Soisson.

En attendant, nous serons encore plusieurs centaines demain, après-demain, à espérer être tirés au sort pour pouvoir assister à un cours d'éducation physique.

TENNIS. — *Dans la Sunshine Cup, épreuve juniors par équipes disputée à Miami, l'Australie a éliminé la France (représentée par Thierry Tulasne et Jérôme Potier) par 2 à 1.*

● *Le congrès de la Fédération internationale de judo* (F.I.J.) a vient d'élire un nouveau président, le Japonais Shigeyoshi Matsumae, âgé de soixante-dix-huit ans, président du Budokan (fédération des arts martiaux) de Tokyo et de l'université de Tokai. Il succède au Britannique Charles Palmer, qui était à la tête de la F.I.J. depuis 1964. La candidature de M. Matsumae était soutenue par la Fédération française (*F.F.J.D.A.*), dont le directeur général, M. Henri Courtine, âgé de quarante-neuf ans, a été, pour sa part, élu directeur sportif de la F.I.J.





Le Monde DES LIVRES

Vie et mort de l'anticipation soviétique

● *L'autre science-fiction.*

IL y a deux sciences-fictions : une SF occidentale éclatée, baroque, où sexe, humour et mysticisme s'associent à une réflexion socio (et psycho) logique approfondie ; une SF soviétique, obsédée par l'utopie, sujette à éclipses, mal connue et souvent méprisée à l'Ouest, et dont les thèmes, les personnages, la fonction, ont peu de rapports avec la première. Deux essais abondamment documentés, précis et nuancés, font le point sur cette littérature échappée du froid — et sur l'accueil qu'elle reçoit dans sa patrie : *les Mondes parallèles de la science-fiction soviétique*, de Jacqueline Lahana, universitaire et traductrice, et, surtout, *De la science-fiction soviétique*, de Leonid Heller, émigré d'U.R.S.S. et professeur de littérature russe à l'université de Lausanne.

Le bouillonnement des années 20

Né dans le bouillonnement intellectuel des années 20, avec Boulgakov, Zamiatine, Platonov, Grin, Mandelstam, le « fantastique scientifique » russe, lié à tous les mouvements d'avant-garde, a subi, comme tout et tous, pendant un quart de siècle, le poids du stalinisme. Les seules œuvres autorisées glorifient alors l'homme socialiste, grand, fort, intelligent, chef par instinct et, bien sûr, russe. Sa libido est au zéro absolu — son humour également ; *« l'humour est une catégorie socialement étrangère au prolétariat »*, affirme le préposé penseur Nusinov, dès 1931. Tous les mérites du Stakhanov imaginaire se définissent exclusivement à travers son activité professionnelle. Dans les utopies staliniennes, on ne chôme pas.

Staline meurt. Le dégel khrouchtchevien provoque l'éclosion d'œuvres ambitieuses, résolument optimistes, souvent écrites par des scientifiques ; leur relative exubérance fait grincer les dents des critiques officiels, qui réclament le respect des « limites », dans la perspective d'un réalisme socialiste bien compris. Comment, s'indigne Antonov, le géologue Efremov ose-t-il, dans sa très célèbre et très controversée *Nébuleuse d'Andromède* (utopie radieuse située à vingt siècles dans le futur et écrite juste après le vingtième congrès), imaginer une société terrienne où tous voyagent sans laissez-passer ? Un autre critique, adepte inconditionnel de Lyssenko, recommande chaudement aux « artistes du mot » d'utiliser comme base de travail pour « une série de toiles de maîtres » l'introduction révolutionnaire de la culture des agrumes dans le Nord...

Les « gangsters capitalistes »

Maladroite, puritaine, encore bourrée de stéréotypes sur les « gangsters capitalistes » (les deux mots sont inséparables), et l'indispensable amour de la collectivité, la nouvelle SF est accueillie avec ferveur par un public qui découvre de vrais auteurs, et non plus seulement des propagandistes qui le prennent pour un ramassis d'enfants attardés.

Entre 1960 et 1970, cent cinquante ouvrages de SF paraissent en moyenne en U.R.S.S. chaque année, dont une cinquantaine venus de l'étranger. Le tirage global et annuel atteint près de trois millions d'exemplaires (soit vingt mille par titre), chiffre ridicule pour deux cent cinquante millions d'habitants. En tête du hit-parade, les frères Strougatski, Bradbury, Lem et Sheckley.

ALEXIS LECAYE.

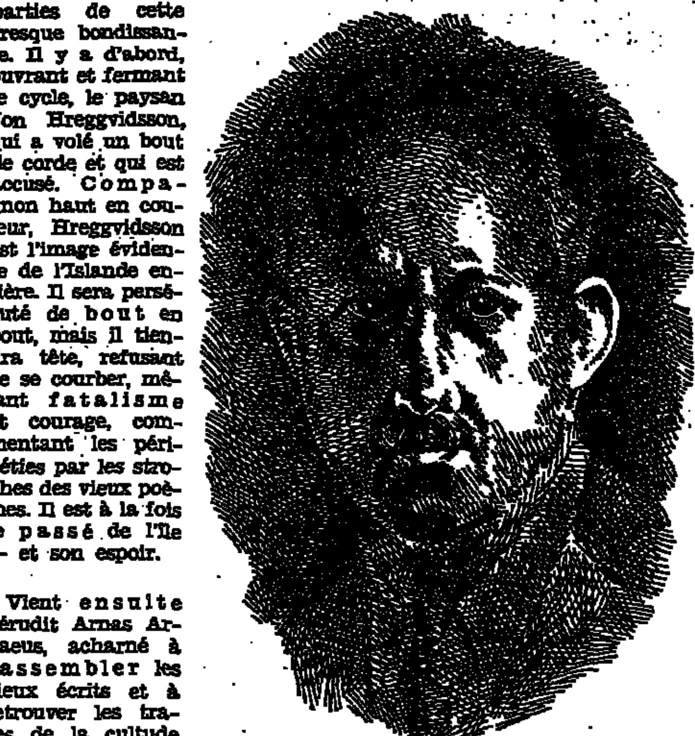
La grande saga de l'Islande

● *La récupération d'une culture méconnue par un prix Nobel : Laxness.*

NOUS devons savoir gré à Régis Boyer pour les travaux qu'il consacre à la *littérature islandaise* et pour les traductions qu'inlassablement il nous propose de ce domaine d'une richesse extraordinaire. Ce petit pays (un cinquième du territoire français), labouré par les catastrophes naturelles, déchiré par les tragédies de l'histoire (l'Islande ne sera indépendante qu'en 1944), a produit un trésor poétique et romanesque unique en Europe.

Régis Boyer, aujourd'hui, nous donne à découvrir deux chefs-d'œuvre d'Halldor Kijan Laxness : *la Cloche d'Islande* et *la Saga des fiers-à-bras*. Laxness a été longtemps un vagabond du monde et des cultures, puis il est « rentré à la maison » et a donné un essor nouveau à la littérature nationale de son pays. Bien qu'il ait reçu le prix Nobel en 1955, il est resté, en grande partie, un inconnu pour le lecteur français, et c'est un grand dommage. Les deux présents livres sont d'une écriture fascinante, où se mélangent les traits du baroque, les accents populaires, la poésie. Laxness joue de tous les registres, les mélangeant les uns avec les autres, mais dominant ces voix diverses dans un énorme flot lyrique et picaresque.

La Cloche d'Islande se situe au dix-huitième siècle, dans un temps où l'Islande ne comptait que cinquante mille habitants et vivait une époque particulièrement misérable, les notables étant réduits à la pauvreté autant que les petites gens. Trois personnages animent les trois parties de cette fresque bondissante. Il y a d'abord, ouvrant et fermant le cycle, le paysan Jon Hreggvidsson, qui a volé un bout de corde et qui est accusé. Compagnon haut en couleur, Hreggvidsson est l'image évidente de l'Islande entière. Il sera persécuté de bout en bout, mais il tiendra tête, refusant de se courber, mêlant fatalisme et courage, commentant les péripéties par les strophes des vieux poèmes. Il est à la fois le passé de l'île — et son espoir.



★ *Dessin de JULEM.*

Vient ensuite l'érudit Arnas Arnaeus, acharné à rassembler les vieux écrits et à retrouver les traces de la cultude ancienne. Pour lui comme pour Laxness, c'est la mort de sa culture qui concrétise la mort d'un peuple. Les antiques poèmes et les sagas du temps jadis sont le lieu — littéralement — où se sont réfugiés l'honneur et la grandeur de l'Islande ; ils sont nécessaires au renouveau de cet honneur et de cette grandeur.

L'héroïne de *la Cloche d'Islande* se nomme Snaefrid Eydalin Bjönsdottir, la femme-elfe aux beaux cheveux blonds et à la ceinture d'or. Elle est déchirée, écartelée comme l'était l'Islande. Mais en elle coule le sang des Vikings, et même lorsqu'elle se trompe, lorsqu'elle se contredit, lorsque ses actes paraissent illogiques, elle ne cède jamais ! Elle méprise les préjugés. Elle est d'une fierté impitoyable. On songe ici à un autre livre fondateur : le *Uienspiegel* de Charles de Coster.

La Saga des fiers-à-bras nous propulse plus loin encore dans les siècles, au XIII[e], très exactement, époque des conquêtes, des batailles, alors que les peuples du Nord descendaient vers les rives de l'Occident, et plus loin, jusqu'à Londres, jusqu'à Chartres et Dreux.

HUBERT JUIN.

(Lire la suite page 26.)

Le charme de Georges Perros

● *Un portrait de l'auteur par lui-même, dans un écrit de jeunesse.*

VOICI encore un texte inédit de Georges Perros. Souhaitons qu'il en reste beaucoup d'autres. Près de deux ans après sa mort, Perros apparaît chaque jour davantage comme un des écrivains les plus sensibles et les plus indociles de notre époque. Mais celle-ci veut ignorer les vrais élans du cœur et l'indépendance véritable, car elle les redoute. Elle n'admet que des comportements affectés, assez inoffensifs pour entrer dans des catégories. Trop singulier pour être reconnu, Perros donne à son langage la profondeur et le naturel de ses émotions, *comme en témoigne* cette œuvre intitulée modestement *Notes d'enfance.*

Il faut prêter à sa sensibilité, sous peine de la trahir, le visage léger de l'humour. Perros réussit ce miracle quotidien, avec une discrète virtuosité. Ainsi, lorsqu'il raconte les premières réticences que lui ont inspirées les inconvénients de sa naissance. *« A peine arrivé au monde... mon premier réflexe fut, paraît-il, nettement rétrograde, et nombreuses mes tentatives de suicide... Je dois d'être encore vivant à bien des gens pour lesquels je garde une reconnaissance éternelle, que je voudrais éternelle car, hélas ! je doute qu'on parvienne à me sauver jusqu'à la fin des temps. »* On trouve déjà, dans ce texte de jeunesse, le ton de ces aveux fugitifs qui font le charme de Perros. Ecrits en passant, on dirait presque distraitement, ils apparaissent comme les sourires du désarroi : *« On se lasse de tout, de tous, même de soi-même. Non sans toutefois se plaindre de la brièveté de la vie. »*

L'auteur rend séduisant le moindre de ses propos, qu'il évoque son premier regard dans le miroir matinal ou qu'il dépeigne la sœur qu'il n'a pas eue : *« J'ai souvent rêvé d'une sœur quasi parfaite qui eût été mon bâton de jeunesse, mon épaule familière, mon plus chaud regard, ma jalousie... »* Perros fait un portrait de l'enfant qui s'est réfugié dans sa mémoire, et de l'homme qu'il est devenu. Ses aveux sans indulgence n'ont jamais la faiblesse d'être indiscrets. Il confie que ses *« yeux-mitrailleuses »* profitent *« de la moindre distraction de l'ennemi pour donner la charge »*, mais qu'ils envoient des *« balles rétroactives »* : il se blesse toujours lui-même, lorsqu'il entreprend de blesser les autres. Il ajoute, à propos de ses lèvres, que *« l'architecte qui les a conçues a oublié d'y prévoir le rire »*. *« Triste intérim,* conclut-il en parlant de son visage. *Je voudrais... ne présenter aux autres que ce qu'ils méritent le plus généralement : une tête de rechange. »*

Nos parents deviennent ce que nous sommes

Le livre se termine par une lettre bouleversante que Perros écrivit à ses parents en 1946 alors qu'il était âgé de vingt-trois ans : *« Vous m'avez mis au monde. Je ne vous en veux pas. J'y suis, j'y reste. Tout bien pesé, j'irai même jusqu'à vous remercier. C'est une expérience à tenter. Au moins une fois. Une fois, sans plus. »*

« Vous êtes mes enfants, poursuit-il ; *vous tenez de moi maintenant que je ne vous demande plus de m'aider à vivre autrement que* sensiblement... *Je vous quitterai sans remords, tranquille en moi-même, pour vous sauver en moi. »*

Comme c'est juste ! Nous ne devenons pas ce qu'étaient nos parents, mais ils deviennent ce que nous sommes. Ils ne meurent pas tant que nous restons en vie.

FRANÇOIS BOTT.

★ NOTES D'ENFANCE, de Georges Perros. Calligrammes, 18, rue Elie-Fréron, 29000 Quimper. 78 p., environ 35 F.

« Quand prime le spirituel » de Simone de Beauvoir

L'enfance d'une cheftaine

VOICI donc le premier roman que Simone de Beauvoir gardait dans ses tiroirs depuis les refus, en 1937, de Gallimard et de Grasset.

Avec l'honnêteté rare qu'on lui connaît, l'auteur prévient *elle-même que ces refus se justifiaient. Elle admet que ses* personnages manquent de relief, sa satire de violence, et l'ensemble de la cohérence propre aux romans.

Si elle laisse finalement paraître ces ébauches, c'est que des amis leur ont trouvé « des qualités », et que son public le plus fidèle peut s'y intéresser comme à l'esquisse de l'œuvre à venir. Elle-même leur porte de la « sympathie » à ce titre. On la comprend.

Le thème de l'arrachement à la morale bourgeoise, que *reprendont l'Invitée, la Femme rompue, les Belles Images, et l'autobiographie, conseillée par* Sartre dès 1937, *forme* le lien de ces cinq nouvelles. Détourné d'un essai fameux de Maritain — *Primauté du spirituel,* — le titre évoque bien la difficulté de ces jeunes filles rangées à remplacer, sans mauvaise foi, l'absolu inculqué au berceau.

L'« enfance d'une cheftaine », pourrait-on dire, pour faire pendant à l'apprentissage décrit par la nouvelle de Sartre, et pour souligner un humour sur soi dont Beauvoir, contrairement à ce qu'on croit souvent, fait preuve dès ce début.

MARCELLE DROUFFE est maso. Petite, elle aimait souffrir en pensée sous les fouets de la comtesse de Ségur, pleurer dans les églises, tricoter pour les « poilus ». Quand la souffrance humaine la dissuade de croire au ciel, elle est en manque. Pour secourir le pauvre peuple pervers, dont les corps grossiers l'écœurent délicieusement, elle milite au Contact social, entendez : les équipes Garric, célèbres vers 1930 chez les intellectuels chrétiens.

D'abord fiancée à un de ces bons jeunes gens, son goût louche du sacrifice la jette dans les bras du beau Denis, théoricien en chambre du désordre selon Rimbaud et Lautréamont, en réalité parasite sans vergogne, qui s'installe chez elle, vit à ses crochets, sort sa sœur cadette, la trompe, et la quitte. Une aubaine ! Elle continuera de l'aimer sans retour, changera sa douleur en maladie et, croit-elle, en génie poétique, sous la garde de son frère Pascal. La croyance dans l'au-delà a disparu, mais l'idéal de la grande âme transfigurée et récompensée reste intact. Spiritualisme, quand tu nous tiens !

LA coquette Chantal croit y échapper. Fraîchement nommée professeur dans un lycée de province, elle s'enchante de trancher sur ses collègues par son élégance, de séduire élèves et parents. Mais son narcissisme et son ambition sociale lui font épouser sans discernement la morale rétrograde des grands bourgeois. De même, la pauvre et laide Lisa, en pension dans un internat chic de Paris, regarde son dénuement comme le choix d'une âme fière, et non comme une malchance.

par Bertrand Poirot-Delpech

Douterait-on des préjugés de la province bien-pensante d'avant-guerre, la famille Vignon est là pour rappeler son archaïsme : plaisir et savoir y sont vus comme des dangers, les hommes comme des cochons ; le salut éternel prime le bonheur, cette illusion. Si une fille prétend se marier contre la volonté de ses parents, ou seulement recevoir des lettres d'un soupirant, c'est l'envoi forcé en Angleterre, substitut du couvent d'autrefois.

Bien qu'ils aient perdu la foi religieuse qui sous-tend cette oppression, les enfants subissent sans broncher. La fille Vignon se laisse mourir, plutôt que de désobéir. De cette sainteté subie, sa mère tirera une plaquette édifiante, pour la plus grande gloire de Dieu. Quant au petit fiancé éconduit pour incroyance, et qui n'est autre que Pascal, le frère de la masochiste Marcelle du premier récit, il pourra se vouer pleinement à sa sœur...

SEULE va ruer dans les brancards la cadette des mêmes Drouffe, Marguerite, celle que son affreux beau-frère sortait en cachette.

Comme l'aînée, elle a pris goût aux mortifications de son enfance, et aux confessions ambiguës. Quand le ciel s'est vidé, le regard du Tout-Puissant lui a fait défaut. Au Contact social, où Marcelle l'a entraînée, elle a aussi ressenti le monde des pauvres comme une menace. Il a fallu l'éloge, par son beau-frère, du « n'importe quoi » et du « miracle au coin de la rue », pour qu'elle trouve le courage de s'inventer une philosophie et un comportement de rechange.

Oh ! sa rébellion et ses frasques resquent timides. Elle prend pour une folle hardiesse de boire seule des gin-fizz dans les bars de Montparnasse tout en conservant sa virginité. D'une certaine façon, elle sacralise le vice comme naguère la vertu, et n'a pas changé de bonne volonté. Elle rêve de succéder à sa sœur comme repos de son faux guerrier de beau-frère, dont le désespoir l'attendrit...

C'EST *seulement quand il renonce à ses velléités de* voyage avec elle et retourne piteusement vers le monde sans réalité mais apaisant de Marcelle qu'elle consent enfin à s'appartenir, à se laisser envahir par un monde tout neuf, délivré des faux sens qu'elle y projetait.

Moralité : une conversion spirituelle ne suffit pas à délivrer du spirituel. Les révolutions intérieures ne remplacent pas une rupture en acte avec l'éducation reçue.

On peut sourire des mœurs attardées dont se libère l'héroïne. *C'est oublier que quarante-cinq ans ont passé, autant qu'entre 1900 et l'après-guerre ; et quelles années !* Le document d'époque n'a rien d'excessif.

La débauche décrite et le courage qu'elle requiert prêtent également à sourire. Mais les émancipations sont toujours relatives, et leurs mérites incomparables. Simone de Beauvoir fait bien sentir dès ce premier texte, pour l'avoir éprouvé elle-même, la résurgence opiniâtre du spirituel, jusque dans le mal, et sous la forme quasi inextinguible de la notion d'utilité.

A-T-ELLE liquidé l'héritage, pour ce qui la concerne ? Il ne manque pas de narquois pour trouver une application toute scoute à sa bohème d'un demi-siècle. La biographie détaillée que lui consacrent deux fidèles, sur le modèle du *Sartre* par Contat et Rybalka, prouve que ce n'est pas si simple.

Parmi les inédits que révèle l'ouvrage, se trouvent les deux premiers chapitres de *l'Invitée,* retirés en 1943 sur le conseil, justifié, de Brice-Parain. A noter encore une chronologie des prises de position politiques, notamment à travers *les Temps modernes,* qui rétablit certaines nuances, obscurcies par les adversaires de tous bords.

LES citations par thèmes confirment l'ancienneté et la permanence ardente de la vocation à écrire. Beauvoir se sait moins créatrice que Sartre, en particulier dans le domaine idéologique. Loin de déplorer l'absence d'art qu'on lui objecte souvent, elle s'en flatterait presque. Elle rejette à dessein tout ornement. Son idéal est de rendre le malheur moins intolérable en l'exprimant de plus près, et, dès 1927, de « tout dire ».

Mais ce projet commande sa vie entière. Dans les Mémoires d'une jeune fille rangée (édition Folio, 259 p.), elle reconnaît que la littérature a pris en elle *« la place qu'occupait la religion »*. Une place qui n'en finit pas, décidément, de se combler !

★ QUAND PRIME LE SPIRITUEL, de Simone de Beauvoir. Gallimard, 254 pages. Environ 45 F.

★ LES ECRITS DE SIMONE DE BEAUVOIR, de Claude-Francis et Fernande Gontier. Gallimard, 616 pages. Environ 120 F.

la vie littéraire

Une lettre de M. Pidoux-Payot

Mis en cause par M. Claude Gallimard dans notre dossier sur le prix des livres (le Monde *du 7 décembre), M. Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition et souhaitant, quant à lui,* « ne pas prolonger une polémique inutile », *tient à préciser ceci :*

Nous nous réjouissons vivement de voir M. Claude Gallimard se rallier enfin aux positions du Syndicat national de l'édition, qu'il n'avait cessé de combattre et de contrecarrer depuis des années, comme en témoigne d'ailleurs la lettre adressée par lui au premier ministre le 14 décembre 1978.

Nous regrettons simplement que ce ralliement soit si tardif. Le choix du gouvernement eût peut-être été différent si l'opinion de M. Gallimard s'était alors exprimée dans les termes que nous lisons aujourd'hui dans les colonnes du *Monde*.

Retour de la censure en Grèce

Ilias Petropoulos est un écrivain grec installé à Paris depuis plusieurs années et qui a publié — en grec et en français — de nombreux ouvrages consacrés à l'art, au folklore, aux chansons populaires et aux poètes de son pays. Il a toujours marqué une prédilection pour les thèmes et personnages marginaux et on lui doit des livres essentiels sur les chants rébétika et le théâtre d'ombres du Karaghioze. Son dernier livre — *Manuel du parfait voleur* — vient de paraître en grec à Athènes. C'est un ouvrage d'inspiration satirique, poétique et libertaire sur le monde des prisons grecques que l'auteur a d'ailleurs connues au temps des colonels. Cet ouvrage n'eut pas l'heur de plaire à un juge qui, sous prétexte « d'injures envers l'Eglise, de propos séditieux et d'outrages à magistrats » vient de l'interdire et d'en ordonner la saisie dans toutes les librairies. Ainsi, cette censure qu'on croyait disparue avec les défunts colonels, continue de s'exercer en Grèce au détriment d'un ouvrage qui, non seulement ne répond en rien aux accusations de la justice, mais a sans doute le défaut — ou le mérite — de dire tout simplement la vérité sur une certaine Grèce, un certain pouvoir et sur toutes les prisons.

JACQUES LACARRIERE.

Les inédits de « Luna-Park »

Le numéro 5 de la revue *Luna-Park* (36, avenue Jean-Moulin, 75014 Paris), que dirige Marc Dachy, publie de précieux inédits de Christian Dotremont, Raoul Haussmann, Clément Pansaers, Gertrude Stein, René de Soller et James Joyce.

Mais, surtout, il donne à lire deux textes d'Antonin Artaud retrouvés par Paule Thévenin.

Le premier, qui date de 1925, est sa réponse à l'enquête du journal *Clarté* qui, dans une « Lettre ouverte aux intellectuels pacifistes, anciens combattants, révoltés », posait la question : « *Que pensez-vous de la guerre du Maroc ?* » Artaud répondit d'une façon qui dut déconcerter Marcel Fourrier, l'un des instigateurs de l'enquête, en se situant rigoureusement « ailleurs » : « *J'ignore tout de la liberté, je ne cherche pas à faire fonctionner mon esprit ; pour moi, toute la question de la liberté se réduit à une peur panique de massacres qui me viendraient de tous les côtés.* »

L'autre texte est d'avril 1947. Il est contemporain de sept photographies d'Artaud prises par Georges Pastier et qui terminent ce numéro. « *Et ça veut dire qu'il est temps pour un écrivain de fermer boutique, et de quitter la lettre écrite pour la lettre.* » Telles en sont les dernières lignes. — R. S.

Génie et folie de Panizza

Découvert par le public français avec l'édition, en 1960, du *Concile d'amour*, par J.-J. Pauvert, puis par la mise en scène de Lavelli en 1969, Oscar Panizza n'a pas eu tellement plus de chance auprès de la postérité qu'auprès de ses contemporains... Sort tragique que celui de cet homme « génial » au dire de ses contemporains, né en Bavière en 1853 d'un père catholique et d'une mère huguenote, mort fou en 1921, médecin aliéniste lui-même, qui s'était donné corps et âme à la littérature et à qui la folle audace de sa *Tragédie céleste* avait valu un an de prison, puis l'oubli même du public cultivé.

Les huit nouvelles que publient les Editions de la Différence, *Un scandale au couvent* (traduction de Jean Bréjoux, environ 39 F), sont antérieures au *Concile d'amour* et à *l'Immaculée Conception des papes ;* trois se terminent à l'asile d'aliénés et les autres sentent le soufre. Elles installent, en quelques pages, un climat étrange et envoûtant, tels ce Noir anglophone qui exige un certificat attestant qu'il est blanc *(Une histoire de nègre)*, ce jeune policier bouleversé pour avoir vu que « *les roses et les magnolias s'adonnaient à la masturbation* » *(le Crime de Tavistock Square)*, ou bien la fascination d'un fils de pasteur pour des morceaux de corps humain sans tête et sans membres *(l'Amateur de corsets)*, ou bien encore ce « scandale au couvent » avec un incube qu'il faut exorciser.

Autant d'hallucinations, de thèmes obsessionnels nés des inhibitions et des contraintes en tous genres d'une époque, qui s'étaient dans ces courts textes d'un génie méconnu.

N. Z.

vient de paraître

Roman

CLAUDE LABARRAQUE-REYSSAC : *les Menottes*. — L'arrivée d'un petit « bâtard » provoque une réflexion sur la vie du couple, la condition féminine et un vibrant hommage à l'enfance. (L'Amitié par le livre, 25310 Blamont, 268 p.)

Récits

JACQUES BURSTEIN-FINER : *Paris terre d'espoir*. — L'histoire des immigrés juifs d'Europe orientale : Belleville entre les deux guerres. Préface de Gilles Perrault. Traduit du yiddish par E. et J. Fridman. (Le Sycomore, 296 p.).

HENRI RODE : *Un mois chez Marcel Jouhandeau*. — Un témoignage sur le couple « terrible » des lettres : Elise et Marcel Jouhandeau. (Le Cherche-Midi, 245 p.)

Lettres étrangères

ADOLF RUDNICKI : *le Lion de saint Sabbath*. — Onze récits de l'écrivain polonais, né en 1912, auteur des *Feuillets bleus*. Traduit du polonais par Jean-Yves Erhel. Préface de Piotr Rawicz. (Gallimard, « Du monde entier », 188 p.)

GISELA ELSNER : *Vainqueur aux points*. — Par une romancière autrichienne, née en 1937, vivant actuellement à Munich. Traduit de l'allemand par Albert Kohn. (Gallimard, « Du monde entier », 178 p.)

ALEC FRECHET : *John Galsworthy*. — L'homme, le romancier, le critique social. La première thèse d'Etat sur le romancier édouardien, prix Nobel de littérature 1932 et auteur de *la Saga des Forsyte*. (Editions Klincksieck, 445 p.)

Ecrits intimes

RAYMOND DATHEIL : *Z. peint*. — Une interrogation sur la vie, l'amour et l'art, d'un homme sur sa compagne, à partir d'extraits de Journal et d'aphorismes. (Librairie A.-G. Nizet, 156 p.)

Biographie

CARMEN DE TEPARAZ : *Maria Malibran*. — La vie brève et ardente d'une diva romantique. Traduit de l'espagnol par Florence Barberousse. (Perrin, 277 p.)

GEORGE D. PAINTER : *Chateaubriand, les orages désirés*. — Par l'auteur d'une célèbre biographie de Proust, le premier volume d'une série de trois consacrés à l'étude des rapports entre l'art et la vie du jeune Chateaubriand et la manière dont ils ont façonné l'écrivain. Traduit de l'anglais par Suzanne Nétillard (Gallimard, 438 p.). Paraît aussi chez Gallimard le second tome de la *Correspondance générale* de Chateaubriand, de 1808 à 1914 (416 p.).

Mémoires

Mémoires de la marquise de la Tour du Pin. — Présentés par son descendant, le comte Christian de Liedekerbe Beaufort, les Mémoires et des extraits inédits de la correspondance de la marquise avec Mme de Staël, notamment. (Mercure de France, 486 p.)

Journal

SIMENON : *Point-virgule*. — Dans ce quatorzième volume des *Dictées*, Simenon livre son Journal du 6 au 22 août 1977, prétexte à l'évocation des souvenirs. (Presses de la Cité, 170 p.)

JULIE MANET : *Journal (1893-1899)*. — Fille d'Eugène Manet et de Berthe Morizot, nièce d'Edouard Manet, Julie tint son journal entre sa quinzième et sa vingt et unième année. On y rencontre Renoir, Degas, Pissarro, Monet, Maurice Denis, Puvis de Chavanne, et c'est l'époque de l'affaire Dreyfus. (Librairie C. Klincksiek.)

Souvenirs

FRITZ PETERS : *Mon enfance avec Gurdjieff ou l'apprentissage de la sagesse*. — Le témoignage de F. Peters, qui, enfant, passa auprès du philosophe « les années les plus extraordinaires de sa vie ». Préface d'Henry Miller. Traduit de l'américain par Jean Bernier. (Stanké, 261 p.)

Religion

HADRIEN BOUSQUET : *Du ciel à la terre*. — Depuis une trentaine d'années, l'Eglise et le monde ont beaucoup évolué. Est-ce une raison suffisante pour manquer au respect et à la fidélité dus aux anciens et aux principales requêtes de leur foi ? (Editions Subervie, 112 p.)

Philosophie

ILYA PRIGOGINE et ISABELLE STENGERS : *la Nouvelle Alliance, Métamorphose de la science*. — Les métamorphoses de la science réconcilient les cultures scientifique et humaniste au moment où « la science et l'avenir de l'homme se trouvent étroitement liés ». (Gallimard, 305 p.)

Psychanalyse

RENE A. SPITZ : *l'Embryogenèse du moi*. — Une présentation originale des stades précoces du développement affectif. Traduit de l'anglais par V. Chmara. (Editions Complexe, diffusion PUF, 96 p.)

HILDE BRUCH : *l'Enigme de l'anorexie*. — Pourquoi cette implacable recherche d'une excessive minceur ? Une spécialiste américaine répond. Traduit de l'anglais par A. Rivière. (PUF, 181 p.)

colloque

L'« enfermement » à Amsterdam

LE succès du colloque franco-néerlandais sur la tolérance (cf. *le Monde* du 29 novembre 1978) a conduit la Maison Descartes, Institut français d'Amsterdam, à organiser cette année une nouvelle rencontre inter-universitaire les 29 et 30 novembre dernier, autour de l'idée d'enfermement. Plusieurs centaines de participants, étudiants ou chercheurs pour la plupart, ont entendu et discuté les thèses défendues par une douzaine de spécialistes en sciences humaines et sociales, venus de France et des Pays-Bas.

Le psychanalyste néerlandais, A. W. M. Mooy (université d'Utrecht), son compatriote sociologue P. Nijhoff (université d'Amsterdam) et Teun Van Dijk, spécialiste de sociologie des textes (université d'Amsterdam) se sont attachés à mettre en évidence les enfermements produits par le langage ou le discours social. Les poètes Maurice Roche pour la France et Rein Bloem pour les Pays-Bas ont présenté à travers des créations personnelles originales un panorama convaincant de l'enfermement nécessaire à la création artistique en général.

Les interventions à caractère plus historique de Roger Kempf *(Fantasme et vérité de l'étouffement dans la France du dix-neuvième siècle)* et de Robert Muchembled *(Démonologie et chasse aux sorcières dans les Pays-Bas)* ont mené le débat vers des domaines riches en enseignements symboliques et fort éclairants sur nos sociétés, où l'observation des fermetures contemporaines n'est pas toujours aisée. C'est d'ailleurs ce que devait démontrer Jean Duvignaud, qui dressa un tableau fort remarqué d'enfermements dans les sociétés d'aujourd'hui et provoqua les questions que chacun pose après ces deux jours de réflexion : est-ce que l'« enfermement » n'est pas devenu un mythe — et un mythe à la mode ?

Toutes les civilisations, toutes les sociétés définissent et suscitent chaque fois d'une manière différente et pour elles-mêmes une certaine expérience de l'enfermement. Pour la mort ou la sexualité sans doute, mais aussi pour l'art et le savoir : les idéologies ou les doctrines ne sont-elles pas, elles aussi, des formes de l'enfermement ? Il s'agit alors de se demander pourquoi notre époque et, plus particulièrement, une certaine situation de la société intellectuelle valorisent, non sans complaisance, un tel concept...

Placées sous la double présidence de Charles Grivel (université de Groningue) et de Michel Deguy (université de Paris VIII-Vincennes), ces deux journées auront illustré l'existence des profonds intérêts communs qui unissent les intellectuels et les créateurs néerlandais et français.

en bref

● **LE PRIX ROLAND-DORGELES a été attribué à Dominique Reznikoff pour « le Calife désabusé » (Albin Michel). L'auteur, productrice et réalisatrice de télévision, avait déjà écrit « le Cavalier de la soif ».**

● **LE PRIX ANTICONFORMISTE, remis pour la première fois par un jury de dix-huit critiques littéraires, a été décerné à Yak Rivais, pour son livre « les Demoiselles d'A » (Belfond). L'auteur a eu l'idée d'effectuer un « collage » de plusieurs centaines de citations pour réaliser un roman.**

● **LES CATHOLIQUES DANS LA FRANCE DES ANNEES 30 : tel est le titre de l'étude de René Rémond publiée par les Editions Cana. Celle-ci, qui est une réédition enrichie et mise à jour de l'ouvrage paru en 1960 chez Armand Colin sous le titre « les Catholiques, le communisme et les crises », traite de l'attitude des catholiques devant le Front populaire, Hitler, la guerre d'Espagne et la « main tendue » du P.C.**

● **L'UNION DES ARTISTES ET ECRIVAINS ET LE CENTRE NATIONAL D'ACTION CULTURELLE invitent les poètes à se retrouver mardi 18 décembre, à 17 heures, au 35, avenue Franklin-Roosevelt (salle de l'entresol), pour dire leurs œuvres. Les meilleures seront publiées (Renseignements complémentaires au 942-14-60 de 11 heures à 13 heures.)**

● **LA VOIE DES POETES présente, à l'occasion de son trentième anniversaire, une soirée consacrée à la « poésie-musique » et à la « danse sacrée » à l'église Saint-Eustache, 2, rue du Jour, 75001 Paris, mardi 18 décembre, à 21 heures. Participeront à cette soirée, Emmanuelle Riva, Michel Etcheverry, Pierre Gérald, Madeleine Lytton, Jacques Bondon et l'orchestre de chambre de Saint-Denis sous la direction de Pierre Menet (Prix des places : 20 F. Location : 260-31-84 ou 606-85-25.)**

● **UNE VILLE ET LA LECTURE : tel est le thème d'une « table ronde » qui aura lieu le mardi 18 décembre, à 11 h. 30, à la Maison du Dauphiné (2, place André-Malraux, 75001 Paris), à l'occasion de la parution du premier numéro des « Cahiers de Grenoble » consacré à la lecture publique. Au cours du débat, interviendront des animateurs de la lecture publique, des professionnels du livre, des écrivains et M. Jean-Claude Grohens, directeur du Livre au ministère de la culture et de la communication. M. Hubert Dubedout, député et maire de Grenoble, présidera cette « table ronde ». (Renseignements : Sylvie Gonthier, Grenoble animation information, Grand-Place, 38100 Grenoble. Téléphone : (76) 09-56-36).**

● **« MINES D'OR ROMAINES D'ESPAGNE » : sous ce titre, Claude Domergue et Gérard Herail publient une étude géomorphologique et archéologique avec le concours du C.N.R.S. (publications de l'université de Toulouse-Le Mirail).**

● **L'EDITEUR DE « CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ART PRIMITIF » que nous avons omis de signaler dans notre supplément sur les livres d'étrennes (« le Monde » du 11 décembre) est Le Seuil.**

romans

La présence de

A la recherche de

romans

La présence de Ribemont-Dessaignes

● ***Un récit singulier en marge du surréalisme.***

LA postérité est étourdie. Elle sauve la mise, pour s'en tenir au surréalisme et à ses marges, à Pierre Mabille ou à René Crevel, mais s'obstine à oublier Georges Ribemont-Dessaignes. La réédition en deux volumes de ses manifestes dada et de ses chroniques (Champ libre), celle de certains de ses romans, *le Bar du lendemain* (Gallimard), puis *Ariane* (Jean-Michel Place), n'ont pu sortir de l'ombre où il se laissa sombrer avec amusement dès son vivant celui qui sut toujours narguer la gloire et ses pompes : « Je n'ai heureusement aucun talent. »

Les talents ? Ribemont-Dessaignes eut le tort impardonnable de les avoir presque tous. Peintre, musicien, poète et romancier, il n'a pas voulu laisser une « œuvre », un de ces monuments que l'on visite et dont on glose. Il a laissé autre chose, de plus rare et de moins trivial, une « présence ». Mais qui sait voir aujourd'hui ?

Il a eu aussi la malchance de traverser sans y croire le tintamarre de mouvements où les manifestes et les exclusions comptaient plus que les hommes et où les clans littéraires parodiaient sans relâche d'autres querelles, autrement sanglantes. Après Dada, qui lui plut beaucoup, il rechigna devant les exigences de Breton. Son amitié pour Daumal et sa défense du *Grand Jeu* n'ont pas suffi à lui donner une place dans le Panthéon décisif des avant-gardes, entre Artaud et Bataille, par exemple. En fait, il continue à être ailleurs, à être unique, avec des propriétés dont les vertus corrosives vont contre les modes du temps.

Les éditions Plasma ont pourtant le courage de republier *Frontières humaines*, le roman qui parut dans la « Collection Bifur », *en 1929*, tandis que Ribemont-Dessaignes dirigeait la revue portant ce nom (1). Ce livre, si l'on en croit le dossier établi par Jean-Pierre Begot, suscita peu de commentaires. Mais les chroniques enthousiastes que lui consacrèrent alors André Delons et Benjamin Fondane prouvent que, si l'on savait lire, il était plus grand que son époque et annonçait, dans sa lucidité effrayante, nos catastrophes.

Dieu sur un éléphant blanc

Le roman articule trois rêves, *interrompus brièvement par des* « entractes ». Dans « Le récit d'Ulysse », des milliers d'hommes et de femmes suivent un prophète sur une île, l'île Pou, où, livrés à leur sort, ils se dévorent les uns les autres si bien que le dernier survivant se trouve avoir avalé tout le monde, ce qui résout aussi la vieille question de la communication. Le second rêve, « Confiteor », se déroule à Paris. La ville est entourée de murailles et un tyran, l'Auteur, y organise d'épouvantables massacres. Il finira sur la guillotine. Enfin, dans « Le jugement dernier », Dieu, juché sur un éléphant blanc, entraîne l'humanité à sa suite. Les morts ressuscitent pour le juger. Il tente de leur échapper, mais comme il n'est que le rêve de ses juges, il disparaît à la mort du dernier homme.

Ribemont-Dessaignes, dans plusieurs de ses chroniques, a tenu à désigner ce qui sépare ses visions du « rêve surréaliste », qui se greffe sur un « attirail visuel » et s'accorde à des « volutes de symboles ». Sa tentative est plus mordante. On en découvre les clés dans un article de *Bifur*, « Le bien et le mal en 1929 », où il désigne sa cible : le désordre social. « *Il est hors de doute que la guerre a des rapports avec ce massacre des mâles qu'on remarque dans toutes les sociétés animales bien organisées. Chez nous, l'organisation de leur propre massacre est confiée aux mâles eux-mêmes, tandis que le bien et le mal font la musique. Etrange race qui confie la direction de ses destinées aux seuls êtres qui lui sont inutiles.* »

Les « ténèbres opaques » de la prison où l'homme ne sait plus s'il dort où s'il est éveillé, le « récit singulier » qu'il fait pour essayer de sortir de cette condition incertaine, l'impression d'étrangeté que ce roman donne à des événements souvent ordinaires, tout cela rapproche la tentative singulière, et incomprise, de Ribemont-Dessaignes de celles d'autres nihilistes, comme les gnostiques. La dualité de l'être, l'attente d'un salut, l'idée d'une connaissance libératrice, le sommeil, l'appel, l'éveil, exprimés dans des mythes et des images plutôt que dans des systèmes philosophiques, la confusion entre la cosmologie, l'eschatologie, la morale, l'anthropologie, voilà ce qui fut aux premiers siècles de notre ère et qui mit si longtemps à se réveiller, et qui recommence seulement à être.

RAPHAËL SORIN.

★ FRONTIERES HUMAINES, par Georges Ribemont-Dessaignes. Editions Plasma, 403 pages. Environ 75 F.

(1) Rééditée par Jean-Michel Place.

A la recherche de l'Eden

ILS se sont connus à Shiraz, « ville de faïence, de terre et d'eau, de songe », lui, *Ismaël le musicien*, elle, Shorée « à la peau de glaise ». Ensemble, ils ont déambulé sur la terre battue des galeries du bazar, *parcouru le dédale jusqu'aux* portes de la ville où rôdent les chiens sauvages. Dans la nuit persane aux parfums de cèdre et d'oranger, ils ont « amarré à la terre d'insouciance ». Ainsi a commencé la sarabande d'une passion où « s'incantent » parole et chair et qui, dans un *vibrato* éperdu, déroule sa litanie de velours, assourdie et rauque comme la plainte d'un violoncelle.

Des mois durant, les marches interminables dans les caravansérails et les jardins se sont prolongées par d'autres « battues » dans un Paris nocturne, *au long* des berges de la Seine où roulent les eaux lourdes du temps, sur les pavés du Marais polis par les sabots des mules et les roues des carrosses. Nuit après nuit, traçant la géographie de leur désir, les amants rôdent dans le labyrinthe, cherchent la langue unique qui unirait leurs deux cadastres. Devant la « *pierre vieille* » *de la ville*, dans leur antre aux teintes dorées, ils ressentent à fleur de peau la fascination du temps, de la mort.

Le « gibier » qu'ils traquent dans leurs battues, c'est l' « animal perdu ». L'attente d'une terre d'avènement où de nouveau ils seraient « de peau vive et de muscle » se confond avec la réminiscence d'une autre cité enfouie, indéchiffrable, inintelligible. Séparés, Ismaël et Shorée poursuivent chacun une course hallucinée, l'une dans la ville de terre désormais à feu et à sang, *l'autre dans le* « ventre noir » de la ville de pierre.

Peut-être un peu trop allégorique, ce premier livre frappe par une sombre beauté, et la douceur lointaine d'une sorte de chant natal, psalmodié, lancinant, obsédant.

MONIQUE PETILLON.

★ BATTUE, de Philippe de la Genardière. Flammarion, 184 p. Environ 55 F.

Chasse à l'homme

● ***Un carnaval de masques.***

UN certain Lutzel, qui ne s'appelle pas Lutzel, part en Bolivie à la recherche d'un certain Schwartz, qui ne s'appelle pas Schwartz. Il y rencontre un certain Abitbol, qui ne s'appelle évidemment pas non *plus Abitbol*. A la vérité, Schwartz est un ancien criminel de guerre nazi qui a fui l'Allemagne avec une partie du trésor de guerre S.S. dont il s'est servi pour édifier une importante fortune. Abitbol qui, lui, vient d'Afrique du Nord, a été son associé après avoir été son concurrent et avant de redevenir son adversaire. Du moins est-ce ce que l'on croit comprendre, car il ne s'agit pas là d'une lecture facile, la trame policière n'étant que le prétexte à une recherche d'identité (ou d'identités) et à un vagabondage touristique à travers les paysages, les mythes, les légendes, les coutumes, les mœurs et les mystères boliviens.

On trouve dans ce roman à la fois le thème moderne et la chasse patiente, obstinée, à laquelle se sont livrés, se livrent encore, les survivants ou leurs héritiers des camps de la mort à l'égard de leurs anciens tortionnaires, et une évocation lyrique, baroque, de la civilisation andine telle que la littérature latino-américaine nous l'a révélée depuis une vingtaine d'années. A ce titre, on peut dire que ce livre tient à la fois de *Au-dessus du volcan*, de Malcolm Lowry, et de *Cent années de solitude*, de Garcia Marquez.

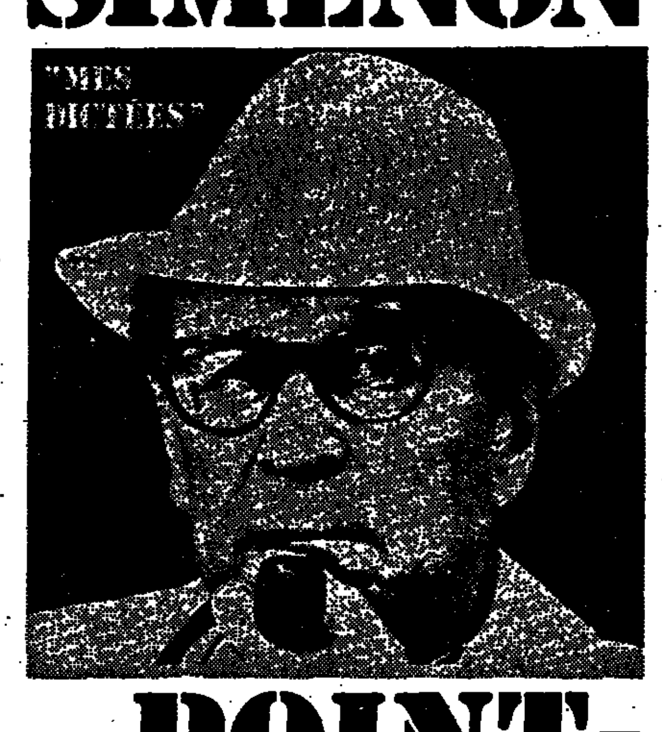
A l'imbroglio policier s'ajoute — se mêle — la complexité des sentiments, les symboles des mœurs. C'est un bouillon de toutes les cultures où macèrent d'étranges sortilèges et où rien de ce qui se dit, ou se fait, ne correspond réellement à ce qui est, où il faut à chaque pas déchiffrer, décrypter, interpréter.

A la fin, Schwartz mourra, semble-t-il, de sa belle mort. Abitbol sera tué. Lutzel disparaîtra sans laisser de traces dans l'apothéose d'un carnaval bolivien. Et ce sera un ami d'enfance parisien, Mardochée Klein, qui, de son bureau et à l'aide des quelques indices trouvés dans les bagages du disparu, tentera de reconstituer le puzzle. Une autre chasse qui vient s'interposer dans les deux chasses initiales.

On le voit, un livre énigmatique, troublant, comme peut l'être *la Morenada*, cette danse nocturne et baroque du carnaval bolivien qui lui donne son titre.

PAUL MORELLE.

★ LA MORENADA, de Marc Petit, Le Seuil, 240 pages. Environ 45 F.





étude

Fernand Braudel

Le patron d'un grand atelier

PARTOUT, aux Etats-Unis, aux Indes, dans les pays de l'Est européen, au Mexique, en Turquie, partout Fernand Braudel est salué comme le grand patron de l'école historique française, ce vivace atelier d'où sort, nous l'oublions trop, ce qui compte parmi le meilleur, le plus recherché, le plus amplement distribué de nos exportations culturelles. D'attentifs exégètes étudient minutieusement son œuvre. Ainsi sa grandeur est-elle évaluée à son juste prix d'un bout à l'autre du monde.

L'entend-on aussi hautement proclamée en France ? J'en doute. C'est un peu sa faute. Braudel est un redoutable lutteur, aux prises imparables ; il a combattu sans relâche, tout au long de sa vie, s'engageant à plein pour les meilleures causes ; il a terrassé maints adversaires, et certains ne lui ont pas pardonné. Et puis, l'ingratitude... Il faut ajouter qu'il a, par fidélité, érigé lui-même, au seuil de la bonne histoire, les figures emblématiques de Lucien Febvre et de Marc Bloch, qu'il s'est, par modestie, lui-même effacé devant ses maîtres, et cela retient parfois de voir que tous les efforts déployés par les deux fondateurs des Annales *ont abouti, se sont en fait conjugués dans l'œuvre braudélienne. C'est là qu'ils ont porté tous leurs fruits.*

Parmi les historiens de ma génération, il en est peu, je crois, qui ne lui doivent quelque chose d'essentiel. Il en est beaucoup, j'en suis sûr, qui lui doivent à peu près tout. Il sut, en effet, les débusquer, du fond parfois de leur province, les tirer de la timidité, de l'habitude, réunir, efficacement secondé par Clemens Heller, les moyens matériels de travailler et les leur procurer au bon moment. Il sut trouver pour eux, à point nommé, ces quelques phrases décisives par quoi brusquement tout un parcours se trouve renversé et la recherche orientée pour toujours dans la voie fructueuse. N'épargnant rien lorsqu'il s'agissait des jeunes, dilapidant son temps, prodiguant ses conseils, ses encouragements. Généreux. Et, surtout, montrant l'exemple.

L'exemple du labeur patient, d'abord. Cette part artisanale de notre métier : rassembler, façonner le matériau. Lectures voraces, éclairées, critiques. Des jours, des nuits durant, dans les dépôts d'archives et les bibliothèques, ou bien dans ce vaste bureau tout envahi de livres, monceaux de livres entassés. Nous avons appris de Braudel ce que l'érudition devrait être : discrète, impeccable et féconde. Soubassement nécessaire, mais qui se dissimule aux regards, assise sur quoi s'édifient, dans la majesté, la mesure et la grâce, de larges aires, ouvertes à tous les souffles, propices à toutes les rencontres.

Ce que fut précisément ce maître-livre, durement mûri dans les tribulations de la captivité : la Méditerranée au temps de Philippe II. *Un immense savoir, toute une expérience d'homme rameutée. L'historien partant allégrement moissonner parmi les champs voisins, mêlant dans sa gerbe la géographie de Dresch, la sociologie de Gurvitch, et son ouvrage prouvant ainsi que l'histoire a besoin des autres sciences de l'homme et que celles-ci ont besoin d'elle, qu'elles doivent toutes ensemble, pour leur commun profit, marcher au même pas, mutuellement s'aider, s'entraîner. Démontrant, hors de toute théorisation factice, que le temps de l'histoire est multiple, qu'il convient donc de faire place à ces mouvements de profondeur très lents, presque insensibles, qui entraînent les civilisations vers leur destin. Affirmant enfin que l'histoire prend racine dans la terre, que le parcours des eaux, les météores, les accidents du relief, le paysage végétal en sont des facteurs essentiels. Superbe leçon d'humanisme. Leçon d'écriture aussi.*

Pour nous, il est un prince. Munificence, libéralité dans le regard, dans les gestes de la main, dans les mots. Ces vertus, les a-t-il acquises en fréquentant les grands patriciens du seizième siècle, par un long commerce avec Titien, avec les héros de Lépante, et pour avoir erré de saison en saison parmi ce qui subsiste de la gloire de Venise, de Séville ou d'Augsbourg ? Je crois sa générosité naturelle, comme l'était celle de Lucien Febvre, son ami.

Souvenez-vous : Jean-Claude Bringuier l'a placé naguère au centre de l'émission de télévision qu'il consacrait aux historiens : Braudel était là, trônant, souverain ; il parlait, et tout devenait limpide. Souvenez-vous : cette série d'émissions plus récentes qu'il a lui-même conçues, donnant à voir la Méditerranée et ses problèmes : debout devant la mer, dans le vent, il parlait, et, bien mieux que les images, ses paroles faisaient s'animer les routes, les trafics, rendaient sensible le mouvement des hommes, des fortunes, de la pensée, ressuscitaient les cités mortes, les caravanes marchandes, les cohortes de mercenaires, les dieux. Elles donnaient vie. Voilà bien l'essentiel : Fernand Braudel est un vivant. Exigeant, affectueux, dérangeant, impossible. Merveilleux.

GEORGES DUBY.

Lire le

● De la Renaissance à la révolution industrielle, une puissante et juste pesée du monde matériel.

ON reste pantois au vu du prodigieux ouvrage (trois volumes et plus de 1 500 pages) que Fernand Braudel vient de publier sur *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*. Spécialiste du second millénaire après Jésus-Christ, avec des vues prospectives par-delà l'an 2000 et rétrospectives en deçà de l'an mil, l'auteur s'est « focalisé » sur six ou sept centaines d'années (on perd le compte). Elles courent des onzième-douzième aux dix-huitième-dix-neuvième siècles, avec un centre de gravité aux alentours de 1500-1800 (en somme, de la Renaissance à la Révolution industrielle).

Bien des lecteurs n'auront pas la patience ni même le temps de suivre Fernand Braudel au long des berges et des boucles du *fleuve*, *au long des* affluents, des deltas, des canaux et des *bayous*. Ils seront déconcertés par le débit amazonien du savoir du Maître : vingt années de recherches se déversent en un millier et demi de pages.

Ces lecteurs trop pressés seront dans leur tort. Où sont les historiens qui peuvent simultanément étudier avec autorité, compétence et sans faux pas l'Italie du treizième siècle, la Hollande du dix-septième, la Grande-Bretagne en 1750 et la Malaisie du bas Moyen Age, sans oublier l'Inde d'Aureng-Zeb et la Russie à l'époque de Pierre le Grand. Depuis la mort de Toynbee (lequel se situait du reste à un plan très différent), je ne pense pas qu'on ait rencontré beaucoup d'athlètes intellectuels de cette trempe. (Je citerai quand même, dans la même veine, Georges Dumézil.) Saluons donc la grandeur, quand elle ne souffre pas discussion.

Une manière de matérialiste

Le premier tome de cette triple série traite de la vie matérielle proprement dite avant le dix-neuvième siècle : histoire du pain, du riz, du maïs, du fer... et du nombre des hommes... ; nombre et *produits qui sont les atomes* ou « briques » élémentaires à partir desquelles sera bâti l'édifice du « capitalisme ». Une première « mouture » de ce volume initial était parue en 1967 mais sans notes *infra*-paginales. Cette fois, dans l'édition de 1979, les références sont en place ; elles renvoient aux innombrables ouvrages et dossiers d'archives que l'auteur, en diverses langues européennes, a consultés au cours de voyages et de séjours studieux ; il a compulsé tout cela, en même temps qu'il s'informait sans trêve auprès de ses disciples et collègues. En évoquant le tuf de l'histoire des hommes (l'aliment, le métal, la masse démographique...), Braudel s'affirme, somme toute, comme une manière de matérialiste.

La nostalgie du « vieux Karl »

Beaucoup d'historiens de la génération qui l'a suivi sont passés de la chronique des structures sociales à celle des mentalités. Braudel, lui, est resté fidèle aux inspirations de sa jeunesse : il a cherché les secrets qui concernent production de biens et vie en société, à l'intérieur même de cette production et de cette vie. Il ne considère pas ces entités matérielles ou sociales comme si elles n'étaient que les retombées vulgaires de la religion ou de l'idéologie : en ce sens, l'auteur de cette *Civilisation*, paradoxalement, demeure plus proche de Karl Marx que de Max Weber. Certes, son « marxisme » a des limites : Braudel manifeste un certain scepticisme à l'égard des possibilités qu'aurait le « socialisme » (au sens plein) de se *substituer totalement au capitalisme*, au point d'être plus efficace que ne l'était celui-ci. Mais il garde du « vieux Karl » la nostalgie permanente d'un recours à la matière, à l'économique et, *dans le meilleur des cas*, au social, comme principes de base d'une élucidation historique des biens, des marchés, des manufactures.

Notre auteur s'intéresse assez peu, finalement, au rôle des grandes religions, protestantisme, bouddhisme et confucianisme... Elles ne patronnent pas, selon *lui*, l'essor du capitalisme au sein de telle ou telle région du globe (en Hollande vers 1650, à Hongkong ou à Taïwan vers 1970, etc.). Il est vrai que le protestantisme, et pour cause, ne pouvait pas stimuler les capitalistes vénitiens du treizième siècle, qui ne prévoyaient ni Luther ni Calvin ; ils honoraient à tour de bras la Vierge et saint Marc que ridiculiseront les huguenots. Et pourtant, à partir de 1630, avec l'effacement relatif de Gênes-la-Catholique, ce sont effectivement, en gros, les pays protestants (Hollande, Angleterre, Allemagne pour une part, U.S.A.) ou bien les pays jansénistes (Wallonie, France du Nord) qui « décollent » ; ils s'engageront « à toute vapeur », c'est le cas de le dire, sur les rails du capitalisme...

Les « grosses molécules »

Le second volume met en place les « grosses molécules » grâce auxquelles prendront forme les structures chronologiques plus complexes encore qu'évoquera le troisième tome. A mi-hauteur du capitalisme, ce volume II situe l'« échange » : boutiques, marchés foires, compagnies de commerce, sociétés semi-anonymes ; elles n'ont pas encore le brio ni la *modernité de nos contemporaines* « sociétés par actions ». La primauté des négoces, quant à la définition du capitalisme, revient à dire que celui-ci est presque aussi ancien que la Méditerranée commerçante ; Adam Smith, si l'on en croit Braudel, ne se serait pas senti dépaysé à Carthage en 500 avant Jésus-Christ, ni à Narbonne, dont les marchands juifs allaient jusqu'en Chine en notre premier millénaire. C'est l'occasion pour Braudel de situer les peuples féconds qui, à des titres divers, se sont spécialisés dans l'échange : Anglais, Juifs, Hollandais, Arméniens.

Notre auteur rappelle aussi, incidemment, l'existence très ancienne d'un capitalisme agraire paradoxalement lié au... « féodalisme ». Dans les grands domaines des seigneurs « éclairés » de France et surtout d'Angleterre (vers 1750), s'introduisent les perfectionnements agronomiques, nouveaux modèles de charrues, de semoirs. Même les domaines serviles de Pologne (1600) ou les plantations esclavagistes de l'Alabama (1850) « font du capitalisme à leur manière », dès lors qu'ils vendent leur seigle ou leur coton à l'Occident. Fonctionnent aussi de petites agricultures qui ne sont pas capitalistes pour deux sous, mais liées au *marché* ; elles sont incroyablement efficaces ; elles sont le fait des cultivateurs flamands du seizième siècle ou des paysans chinois micro-parcellaires.

Passant de la terre aux ateliers d'artisanat familial (ateliers qui servent aussi de chambres à coucher pour les artisans, pour leurs femmes et pour leurs

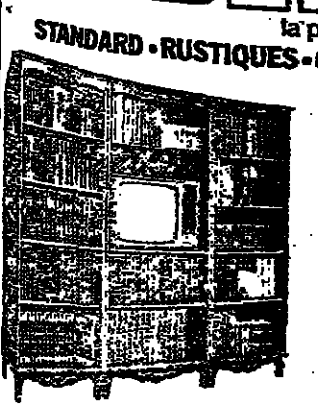
Deux sommes, des milliers de pages

● **LA MEDITERRANEE ET LE MONDE MEDITERRANEEN A L'EPOQUE DE PHILIPPE II.** C'est sa thèse, première édition en 1947, réédition revue et corrigée en 1979. Armand Colin, 1 200 p.

● **CIVILISATION MATERIELLE, ECONOMIE ET CAPITALISME XVe-XVIIIe SIECLES.** Premier volume 1967, *repris et remanié*, et publié aujourd'hui, avec deux autres volumes. Armand Colin, 1 750 p.

● Un recueil d'articles théoriques et critiques : **ECRITS SUR L'HISTOIRE.** Flammarion, 1969, 315 p.

● On doit également à Fernand Braudel la direction de **l'HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA FRANCE**, en collaboration avec Ernest Labrousse (dont 6 volumes déjà parus aux Presses universitaires de France), et la direction d'un véritable ouvrage d'art, **LA MEDITERRANEE** (deux volumes édités par les Arts et Métiers graphiques en 1977 et 1978).



déchiffreur de l'histoire mondiale

capitalisme

petits Braudel *évoque enfin les débuts du capitalisme industriel.* Dans le « travail à façon » ou travail à domicile, un marchand cède les matières *premières* à des artisans qui besognent en famille, dans leur propre chambre ou maison, puis ce marchand récupère le produit fini, non sans céder entre-temps un salaire aux travailleurs ; de *quoi encaisser*, finalement, un *joli profit.*

Au passage, Braudel met en place une vision de l'Etat monarchique d'Ancien Régime comme collaborateur indispensable à la modernisation de l'économie. Ce type d'Etat est moins puissant qu'on ne l'a dit : les intendants de province du temps de Louis XIV, précurseurs fonctionnels de nos préfets et superpréfets, n'avaient à leur disposition ni dactylos, ni C.R.S., ni téléphone. Ils étaient les bras du roi, mais des bras sans doigts.

L'émersion du monstre

Le paroxysme du livre me paraît se situer dans la première partie du troisième tome. On pense à l'émersion saisissante du monstre marin, aux derniers moments de la *Phèdre* de Racine. Le monstre, cette fois, c'est l'« économie-monde ». Expliquons-nous sur ce mot qu'avaient déjà utilisé Fernand Braudel, puis Pierre *Chaunu et enfin* l'Américain Immanuel Wallerstein ; il s'agissait, pour eux trois, d'une traduction, nécessairement *maladroite de l'Allemand Weltwirtschaft.*

Cette trinité d'historiens s'est inspirée, en la matière, de l'œuvre déjà ancienne de l'économiste germanique Von Thünen : chacun sait qu'une ville, comme un caillou « qui fait des ronds dans l'eau », modifie le pays qui l'entoure, en y créant des cercles concentriques ; elle développe *autour* d'elle une banlieue maraîchère *et* la production de lait (ces denrées jadis périssables exigeaient des transports vifs, à courte distance) ; vient ensuite un cercle vert de forêts (Fontainebleau, Chantilly, en ce qui concerne Paris : le bois est lourd et requiert lui aussi que ses débouchés urbains soient assez proches). Plus loin encore s'étendent de vastes plaines à blé (la Beauce). Le cercle des prairies d'élevage est le plus éloigné de tous (le Pays d'Auge, le bocage normand par exemple ravitaillaient en *bovins* la capitale). Le bétail en effet se déplace à quatre pattes et peut venir de très loin.

Braudel, *en ses* trois volumes, a souvent utilisé ce schéma concentrique. Il l'a appliqué, comme Wallerstein, à *telle* et telle « *économie-monde* », au centre de celle-ci, il trouve une grande ville : Venise au Moyen Age, Gênes vers 1600, Amsterdam vers *1650, Londres* vers 1780 *ou* 1860, New-York en 1950. Autour de cette ville s'étendent des pays riches ; *ils* sont industrialisés, *leur agriculture est* intensive : ils forment le « centre » du système. *Enfin*, une « couronne » de régions ou de nations pauvres, exploitées, sous-développées, constitue la « périphérie » : elle *ravitaille* le *centre* en matières premières et en produits alimentaires grâce au travail des esclaves (qui produisent le sucre des Antilles *sous Louis XV*) ou grâce à la besogne des serfs (ceux-ci fournissent le seigle polonais, exporté au dix-septième siècle vers les Pays-Bas).

Le troisième volume ne se borne pas à développer cette théorie de l'« économie-monde » comme nébuleuse tournoyante, dévorante et radioconcentrique ; il la teste aussi, sur des terrains concrets : Hanse baltique et Italie d'âge médiéval ; Pays-Bas d'Anvers et d'Amsterdam au temps de Rubens et de Rembrandt ; économie génoise... Une excursion vers les « périphéries », où la Russie et l'Inde bousculent l'Afrique noire, nous mène incidemment jusqu'à l'« économie-monde » de la Malaisie, antérieure à l'arrivée des Portugais ; le livre culminera dans une fresque de la révolution industrielle en Angleterre, créatrice de notre « économie-monde » contemporaine.

***

Il faudrait voir et revoir ces mille cinq cents pages à loisir, en un mois d'été, loin du téléphone, dans un chalet solitaire, à 1 200 mètres d'altitude. Au terme d'une première lecture, je ne sais toujours pas très bien pourquoi un capitalisme mondial et bimillénaire accouche finalement vers 1780, dans une île perdue de la mer du Nord, d'une révolution industrielle qui nous fera ce que nous sommes. Je reste sous le charme, pourtant, d'une description somptueuse, universelle et presque toujours soutenue. Braudel le dit et le redit aux provinciaux et provincialistes que nous sommes presque *tous* : il n'est de bonne histoire que mondiale.

La performance des mathématiciens (et celle des footballeurs) culmine à *trente* ans. Plus chanceux, les peintres géniaux, les grands historiens, les vrais hommes d'Etat, bénéficient, avec l'âge, *d'un épanouissement* cumulatif du savoir et du talent. Dans sa France natale, Braudel n'a pas été comblé par les honneurs *qu'il aurait amplement* mérités : les élections académiques, les grands prix, les médailles d'or ou même de chocolat, ne *lui furent point prodiguées.* A l'étranger, ses livres, en éditions de poche, s'y vendent jusque dans les drugstores. Et pourtant, *en la personne de Braudel*, l'Hexagone a le privilège de posséder l'équivalent d'un Spengler ou d'un Toynbee.

EMMANUEL LE ROY LADURIE.

★ Fernand Braudel : CIVILISATION MATERIELLE, ECONOMIE ET CAPITALISME. Tome 1 : LES STRUCTURES DU QUOTIDIEN : LE POSSIBLE ET L'IMPOSSIBLE, 544 p. Tome 2 : LES JEUX DE L'ECHANGE, 600 p. Tome 3 : LE TEMPS DU MONDE, 607 p. Nombreuses illustrations. Armand Colin. Environ 200 F le volume. Jusqu'au 31 décembre, prix de lancement environ 390 F les trois volumes.

« A l'événement, je préfère le fait divers qui ne fait pas de bruit »

Dans son grand bureau de la Maison des sciences de *l'homme, point central de l'Ecole des hautes études, que malgré* sa retraite il n'a pas abandonnée, Fernand Braudel répond avec sa vivacité coutumière, aux questions qui prolongent la lecture de son livre et réagit en historien sur quelques événements contemporains.



★ Dessin d'OBLIC.

— *Dans votre interprétation, comme dans celle de Marx, le capitalisme est un stade supérieur. Vous le considérez donc comme un progrès ?*

— Oui mais un progrès que je n'aime pas. Je ne suis pas amoureux fou du capitalisme. Je n'ai même pas pour ce système l'admiration qui a été celle de Marx.

— *Votre description du capitalisme en fait un système hiérarchisé. Il y a, dès l'origine, des zones dominantes et des zones dominées. Quelle est la zone centrale au dix-septième siècle ?*

— Amsterdam, une partie des Provinces-Unies, une partie de l'Angleterre, une partie de la France. Mais avant tout Amsterdam, qui était alors ce que j'appelle une ville-monde, point central d'une économie-monde, et qui reste d'ailleurs aujourd'hui un haut lieu du capitalisme. Parmi les villes-monde du passé, il en est une qui est complètement effacée, Venise. Mais les autres — Anvers, Gênes, Londres, Amsterdam — ont gardé un rôle considérable.

— *Et Paris ?*

— Paris n'a jamais été, économiquement parlant, une ville-monde. Son seul moment d'éclat a été la période correspondant aux douzième et treizième siècles, c'est-à-dire l'époque des foires de Champagne. Paris n'était pas maître de ces foires, mais profitait du voisinage. Pour les Italiens, ce temps est *il secolo senza Roma*, le siècle sans Rome, parce que c'est le siècle de Paris, de son Université, de la monarchie française.

— *Ce concept de ville-monde ne privilégie-t-il pas de façon extraordinaire la sphère économique ?*

— La sphère culturelle n'est pas la sphère économique, les centrages de la culture ne sont pas ceux de l'économie. La culture est, en un sens, souvent une contre-économie. Ce n'est pas Venise qui se trouve au centre de la civilisation italienne mais Florence. Ce ne sont pas Londres et Amsterdam qui se trouvent, aux dix-septième et dix-huitième siècles, au cœur de l'Europe pensante, mais Paris.

— *Certains sociologues vous considèrent comme proche de Max Weber, autre analyste du développement capitaliste.*

— Je sais, mais c'est un hasard. J'ai énormément de mal à saisir la pensée de Weber, même en utilisant simultanément les éditions allemande, italienne, espagnole et française — quand c'est possible — de ses livres. Je suis, en réalité, beaucoup plus en accord avec Marx.

— *Quelle vous paraît être la caractéristique principale de l'histoire d'aujourd'hui ?*

— L'intrusion des sciences de l'homme : géographie, économie, linguistique, psychologie sociale, anthropologie, démographie. Quand ont les accueille fraternellement, affectueusement dans mon cas, on ne sait pas où la transformation de l'histoire peut s'arrêter.

— *Que devient alors le vieux « fait » historique, l'événement ?*

— Il y a des types d'événements. L'événement, c'est un fait divers qui fait du bruit. Je préfère quant à moi le simple fait divers qui n'en fait pas, parce qu'il se reproduit. Il peut être alors l'indicateur d'une réalité longue, et quelquefois, merveilleusement, d'une structure. Un événement est au contraire grossi par les impressions des témoins, par les illusions des historiens. On grossira l'entrée d'Henri IV à Paris. On sera les adversaires de la Ligue parce que c'est Henri IV qui va l'emporter. L'histoire événementielle est rarement une histoire sincère. Evidemment, il y a des événements qui comptent, et d'autres pas. Le gros avantage de l'historien, c'est qu'il juge après coup des conséquences.

— *Supprimons un instant cet avantage. J'ai relevé dans la presse quelques événements récents. Et j'aimerais savoir, à chaud, si certains d'entre eux vous paraissent susceptibles d'intéresser les historiens de l'école des Annales en l'an 2100 ?*

— Allons-y.

— *Premier événement : le débat sur le budget à l'Assemblée nationale ?*

— Sans importance, sauf si l'on se place sur le strict plan de l'histoire du régime parlementaire, dont c'est ici la fin. Mais les conséquences, je ne les vois pas.

— *La prise d'otages de Téhéran ?*

— C'est un événement dramatique, une déchirure des pratiques internationales, en ce qui concerne les droits imprescriptibles des ambassades. C'est certainement une mauvaise nouvelle, mais elle ne sera importante que si elle se reproduit trois, quatre, ou cinq fois, dans une période de temps déterminée.

— *Le suicide de Robert Boulin ?*

— Je suis personnellement révolté par tout suicide, chose affreuse. Mais je doute fort qu'il soit un événement important. J'ai le sentiment que la vie politique déjà se cicatrise, et qu'on ne parlera plus de cette affaire dans quelques mois. L'assassinat d'Aldo Moro fut une chose encore plus révoltante, dont je doute également qu'elle soit d'une importance capitale.

— *La diffusion récente de la calculatrice électronique ?*

— Mais ce n'est déjà plus un événement. La calculatrice électronique est dans la réalité profonde. Vous ne pouvez en faire un événement qu'à condition de considérer le moment où elle triomphe, comme on pourrait *faire un événement du triomphe* de l'imprimerie.

— *Comment voyez-vous le futur de l'école historique française ?*

— Je suis pessimiste, parce que la force de la France, ce n'est pas tellement celle de son école historique. C'est la puissance exceptionnelle des sciences sociales, qui sont au travail depuis Durkheim et Vidal de la Blache. C'est la confluence de ces disciplines qui permet la vie de l'histoire. Or les sciences sociales ne vont pas bien. La géographie française, qui a été éblouissante, cesse d'être cette opération majeure dont nous avons besoin. L'économie politique, française et internationale, manque d'éclat. On voudrait un nouveau lord Keynes. On voudrait en sociologie un nouveau Durkheim, un nouveau Gurvitch, ou que Pierre Bourdieu occupe la place qu'il devrait occuper. Sans sociologie, pas d'histoire. Et si les historiens ont réussi à se saisir de la géographie et de l'économie politique, ils n'ont pas réussi à se saisir de la sociologie, qui n'est pas suffisamment scientifique, et qui n'est pas unitaire.

— *Marx était d'esprit interdisciplinaire et unitaire. Dans quelle spécialité, à quel poste l'auriez-vous pris à l'Ecole des hautes études ?*

— A tous les postes, sauf à la direction !

— *Autre candidat à l'Ecole, Freud...*

— Si j'avais à choisir entre Jung et Freud, je prendrais Freud. Ça ne se passerait pas calmement. Pendre quelqu'un dans une institution, ce n'est pas qu'un problème intellectuel ; c'est aussi un problème de caractère. On serait plus tranquille avec Jung, comme on serait plus tranquille avec Engels qu'avec Marx. Jung et Engels seraient aujourd'hui à l'Académie française. Mais pas Freud. Ni Marx.

Propos recueillis par EMMANUEL TODD.

Aperçus biographiques

FERNAND BRAUDEL est né en Lorraine en 1902. Il a enseigné en Algérie, en France et au Brésil. En 1937, il est directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études. A partir de 1946, il est l'un des directeurs de la revue *Annales* (Economies, sociétés, civilisations), fondée par Lucien Febvre et Marc Bloch, et qui devait donner son nom à la plus importante des écoles historiques françaises. Professeur au Collège de France (1949), président de la sixième section de l'Ecole des hautes études (1956)), premier administrateur de la Maison des sciences de l'homme (1962), il joue un rôle décisif dans la rencontre de l'histoire et des autres sciences sociales.

science-fiction

Un auteur dédoublé

● *L'ironie désespérée de Robert Silverberg.*

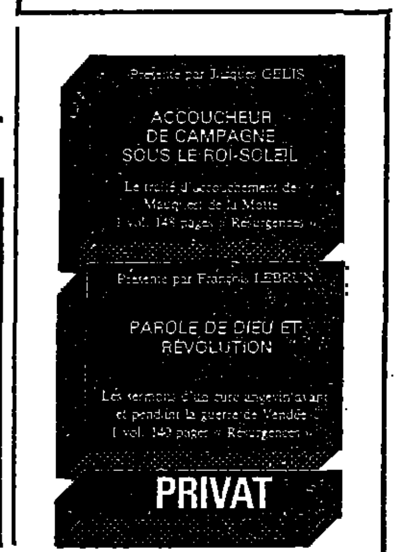
SOUS le nom de Robert Silverberg, il y a deux auteurs américains distincts et successifs. Le premier commence à écrire à dix-huit ans (en 1954), produit en dix ans deux cent cinquante nouvelles et trente romans faciles, plus une quantité d'ouvrages de vulgarisation scientifique. Le second décide un matin des années 60 de « *devenir un écrivain à part entière* ». Résolution payante : *l'Homme dans le labyrinthe, les Ailes de la nuit, les Monades urbaines, l'Homme stochastique,* sont autant d'œuvres profondément originales et très appréciées en France.

Sept nouvelles et un court roman de Silverberg, réunis sous le titre *Signaux du silence* par l'anthologiste Alain Dorémieux, offrent un échantillon très représentatif de l'œuvre d'un des plus grands écrivains de science-fiction de l'actuelle génération.

Les trois premiers récits, de facture très classique, sont d'avant la conversion. A partir du quatrième, le ton change complètement : dans le style froid, détaché, précis, d'un compte rendu de laboratoire, *Trip dans le réel* trace les mésaventures d'un extra-terrestre à forme (et à taille) de crabe, dissimulé dans les entrailles d'un mannequin humain animé, chargé d'espionner la Terre et ses habitants, à partir d'un petit hôtel de New-York. Par malheur, une poétesse hallucinée et légèrement nymphomane s'éprend de lui et le harcèle jusqu'à ce que le crabe, exaspéré, enfreigne la règle de sécurité n° 1 et dépouille son déguisement. En vain. Après un mouvement de recul involontaire, la *jeune femme repart à l'assaut* ; l'étrangeté monstrueuse de l'objet aimé s'efface devant l'intensité de son amour... Désespéré, le crustacé venu des étoiles ne sait plus à quel saint se vouer. Ses appels angoissés à ses supérieurs restent sans réponse, il reste seul face à la terrienne (version bohème new-yorkaise) déchaînée.

Humour, ironie désespérée, imagination et lucidité voisinent dans ce conte. Les autres nouvelles sont à l'avenant. Technologie, pollution, immortalité, rien n'échappe à la vindicte de l'auteur. Tout au long de ces textes, tout au long de son œuvre, une obsession s'impose, une interrogation incessante revient : comment forcer la solitude, l'isolement d'un être, comment détruire les barrières imposées par des cultures, des expériences étrangères, sans cesser de respecter les différences ? — A. L.

★ SIGNAUX DU SILENCE, de Robert Silverberg, Casterman, 236 p. Environ 45 F.



Un auteur inattendu

● *Les divagations d'André Maurois.*

ANDRÉ MAUROIS est de ces écrivains que le futur a toujours fasciné. Entre les deux guerres, la mode est à la prévision romanesque : celle de Wells, avec *la Forme des choses à venir* (1933), plonge dans un futur-catastrophe. Maurois lui-même, dès 1928, propose *le Chapitre suivant*, description imaginaire de l'état du globe en 1962 ; tout va trop bien, les dirigeants mondiaux dirigent mieux que jamais, mais le bas-peuple s'ennuie, et, pour éviter l'explosion, il faut inventer des ennemis imaginaires, les Lunaires. Malheureusement, ceux-ci ont le tort d'exister, et, appréciant peu les ravages exercés par les Terriens sur la Lune, se livrent à des représailles aussi vigoureuses qu'immédiates.

L'an 1967 : André Maurois, avant sa mort, fait une autocritique de ses écrits d'avant-guerre, où l'indulgence le dispute à l'autosatisfaction. Il n'a pas tout prévu en 1937 (qui le lui reprocherait ?), mais il a entrevu la guerre (qu'il situait en 1947), et les jeux télévisés. Du coup, il décide de récidiver, avec deux scénarios philosophico-moralistes, l'un optimiste, l'autre pessimiste, sur l'état du monde de 1967 à l'an 2000 et des poussières. Le volume aujourd'hui, réédité sous le titre *le Chapitre suivant*, réunit le texte ancien, les deux récits de 1967 et l'autocritique. Le scénario n° 1 table sur une paix universelle et la création d'une fédération mondiale. Malgré un bond de quarante ans qui permet à l'auteur de tenir enfin compte de l'énergie atomique, son sentiment à l'égard de l'humanité a peu évolué : nous sommes toujours la même bande de primates à qui il faut du pain et surtout du sang, au grand désespoir de nos dirigeants si rationnels et équilibrés.

Le scénario n° 2 (pessimiste), ne s'embarrasse pas de dates ni de faits, à part un seul, majeur il est vrai : la guerre atomique *a tout ravagé dès 1977.*

Pour résumer la démarche prospective audacieuse de Maurois, quelques mots suffisent : la troisième guerre mondiale éclatera ou n'éclatera pas. A ce compte, la futurologie devient une science exacte : la Chine s'éveillera ou ne s'éveillera pas, de nouvelles sources d'énergie seront — ou ne seront pas — découvertes, etc. La prose inspirée de l'auteur se lit d'autant plus agréablement qu'elle s'enrobe de sentences hautement positives et révolutionnaires, du genre : « *Je pense que nous aurions aujourd'hui, grâce à notre science, les moyens d'éteindre les consciences et de substituer l'amour à la violence.* »

« *Pour ne pas déflorer le délicieux plaisir que vous allez avoir* », Robert Kanters hésite pudiquement dans sa préface à en dire trop sur le contenu de l'ouvrage. Allons plus loin. Ne déflorons rien. Laissons ce livre fermé pour mieux garder présent le vrai Maurois des *Silences du colonel Bramble*, ou du *Peseur d'âmes*. — A. L.

★ LE CHAPITRE SUIVANT, d'André Maurois, la Nouvelle Librairie, 141, rue Léon-Maurice-Nordmann, 75013 Paris, 224 p.

Vie et mort de l'anticipation soviétique

(Suite de la page 19)

Partagés entre la tentation de montrer au lecteur moyen la sombre décadence occidentale au travers d'une nouvelle vague anglo-saxonne violente, pessimiste et « freudienne » (synonyme officiel de « sexuellement pervertie »), et la crainte justifiée que cette lecture accroisse d'autant plus la fascination soviétique pour le mode de vie capitaliste, les censeurs choisissent prudemment l'abstention : inutile de chercher les traductions de Ballard, Farmer, Spinrad, Silverberg...

Le *Solaris* du Polonais Stanislas Lem (filmé par le grand réalisateur Tarkosvsky) est, en revanche, devenu la bible de la génération nouvelle. Ce roman, « vaccin contre l'optimisme social », selon l'expression de Leonid Heller, démontre, ô hérésie ! la fragilité et l'absurdité de toute classification abusive et de toute hiérarchie figée. Les nouveaux héros ne sont plus des dieux, mais de simples humains, sujets à la colère, à l'amour et à l'erreur.

La satire renaît ; un récit curieux de V. Koloupaïev, *l'Effort de volonté* (1969), donne les clés psychologiques de l'échec économique socialiste : le but fondamental des différents acteurs, à tous les niveaux, n'est pas d'exécuter leur part du travail, mais d'empêcher les autres de prendre de l'avance dans la réalisation du plan. Si les objectifs sont remplis, à la fin de la nouvelle, c'est grâce uniquement à l'intervention miraculeuse d'un surhomme venu du futur. Inutile de dire que ce récit est absent du recueil de textes de l'auteur.

Mais satire, utopie et contre-utopie ne suffisent bientôt plus à traduire les frustrations des Strougatski, Savtchenko, Gourevitch, et autres artisans du renouveau. Seuls les Martinov, Abramov, écrivains coulés dans le moule, continuent à produire des romans illisibles à force de pauvreté. Staline est mort, pas le stalinisme. A l'optimisme fou des auteurs des années 50 et début 60 succèdent aujourd'hui le *désespoir et l'impuissance face* au regel idéologique, et face à l'indécrottable « esprit petit-bourgeois », hantise du créateur en révolte. *L'Escargot sur la pente, la Troïka, les Mutants du brouillard* » (interdit par la censure), des frères Strougatski sont autant de cris de rage contre la monstruosité grotesque du système.

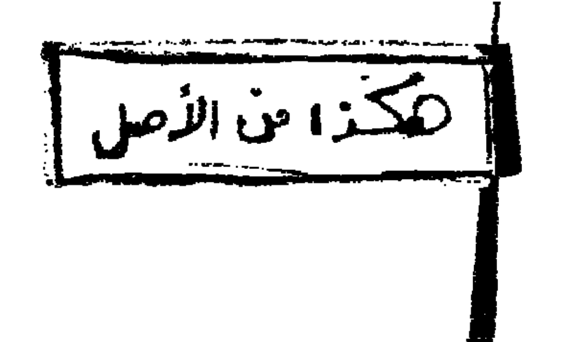
Pas de nouveaux auteurs, peu de nouveaux romans, depuis 1972. La S.F. soviétique meurt aujourd'hui pour la seconde fois. A quand la prochaine renaissance ?

ALEXIS LECAYE.

★ LES MONDES PARALLELES DE LA SCIENCE FICTION SOVIETIQUE, de Jacqueline Lahana, « Outrepart », Editions l'Age d'homme, 168 pages. Environ 42 F.

★ DE LA SCIENCE FICTION SOVIETIQUE, de Leonid Heller, « Outrepart », Editions l'Age d'homme, 294 pages. Environ 64 F.





lettres étrangères

La quête de Swedenborg

● *Un voyage au pays des rêves : entre l'onirisme et la mystique chrétienne.*

EMMANUEL SWEDENBORG, ce « *parfait représentant du Siècle des Lumières* », comme l'appelle Régis Boyer dans son excellente préface, n'est pas un écrivain, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Ce Suédois, né à Stockholm en 1688, a plutôt consacré sa vie à la science et à la connaissance. Que l'on en juge : il étudie la musique — une passion, — les mathématiques, les sciences naturelles, l'astronomie, également une dizaine de langues. Il voyage beaucoup pour un homme de son temps : l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, la France, écrit de nombreux ouvrages : sur la physique et la chimie, l'anatomie, la biologie et même sur *la Hauteur de l'eau et la force du flux et du reflux dans le monde d'autrefois.* Ce n'est pas tout ; il inventera aussi une machine à vapeur, une machine volante, un appareil sous-marin, un fusil à air comprimé, un modèle d'écluse, etc. Quelle somme !

Comme toute « lumière » qui se respecte, Swedenborg investit le monde qui l'entoure pour tenter d'en expliquer quelques-uns des mécanismes fondamentaux. A ce titre, il peut paraître légitime qu'il se soit lui-même posé en objet d'expérimentation, d'où probablement ce *Livre des rêves*, retranscription d'une série de rêves, visions ou songes. Le matériel rassemblé ici est extraordinaire ; il y a là de quoi inspirer tous nos auteurs de fantastique : dragons ailés, chiens furieux, oiseaux, chevaux, gouffres insondables, etc., défilent sur les écrans des nuits froides. Un fantôme « *lui maintient le dos* », il voit son frère « *couché entre deux sangliers qui lui mangeaient la tête* », une femme ont le pouce « *est orné d'une iniature* », une autre encore qui « *faisait rôtir les têtes que l'bourreau avait coupées* » ; un c..n noir « *l'embrasse* », un a..e veut le mordre, alors « *je le ..rai brutalement par le nez de ..elle sorte qu'il en jaillit com..e du venin* ».

V.. pour l'onirisme pur, mais là n'.. pas le plus frappant. On sait ..à une époque de sa vie Swede..org versa dans la mystique ..rétienne : à défaut de trouver une explication suffisante ..rationnelle de l'organisation .. monde, il lui reste en effet l'i.. de Dieu.

Il relat.. ainsi son approche de la chose : ..issons, tremblements, intuition ..ne présence divine, et un bea..jour « *apparut une main qui ..essa fortement les miennes* » .. « *une face de contenance ..rée, aux traits indescriptible.. et souriante (...)* ». Pourtant, Sw..nborg ne s'abandonne pas tot..ment : sa fibre matérialiste c..tinue à vibrer. Il dissèque sa ..ogression mystique, sa lutte ..ntre le Tentateur — celui-là ..ême qui vient faire du bruit ..s son oreiller, — son désir profond de vivre dans l'humilité. La ..hose n'est pas si facile, mais ce..e « *misérable créature* », cet « *impur* », a parfois des révélatio..s satisfaisantes : « *Je découvr.. en moi avec une rayonnante cl..té que le plus grand bonheur serait d'être martyr.* »

Le cheminement de la ..ensée l'intéresse beaucoup : à plusieurs reprises il note l'enracinement profond de ses idées, ses comportements, vague pressentiment de la notion d'inconscient. ..n dernier domaine enfin, et ce n'..st pas le moins intéressant, et celui de la sexualité : il y a .. bonne matière à interprétation.. notons également ces curieu.. rêves où apparaissent des femmes dont le vagin est muni de dents « *en avant* », archétype que l'on retrouve par exemple dans certaines *légendes africaines.*

Curieux, ce *Livre des rêves*, donc : à la fois carnet de bord, miroir, élément d'une recherche, il révèle un personnage d'une stature romanesque. Le héros se débat, « *il croit ou il ne croit pas* », il doute, il songe, il rêve enfin. Un étonnant voyage dans ce pays où les libertés resteront à jamais inaliénables. Le pays des images de la nuit.

BERNARD GENIÈS.

★ **LE LIVRE DES RÊVES, de Emmanuel Swedenborg. Traduction et préface de Régis Boyer, Editions Pandora, 160 pages. Environ 36 F.**

La gran..e saga de l'Islande

(Suite de la p.. 19.)

La méthode de Lax..s est, ici, différente de celle qu.. met en œuvre dans *la Cloche ..slande.* Il s'inspire directement ..es anciennes sagas, mais il les ..ourne. Comme il n'est attentif ..'à la défense et à l'illustratio.. ..e la liberté, et qu'il veut faire ..om..pher les humbles sur les ..uissants, il met en avant le ..ple anonyme et se moque avec ..égresse des rois, du pape et ..es héros. C'est une odyssée bu.. ..que et tendre où il y a du Ra.. ..lais.

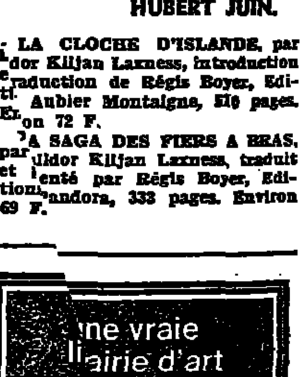
Comme dans la Cloche d'I..lande, trois personnages dominent cette fable d'amour, d'humour et de sang. Le premier a pour nom Thormod Bessason. Il est *scalde*, c'est-à-dire poète. La *vocation* qui est *la sienne* est d'être au service d'un grand capitaine ou d'un roi conquérant, de combattre à ses côtés et d'en chanter les exploits pour les immortaliser. Thormod Bessason est partagé entre deux femmes : l'une qui semble une déesse des enfers, et l'autre qui est la vie même. C'est le premier de nos fiers-à-bras.

L'autre, Thorgeir Havarson, partage le même idéal. Rien, affirme-t-il, ne peut s'emporter que par haute lutte. Brigand avec naturel, il devient soldat avec emportement. Il sera tué par deux pillards sans importance, mais lorsque sa mort sera connue, Thormod le Scale voudra les poursuivre et les abattre. Il les poursuivra effectivement, et jusqu'au fin fond du Groenland, parmi des peuplades énigmatiques pour lesquelles les idées de ..gloire et d'héroïsme ne signifient rien, le bonheur naturel étant tout pour elles. C'est en fait la leçon du livre : les guerres accumulent les ruines, appauvrissent les peuples. Il n'est de réponse que dans les jacqueries, seules capables d'amener la paix et de rendre vivable le quotidien.

Un troisième personnage n'est pas à négliger, c'est Olaf Haraldsson le Gros, que l'on nomme communément saint Olaf. Laxness n'est pas tendre pour lui, c'est le moins que l'on puisse dire. Cruel, traître, ridicule même, Olaf n'est qu'un tyran. Et ce que dit le roman de Laxness, c'est ceci justement : « *Mort aux tyrans !* »

Ce livre qui virevolte, qui nous mène du pôle enneigé jusque dans les pourritures de la Rome papale, est tout ensemble une satire allègre et un plaidoyer farouche en faveur de l'amour, de la paix et de la vie simple. On verra, lisant ces deux ouvrages, que Laxness est l'un des grands ..crivains de notre siècle.

HUBERT JUIN.



LA CLOCHE D'ISLANDE, par ..dor Kiljan Laxness, introduction e.. ..raduction de Régis Boyer, Editi.. Aubier Montaigne, 510 pages. E..on 72 F.

..A SAGA DES FIERS A BRAS, par ..lldor Kiljan Laxness, traduit et ..enté par Régis Boyer, Editions ..andora, 333 pages. Environ 69 F.



lettres étrangères

Harald l'Impit...

Quel souffle !



هكذا من الأصل

مكبرة من الأصل

lettres étrangères

Harald l'Impitoyable

HARALD l'Impitoyable mérite bien son nom, cet assoiffé de pouvoir, ce cruel, ce rusé mais brave guerrier. De Byzance en Scandinavie, de Sicile en Palestine, de Russie en Angleterre, il se plaît à *« rassasier les corbeaux de charogne »*, à croiser le fer contre ses irascibles ennemis, et Dieu sait s'il en a !

Entre ceux qu'il se cherche, le désir de nouvelles conquêtes, de richesses l'aidant bien évidemment à les dénicher, ceux qu'il trouve, inquiets ou jaloux de son envergure, il n'a que l'embarras du choix. Il est vrai qu'à l'époque, au douzième siècle, on a la lance facile : à pied, à cheval, en bateau, tous les moyens sont bons pour se mesurer et tenter de remplir ses coffres ou élargir ses frontières.

La situation politique et religieuse (le demi-frère de Harald, Olaf, trouvera la mort en combattant une armée de paysans norvégiens antichrétiens), le morcellement du pouvoir féodal, favorisent les occasions d'en découdre, mais la soif d'aventures, de découverte de « nouveaux mondes » — qu'allait donc faire Harald en Palestine, si loin des brumes norvégiennes ? — joue un rôle non négligeable.

Harald guerroie donc, et on peut lire la saga qui lui est consacrée comme un chapitre de l'histoire des peuples du Nord. Mais ce serait avoir l'œil bien « froid » que de s'arrêter ainsi à ce simple aspect d'une œuvre beaucoup plus riche. D'abord, il y a la « patte » de l'auteur, ici l'Islandais Snorri Sturluson, qui écrivit ce texte au treizième siècle en utilisant les sources de l'é p o q u e. Le personnage de Harald est présenté sous toutes les facettes, sans compromission ni flatterie (à la différence des poètes de la cour des princes, les scaldes). Il s'agit de faire œuvre d'historien, mais aussi de conteur, de narrateur pour les siècles à venir.

Quel souffle !

Ensuite intervient la littérature. Le texte est très simple, les phrases courtes, dépouillées, de même que les chapitres, augmentés parfois de poèmes scaldiques, sortes de preuves (puisqu'écrits à l'époque) qui viennent confirmer ou illustrer les dires du récit. Et de cette simplicité, de cette économie du langage, des formulations, vient la magie. Oui, magie ; le mot n'est pas trop fort pour exprimer la puissance d'évocation, le lyrisme, de cette saga. Comment, en effet, résister à ce flot d'images, de métaphores saisissantes ? *« Le chien des toitures »* (le feu) dévore les maisons, les bateaux *« labourent la mer »*, les *« rocs et les vents déchaînés »* maltraitent les navires. A cela s'ajoutent l'humour ou la tragédie des situations, l'h é r o ï s m e ou la lâcheté (nul n'en est à l'abri) des uns et des autres, tandis que, dans un maelström divin, le destin des vies se perpétue.

Quel souffle ! On se laisse emporter, captivé par les péripéties de l'histoire, bercé par un texte, récit historique, biographie, conte ou poésie que l'on imagine volontiers déclamée sur une estrade, près d'un feu. Après les récentes publications des sagas de Njall le Brûlé (1), de Snorri le Godi (1), celle de Harald l'Impitoyable vient confirmer, s'il en était besoin, l'extraordinaire dimension universelle de ces joyaux de la littérature nordique.

B. G.

★ LA SAGA DE HARALD L'IMPITOYABLE, tirée du « Heimskringla », de Snorri Sturluson, traduite, présentée et annotée par Régis Boyer. Petite Bibliothèque Payot, 192 pages. Environ 14 F.

(1) Editions Aubier-Montaigne.

Vesaas : mystère et limpidité

● *« L'incendie », le livre expérimental de l'écrivain norvégien.*

APRES *les Ponts* (Gallimard), *les Oiseaux* (Oswald) et *Palais de glace* (Flammarion, collection *Connections*), voici *l'Incendie* traduit par Régis Boyer chez Flammarion) annoncé comme *le* livre expérimental de Vesaas. Dans les trois romans précédents, on avait pu voir le grand maître norvégien à l'œuvre, et ô combien à l'aise, dans une certaine problématique narrative, celle de deux personnages en confrontation ou de connivence : les rapports de l' « idiot » Mattis avec sa sœur Hege dans *les Oiseaux ;* Unn et Siss, la petite fille et son double dans *Palais de glace ;* Aude et Torvill, les deux adolescents que lie, dans *les Ponts*, une complicité poignante et indévoilable.

Mais voici qu'éclatent soudain, dans ce nouveau livre, ces dualités auxquelles nous nous étions habitués pour nous laisser seul à seul avec Jon, le personnage central, à peine un héros, qui, en l'absence cette fois de partenaire, est pris dans une incohérente succession d'événements à quoi rien ne le prépare, apparemment dépourvus de toute causalité proche du logique. Il a dû se passer quelque chose avant que le livre commence ; Jon sort de chez lui et *il est dès lors plongé dans* le mystère du monde, ne trouvant à se donner pour explication que cette seule phrase-leitmotiv : *« Ça aussi, ça existe ! »*

Dans ce mystère qui ne fait que renforcer la limpidité qui l'entoure, et dans cette limpidité qui ne fait qu'accentuer le mystère dont elle est faite, il cherche, de même que nous, à se raccrocher à des épisodes ou des péripéties qui, pour autant que leur ponctualité aide à progresser dans le récit, ne sont que des repères ou des moments forts aussi limpidement mystérieux que mystérieusement limpides... : des moutons qui se meurent dans une marmite de pierre ; la maison retournée comme une boîte de carton d'où on extrait un géant et une ombre ; la battue qui recherche la jeune fille qui agonise recroquevillée sous une pluie de larves seule visible par elle...

De cette façon, l'écriture de *l'Incendie* semble nous tenir en laisse, avec pour seul jeu l'éloignement où nous poussent ces énigmes, pour aussitôt nous faire revenir vers quelque clarté. Et le lecteur, comme Jon, reste jusqu'au bout au bord de la compréhension, où Vesaas laisse l'un et l'autre avec une maîtrise parfaite. Mais peut-être est-ce en cette zone d'irrésolution qu'il faut voyager si l'on veut entreprendre ce que l'auteur appelle lui-même l' *« infâme expédition vers rien »*.

PHILIPPE MIKRIAMMOS.

★ L'INCENDIE, de Tarjei Vesaas, traduit du néo-norvégien et préfacé par Régis Boyer. Flammarion, 224 pages. Environ 50 F.

Le Monde

société

UN COLLOQUE A PARIS

CONTRE L'INFORMATISATION

Le débat ouvert par le livre de MM. Simon Nora et Alain Minc sur l'informatisation de la société, s'est enrichi les 9 et 10 décembre à Paris d'un nouvel apport, critique celui-là, que l'on doit au nouveau Centre d'information et d'initiatives sur l'informatique (C.I.I.I.). Derrière ce sigle choisi par dérision et référence à C.I.I.-Honeywell-Bull, se retrouvent des militants de gauche et d'extrême gauche, groupés autour de revues comme *Dialectiques*, *la Gueule ouverte*, *Critique de l'économie politique*, ou ce qu'il est convenu d'appeler des « non-organisés ».

Du point de vue marxiste, l'informatique aura — a déjà — pour effet d'accélérer la restructuration du capitalisme dans le secteur tertiaire. Elle permet des gains de productivité et risque, par conséquent, d'accroître le chômage. Pour calmer cette inquiétude, les pouvoirs publics rétorquent que l'informatique crée des emplois dans... l'informatique. Mais, *disent les militants du* C.I.I.I., pas dans les mêmes proportions.

A ces préoccupations économiques s'ajoutent des inquiétudes politiques. Si l'informatique a pour effet de réduire le nombre d'emplois, elle a aussi pour conséquence de *concentrer le savoir et* le pouvoir de décision entre les mains de quelques-uns.

On a beaucoup vanté les possibilités que l'ordinateur donne aux individus de communiquer grâce aux réseaux informatiques. Pour le C.I.I.I., ces réseaux augmentent le pouvoir de ceux qui les font fonctionner et diminuent celui des utilisateurs. Le terminal d'or*dinateur, installé à domicile, isole.*

L'informatique, juge le C.I.I.I., prépare l'avènement d'une société d'étroite surveillance où chaque individu sera fiché, classé, répertorié. Un contrôle social se met déjà en place, comme en témoigne la création des systèmes GAMIN (gestion automatisée de médecine infantile) et AUDASS (automatisation des directions départementales d'action sanitaire et sociale) *qui consistent*, le premier à centraliser les fiches d'examen médical des nouveau-nés, le second à *informatiser* les dossiers de « santé sociale » des familles.

Alerter les « fichés »

Le spectre de Big Brother, l'ordinateur tout-puissant de 1984 hante le C.I.I.I. Mais *comment* l'exorciser ? D'abord en mobilisant les énergies, à quoi va s'appliquer le comité. Ensuite en alertant les « fichés » contre les dangers du fichage. Et en sensibilisant les « ficheurs », qui, même de gauche, succombent parfois à la fascination de l'outil.

Si le système AUDASS en est encore à ses balbutiements, GAMIN est bien lancé. Avec l'accord tacite — c'est là l'ambiguïté — des fichés qui bénéficient des allocations post-natales ou d'une aide sociale, s'ils se soumettent aux exigences du fichage. Bien sûr, il est possible de sensibiliser en amont les médecins et en aval les travailleurs sociaux, destinataires de ces renseignements. Mais la « résistance » prônée par les participants ne paraît rencontrer pour l'instant qu'un faible écho.

BERTRAND LE GENDRE.

★ C.I.I.I. c/o Société d'édition parisienne, 1, rue Keller, 75011 Paris, tél. 805-07-65.

FAITS DIVERS

COUPS DE POING...

Entré dans la cour d'un immeuble, au 26 rue de Sambre-et-Meuse à Paris (10e), dans la soirée du 30 novembre, pour y satisfaire un besoin naturel, M. Safir Sibaldi, âgé de trente ans, coursier, est mort peu après. Désapprouvant son geste, l'un des locataires de la maison, M. Jean-François Denis, âgé de dix-neuf ans, garçon de café, l'avait pris à partie avant de le frapper de deux coups de poing au visage.

Ramené sans connaissance à son domicile, au 44 avenue Claude-Vellefaux (10e), M. Sibaldi devait décéder vers 21 h. 40 avant l'arrivée d'une ambulance de réanimation des sapeurs-pompiers appelée par des témoins. M. Denis est gardé à vue au commissariat du quartier de l'hôpital Saint-Louis.

JUSTICE

UN PROCÈS EN DIFFAMATION A LA COUR D'APPEL DE PARIS

« Le Monde » et l'aménagement touristique des Pyramides

C'est le 9 janvier que la onzième chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Jacques Hennion, dira si on peut relaxer au bénéfice de la bonne foi — comme le tribunal l'avait fait (1) — « le Monde » et son correspondant au Caire, Jean-Pierre Péroncel-Hugoz, pour un article sur le projet d'installation de villages de vacances au pied des Pyramides, par lequel un homme d'affaires, M. Peter Munk, s'estimait diffamé.

M. Munk n'a pas accepté d'être débouté de sa poursuite contre *le Monde* pour l'article paru le 25 mars 1978 critiquant son projet d'aménagement touristique du plateau des Pyramides. Il a interjeté appel. Sa société, la Southern Pacific Propertie (S.P.P.), ne l'a pas fait, pas plus que le ministère public. M. Munk est donc le seul appelant de cette affaire. Il conteste l'appréciation de la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, qui affirmait que Jean-Pierre Péroncel-Hugoz avait agi « *en toute bonne foi* ». Si M. Munk peut estimer son honneur atteint lorsqu'on parle à son propos de « *faillite retentissante* » alors qu'il n'a fait aucune banqueroute, expliquait le tribunal, il faut cependant prendre en considération la « *légitimité du but* » visé par l'article, le sérieux des informations et l'absence d'animosité de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz à l'égard de M. Munk personnellement.

Selon Me Sauveur Zaysse, avocat de M. Munk, ni la bonne foi ni la légitimité du but ne peuvent être retenues *dans cette* affaire, car « *l'article en question procède par insinuations et a l'intention de nuire* ». « *Contrairement à ce que prétend M. Péroncel-Hugoz*, a ajouté Me Zaysse, *le projet se situait très loin des Pyramides, et c'était essentiellement un projet social.* » Il s'agissait d'une vingtaine de villages de vacances, de lacs, d'un golf en forme de croix copte s'étendant sur quelque 4 200 hectares. M. Zaysse a souhaité que la cour condamne *le Monde* à payer 300 000 francs de dommages-intérêts à son client, « *la vigilance des tribunaux étant la seule garantie de la qualité de la presse* ».

La défense, après s'être étonnée de l'absence « *du vrai problème, celui des Pyramides* », dans les propos de son *adversaire*, a, comme elle l'avait fait en première instance, expliqué que le mot « faillite » n'avait pas, ici, de sens juridique et était bien synonyme d'échec. Elle a produit de nombreux témoignages dont celui du directeur général de l'Unesco, M. M'Bow, approuvant l'action de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz et faisant état du service rendu à une cause estimable. Le gouvernement égyptien a retiré son soutien au projet quelques semaines après la parution de l'article.

Enfin, a conclu Me Yves Baudelot, « *la bonne foi et l'absence d'animosité de mon client à l'égard de M. Munk sont évidentes si l'on sait qu'à côté de l'article incriminé se trouvait un encadré dans lequel M. Péroncel-Hugoz approuvait un autre projet de la société de M. Munk en Egypte également* ». Me Baudelot a demandé à la cour de confirmer la relaxe.

(1) *Le Monde* des 10 janvier et 17 février.

● *Onze personnes ont été écrouées*, mercredi 12 décembre, *dans plusieurs localités de l'Aube* pour infraction à la loi sur les stupéfiants. Vingt personnes avaient été interpellées au cours de l'enquête menée par les policiers du service régional de police judiciaire et par les gendarmes. Les arrestation ont eu lieu à Troyes, Romilly-sur-Seine et Vendeuvre-sur-Barse. Plusieurs perquisitions ont permis aux enquêteurs de saisir environ 1 kilo de haschisch et quelques doses d'héroïne. Un professeur agrégé de mathématiques, M. Etienne Rousée, vingt-huit ans, qui avait reçu dans son appartement plusieurs personnes du groupe, figure parmi les personnes écrouées.

EN MARGE DE L'AFFAIRE ROLF DOBBERTIN

MM. Daniel Filipacchi et Gérard de Villiers condamnés pour avoir diffamé M. J.-P. Vigier

La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a condamné, mercredi 12 décembre, M. Daniel Filipachhi, directeur de la publication de *Paris-Match* et l'écrivain M. Gérard de Villiers à 1 000 francs d'amende chacun, respectivement, pour diffamation et complicité de diffamation envers M. Jean-Pierre Vigier, maître de recherches au C.N.R.S. Ce dernier obtient 2 500 francs de dommages-intérêts.

Dans un article publié le 16 février dernier, après l'arrestation, le 19 janvier, de M. Rolf Dobbertin, physicien est-allemand travaillant au C.N.R.S. depuis 1963, article intitulé « *Comment pénètrent en France les taupes de l'Est* », M. de Villiers laissait entendre que M. Vigier, en raison de ses convictions politiques, avait pu être amené à entrer en relations avec ce personnage et favoriser, peut-être sans le vouloir, son activité d'espion (*le Monde* des 16, 21, 27 novembre et 13 décembre). M. Vigier a alors affirmé avec force qu'il n'avait jamais connu ni même rencontré cet homme, qui travaillait dans des locaux éloigné des siens, et engagea une instance devant le tribunal correctionnel.

Dans le jugement, les magistrats, après avoir souligné que le témoin cité par la défense ne s'est pas présenté à la barre et que les documents produits par elle « *ne sont pas pertinents* », indique : « *En revanche, les nombreux témoins cités à la requête de M. Vigier sont venus appuyer de leur autorité sa demande de réparation et ont tenu à exprimer l'estime dans laquelle ils le tenaient, excluant de sa part toute compromission consciente aussi bien comme toute imprudence et manque de clairvoyance...* »

Quant à l'excuse de bonne foi invoquée par la défense, le tribunal déclare : « ... *A l'exception d'une procédure* (1), *dont il attendait l'essentiel de sa preuve et dont l'accès lui est pourtant interdit, de Villiers n'a fait état d'aucune autre source à laquelle il aurait puisé ses informations. Il n'avance aucun fait susceptible d'étayer ses propos. Par suite, il n'était pas fondé à s'aventurer sans garantie dans le domaine du raisonnement ou de la déduction et il ne peut prétendre au fait justificatif de cette excuse absolutoire.* »

(1) Le dossier de l'affaire Dobbertin à la Cour de sûreté de l'Etat.

Me GRAINDORGE ET LE « SPECTRE DU TERRORISME »

« *Je sais ce que je n'ai pas fait, mais le parquet a imaginé ce que j'aurais pu faire, il en a tiré des conclusions fausses. Quant aux magistrats, certains d'entre eux ont été dépassés par les événements. On a voulu chloroformer l'opinion.* »

C'est ce que Me Michel Graindorge a déclaré à la reprise de son procès devant la vingt-deuxième chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, mercredi 12 décembre. « *Dès le début*, a-t-il dit, *j'ai été considéré comme un criminel dangereux et comme un coupable.* »

Me Graindorge répondait au réquisitoire du premier substitut, M. Jospar, qui était intervenu vendredi (*le Monde* daté 9-10 décembre). Au passage, il a renouvelé ses accusations contre la sûreté de l'Etat, coupable, selon lui, d'avoir « *agité le spectre du terrorisme* ». « La Belgique, a-t-il poursuivi, *ce n'est ni le fascisme ni le Goulag. Mais dans le contexte d'une Europe en crise économique, certains ont voulu en finir avec la contestation.* »

Me Graindorge a aussi plaidé pour une réforme de la procédure pénale, notamment pour l'abandon de l'instruction secrète au profit de l'instruction contradictoire. Il a réaffirmé que le gangster François Besse n'avait eu besoin, pour coordonner son plan d'évasion, ni du secours d'un avocat ni de l'assistance du personnel des prisons.

هكذا من الأصل

JUSTICE

Le Conseil supérieur de la magistrature et l'affaire Boulin

Révolution douce ?

(Suite de la première page.)

Le C.S.M., qui est pourtant la discrétion même, a jugé alors, par la voix de quelques-uns de ses membres, que les bornes étaient franchies et qu'on faisait vraiment trop peu de cas des dispositions constitutionnelles fixant sa mission. Les conseillers mécontents ont eu l'opportune idée de les relire. Ils ont donc pu vérifier que, selon l'*article 64 de la* Constitution, « *le président de la République (...), garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire [...], est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature* ».

Mais ils venaient, hélas ! de constater que, lors de la mise en cause de M. Van Ruymbeke, juge d'instruction, celui-ci, loin de se garer sous l'aile du président de la République, ou de son Conseil, s'était précipité vers le ministre de la justice (qui ne détient aucun pouvoir propre sur un « juge du siège ») en même temps qu'on faisait entendre ce juge... par le procureur de la République de Paris, dont ce n'était certainement pas la mission.

Personne ne s'était vraiment troublé des irrégularités commises, et lorsqu'il avait été entendu à ce propos par le Conseil, le procureur de la République de Paris avait fait preuve, semble-t-il, d'une certaine désinvolture à l'égard de ses auditeurs. L'approbation de son ministre, auquel il est hiérarchiquement soumis, devait lui paraître une protection suffisante.

Intervint alors cette réunion du Conseil, jeudi 6 décembre, sous la présidence du chef de l'Etat, et dont il sortit un communiqué relativement obscur, communiqué auquel le garde des sceaux était hostile dans son principe. Au-delà de son obscurité, il exprimait un vœu très ferme que le président de la République n'a pas rejeté : que le C.S.M. redevienne (ou plutôt devienne) véritablement le conseil du souverain pour ce qui concerne la justice, son indépendance et son fonctionnement, qu'il se défasse de l'empire abusif qu'exerce illégalement sur lui la chancellerie.

S'engageait, avec l'aval tacite du chef de l'Etat, une petite révolution qui veut représenter une « pédagogie » à l'égard du public, mais aussi à l'égard des magistrats pour leur réinculquer, si l'on comprend bien, un peu de caractère.

Comment concrétiser ce changement ? Comment montrer que le Conseil supérieur de la magistrature entendait représenter désormais plus qu'une étape de carrière ? La solution est suggérée dès la réunion de l'Elysée, le 6 décembre, puisqu'il était demandé au ministre de la justice de faire connaître au Conseil — c'est-à-dire aux trois membres qu'il a délégués (1) — la nature et le contenu des dépêches qu'il a adressées au procureur général de Caen au sujet du dossier Tournet-Boulin-Ramatuelle. « *Nous ne jugerons*, dit le C.S.M., *que les directives* ». Le ministre ne montre aucun enthousiasme à cette suggestion, qui aboutit, en fait, à sa « comparution » devant un organisme qu'il croyait à sa dévotion. Le chef de l'Etat ne s'est pas davantage opposé à cela, et l'on peut en tirer des conclusions variées.

Non sans quelque raison, le garde des sceaux fait valoir que le secret de l'instruction sera ainsi méconnu. On peut, en effet, en discuter. Se refuser à cette discussion revient à dire que le désir de vérifier l'état d'indépendance de la magistrature l'emporte sur le secret de l'instruction, révélé en général à proportion de ce qui est violé ! C'est, objectivement, ce que réclame le Conseil supérieur de la magistrature. C'est ce qu'il a fait redire au ministre, le mardi 11 décembre, lors d'un entretien avec un délégué du C.S.M.

Il est bien vrai que, formellement, le Conseil est dépourvu de pouvoir d'investigation et qu'il n'est pas investi du pouvoir d'« évoquer » une affaire devant lui. Il n'est pas moins vrai que rien ne le lui interdit. Le nouveau pouvoir du Conseil dépend donc entièrement de l'usage qu'il fera de ce qui ne lui est pas interdit, mais qu'il découvre enfin.

On observera tout spécialement l'emploi qu'il fera désormais de ses pouvoirs disciplinaires à la lumière de ses nouveaux soucis et l'importance qu'il accordera aux accusations que porte, un peu précipitamment parfois, le garde des sceaux contre tel ou tel magistrat. Il n'est pas besoin de préciser que, dans ces conditions, le Conseil baigne dans le politique. Ce n'est en rien scandaleux, mais un rappel de la réalité. Il appartient à ceux qui, régulièrement, se plaignent des carences du C.S.M. d'aider cet organisme à satisfaire enfin à la mission que lui assigne la Constitution.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) MM. Marcel Fautz, conseiller à la Cour de cassation ; Jean-Claude Soyer, professeur de droit, et Jean Wagner, premier président de la cour d'appel de Colmar.

SCIENCES

Selon deux chercheurs français

Les atterrissages supposés des OVNI obéissent à certaines règles

Les sites d'atterrissage supposés d'OVNI (1) répondent-ils à une nécessité autre que le hasard ? La réponse est assurément oui, si l'on en croit des membres de la commission nationale de recherche sur les OVNI qui ont, mardi 11 décembre, à Paris, présenté des « *résultats scientifiques* » inédits.

Spécialiste d'aéronautique, M. Jean-Charles Fumoux, témoin lui-même en 1968 d'un « *phénomène OVNI* », avait repéré, sur une carte géographique, des sites d'atterrissage ou de « *presque atterrissage* » sur le territoire français, lors d'une « *vague d'observations* » de l'automne 1954. Par hasard, il constate que plusieurs triangles formés par trois de ces sites d'atterrissage sont isocèles. M. Fumoux étend l'analyse à quelque soixante-dix-huit sites différents et il trouve que, sur les 76 076 triangles différents que peuvent former trois points, 1 911 sont isocèles (en admettant une incertitude de 2,5 kilomètres sur la longueur des côtés des triangles).

Cette « *isocélie* » lui semblant anormale, il demande l'aide de M. Jean-François Gille, chargé de recherches au Centre national de la recherche scientifique. Celui-ci, à l'aide d'un programme informatique, vérifie les résultats de M. Fumoux et démontre, en étudiant des répartitions de points pris au hasard sur le territoire français, qu'il y a moins d'une chance sur mille pour que ce résultat soit dû au seul hasard : si c'était le cas, les points ne sauraient constituer, en moyenne, que 1 625 triangles isocèles.

Le résultat est tout à fait démonstratif pour les ufologues convaincus du fait que « *quelque chose se cache* » derrière cette répartition qui ne saurait être due au hasard. Surtout, soulignent-ils, que ces répartitions « *isocèles* » sont très couramment employées pour les plans de vol des aéronefs.

[« Ne sauront être convaincus que ceux qui veulent bien l'être », affirme M. Gille. Les sceptiques mettront assurément en doute l'ensemble des études scientifiques, si même ils consentent à s'y intéresser. Les « démonstrateurs » paraissent de bonne foi et un premier examen de leurs méthodes de calcul ne permet pas d'y trouver de faille évidente ni de prouver qu'ils ont trouvé des choses intéressantes.

Il est permis de penser et de souligner que cette démonstration ne montre rien d'autre que le fait que « la répartition des sites d'atterrissage observés n'est pas due au hasard ». Sans doute serait-il intéressant de « croiser » ces résultats avec d'autres données ; par exemple, la répartition géographique de la population française sur le territoire (correspondant à la répartition des observateurs potentiels d'OVNI) ou la répartition de phénomènes météorologiques particuliers, ou encore du degré d'humidité moyen dans l'air ou du taux de radio-activité naturelle, etc.

Qui sait si, par un de ces caprices dont le hasard a le secret, il ne serait pas possible d'y trouver des répartitions « isocèles » du même type, qui permettraient d'expliquer cette répartition curieuse des observations d'atterrissage d'OVNI ? — Y. W.]

(1) Objets volants non identifiés (Unidentified Flying Objects, ou UFO en anglais, d'où l'expression « ufologue » pour désigner celui qui croit à la réalité de ces objets).

● *Un Français président du conseil des gouverneurs de l'A.I.E.A.* — M. Bertrand Goldschmidt, ancien directeur des relations internationales du Commissariat à l'énergie atomique français, a été élu pour un an, mardi 11 décembre à New-Delhi, président du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique. — *(Reuter).*

ÉDUCATION

POUR PROTESTER CONTRE LA MODIFICATION DE LA LOI D'ORIENTATION

Le SNE-Sup lance un ordre de grève nationale pour le lundi 17 décembre

L'adoption, lundi 10 décembre, par l'Assemblée nationale d'un amendement (« le Monde » du 13 décembre) proposé par M. Rufenacht, député R.P.R. de Seine-Maritime, modifiant le mode d'élection des présidents d'université, continue à provoquer de nombreuses réactions. Le texte, qui sera examiné, mardi 18 décembre, par le Sénat (le gouvernement ayant demandé son inscription « prioritaire » à l'ordre du jour), prévoit que, seuls, les professeurs et les maîtres de conférence titulaires de l'établissement participeront à cette élection à l'exclusion de certains enseignants (maîtres-assistants, et assistants), des étudiants, des personnels administratifs, des personnalités extérieures.

Le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup-FEN) appelle les universitaires à participer, le lundi 17 décembre, à une grève nationale pour protester contre ces modifications profondes de la loi d'orientation. Le mardi 18, jour du débat au Sénat, ce syndicat prévoit d'organiser une « journée de protestation et de manifestation » à laquelle pourraient se joindre d'autres organisations syndicales.

D'autre part, le 12 décembre, à l'Assemblée nationale, M. Louis Mexandeau, député du Calvados (P.S.), a souligné que l'amendement de M. Rufenacht « ne remplissait pas la condition imposée par le règlement » de l'Assemblée nationale, précisant que cet amendement, « bien que de nature à bouleverser les conditions d'élection des présidents d'université, n'avait pas été soumis à la commission des affaires culturelles ». « Mais, a ajouté M. Mexandeau, bien entendu, il a été accepté avec empressement pas le ministre des universités au cours de la discussion *fort tardive* de la proposition. *C'est ainsi* qu'on a assassiné dans la clandestinité la loi d'orientation de 1968 qui, votée à l'initiative du R.P.R., était la seule loi instituant une véritable participation. On a fait voter M. Edgar Faure contre la loi Faure, et la droite a refait son unité dans le cimetière des libertés universitaires ! Le groupe socialiste proteste à la fois contre la disposition et contre la procédure. C'est la deuxième fois que la loi d'orientation a été mutilée dans l'irrégularité. »

M. Pierre Pasquini (R.P.R.), président de séance, a indiqué qu'il n'était « pas habilité à juger la façon dont M. Edgar Faure a ou aurait voté » et fait remarquer que, selon le règlement, la recevabilité des amendements est soumise, avant leur discussion, à la décision de l'Assemblée. Or, a-t-il précisé, la question n'a pas été soulevée lors de la séance au cours de laquelle l'amendement de M. Rufenacht a été adopté.

L'usage et la lettre

La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur comporte les dispositions suivantes concernant les conseils et les présidents d'université :

Art. 12. — *Les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités sont administrés par un conseil élu et dirigés par un président élu par ce conseil. (...)*

Art. 13. — *Les conseils sont composés, dans un esprit de participation, par des enseignants, des chercheurs, des étudiants et par des membres du personnel non enseignant. Nul ne peut être élu dans plus d'un conseil d'université ni dans plus d'un conseil d'unité d'enseignement et de recherche. (...)*

Art. 15. — *Le président d'un établissement en assure la direction et le représente à l'égard des tiers. Il est élu pour cinq ans et n'est pas immédiatement rééligible. Sauf dérogation décidée par le conseil à la majorité des deux tiers, il doit avoir le rang de professeur titulaire de l'établissement et être membre du conseil ; s'il n'est pas professeur titulaire, sa nomination doit être approuvée par le ministre de l'éducation nationale, après avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. (...)*

Seul l'article 15 est modifié à la suite du vote de l'Assemblée. Le nouvel article 15 est ainsi rédigé : *Le président d'un établissement en assure la direction et le représente à l'égard des tiers. Il est élu pour cinq ans par les professeurs et maîtres de conférences titulaires de l'établissement membres du conseil. Il doit avoir le rang de professeur ou de maître de conférences titulaire de l'établissement, et être membre du conseil.* »

[Bien qu'il y ait contradiction entre l'article 12 prévoyant que le président est élu par le conseil (y compris, donc, les représentants des assistants, des étudiants et des personnels non enseignants) et le nouvel article 15, qui exclut ces derniers du collège électoral, on indique au ministère des universités que « c'est l'usage et non la lettre qui modifiera le contenu de l'article 12 ».]

LE PARTI SOCIALISTE : « Atteinte aux libertés universitaires. »

« *Le R.P.R. a fourni à M. Giscard d'Estaing l'occasion de liquider la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, seul secteur où la participation chère au général de Gaulle avait reçu un début d'application. L'exclusion* « pour incompétence » *des maîtres-assistants, assistants, personnels administratifs, ouvriers et de service, étudiants et personnalités extérieures du choix des présidents d'université et directeurs d'U.E.R., constitue un retour en arrière et une atteinte grave aux libertés universitaires. Le parti socialiste appelle tous les universitaires et usagers de l'Université à se mobiliser dans l'union la plus large pour sauvegarder l'autonomie et la démocratie dans l'enseignement supérieur.* »

M. PIERRE MERLIN, président de l'université Paris-VIII-Vincennes : « Cinquante ans de retard. »

« *Une fois de plus, par la voie de votes-surprises, Mme Saunier-Seïté vide systématiquement de son contenu la loi d'orientation. (...) Sa politique va toujours dans le même sens : renforcer le pouvoir des enseignants les plus gradés, qui sont souvent, par voie de conséquence, les plus âgés, donc les plus traditionnels. L'Université française avait vingt ans de retard à l'arrivée de Mme Saunier-Seïté au ministère des universités, elle en aura cinquante à son départ.* »

Libres opinions

Voyoucratie

par JACK LANG (*)

AU coin des bois, ils frappent dans la nuit noire. Au petit matin, à l'Assemblée, quand chacun dort encore, ils liguent leurs gangs rivaux pour égorger un ennemi commun.

Ainsi, toute honte bue, s'ordonne à l'aube du 11 décembre le cérémonial funèbre de mise à mort de la participation dans les universités françaises. Alice pour les giscardiens, Rufenacht pour les chiraquiens, chefs de bande un instant réconciliés, heureux de leur macabre forfait, se lèchent les babines. En douce, sans qu'on y prenne garde, profitant des ténèbres, ils ont dépouillé les universités de leur dernier lambeau de démocratie : la participation des étudiants, de l'ensemble des enseignants et des personnes à l'élection des présidents. Ils seront désormais choisis par les seuls professeurs titulaires. Restauration du mandarinat, reniement de la parole donnée par le général de Gaulle en 1968, régression intellectuelle et politique ! Osera-t-il encore, le président, après ce retour en arrière, disserter sur le libéralisme avancé ? Oseront-ils encore, les R.P.R., gloser sur la participation ?

A ce détroussage des universités, les chiraquiens n'avaient pourtant rien à gagner. Alice seule bénéficie du magot. Double gain pour elle : élimination des quelques malheureux présidents indépendants et élection généralisée de présidents à sa botte ; paiement du prix de leur silence à la majorité des professeurs titulaires qui, sans broncher depuis quatre ans, acquiescent au redéploiement des moyens. Au moins tout deviendra clair : agents du ministre, dépossédés de leur autorité morale, les présidents d'université incarneront à présent l'ordre établi. En face, étudiants, enseignants de rang non magistral, personnels, identifieront plus nettement leur adversaire commun.

Politisation de la gestion des universités ? Intolérance ? Sectarisme ? Qui, si ce n'est les partis au pouvoir, en auront été, une fois de plus, les auteurs principaux ? Qu'on ne s'y trompe pas, l'acte perpétré l'autre nuit est un acte de violence : offense à l'esprit d'une loi ; insulte aux milliers d'enseignants non pourvus d'une chaire ; agression contre les étudiants. Qu'on ne s'étonne pas si une autre violence y répond un jour, et plus vite qu'on ne le croit. Il ne suffira pas alors, pour éteindre la colère, de brandir la promesse d'un nouveau texte législatif : *chiffon de papier déchiré par les gouvernements* à peine la tempête apaisée. Après ce déni de loi, personne n'y croira plus.

Réformer la loi de 1968 ? A coup sûr oui, mais en un tout autre sens. Doyen d'une faculté de droit, j'en mesure chaque jour les déficiences : non pas excès de démocratie, mais manque de libertés vraies. Elargir par l'abolition des quorums la participation étudiante, confier aux U.E.R. un véritable pouvoir d'auto-organisation, attribuer les moyens d'un authentique développement : voilà ce que beaucoup d'universitaires espèrent.

Puisse un sursaut se produire au Sénat. Puisse l'Assemblée du palais du Luxembourg infliger aux conjurés du Palais-Bourbon une leçon de moralité politique. Peut-être convieront-ils alors à leurs futures et communes agapes nocturnes un hôte trop souvent absent : la démocratie.

(*) Professeur agrégé des facultés de droit, délégué national du parti socialiste.

VENUS EN GRAND NOMBRE DE PROVINCE

Près de vingt mille instituteurs et professeurs ont manifesté dans les rues de Paris

Entre quinze et vingt mille instituteurs et professeurs ont défilé, le 12 décembre, à Paris, de la gare Montparnasse au Palais-Royal, après avoir manifesté le matin par groupes, devant les différents ministères, et pique-niqué en musique au pied de la tour Maine-Montparnasse. Les manifestants de la « marche sur Paris », venus de toute la France par trains et cars spécialement affrétés, répondaient à l'appel des organisations proches du parti communiste (1). Quelques représentants parisiens du Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.) et du Syndicat national des collèges (S.N.C., indépendant) se sont joints à la manifestation.

Le rituel aura été respecté d'un bout à l'autre de la journée. Avant la « marche » on s'est mis en jambes le matin par des rassemblements ponctuels et spécialisés (ministères de l'éducation, des universités, de la jeunesse, des sports et des loisirs) et on s'est retrouvé à midi place Raoul-Dautry pour un « pique-nique animation » où se mêlaient témoignages d'enseignants, chansons de Mouloudji, et jazz de Sydney Bechet. Le secrétaire général adjoint du SNES (Syndicat national des enseignements de second degré), M. Gérard Alaphilippe, en a profité pour accorder une interview à la télévision tchécoslovaque tandis que se mêlaient à la foule des députés du groupe parlementaire communiste — dont MM. Gilbert Millet (Gard) et Jacques Brunhes (Hauts-de-Seine) — ainsi que des membres du comité central comme MM. Guy Hermier et Michel Duffour.

Le contenu des revendications, inscrit sur la banderole de tête, donne le ton : « *Pour les moyens nécessaires au service public d'enseignement ; pour l'amélioration de la situation des personnels.* » Qui, dans le milieu scolaire et universitaire, ne souscrirait pas à ces revendications minimales à la fois imprécises et tous azimuts ?

On a ressorti les « grosses têtes » de MM. Giscard d'Estaing, Barre, Ceyrac, Beullac, déjà utilisées à plusieurs reprises dans des manifestations similaires, mais on s'est efforcé d'innover aussi avec un « char » dédié aux « *SES* (section de l'éducation spécialisée) *de France en fête* » : une machine à coudre géante posée sur le plateau d'un camion suivi par des « profs fantômes » enfagotés de drap blanc.

Sur l'air de la Carmagnole

Le plus difficile c'est de trouver des slogans qui renouvellent l'inusable : « *Des crédits pour l'école, pas pour les monopoles* ». Les instituteurs des quelque vingt-cinq sections départementales à majorité « Unité et action » s'en prennent aux effectifs surchargés *(« Grille Guichard au rencart, vingt-cinq élèves par classe »)* et aux sanctions prises contre les réfractaires *(« A bas la loi sur le service fait »)*. Les professeurs de collège crient « *Pas d'horaires amputés, le soutien en plus* ». Les professeurs d'éducation physique proclament : « *Sauvons le sport scolaire du mercredi* » ou s'en prennent à leur ministre : « *Soisson voleur ! rends-nous notre troisième heure* » (d'animation sportive).

Et tous, sur l'air de *la Carmagnole* ou du *Chat noir*, prennent la défense des maîtres auxiliaires ou ridiculisent leurs administrations de tutelle. Quelques-uns crient : « *Non à la réduction des vacances d'été !* » ou scandent : « *Un salaire décent, c'est un salaire qui monte !* ». Le seul slogan véritablement ancré dans l'actualité brûlante est celui-ci : « *Giscard, des diamants pour l'enseignement !* » scandé à pleins poumons sur le boulevard Saint-Germain.

On a bien marché, au soleil, sans incident... et sans même chanter *l'Internationale*. On peut annoncer « *entre quarante-cinq mille et cinquante mille* » manifestants. « *C'est un grand succès* », clame le haut-parleur d'une camionnette en invitant à la dispersion place du Palais-Royal. Les « *diviseurs de la gauche* » — comme les appelle le secrétaire général de la FEN, M. André Henry — sont satisfaits : la FEN et le SNI, majoritaires, ne font pas mieux lorsqu'ils appellent à manifester. On s'en souviendra au prochain congrès de la FEN à Toulouse.

ROGER CANS.

(1) L'initiative de la « marche » revient aux instituteurs des sections départementales du SNI-P.E.G.C. (Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège) animées par la tendance Unité et Action de la FEN. Avaient de leur côté appelé à la « marche » d'autres syndicats de la FEN, notamment : SNES, SNEP, SNE-Sup, SNETAP, S.N.P.E.N., S.G.P.E.N. ; la C.G.T., représentée par le S.N.E.T.P. et les unions départementales. La S.G.E.N.-C.F.D.T. et le S.N.C. n'appelaient pas à manifester, mais ont laissé toute latitude à leurs sections pour se joindre à la marche.

● *Le ministère de l'éducation* a annoncé, samedi 8 décembre, « *qu'aucune nouvelle matière ne sera introduite en 1980 aux épreuves du baccalauréat* », et que les « *rumeurs* » qui avaient circulé à ce sujet étaient sans « *fondement* ».

RELIGION

APRÈS LES GRIEFS EXPOSÉS PAR JEAN-PAUL II

Le Père Arrupe invite les jésuites à une sorte d'autocritique

L'allocution prononcée par Jean-Paul II le 21 septembre dernier devant les supérieurs de la Compagnie de Jésus, reçus en audience privée, au cours de laquelle le pape avait invité les jésuites à « porter remède, avec la fermeté nécessaire, à des déficiences déplorables » (« le Monde » daté 23-24 septembre), a déclenché de nombreuses rumeurs, rapportées surtout par la presse italienne, concernant la nature de ces « déficiences ».

Une lettre envoyée par le Père Pedro Arrupe, Père général de la Compagnie, à tous les supérieurs majeurs, le 19 octobre, remet les choses en perspective.

Les langues vont bon train. *« De nombreux jeunes jésuites aux Etats-Unis ne croient pas à la vie surnaturelle, ni que Jésus est le fils de Dieu, et ne vont même pas à la messe le dimanche » ; « certains jésuites, à des postes élevés, ont accepté une analyse marxiste de la société » ; « le pape est bouleversé par l'abaissement général des critères de morale sexuelle dans la vie religieuse, notamment en ce qui concerne l'homosexualité, et par l'absence de fidélité envers le Vatican. »*

Tels sont les commentaires livrés à la presse par certains milieux du Vatican hostiles aux jésuites. Pour y couper court, et pour prévenir les désirs de Jean-Paul II, le Père général des jésuites, le Père Pedro Arrupe, a envoyé une lettre à tous les supérieurs majeurs de la compagnie afin de susciter « *une réflexion attentive et approfondie* ».

Après avoir rappelé l'« *appréciation élogieuse de la vie religieuse et apostolique de la compagnie* » faite par le pape, le Père Arrupe en vient aux « *déficiences que nous avaient déjà signalées Paul VI et Jean-Paul Ier, et que nous avons reconnues sincèrement et cherché à corriger* ».

« *Je reconnais la complexité des questions*, poursuit le Père Arrupe. *Le caractère délicat des problèmes personnels, la difficulté des situations nouvelles, ambiguës, conflictuelles..., et je suis le témoin privilégié de votre bonne volonté illimitée et de la pureté d'intention qui vous guide, comme vos prédécesseurs, dans le gouvernement. Cependant, ce rappel trois fois répété par les souverains pontifes ne laisse place à aucun doute : c'est le Seigneur lui-même qui, dans son amour, mais aussi avec insistance, attend de nous quelque chose de mieux.* »

Le Père Arrupe ajoute :

« *Nous ne pouvons attendre davantage. Et cela ne veut pas dire que nous n'avons pas fait de grands efforts auparavant ni que nous n'avons pas obtenu bien des résultats positifs en de nombreux domaines. Le nier serait très injuste. Cependant, si nous examinons objectivement les remarques des pontifes romains, nous devons conclure que ce que nous avons fait n'est pas suffisant, et l'adoption des mesures recommandées par les dernières congrégations générales pour le renouveau profond de la compagnie se poursuit à un rythme beaucoup trop lent.*

» *Le pape attire l'attention des supérieurs de la compagnie sur les points suivants : tendances sécularisantes, austérité et discipline de la vie religieuse et communautaire, fidélité au magistère en matière de doctrine, caractère sacerdotal de notre travail apostolique. En outre, il fait mention du soin spécial que nous devons accorder à la formation spirituelle, intellectuelle et apostolique des jeunes jésuites.* »

Le Père Arrupe demande ensuite aux supérieurs majeurs de tenir « *des réunions extraordinaires pour examiner l'état* » de leur province, puis de lui écrire individuellement au début de 1980. Aux supérieurs locaux, le père général demande de mener une enquête sur les points soulevés par le pape : « *tendances sécularisantes (...), rapports pleins d'ambiguïté avec d'autres personnes, fautes dans l'observance des vœux* ».

« *Je voudrais aussi*, conclut le Père Arrupe, *que les supérieurs locaux veillent à ce que chaque membre de leur communauté fasse le point sur ses propres attitudes, ses paroles ou actions, en fonction des désirs exprimés par le Saint-Père.* »

LE PRIMAT DES PAYS-BAS PREND VIGOUREUSEMENT LA DÉFENSE DU PÈRE SCHILLEBEECKX

A la veille de la comparution du théologien belge Edouard Schillebeeckx devant la Congrégation pour la doctrine de la foi, à Rome, ce jeudi 13 décembre, le cardinal Johannes Willebrands, archevêque d'Utrecht et primat des Pays-Bas, a pris la défense du professeur de la faculté de théologie de Nimègue. Une pétition de soutien en faveur du théologien a été signée par plus de soixante mille Néerlandais.

Interviewé par la télévision, le primat des Pays-Bas a fait l'éloge du professeur Schillebeeckx, qui, a-t-il dit, « est l'un des rares théologiens dans l'Eglise d'aujourd'hui, qui connaisse encore la grande tradition de la théologie ». L'archevêque d'Utrecht s'est dit convaincu de la fidélité à l'Eglise et de la foi du Père Schillebeeckx, ajoutant que « personne n'avait le droit de qualifier d'hérétique un homme d'une telle qualité ».

● *L'ordination du premier « diacre-professeur ».* — M. Jacques Fabre a été ordonné, samedi 8 décembre, à Amiens, diacre pour le service en université par Mgr Géry Leuliet, évêque du diocèse. Il est le premier diacre permanent dans la Somme et le premier « *diacre-prof* » comme il s'appelle lui-même. M. Jacques Fabre est marié, père de trois enfants, assistant de géologie à l'U.E.R. de sciences. En tant que militant syndical, il participe à l'activité des organismes consultatifs de l'université, ainsi qu'à la mission étudiante. — *(Corresp.)*

MÉDECINE

L'Académie a décerné ses prix annuels

Lors de sa séance du mardi 11 décembre, l'Académie de médecine a décerné ses prix annuels, et notamment : le prix Prince-Albert-Ier-de-Monaco (1 670 F) au professeur Michel Richard, de Vernaison, pour ses « *travaux de biologie cellulaire* »; le prix André-Batel-Rouvier (1 240 F) partagé entre le docteur Françoise Henri-Papillon, de Bourg-la-Reine, et le docteur Gisèle Stanislas-Leguern, de Paris, pour leurs « *travaux de recherches sur la tuberculose* »; le prix Etienne-Chabrol (1 000 F) au docteur Jacques Alliet, de Caen, pour sa « *contribution à l'étude ultrastructurale de l'hépatocyte humain stéatosique* »; le prix Maurice-Chevassu (7 650 F) au docteur Philippe-Pinto, de Paris, pour ses « *travaux sur les hyperplasies nodulaires focales du foie* »; le prix Cordier (8 935 F) aux docteurs Antoine Dufour, de Rennes, et Michel Barth, de Strasbourg, pour leur « *radiologie des voies urinaires* ».

D'autre part, l'Académie a décerné le prix Docteur-Darolles (13 000 F) au professeur Francis Puisieux, de Maisons-Alfort, pour son « *étude de l'intérêt de nouvelles méthodes de formulation dans l'activité pharmacologique des diverses préparations galéniques* »; le prix Yvonne-Foulley (14 630 F) au professeur Jean-Bernard Le Pecq, de Paris, pour son ouvrage *Rôle des phénomènes d'intercalation au sein des molécules macronucléiques dans le conditionnement des effets antitumoraux*; le prix Léon-Launoy (7 800 F) partagé entre le professeur Philippe Gayral, de Paris, pour ses « *travaux de parasitologie concernant l'étude de nouveaux composés molluscicides et de l'activité filaricide de composés organophosphorés ou d'hétérocycles nitrés* », et le docteur Patrick Netter, de Nancy, pour ses « *travaux de pharmacologie de la phénylbutazone* »; le prix Lian (3 000 F) au docteur Danielle Herrbach, de Paris, pour ses « *travaux de cardiologie* »; le prix Paul-Matthieu (100 000 F) au professeur Claude Paoletti, de Paris, pour ses « *travaux sur les mécanismes d'action des cancérogènes chimiques et des agents chimiothérapeutiques antitumoraux* »; le prix du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs (3 000 F) au professeur Pierre Harrichaux, d'Amiens, pour ses « *travaux et son activité dans le domaine de la biologie et de la médecine du sport* »; le prix Gustave-Roussy (13 100 F) au docteur Marie-Anne Bach, de Paris, pour son ouvrage sur « *l'effet curatif du facteur thymique sur le sarcome M.S.V. de la souris athymique* ».

Enfin, l'Académie a décerné le prix de la Société des eaux minérales d'Evian-les-Bains, au professeur Jean Savel, de Paris, pour ses « *travaux de parasitologie* »; le prix de la Société parisienne d'expansion chimique, au professeur Roger Boulu, de Paris, pour ses « *travaux de pharmacodynamique* », le prix de l'Union nationale des caisses chirurgicales mutualistes, au professeur Jean-Michel Dubernard, de Lyon, pour ses « *travaux sur la greffe du pancréas* »; le prix de la Ville de Paris (5 000 F) au docteur Carole Mettey, de Paris, pour sa « *contribution à l'analyse socio-économique des toxicomanies. Les exemples de l'alcool et du tabac* ».

RADIO-TÉLÉVISION

A voir

Vendredi sur FR 3

« Année de l'enfance, année des larmes »

Dans à peine plus de quinze jours, ce sera fini de l'année de l'enfance, année de sang et de larmes, de torture et de famine. En 1980, l'enfance brisée, mutilée, assassinée, de Santiago à Calcutta, de Battambang à Bangui, on en parlera moins, on l'évoquera en passant, sans en faire tout un plat. D'ailleurs, au Cambodge, des enfants de moins de cinq ans, il n'y en a pas, il n'y en a plus. On l'a su, on s'est ému ; bientôt, on n'y pensait déjà plus. La tragédie, le suspense étaient ailleurs, orchestrés par l'ayatollah Khomeiny devant l'ambassade américaine à Téhéran.

Parmi les otages, de jeunes « marines » dont l'un — on aurait cru un Iranien — est apparu l'autre soir sur nos écrans de télévision. Demain, ce sera le 14 décembre — Noël n'est pas très loin, — « Le nouveau vendredi » nous emmènera, simple coïncidence, aux Etats-Unis, chez les parents de ce garçon, de braves gens étranglés d'appréhension et d'incompréhension. Ils prient pendant que sonnent à toute volée, à travers tout le pays, tous les dimanches à midi, les cloches de l'espoir et de la paix.

FR 3 présente là un numéro spécial, tragique bilan des douze mois écoulés. A voir, oui, à voir absolument. C'est un devoir, c'est une obligation morale. Car enfin, souvenez-vous, il y a quoi ? même pas trente-cinq ans, au moment du procès de Nuremberg, dans l'horreur révélée, ou plutôt confirmée, de l'enfance gazée, brûlée, bombardée, de l'enfance déportée, déplacée, déracinée, on s'était promis que jamais plus ça ne recommencerait.

Et regardez où on en est, regardez, au Nicaragua, ces gosses jouant avec des mitraillettes en bois aux soldats, ces gosses dont les aînés, à peine âgés de treize à quatorze ans, ont participé — combien y ont laissé leur petit bout de vie ! — au combat contre le dictateur Somoza. Ecoutez le sénateur Mac Bride, prix Nobel et prix Lénine de la paix, faire, sur l'invitation de Jean-Marie Cavada, le compte des régimes démocratiques. Sur cent cinquante-deux pays inscrits aux Nations unies, il n'en trouve que trente-cinq à quarante. En taillant large, a-t-il précisé.

C'est bien là qu'est le drame. Dans ce monde de violence et d'arbitraire, également dénoncé avec passion par Dom Helder Camara, évêque de Recife, dans ce monde dont les deux tiers sont peuplés d'êtres vivant, pour reprendre son expression, dans des conditions sous-humaines, les premières victimes de la folie sanguinaire des hommes, ce sont les petits d'hommes.

Devant tant d'horreurs inscrites (— idée géniale et terrible —) dans le rond du Cirque d'hiver, sous le regard aveugle et circulaire de clowns blancs, de clowns tristes, étagés en gradins, devant tant de honte et d'injustice, on se sent — et c'est ça le plus insupportable — complètement désarmé. Que faire, que dire ? Comment être sûr que l'aide apportée au Cambodge arrivera à destination ? Ne peut-on pas, ne doit-on pas intervenir ? Quand un chef de famille martyrise, en Occident, ses enfants, les voisins, à présent, s'émeuvent, se dérangent, appellent les gendarmes. On arrache la victime à son bourreau. Quand un chef d'Etat totalitaire massacre ou laisse crever de faim son peuple ou celui du voisin, le concert des nations se met en sourdine pour déplorer ou simplement ignorer une situation qui ne regarde personne, paraît-il, et qui, cependant, déshonore chacun.

CLAUDE SARRAUTE.

Jeudi 13 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 40 Tournoi des jeunes musiciens.
Les demi-finales.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Vos impôts locaux.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Mon ami Gaylord.
(Dernier épisode), de P. Goutas, avec R. Trembleau, S. Fennec, C. Barbier, P. Boutron.
21 h 30 L'événement.
Emission d'Henri Marque et Julien Besançon. *Au sommaire : Fort-Bragg, une base américaine en état d'alerte ; Téhéran, la vie continue ; La fusée Ariane ; Les ministres et le stress.*
22 h 25 Questionnaire, émission de J.-J. Servan-Schreiber.
Susan Sontag, écrivain.
Portrait d'une intellectuelle américaine.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les grands partis politiques : l'opposition (le parti communiste).
20 h Journal.

20 h 35 Dramatique : Une femme dans la ville.
D'après le roman de J. Cabanis. Adaptation J. Desclercs et J. Trefouel. Avec D. Delorme, M. Robin.
A quarante-cinq ans, Juliette, dont l'amant vient de mourir, se retrouve seule et démunie. Tous les clichés sont réunis. Que fait Danièle Delorme dans cette bluette ?

22 h 5 Magazine : Première.
Le flûtiste Andras Adorjan interprète : Fantaisie *de Fauré,* Orphée *de Gluck,* Sequenza *de L. Berio,* Fantaisie pastorale hongroise *de F. Doppler.*
22 h 35 Chefs-d'œuvre en péril.
Spécial prix.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Le bébé de maman ; Entrons dans l'espace du peintre Louttre B.
18 h 55 Tribune libre.
L'Institut international des droits de l'homme.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : Balayer la terre.
20 h Les jeux.
Les Shadoks.
20 h 35 Cinéma (un film... un auteur) : Police Python 357.
Film français d'A. Corneau (1975), avec Y. Montand, S. Signoret, F. Périer, S. Sandrelli, M. Carrière (rediff.)
A Orléans, un inspecteur de police est chargé d'enquêter sur le meurtre d'une jeune femme qui était sa maîtresse. Le criminel est son supérieur hiérarchique, autre amant secret de la morte, mais les soupçons se portent sur l'inspecteur.
Film noir français de grand style, réaliste et psychologique. Monde glauque de la province et du pouvoir bourgeois, métamorphose d'un policier pris au piège, superbe interprétation.
22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : vaccination d'aujourd'hui et de demain.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Sur les ruines de Carthage », de R. Kalisky, avec R. Rimbaud, J.-P. Miquel et C. Laborde.
22 h. 30, Nuits magnétiques : lieux et objets chargés.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Des notes sur la guitare : œuvres de Ferandiere, Carulli, Carcassi, Legnani, Aguado, Coste et Diabelli.
20 h. 30, Musique à découvrir : concert en direct de l'auditorium 105 de la maison de Radio-France. « Quintette » (Prokofiev) ; « Duo pour violon et piano » (Martinu) ; « Cantate de l'Enfant et de la Mère » (Milhaud) ; « Remember pour alto et violoncelle » (B. Jolas) ; « Musica dell'arte » (G. Calvi), par les Solistes de Marseille, dir. Devy Erlih.
22 h. 30, La musique se livre : « Révolution musicale », de J.-Y. Bosseur ; 23 h., Shakespeare, musique et magie : œuvres de Debussy, Berlioz, Reimann, Sibélius, Tippett, Purcell, Martin et Mozart ; 1 h., Douces musiques.

Vendredi 14 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h Top douze heures.
12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
17 h 45 TF 4.
18 h 15 Un, rue Sésame.
18 h 40 Tournoi des jeunes musiciens.
Les demi-finales.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Les locataires n'ont pas que des obligations, ils ont aussi des droits.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Au théâtre ce soir : « Une nuit chez vous... Madame ».
Comédie en trois actes de J. de Létraz, avec C. Marin, J. Bonnet, O. Lahaye, N. Musard, M.-Ch. Adam, J. Balutin.
Les joies et les conventions du vaudeville.
22 h 45 Pleins feux.
Emission de *José Artur.*
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : l'Automne d'une femme.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui, madame.
Les coulisses de nos commerces.
15 h Feuilleton : le Fugitif.
16 h Quatre saisons.
16 h 55 Exposition au Grand Palais.
L'art européen à la cour d'Espagne au dix-huitième siècle.
17 h 20 Fenêtre sur...
Gros plan sur Sophia Loren.
17 h 50 Récré A 2.
Les Bubbles ; Zanett ; Le prince et le pauvre.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Orient express.
De P.-J. Rémy. Réal. : D. d'Anza. Avec : St. Audran, R. Brazzi, W. Preiss. Premier épisode : « Marie ».
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Les publicitaires sont-ils des diables.
Mmes F. Holtz-Bonneau (« Déjouer la publicité »), B. Lavoisier (« Mon corps, ton corps leur corps) ; MM. L. Elva (« Pub ») ; B. Moors (« Comment réussir sa publicité avec un petit budget ») ; J. Feldman (Pour « L'argent fait le bonheur », d'A. Godard et F. Pedron).
22 h 50 Journal.
22 h 55 Ciné-club (cycle moyen métrage) : la Rosière de Pessac.
Film français de Jean Eustache et Françoise Lebrun (1968). Avec les habitants de Pessac (Gironde). (N., rediff.)
A l'écart des événements qui agitent Paris et la France en mai-juin 1968, l'élection annuelle d'une rosière et les festivités d'usage dans une ville de province, selon une coutume remontant à 1896.
Le premier reportage — et le meilleur — de Jean Eustache sur un phénomène sociologique, dont la version 1979 a été présentée le 7 décembre.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Conte du folklore japonais ; Des livres pour nous.
18 h 55 Tribune libre.
L'Union des femmes françaises.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Bucky et Pepito : Le jour des crêpes.
20 h Les jeux.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 V 3 - Le nouveau vendredi : Année de l'enfance, année des larmes.
Réalisation Pierre Desfons.
Les grands événements de l'année tels qu'ils ont été vécus par les enfants. Tournés au Cambodge, à Calcutta, en République Centrafricaine, au Chili, au Nicaragua, en Iran (les enfants des otages américains), en France, ces reportages sont commentés par des personnalités.
22 h 15 Dramatique : Un cheval dans le béton.
Scénario et dialogues : J.-P. Rouland et C. Olivier ; réal. : F. Planchon ; avec R. Gignoux, Y. Stahl, P. Bru, S. Bloch.
Dans une vieille ferme d'Alsace vit un homme avec une jument. Des promoteurs convoitent le terrain.
[N.D.L.R. — Par suite d'une erreur de transmission, le résumé de cette émission publié dans le Monde-Dimanche du 9 décembre était erroné.]
23 h 15 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : la sociobiologie a-t-elle un avenir ?
8 h. 32, Flaubert à vif : le livre du monde.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge : « Staline », d'H. Carrère d'Encausse.
11 h. 2, Musique et scène.
12 h. 5, Agora : « les Français et le nouveau divorce », avec le président Drouet.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Soliste : Eva Osinska, piano.
14 h., Un livre, des voix : « Sporade », de J. Biot.
14 h. 42, Un homme, une ville : Cervantes, à Toboso, Madrid et Tolède.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique.
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les prix Nobel de physique et de chimie.
20 h., « La Prophétesse embastillée », par R. Auguet, avec J.-R. Armogathe, M. Cariou, H. Himmelfard, R. Mandrou.
21 h. 30, Black and blue : vivre aux Etats-Unis.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien-Musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, Le matin des musiciens : Beethoven, « Concerto pour piano » K. 595 (Mozart) ; « Sonate Hammerklavier » (Beethoven) ; « Siegfried Idyll » (Wagner) ; « Trio en mi » (Haydn) ; Musique en vie : « Quatuor », opus 131 (Beethoven), par le Quatuor Talich ; « Symphonie » (Webern) ; « Pièces pour clarinette et piano » (A. Berg).
12 h., Musique de table : Musique de charme. « Concerto pour violon n° 1 » (Bartok) ; « Concerto n° 2 » (Scarlatti) ; 12 h. 35, Jazz classique : la chanson de Louis Armstrong ; 13 h., Les métiers de la musique : les accompagnateurs ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : Les chants de la terre ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée (pour les enfants de sept à neuf ans) ; 15 h., Jean Sibelius : « Concerto pour violon » ; 15 h. 30, Musiques d'ailleurs : « Italie » (2), « Grand Duo » (Bottesini) ; « Divertimento » (Busoni) ; « Sonate pour harpe » (Casella) ; « Récréation concertante » (Petrassi) ; 16 h. 30, « le Tombeau de Scriabine » (Kelkel) ; grands solistes : Yehudi Menuhin.
18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la terre.
20 h. 20, Concert (émis de Sarrebrück) : « Suite de danses du Moyen Age » (Niehaus) ; « Concerto pour cor et orchestre en mi bémol majeur » K. 417 (Mozart) ; « Manfred », poème symphonique (Tchaïkovski), par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. Guido Ajmone-Marsan, avec H. Baumann, cor.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires, concert de musique slave Willem Mengelberg : « Dans les steppes de l'Asie centrale » (Borodine) ; « Concerto pour violoncelle » (Dvorak) ; « Symphonie du Nouveau Monde » (Dvorak) ; 0 h. 5, Les musiques du spectacle.

DOCUMENTATION

Sciences de la vie

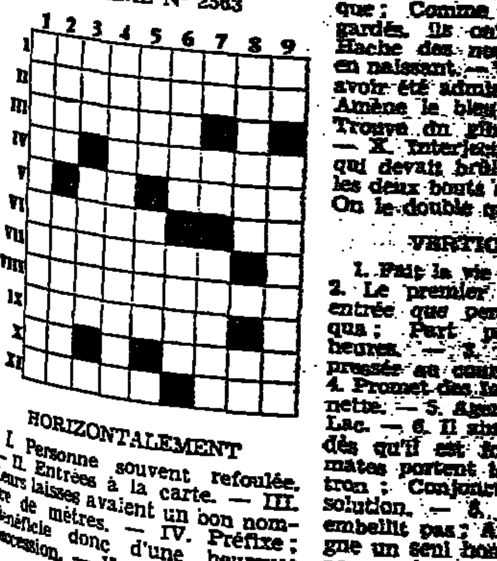
AIDE SOCIALE

BIBLIOTHÈQUES SONORES POUR AVEUGLES ET MAL-VOYANTS

LES TRAVAIL...

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 2563



HORIZONTALEMENT



INFORMATIONS «SERVICES»

DOCUMENTATION

Sciences de la vie et société

La Documentation française vient de publier les ouvrages suivants :

— Sciences de la vie et société, *rapport au président de la République, par François Gros, François Jacob, Pierre Royer. Le volume, 1979, 288 p., 35 F.*

— es Finances du secteur public local, hôpitaux publics, organismes d'H.L.M. et S.E.M. d'aménagement, de rénovation et de construction, 1976. *Analyse financière. Synthèses nationales et régionales. Le volume, 1979, 206 p., 19 F.*

— La France et les Français, *vus par Piem et F. Tomiche. Le volume, 1979, 144 p., ill., 37 F.*

— Guide pratique de la duplication et de l'impression. *Le but de ce guide est de faciliter le choix d'un équipement de reproduction des documents. Le volume, 1979, 100 p., 28 F.*

— Répertoire français des emplois. Cahier 10 : les emplois types de transport et de la manutention. *Le groupe d'emplois étudié dans ce cahier publié par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications couvre l'ensemble des activités professionnelles (51 fiches descriptives) concourant au déplacement des personnes ou des produits, ou à la manipulation de ces derniers, quelque en soient la destination et l'usage. Le volume, 1979, 50 F.*

— Construire aujourd'hui. *Au moment du lancement de la campagne « 1 000 jours pour l'architecture » (1 000 jours de débats, expositions, colloques, rencontres entre ceux qui font l'architecture et ceux qui la commandent ou qui l'utilisent), le ministre de l'environnement et du cadre de vie publie cette brochure consacrée à l'architecture et à la construction.* Environnement et cadre de vie, *n° 6, octobre 1979, 64 p., 12 F.*

— *Publications de l'éditeur officiel du Québec.* Unions monétaires et monnaies nationales. *Une étude économique de quelques cas historiques. Par Henri-Paul* Rousseau. *Le volume, 1979, 236 p., 30 F.*

— Les Avantages et les coûts *des différentes options moné*taires d'une petite économie ouverte. Un cadre analytique. *Par Bernard Fortin. Le volume, 1979, 12 F.*

— Etudes des possibilités de rapprochement économique entre le Québec, le Canada et les pays scandinaves. *Par Luc-Normand Tellier. Le volume, 1979, 250 p., 18 F.*

— Répertoire administratif du Québec. *1979. Le volume, coll. « L'Etat et le citoyen », 1979, 34,50* F.

● *Ces publications sont en vente : à la librairie de la Documentation française, 31, quai Voltaire, Paris (7e) et dans toutes les grandes librairies ; à l'agence régionale de la Documentation française, 165, rue Garibaldi, Lyon (3e), ou par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex ; telex : Docfran Paris 204 826.*

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 13 décembre à 0 heure et le vendredi 14 décembre à 24 heures :

Un très rapide courant perturbé continuera à circuler de Terre-Neuve à l'Europe occidentale. Dans ce courant, la perturbation pluvieuse qui affectait jeudi matin nos régions septentrionales achèvera de traverser le sud et l'est du pays vendredi. Une autre zone pluvieuse, avec des vents parfois violents, commencera d'affecter l'ouest de la France dans la nuit de vendredi à samedi.

Vendredi, la zone très nuageuse associée à la première perturbation se situera le matin des Pyrénées centrales et du golfe du Lion aux Vosges et aux Alpes avec des pluies (neige en moyenne et haute montagne). Le soir, cette zone perturbée achèvera de traverser le sud et le sud-est du pays ; elle atteindra la Corse, tandis que le vent s'orientera au nord-ouest sur le pourtour du golfe du Lion en devenant assez forts.

Sur le reste de la France, le temps sera ou deviendra plus variable avec alternances d'éclaircies et de passages très nuageux accompagnés d'averses, plus marquées sur la moitié nord et sur le relief. Cette instabilité s'atténuera par l'ouest, surtout le soir, à l'approche d'une nouvelle zone pluvieuse, qui abordera la France par l'ouest dans la nuit avec un nouveau renforcement sensible des vents de sud-ouest.

Les températures minimales seront en baisse sur la moitié nord-ouest. Les températures maximales seront généralement en baisse, mais resteront cependant supérieures aux normales saisonnières.

Le jeudi 13 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 010,9 millibars, soit 758,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 15 et 2 degrés ; Biarritz, 17 et 13 ; Bordeaux, 14 et 9 ; Brest, 12 et 10 ; Caen, 11 et 10 ; Cherbourg, 10 et 9 ; Clermont-Ferrand, 10 et 0 ; Dijon, 9 et —1 ; Grenoble, 10 et —2 ; Lille, 8 et 5 ; Lyon, 13 et 0 ; Marseille, 12 et 0 ; Nancy, 7 et 0 ; Nantes, 13 et 12 ; Nice, 20 et 7 ; Paris-Le Bourget, 10 et 6 ; Pau, 17 et 10 ; Perpignan, 16 et 5 ; Rennes, 12 et 11 ; Strasbourg, 7 et —1 ; Tours, 11 et 8 ; Toulouse, 14 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 5 degrés ; Amsterdam, 4 et 2 ; Athènes, 18 et 10 ; Berlin, 1 et —5 ; Bonn, 4 et —2 ; Bruxelles, 6 et 4 ; Le Caire, 20 et 10 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, —3 et —8 ; Genève, 7 et —3 ; Lisbonne, 17 et 14 ; Londres, 10 et 10 ; Madrid, 13 et 4 ; Moscou, —2 et —16 ; Nairobi, 27 et 16 ; New-York, 16 et 9 ; Palma-de-Majorque, 18 et 3 ; Rome, 16 et 2 ; Stockholm, —6 et —14 ; Téhéran, 13 et 6.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 13 décembre 1979 :

DES DECRETS

● Portant statuts particuliers des greffiers en chef et des secrétaires-greffiers des conseils de prud'hommes et fixant les dispositions transitoires relatives à l'intégration des secrétaires et secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes.

● Relatif aux modalités de recrutement d'agents contractuels de conseil de prud'hommes en application de la loi du 18 janvier 1979 portant modification des dispositions du titre premier du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes.

● Modifiant le décret du 15 novembre 1954 portant majoration d'allocation d'aide sociale.

UNE LISTE

● Des élèves ayant obtenu le diplôme de l'Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales.

AIDE SOCIALE

BIBLIOTHÈQUES SONORES POUR AVEUGLES ET MAL-VOYANTS

Le développement des techniques modernes d'enregistrement n'a pas rendu inutile l'étude du Braille. Mais l'intérêt, tant au point de vue des loisirs que de l'étude des bibliothèques sonores, est indiscutable.

L'Annuaire des associations, établissements et organisations pour les aveugles et les mal-voyants, publié par les Auxiliaires des aveugles (19, rue du Général-Bertrand, 75007 Paris. Tél. : 306-39-68 et 783-26-55), fournit la liste exhaustive des associations qui effectuent des enregistrements bénévoles. En voici quelques-unes :

L'Association Valentin-Haüy, 5, rue Duroc, 75007 Paris ; tél. 734-07-90. — Le Groupement des intellectuels *aveugles et amblyopes*, 5, avenue Daniel-Lesueur, 75007 Paris ; tél. 566-07-07 (1). — L'Institut national des jeunes aveugles, 56, boulevard des Invalides, 75007 Paris ; tél. 734-57-44. — L'Association des donneurs de voix, B.P. 3482, 59019 Lille Cedex, dont l'antenne parisienne se trouve 19, rue Blanche, 75009 Paris.

(1) Le G.I.A.A. s'adresse à des bénévoles pour l'enregistrement de journaux ou de revues et entre autres la sélection hebdomadaire du *Monde*, *le Monde de l'éducation*, *le Monde de la musique*.

LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS VONT RECEVOIR DES INDEMNITÉS DE FORMATION

Les travailleurs reconnus handicapés vont bénéficier d'une rémunération égale à leur salaire antérieur et calculée dans les limites d'un certain plafond lorsqu'ils suivent un stage de formation. Un décret a été publié en ce sens par le *Journal officiel* du 5 décembre.

D'autre part, sont assimilés aux travailleurs privés d'emploi les jeunes handicapés à la recherche d'un premier emploi qui suivent un stage de rééducation ou de formation dans un centre agréé.

Selon le code du travail, est considéré comme travailleur handicapé (art. L 323-10) toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physiques ou mentales.

Le nouveau décret étend ainsi aux handicapés le bénéfice des rémunérations versées aux stagiaires travailleurs salariés, et notamment le versement de 70 % de l'ancienne rémunération pour les actions de formation dans le cadre du Fonds national de l'emploi et 90 % du SMIC pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi.

VENTES

LES MEILLEURES DES MAUVAISES ACTIONS

Les actions des chemins de fer russes, les obligations des compagnies coloniales et autres titres périmés ont retrouvé une nouvelle cote avec la première vente organisée, à l'hôtel Drouot rive gauche, par Mes Ribault-Menetière et Lenormand. Ils étaient assistés du seul expert en la matière, M. de Saint-Hippolyte, fondateur d'un club de scripophilie (nom adopté en Grande-Bretagne à la suite d'un concours parmi les collectionneurs de vieux papiers).

La plupart des objets mis aux enchères ont dépassé les estimations, d'ailleurs très approximatives. On a donné 25 000 francs (plus les frais) pour une action datée 1751 de la compagnie royale de Toledo-Unida, et 23 000 francs pour un des titres les plus anciens, une action de la San Fernando de Sevilla, soit 5 000 francs de plus que le précédent record établi à Londres l'an dernier. La plupart des autres titres qui se sont enlevés au-dessus de leur valeur d'émission ont obtenu des enchères de 50 à 200 francs, selon leur rareté, leur graphisme et leur état de conservation.

A la suite de l'Allemagne fédérale et de la Grande-Bretagne, le virus de la scripophilie commence à gagner la France.

Après cette vente, les actions et obligations considérées alors comme sans valeur vont sortir des coffres et des greniers. Mais que l'on ne se fasse pas trop d'illusions : 90 % de ces vieux papiers ne valent encore que 1 ou 2 francs.

JEAN BEDEL.

PARIS EN VISITES

« Manufactures des Gobelins, de Beauvais, de la Savonnerie », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins (Mme Meyniel).

« Bibliothèque nationale », 15 h., 58, rue de Richelieu (Mme Bachelier).

« Le Musée Carnavalet », 15 h., 23, rue de Sévigné (Mme Bouquet des Chaux).

« Hôtel Arturo-Lopez », 15 h., 12, rue du Centre à Neuilly (Mme Legregeois).

« La France de Henri II », 15 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires (Mme Thibaut).

« La Franc-Maçonnerie », 15 h., 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis », 15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile (Le Vieux-Paris).

« Exposition Picasso », 14 h. 45, Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

19 h., Plaza-Opéra, 2, boulevard de la Madeleine : « Explosive jeunesse inquiète » (Agence mondiale d'information), entrée libre.

17 h., amphithéâtre d'honneur de l'Ecoles des beaux-arts, rue Bonaparte, Mme Maggie Keswick : « Le jardin chinois » ; 18 h., M. Charles Jencks : « Le langage de l'architecture du post-moderne au moderne tardif ».

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « La Bhagavad et les voies du yoga » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

21 h., Centre-Huit, 8, rue de la Porte-de-Buc, Versailles, Père Ponchaud : « S.O.S. Cambodge. Les camps de réfugiés en Thaïlande ».

VIE QUOTIDIENNE

LES DROITS DES NATURALISÉS

L'Union nationale des Français d'outre-mer (6, rue Papère, 13001 Marseille) informe tous les étrangers :

● Qui, au cours de la guerre 1939-1945, ont accompli les services militaires et ont appartenu à une unité combattante soit des pays du Commonwealth, de la Pologne, du Danemark, de la Belgique, des Etats-Unis, de la Hollande, du Luxembourg, de la Grèce, de la Yougoslavie, de l'U.R.S.S., à des dates fixées par décret,

● Et qui ont aujourd'hui acquis la nationalité française, qu'ils sont en droit d'obtenir validation de ces périodes militaires dans des conditions définies par décret.

Pour cela, il est nécessaire : de posséder la nationalité française à la date à laquelle ils déposent leur demande ; d'être âgé de seize ans au moins au moment où les services ont été accomplis dans les armées alliées ; d'avoir accompli les services considérés dans une armée alliée ci-dessus désignée, entre les dates limites fixées par décret, et d'avoir appartenu au cours de cette période à une unité combattante.

Ces dispositions sont définies par le décret n° 79.897 du 17 octobre 1979 et par l'arrêté du 17 octobre 1979 du ministère de la *défense*.

loterie nationale

Liste officielle DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE DECEMBRE DES SIGNES DU ZODIAQUE
TIRAGE DU 12 DECEMBRE 1979

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES DU ZODIAQUE	SOMMES A PAYER (F.)
1	[illegible]	[illegible]	7 000 700 7 000 700 10 000 1 000 10 000 1 000 10 000 1 000 100 000 10 000
2	[illegible]	[illegible]	10 000 1 000 100 000 10 000
3	[illegible]	[illegible]	7 000 700 10 000 1 000 100 000 10 000
4	[illegible]	[illegible]	150 7 000 700 100 000 10 000 100 000 10 000 3 000 000 300 000
5	[illegible]	[illegible]	[illegible]
6	[illegible]	[illegible]	[illegible]
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]
8	[illegible]	[illegible]	[illegible]
9	[illegible]	[illegible]	[illegible]
0	[illegible]	[illegible]	[illegible]

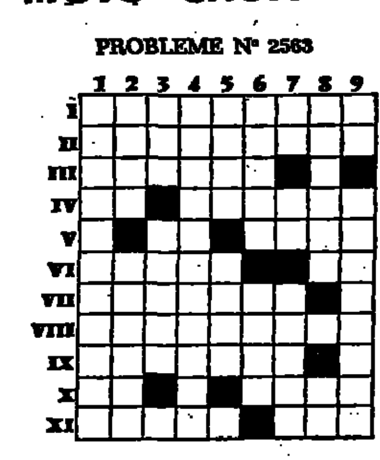
PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DES CYCLAMENS LE 19 DECEMBRE 1979 à LAVAL (Mayenne)

LOTO tirage n° 50 : 8 17 22 32 36 37 numéro complémentaire 13.

PROCHAIN TIRAGE LE 19 DECEMBRE 1979 VALIDATION JUSQU'AU 18 DECEMBRE APRÈS-MIDI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2563



HORIZONTALEMENT

I. Personne souvent refoulée. — II. Entrées à la carte. — III. Leurs laisses avaient un bon nombre de mètres. — IV. Préfixe ; Bénéficie donc d'une heureuse succession. — V. Symbole chimique ; Comme ils n'étaient pas gardés, ils ont disparu. — VI. Hache des nourritures ; Sifflent en naissant. — VII. Eliminés après avoir été admis à l'écrit. — VIII. Amène le bleu au corps. — IX. Trouve du gibier dans les lacs. — X. Interjection ; Prit un fort qui devait brûler. — XI. Joindre les deux bouts avec une coupure ; On le double quand il est pressé.

VERTICALEMENT

1. Fait la vie avec le patron. — 2. Le premier arrivé y fit une entrée que personne ne remarqua ; Part pour vingt-quatre heures. — 3. Abréviation ; Est pressée au cours d'une traite. — 4. Promet des fondants à une minette. — 5. Agent de la réaction ; Lac. — 6. Il abandonne le métier dès qu'il est formé ; Ses diplomates portent la robe. — 7. Patron ; Conjonction ; La bonne solution. — 8. Le deuil ne les embellit pas ; Article. — 9. Désigne un seul homme ou des troupes nombreuses ; Fournissent des billes et des quilles.

Solution du problème n° 2562

Horizontalement

I. Forestier. — II. Ivan ; Inde. — III. Lingerie. — IV. Once ; En. — V. El ; Lice. — VI. EP ; Uni ; As. — VII. Lier ; Rare. — VIII. Légère. — IX. Eros ; Sues. — X. Ru ; Sal. — XI. — Détenteur.

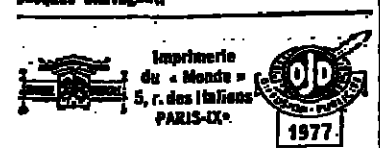
Verticalement

1. Filoselle. — 2. Ovin ; Pierre. — 3. Rance ; Egout. — 4. Engelures. — 5. An. — 6. Tirelires. — 7. Inini ; Usé. — 8. Ede ; Carreau. — 9. Re ; Lèse ; Sir.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire n° 57 437.

BREF

BIENFAISANCE

CADEAUX POUR AVEUGLES. — Le Groupement des intellectuels aveugles et amblyopes propose des idées de cadeaux pour les fêtes de fin d'année à l'intention des aveugles et mal-voyants.

★ **5, avenue Daniel-Lesueur, 75007 Paris, tél. 566-07-07.**

DÉBATS

LES INITIATIVES D'« AUTREMENT ». — La revue « Autrement » organise tous les mardis, de 12 h. 30 à 14 heures, au Forum des Halles petit forum, niveau 3, entrée Saint-Eustache), des débats autour d'une expérience originale d'animation culturelle ou sociale.

★ **73, r. de Turbigo, 75003 Paris, tél. 271-23-40.**

FORMATION CONTINUE

QUELLE FORMATION POUR LES ADULTES ? — *L'université* de Paris-VIII organise, dans le cadre de la formation permanente, un séminaire sur le problème de l'évaluation dans le domaine de la formation des adultes. Ce séminaire sera animé par Guy Berger, Jacques Ardoino et René Barbier (département des sciences de l'éducation) et se déroulera du 21 au 25 janvier prochain.

Pour tous les renseignements, il faut s'adresser au Service formation permanente (route de la Tourelle, 75012 Paris, tél. : 374-92-26).

FORMATION ET DÉMOCRATIE. — Formation et démocratie est un centre de formation créé en 1975 *par des collectivités sociales* (comités d'entreprise, associations, municipalités) sous forme associative, pour répondre aux besoins de formation dans les secteurs de l'action culturelle, du tourisme, des loisirs des enfants et des adultes, de l'information.

Dans le calendrier de ces stages, elle signale tout particulièrement le cycle « Perfectionnement des bibliothécaires-discothécaires de collectivités d'entreprise » organisé de janvier 1980 à *décembre* de la même année, à raison d'une semaine par mois.

★ **Formation et démocratie, 2, rue Cauchy, 94110 Arcueil, tél. 657-56-16.**

LIBRAIRIE

CALENDRIER ASTROLOGIQUE 1980. — Pour les amateurs, ce cahier d'une soixantaine de pages, remarquablement illustré, comporte un calendrier mural clair et facile à consulter, avec la manière complète de s'en servir. Il a été *réalisé par les Calendriers et almanachs des P.T.T.-Jean Lavigne, 31, rue des Princes, 92100 Boulogne, 20 F dans les kiosques.*

« JOURNAL DE L'ANNÉE ». — Une chronologie détaillée des douze mois écoulés (1er juillet 1978-30 juin 1979), une rétrospective de la vie politique, en France et à l'étranger, puis de la vie intellectuelle, de la vie religieuse et de la vie quotidienne, tels sont les grands chapitres du « Journal de l'année », édition 1979, qui vient de paraître chez Larousse, sous la direction de Maurice Barrois, avec la collaboration d'une centaine de journalistes (416 pages).

P.T.T.

SEPT CHIFFRES POUR LA MOSELLE, LA MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE RHONE. — Une numérotation téléphonique à sept chiffres, identique à celle de la région parisienne, vient d'entrer en vigueur dans les départements de la Moselle, de Meurthe-et-Moselle, ainsi que dans l'agglomération lyonnaise. Ce nouveau numéro à sept chiffres est obtenu en faisant précéder le numéro actuel à six chiffres du deuxième chiffre de l'indicatif de la zone concernée.

RÉGIONALISME

UN PRIX POUR LA PROMOTION DE LA LORRAINE. — La commission interdépartementale des conseils généraux de la région de Lorraine a créé depuis plusieurs années un prix spécial, destiné à encourager ceux qui, par leurs ouvrages, « participent à l'enseignement et à la vulgarisation de l'histoire de la région ou à son développement économique et social, en faisant connaître sa vitalité ». Date de dépôt des candidatures : 31 janvier 1980.

★ **Renseignements au secrétariat de la commission interdépartementale des conseils généraux : 109, bd d'Haussonville, 54041 Nancy Cedex, tél. (8) 328-53-79.**

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

INTERTECHNIQUE INFORMATIQUE

recherche pour sa Direction Organisation et Informatique :

INGÉNIEURS ANALYSTES
(Réf. 793)

(Ecoles d'Ingénieurs - Maîtrise d'Informatique MIAGE - Instituts de Programmation)

seront chargés de la réalisation d'applications sur le mini-ordinateur REALITE pour la gestion interne de l'entreprise.

Expérience dans le domaine des applications de gestion en temps réel sur mini-ordinateur sera très appréciée.

Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année. Restaurant d'entreprise.

Adresser C.V. avec prétent. et photo en précisant référence annonce à : Direction du Personnel,

INTERTECHNIQUE • 78370 • PLAISIR

Société de Promotion Immobil. cherche cadre pour création antenne parisien., pour rénovation et construction immeubles neufs. Ecrire sous nº 7.186, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

EAM

Société d'études et de réalisations informatiques en développement rapide offre poste

ANALYSTE-PROGRAMMEUR

Profil : Ingénieur ou MIAGE ou DUT option programmation, système exploitation.
Fonction : Analyse et programmation en vue du développement de logiciel sur micro-ordinateur. Lieu de travail : Paris (7e).
Adr. lettre man., C.V., photo et prétentions sous référ. 936 à Mlle de Clinchamps, EAM Recrutement, 14, rue Gabriel-Péri, 92120 MONTROUGE.
Réponse et discrétion assurées.

EAM

IMPORTANTE SOCIETE METALLURGIQUE
Région parisienne proche banlieue ouest recherche

JEUNE INGÉNIEUR ADJOINT AU DIRECTEUR INDUSTRIEL

Formation : mécanique
3 à 5 années d'expérience
Anglais indispensable
Allemand souhaité

Déplacements de courte durée en province et dans les divers pays d'Europe

Qualités requises : forte personnalité, énergie, commandement, esprit de synthèse

Adr. C.V. et prétent. à nº 37.390 CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

KAPT ET CIE
INTERIM
rech. en vue poste stable
INGÉNIEUR ELECTRONICIEN
connaissant automatisme déplacements possibles.
A.T. ÉLECTRONICIEN
BTS ou DUT
dégagé O.M., permis V.L.
Tél. 680-11-13 et 680-49-63

---

transac groupe CGE

recherche

- pour gérer et exploiter une bibliothèque technique et commerciale - au niveau du classement physique des documents et de leur gestion sur mini-ordinateur
- pour exploiter les documents et en tirer des informations générales et spécifiques

documentaliste expérimentée

- Anglais courant apprécié
- Connaissances générales informatique.
- Expérience de l'utilisation des terminaux d'ordinateurs souhaitée

Lieu de travail : PARIS

Envoyer C.V. à Mademoiselle Martine VIAULT - TRANSAC 25, avenue de la Grande Armée - 75782 PARIS CEDEX 16

SLIGOS une des premières sociétés de conseil et services en informatique

Création de postes

recherche

4 Jeunes ingénieurs grandes écoles (H. ou F.)

Missions :
- Prise en charge au niveau national, de la conception et du développement de logiciels de télégestion, utilisant un système original d'exploitation et fonctionnant sur des grands systèmes.
- Conception et mise au point de logiciels sur mini ou micro-ordinateurs connectés aux systèmes précédents.
- *Participation à la conception et au développement* de solutions informatiques transactionnelles spécifiques, utilisant des terminaux programmables et des mini-ordinateurs connectés à des systèmes centraux.

Pour certains de ces postes : il est nécessaire d'avoir une première expérience de 2 à 3 ans en informatique.
D'autres postes seront confiés à des débutants ayant de préférence une spécialisation informatique et dégagés des obligations militaires.
Un complément de formation en gestion serait apprécié.
D'importantes possibilités d'évolution de carrière seront offertes aux candidats en raison de leur aptitude à la créativité, leur sens de l'équipe et leur capacité à assumer des responsabilités.
Complément de formation assuré. Lieu de travail : Puteaux ou Blois.
Nous avons demandé à Sélé-CEGOS de nous aider à étudier les candidatures. Adr. let. man., C.V. détaillé, photo et rémunération souhaitée sous réf. 73500/M à Mme CLERE, Sélé-CEGOS, 33, quai Gallieni, 92152 SURESNES.



emplois régionaux

Etablissement financier filiale d'un groupe international

recherche

Chef comptable

DECS minimum, pour son siège momentanément installé à LYON.

Il devra :
— Réorganiser les services comptables ;
— Mettre en place un système comptable informatisé.

Poste évoluant à terme vers le financement et le contrôle.

Adresser C.V. et photo sous réf. 600.688 à HAVAS CONTACT, 49, rue Herriot, 69002 LYON.

LABORATOIRE 100 kms PARIS recherche son

responsable des services techniques

Bureau d'études machines, méthodes, travaux neufs (12 techniciens, assimilés cadres et cadres).

Profil : INGENIEUR A.M. ou équivalent.

Une expérience de 5 ans au moins dans les fonctions principales du poste — études machines et méthodes — est nécessaire.

Anglais indispensable.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions avec photo (retournée) sous No 36.583, Contesse Publicité 20, Av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Organisme de prévoyance militaire en expansion offre poste actif à : OFFICIER SUPERIEUR RETRAITE résidant dans ville ou environs : Toulouse, Pau, Nord de Bordeaux, Montpellier, Gap, Amiens ou Beauvais, St-Maixent-l'Ecole. Envoyer C.V. à S.V.B.M. 49, avenue Hoche, 75008 PARIS

Le C.A.U.E. du Nord recrute son Directeur (trice), Architecte de préférence ayant une grande expérience en urbanisme. Seront également appréciées les qualités d'animateur et de pédagogue. Adresser C.V. et prétentions à M. le Président du C.A.U.E. du NORD, préfecture du Nord, 2, rue Jacquemars-Giélée 59039 LILLE Cédex

IMPORTANTE SOCIETE FABRICATION MOYENNES ET GRANDES SERIES PIECES AUTOMOBILE recherche pour son usine de SAINT-DIE (Vosges)

UN DIRECTEUR

Formation mécanique, connaiss. en fabrication plastique (injection et extrusion). Langue allemande appréciée. Logement assuré.

Adr. C.V., photo et prétent. à nº 37.392 CONTESSE PUBL., 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01, qui transm.

INGENIEUR chef agence architecte TOULON, directeur de projets. Etude et personnel. Ecr. HAVAS TOULON 16.065

LE DEPARTEMENT D'EDUCATION PERMANENTE DE L'UNIVERSITE PARIS VII 2 pl. Jussieu, Tour 45-46, 2e ét.

ORGANISE DES STAGES D'ANGLAIS SEMI-INTENSIFS et INTENSIFS

à l'intention des salariés des entreprises et des demandeurs d'emploi, allocataires des ASSEDIC et bénéficiant des indemnités formation.
1er DU 7 JANV. AU 9 MAI 1980 les lundi et jeudi de 9 h. 30 à 12 h. 30 (NIVEAU FAIBLE). Du 21 janvier au 9 mai 1980, mercredi-vend. de 9 à 12 h. 30 (NIVEAU MOYEN).
2e DU 18 FEV. AU 29 MARS 1980 et du 12 mai au 24 juin 1980 ts les jrs de 9 h. 30 à 12 h. 30 TOUS NIVX SAUF DEBUTANTS

POUR TS RENSEIGNEM. ET INSCRIPTIONS, T. : 325-39-35.

REVUE PROFESSIONNELLE recrute pour Paris

ASSISTANTE

BTS SO + DEUG ou licence orthographe-capacité de lecture, ouv. d'esprit, facilité de contact Pour gestion adminis., techn., commerciale, publicité, édition, livres, participation à réalisation revue. Adr. lettre C.V., prétent., nº 1.760, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

SOCIETE ELECTRONIQUE Région VERSAILLES Groupe américain recherche

TECHNICO-COMMERCIAL (PARIS)

TECHNICO-SÉDENTAIRE

Introduits marchés composants passifs, connectiques

Ecr. C.V. et prét. ss réf. 9.946, à COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui trans.

LE GROUPE SERVO
Société d'Etudes de marchés et de tests de communications publicitaires, recherche
CHARGE(EES) D'ETUDES SENIORS spécialistes qualitatif, ayant minim. 4 à 6 ans expér. poste similaire, de préférence en Agence de Publicité ou Annonceur. Connaissances langues souhaitées. Envoyer C.V. et prétent.+photo indispensable à Servo, 12, r. Henner, Paris-9e.

SOCIETE DE SERVICES ds le secteur industr. graphique recherche

Un (e) délégué (e) ccial (e)
chargée (e) de dévelop. clientèle Fixe + commission.
Envoyer lettre + C.V. + photo à E. Philippe, TECHNI MAITRI 39, rue Vivienne, 75002 PARIS.

Cherche

CHEF BOUCHER
BON SALAIRE
S'adresser Boucherie MURAT 128, bd Murat - Paris 16e
Tél. : 647-75-87

INGENIEUR ELECTRONIQUE
1) PROGRAMMATION + mise au point magnétique.
2) TRES HAUTE FREQUENCE ANTENNE et HYPER-FREQ.
MARKET ETT 18, rue de Provence, Paris (9e) — 824-60-40

BANQUE PRIVEE D'URGENCE POUR 6 MOIS PROGRAMMEUR
COBOL DOS/VS pour développer des transactions en interactif. Formation complémentaire assurée. Envoyer C.V., prétentions et PHOTO, nº 7.192 « le Monde » 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

URGENT, POSTE A MI-TEMPS
Centre Culturel de Bobigny
SECRETARIAT, PET COMPT., ETABLISSEM. DES SALAIRES ET CHARGES.
Tél., pour R.-V., au : 830-28-44.

Pour emplois stables, horaire et salaire intéressants : Inf. D.E. et aide soign. D.E. chirurgie, de jour. — Téléphone : 959-48-12.

AEG TELEFUNKEN FRANCE S.A. recherche

TECHNICIEN IUT ou BTS

Pour département électro-acoustique professionnel (recherche de personnes - sonorisation - équipements de studio).

Connaissance allemand ou anglais souhaitée.

Envoyer C.V. et prétentions Service du Personnel, 6, boulev. du Général-Leclerc, 92115 CLICHY.

URGT, SOCIETE DE CONSEIL EN FORMATION PROFESSIONN. ET ETUDES DE MARCHES cherche

UN COMMERCIAL DYNAMIQUE
pour RELATIONS CLIENTELE PROSPECTION et PARTICIP. AUX ACTIONS
SITUATION INTERESSANTE RESPONSABILITES
Env. C.V. détaillé, cab. Claude FITOUSSI CONSEIL, 103, b. Beaumarchais, 75003.

Un organisme parapublique recherche pour son départ. publications (DEUX REVUES ET UNE LETTRE D'INFORMATION) et études

UN (E) CHARGÉ (E) D'ÉTUDES

diplômé(e) de l'enseignement supérieur, ayant une bonne connaiss. de l'anglais et une *aptitude éprouvée* à la rédaction.

Env. prét., réf. C.V. manusc. à REGIE-PRESSE nº 825.729 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

PROFESSIONNELS de la Banque

Pr trav. pédagogique chez soi concern. pratique bancaire et prépar. *Examens dans ECOLE* à distance très vieille fondation C.V. détaillé Publicité A.B.P. 28, avenue Anatole-France, 94 Saint-Maur qui transmettra. INGENIEURS

BANQUE INTERNATIONALE
PLACE DE PARIS recherche
POUR SON DEPARTEMENT COMMERCE EXTERIEUR
GESTIONNAIRE DE CRÉDITS ACHETEURS (classe III)
4 à 5 ans expérience minim., bonnes connaiss. des procédures de mobilisation et de comptabilisation des crédits acheteurs.
Env. C.V., photo au numéro T 17.248 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Quartier gare EST - Recherche
COMPTABLE Entreprise
— AVEC DACTYLO
— BON NIVEAU
Ecrire av. C.V. et prétentions à CABINET FLORAND 4 rue Véronèse, 75013 PARIS.

CENTRE APPRENTISSAGE
recherche LIBRES DE SUITE
2 ANIMATEURS
vacataire en législation et en calcul, vente, connaissance du produit.
10 HEURES PAR SEMAINE. REMUNERATION HOR. 60 F. TEL. C.F.A. : 973-88-92.

Groupe Français réputé, siège Paris, mécanique et chaudronnerie lourde qui étudie et construit en application de ses conceptions brevetées : échangeurs thermiques pour pétrole, chimie, nucléaire, énergies nouvelles. Recherche
INGÉNIEUR COMMERCIAL EXPORTATION
Grande Ecole, 35 ans minimum. Anglais indispensable. Excellent rédacteur et négociateur, tr. bon vendeur. Env. C.V. et photo ss référence 2.084, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09 qui transmettra.

COMMUNE DE NANGIS
8.000 hab., recrute par voie de mutation, rédacteur ou chef de bureau pour poste de respons. au serv. gén. à pourv. dans les meilleurs délais. Adr. C.V. à M. le Maire de NANGIS qui examinera toute candidature.

Banque privée paris. moyenne import. *membre d'un groupe de* prem. plan rech dans le cadre de son développ. gradé ou cadre ccial. Adr. rép. avec C.V. sous nº 7.173 « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

---

demandes d'emploi demandes d'emploi

« J'ai 40 ans,

je poursuis ma spécialisation en communications et aimerais un poste complémentaire de recherche-formation ou de direction des études dans école, entreprise, cabinet de conseil ou organisation de formation. »

Ecrire nº T 017264 M, REGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS

CONSEIL
INFORMATIQUE
ORGANISATION
FORMATION
VENTE
CADRE 42 ANS - 17 ANS EXPERIENCE
TEMPS COMPLET OU PARTIEL
883-55-42

Etudiants cherchent travaux *mi-temps* : APLI, 33, place Maubert, 5e. 326-77-51 et 287-12-38

Jne Femme, 25 ans, recherche emploi secrétaire sténodactylo Paris. Libre de suite. 6 ans d'expérience. Ecr. à 6.143, « le Monde » Pub., 85 bis, r. Réaumur, 75427 Paris.

J. H., 26 a., niv. lic., bil. all., angl. courant, 2 a. 1/2 expér. de la vente, rech. empl. stable avec responsab. Accept. déplac. Ecr. à 6.141, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced 09

FORMATION PERMANENTE
J.F., 33 a., profess. d'économie et droit, maitr. juridique et sciences économ., 8 ans expér. enseignement public et privé, stages et séminaires en entreprises, promotion sociale et FPC (niv. BP, probatoire, DECS), ch. STAGES, INTERVENTIONS ou SEMINAIRES en ENTREPR. Ecrire à PUBLIVAL nº 258, 70, rue du Point-du-Jour, 92100 BOULOGNE, qui transmettra.

Hme, 37 a., cadre technico-ccial, rompu contacts haut niveau, 15 a. expér. études, proposit. indust. Lib. rapid. 909-51-35.

COMPTABLE QUALIFIE
65 ans, ch. travaux gestion ou comptab. forfait ou temps part. Marcel VIGNEAU ,35, rue des Batignolles - 75017 PARIS

J. F. ATTACHEE DE PRESSE relations publiques rech. place adjointe ou assistante. Tél. 985-27-45 de 12 à 16 h. Prévost, 10, rue Robespierre, 95400 Arnouville-lès-Gonesse.

INFIRMIERE D.E., 52 ans, célibataire, formation de direction en cours, cherche poste de DIRECTRICE ADJOINTE (stagiaire de préférence), clinique médicale ou médico-sociale ou médico-chirurgicale. Ecr. SAVOY PUBLIC. nº 2.255, B.P. 90, 74102 Annemasse, q. t.

H. 50 ans, form. sup., tr- motivé par pb. relat. hum. et form. adultes, ch. poste Responsable conseiller ou animateur format. 8 ans d'expér. Sce Central form. Ecr. nº 7188 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Jne Hme, 25 ans, Ec. Sup. de Comm., resp. zone Export Europe de l'Est, rech. poste service export sté industr., résid. rég. paris., Libre rap. disp. voyage. Jean-Louis Jurquet, 188, rue de la Jarry, 94300 Vincennes. 365-61-00

J. Fille, 18 ans, début niv. CAP cherche emploi bureau dactylo. Libre de suite. Ecr. nº 6144 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Coursier Mi-Temps (23 ans dans même maison) propose essai gratuit. Ecr. nº 6146 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09 *qui transmettra.*

DOCTEUR EN DROIT PRIVE SCIENCES PO.
J. H., 29 a., exper. banc. internationale et juridique française, rech. poste juriste ds banque, entrepr., organ. profess., assoc. Ec. nº T 017191 M, Régie-Presse *85 bis, r. Réaumur, 75002* Paris.

H., 33 ans, chef du personnel, 10 a. expér., rech. empl. similaire, libre de suite. Ecr. s/réf. 2538 à INTER P.A. B.P. 508, 75066 Paris cedex 02 qui transmettra.

CADRE COMMERCIAL
Femme, 32 ans, bilingue français-allemand, actuellement responsable pièces détachées, montage dans société française représentants constructeurs allemands, recherche poste à responsabilités, initiatives - à PARIS. Libre 1er mars au plus tard. *Ecr. nº 2345* PARFRANCE 4, rue Robert-Estienne, 75008 Paris qui transmettra.

Homme, 36 ans, très bonne présentation, parlant anglais et espagnol, cherche poste
DIRECTEUR EXPORT
10 ans expérience dans sociétés de matériel industriel. Maîtrise des questions de Commerce extérieur : financement, législation, douanes, transports, etc. Libre rapidement. Ecrire à PUBLIVAL nº 246, 70, rue du Point-du-Jour, 92100 *Boulogne, qui transmettra.*

DIRECTEUR GÉNÉRAL
47 ans, gde expér. gestion sté de Distribution-management équipe de vente, marketing, cherche emploi similaire ou Direction commerciale. Ecr. nº 1.743 « le Monde » Pub. *5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e,*

cours et leçons

Professeur d'anglais américain, donne cours d'anglais à Paris entre le 22-12 et le 7-1-1980. Cours privés ou en classe, également demi-journées. Possède expérience et bonnes références (entreprise M.B.B., Dornier) - Mon adresse : M. Thatcher, Fraunhoferstr. 19, D 8000 München 5. Téléphone : 19 49-89/26-52-53.

enseignem.

APPRENDRE L'AMERICAIN à
L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS-14e
Tél. : 633-67-28
Cours de conversation dans la journée et le soir. Lycéens à partir de 15 ans. INSCRIPTIONS IMMEDIATES DEBUT : 7 JANVIER COURS PRVES PREPARATON AU TOEFL COURS POUR ENFANTS Forfait : cours + séjour U.S.A.

proposit. com. capitaux

Petite entrepr. travx publics, V. R. D., assainissem., terrasses *diverses, ch.* sous-traitances PAYS ETRANGERS Ecr. à T 17.159 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE. Sérieuses références, effectue rapidement travaux, peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. - 368-47-84, 893-30-02.

travail à domicile

Demande

SPECIAL. EXPORT DOCUMENTALISTE allem./angl. Tél. 874-72-08.

occasions

STOCK MOQUETTE
Pure laine
60 F le m2 T.T.C.
beau velours synthétique
24,10 F le m2 T.T.C.
Tél. 658-81-12

automobiles

vente

8 à 11 C.V.

Collaborateur TALBOT vend 1308 GT (exécutive), mars 78, GRIS ONAGRE, vitres teintées, jantes alu, intér. velours, première main. Tél. : 781-10-09

Vds SIMCA 1308 bleu mét. 1976, 42.000 km. Tres bon état. - Argus. Tél. 261-70-24.

12 à 16 C.V.

Vends Mercedes 240 D janv. 79, intér. parchemin, fermet. élect. DIRECT. assistée, 14.000 km. Tél. après 17 heures : 484-36-85.

location

une GOLF GTI ça peut se louer.

23, Av. de Neuilly
75116 Paris
(Angle Porte Maillot)
Tél.: 747.77.00
Télex 613010

Qui lit les Annonces d'Emploi? Quand? Comment? Pourquoi?

Les responsables de recrutement choisissent de plus en plus les Annonces Classées du Monde pour recruter des cadres. Leurs offres d'emploi y obtiennent de meilleurs résultats. Le niveau des candidats est mieux adapté *à leurs exigences. Il suffit, pour s'en* convaincre, de remarquer le nombre et la qualité des annonces insérées dans nos colonnes.

Pour répondre à la confiance des annonceurs, Le Monde a réalisé une enquête – la première en France – sur les habitudes et la manière dont ils considèrent les offres qui leur sont faites dans les différents journaux.

Cette étude confirme la position privilégiée du Monde auprès des utilisateurs d'annonces d'emploi. Mais, elle apporte aussi de nombreuses informations permettant aux annonceurs de mieux définir les "profils" qu'ils recherchent et de sélectionner en toute connaissance de cause les journaux les plus consultés et les plus appréciés par les cadres qu'ils souhaitent atteindre.

Une présentation de cette étude pourra être organisée pour les responsables de recrutement qui en feraient la demande, en complétant le coupon ci-dessous et en l'adressant à :

LE MONDE / Régie Presse
85 bis, rue Réaumur
75002 PARIS - Tél. 233.44.21.

Entreprise : ____________
Nom et Fonction : ____________
Tél. : ____________ poste : ____________
Adresse : ____________

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

SAINT-PAUL
235 M2 + TERRASSES
séjour, bureau, 3 chambres. Charme et beaux volumes. Téléphone : 633-29-17/577-38-38.

VRAI MARAIS
Très Belle Rénovation
5-7-9, RUE DES TOURNELLES, Reste à Vendre :
un 4 P., 100 m2, mansardé, et deux 2 P. S/pl., 14 h. 30 à 18 h. Sauf dimanche. Tél. 274-59-10.

5e arrdt.

Entre Panthéon e tContrescarpe
9, RUE DE L'ESTRAPADE
très belle restauration dans hôtel particulier classé :
STUDIO, 2 P., DUPLEX 3 P.
Livraison début 2e trimestre 80. BEGI : 267-43-57 et 267-48-91.

CENSIER - 354-42-70
MAISON 150 m2 6 PIECES
Rénovation luxe, caractère.

ESTRAPADE - PANTHEON
Imm. XVIIe s. 260 m2. 354-95-10
JARDIN PRIVE 100 m2

6e arrdt.

MABILLON - STUDIO
kitchen., s. d'eau, wc, poutres, bon état. 130.000 F. 577-91-49.

BD DU MONTPARNASSE
2e étage cour, 50 m2, wc intér., 320.000 F. Téléphone : 337-88-14.

7e arrdt.

AVENUE DUQUESNE (MEME)
dans bel immeuble P. de T. : STE PROPRIET vend 97 M2. Occupé loi 1948. Renseignements 555-91-00 de 10 à 12 heures.

BAC BEL IMM. 6 P. 2 services 205 M2
1.580.000 F PROFESSION. 577-96-85

10e arrdt.

PARTICULIER VEND
12, rue de Lancry, Me République, immeuble P. de T., côté cour, calme, 1er étage, 2 Pièces, cuisine, salle d'eau, entrée, petit débarras, cave, remis à neuf.
Pour renseignements Téléphone : 781-16-18.

6 P. 735.000 F - 3e étage refait à neuf. Tél. : 742-48-89.

11e arrdt.

Me ST-AMBROISE - Richard-Lenoir, imm. P. de T., 2e étg., gd appt 5-6 P., tt cft, 140 m2 : 850.000 F. Téléphone : 874-70-47.

12e arrdt.

XIIe - Me DAUMESNIL
Part. vend appt 3 Pces, 80 m2, 10 m2 balc., cuis. équip., box, cave, résid. réc., stdg. Px à déb. 680.000 F TVA incl. 951-43-74 soir.

Liv., 3 chbr., de plain-pied sur
TERRASSE 250 m2
7e étage, unique. Tél. 550-34-68. Vendredi, 14-17 h., 7, rue Taine.

13e arrdt.

XIIIe - PLACEMENT
STUDIOS et 2 Pièces, occupés. Prix 40.000 à 50.000 francs. SYNDIC : 296-28-34.

14e arrdt.

Porte d'Orléans, sur Montrouge, imm. bourgeois, 14, r. Radiguey, appt 4 Pces, entr., cuis., bains, wc, 82 m2, lib., 350.000 F, 3 Pces, 62 m2, lib., 260.000 F. Propriétaire : 520-13-57, ou sur place, 13-15 heures, samedi, dimanche.

PARC MONTSOURIS (pr.)
Imm. réc. Agréable 4 P. dont 3 chbres gd balc., luxueuse cuis. équipée, 2 sanitaires, box fermé. Prix 960.000 F. - 734-36-17.

TRES BELLE RENOVATION
DOUBLES LIVINGS
DECORES tout confort
DUPLEX TT CFT
Visites samedi, 14 h à 18 h : 169, rue VERCINGETORIX 286-15-88

15e arrdt.

FRONT DE SEINE
« PANORAMA »
60, rue Emeriau
2 CHBRES A VENDRE
Louées par baux annuels renouvelables
RENTABILITE IMMEDIATE
— Actuellement loyer brut annuel : 16.200 F.
— Prix acte de vente en main : 198.000 F = 8,18 %
Sur place tous les jours 14 à 19 h (sauf mercredi)
578-92-99

16e arrdt.

PLACE DE PASSY
13, RUE BOIS-LE-VENT
splendide appt, gd living dble avec terrasse sur jardin, 2 belles chambres, 2 bains, vaste cuis., 130 m2 au total. Rénovation de luxe, terminée. Prix 1.380.000 F. Visites jeudi, vendredi, samedi, de 13 à 16 heures ou tél. à :
PROMOTIC : 553-14-14.

PLACE RODIN - Près
BELLE RECEPTION S/TERRASSE
+ 3 chbres. Box. Chbre serv. 633-1-297 - 577-38-38

TROCADÉRO
GRAND STANDING
Imm. récent, triple réception + chambre, 112 m2. - URGENT :
8.500 F LE m2
Téléphone : 281-16-16.

FOCH Pour vivre à deux, très élégant appt 200 m2, gd séj., 2 ch.+ chbre de serv., ds luxueux imm. gd cft, ét. élevé, ensol., park. en face. PASTEYER - 266-35-84 (matin) l'Antiquaire en immeuble

XVIe POMPE
BEL IMM. PIERRE TAILLE RAVALE. 1er ETAGE. ASC. S/JARD. CALME ET SOLEIL
5 PIECES cuisine, bains +
chambre de service. A rénover
PRIX 995.000 F
Me voir jeudi, vendredi, 10 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 :
89, RUE DE LA POMPE ou Tél. 723-96-85

17e arrdt.

QUARTIER PEREIRE
Grand studio 40 m2, libre immédiatement, à vendre VIDE ou MEUBLE
T de 14 h à 19 h au 557-48-90 après 20 h au 754-85-93

18e arrdt.

BUTTES-MONTMARTRE
dans voie privée, calme, verd., vd charmante maison, récept., 3 chbres, 180 m2 + gdes terres. Vue Paris. Tél. 264-02-63, matin.

BEL ATELIER 45 m2
A aménager, clair, calme, hauteur plafond, nombr. possibilités. Prix 180.000 F. - CAR. 22-88.

78 - Yvelines

CHAMBOURCY (78)
5-6 Pièces, 133 m2, état exceptionnel, dernier étage, petit immeuble, grand standing, calme, vue forêt. — Tél. : 246-78-85.

92 Hauts-de-Seine

PT DE LEVALLOIS Près Résident.
Imm. récent. Liv. + 3 chbres
+ JARD. PRIVES Box - Prix à débattre
924-92-45

27 m2 + 5 m2 BALCON
113.000 F, 6e étage, plein Sud, Bois-Colombes. Tél. : 742-40-89.

COURBEVOIE
3, RUE SAINT-GUILLAUME
GARE ASNIERES SAINT-LAZARE
4 PIÈCES 85 m2
2 PIÈCES - BALCONS
NOUVEAU PRET PIC.
Visite tous les jours, Sauf mardi et mercredi de 14 à 19 heures.
359-63-63 - 788-41-45.
Habitable immédiatement.

LA DEFENSE - Etage élevé, gd stand., beau studio avec balcon. 235.000 F. Crédit possib. 80 %. -372-29-06.

VUE SUR CHAMP DE COURSE
SAINT-CLOUD
160 M2, magnifique réception + 2-3 chambres, balcons.
633-29-17 - 577-38-38

SITUATION 1er ORDRE
LEVALLOIS (place du Marché)
Beau studio, entrée, cuis., salle de bains, w.-c., Asc., chff. cent.
OCCUPE LOI 48
83.000 F - 755-82-30

NEUILLY - M.-BARRÈS
APPT NON CONVENTIONNEL
En rez-jardin 150 m2 env. Park.
SUPERBE DECORATION
563-11-88 ou vendredi 14-17 h. : 68, BD MAURICE-BARRES

ASNIÈRES (92)
18-20, av. Henri-Barbusse
150 m GARE ASNIERES
4 P. LOGGIAS
Très ensoleillé - Vue tr. étendue
Sur place vendredi, dimanche, de 14 heures à 19 heures
Renseignements : 359-63-63
Habitable immédiatement

COURBEVOIE (près gare)
Propriétaire vend 3 PIECES, s. bns, cuis. (v.-o.), 65 m2, imm. moderne, 5e étage ascens. état impeccable soleil. - Placement intéressant. 320.000 + box 25.000. T. avt 10 h. 30 ap. 19 h. 504-02-52.

94 Val-de-Marne

VINCENNES MAIRIE 7' R.E.R.
Bel imm. entièrement rénové
Vendons directement
2 PIECES tout confort 195.000 F
3 PIECES tout confort 335.000 F
4 PCES en DUPLEX 430.000 F
Possibilité crédit. Pour visiter jeudi, vend., samedi, 14 à 18 h : 22 bis, rue JOSEPH-GAILLARD

CACHAN
24-26, rue Galliéni
LE FLORE
Résidentiel - Vue sur parc
Plein centre - Ligne de Sceaux
Me 50 m - IMMEUBLE 5 étages de grand luxe
Chambre ou 4-5 pièces
Appt témoin samedi, dimanche, lundi, de 11 à 18 h. 30
C.I.B.S. 137, av. Gal-Leclerc, Bourg-la-Reine - 350-14-80

Province

HAUTE-SAVOIE - COMBLOUX station été-hiver : studios et appartements, à partir de : 180.000 F avec 36.000 comptant + crédit.
Location par société spécialisée.
ERIGE-VENTE, B.P. 25, 74160 Saint-Julien-en-Genevois. Tél. : (50) 49-03-08.

MONTAGNE
Une sélection d'affaires intéress. en revente sur COURCHEVEL, les MENUIRES, la TOUSSUIRE. De 100.000 F à 350.000 F
Cab. Valmer Aiguebelle B.P. 15 Savoie. — Tél. : 16 (79) 36-22-35.

appartem. achat

RECH. appts 2 à 4 P., PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, 4e, 3e, av. ou ss travx, paiem. cpt chez notaire. Tél. 873-23-55, toute la journée même le soir.

Urgent, sans intermédiaire achète 4-5 Pièces, XVe - XVIe. Mme CALTEAU : 288-33-10.

URGENT - RECHERCHE
5-7 PIECES, tout confort, 8e, 16e, 17e, rive gauche, Neuilly. MICHEL et REYL : 265-98-05.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

S.M.C.I. VEND VITE
votre appartement à Paris
742-40-89

appartements occupés

BD DU TEMPLE
bel imm., APPARTS OCCUPES,
— 2 PIECES : 130.000 F,
— 3 PIECES : 180.000 F,
— 4 PIECES : 230.000 F.
RENDEZ-VOUS : 281-27-59.

locations non meublées Offre

Paris

QUAI GRENELLE, 3/4 P., gd stdg, 110 m2, Tél., park., Vue sur Seine, 5.740 net. - 526-60-07.

Part. à Part. loue, 15e, appart. 2 Pces, sommet d'imm. récent, gde terr. avec jardin aménagé, calme, très ensoleillé, cuisine, S. de B., tél., cave. Disp. imm. 2.200 F C.C. Tél. H. B. 260-29-24.

RUE DE BERRI Imm. neuf Lux. lving. 1 ch., cuis. équipée. Park. Tél. 3.000 F + charges. - 256-13-72.

Région parisienne

GARGES, Part. loue 5 Pces, tt cft, prox., gare, 1.050 F + ch. Libre févr. 1980. Tél. 986-47-57.

MONTESSON, à 800 m. R.E.R. LE VESINET - LE PECQ
le « Jardin des Merlettes » villas 100 et 141 m2 habitables + dépendances et patio 150 m2 avec cheminée dans le séjour, jamais habitées : à partir de 4.046 F.
SOLVEG : 500-79-36.

PARC DE MAISONS-LAFFITTE
Très confortable MAISON moderne, 3 niveaux, 300 m2, séj. 70 m2, s. à m., 4 chbres, 2 sal. de bains, 1 s. d'eau, gde cuis., dépend. Tél. Jardin en limite petite bois. Tél. matin : SEGECO - 522-69-92

locations non meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche du studio au 6 Pièces, Paris, et villa, banlieue Ouest. Propriétaire direct. - Tél. : 265-67-77.

Jeune couple, 1 enft, ch. d'urg., à louer direct. appt 3 Pièces, tt cft., Paris, centre, 1.500 F env. par mois. — Tél. : 704-95-85.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

SERVICE AMBASSADE
pour cadres mutés Paris recherche de STUDIO au 5 PIECES. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. Tél. : 285-11-08.

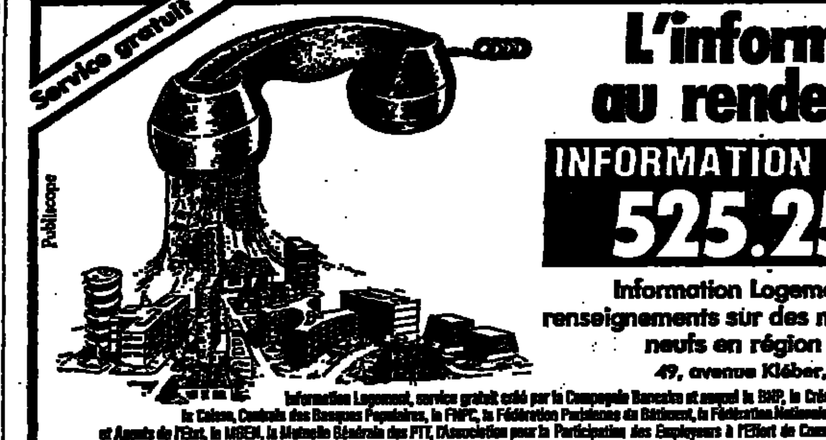
Importante Sté rech. apparts meublés du studio au 5 Pièces, garanties bancaire et de société. Téléphone : 508-54-90.

constructions neuves

INVESTISSEZ
Paris-5e pr. du PANTHEON
2/3 P. IMM. NF. A PARTIR DE 9.580 F LE m2
707-20-29 65, rue Lhomond
13 à 19 heures, sauf samedi

UN PLACEMENT A L'ABRI DE SAINT-TROPEZ
dans petit immeuble luxueux place des Lices,
LE RÉGENT
En plein centre de St-Tropez
Studio à partir de 235.000 F
Il reste un 3 pièces et trois 2 pièces
80 % de crédit possible.
Renseignements et vente
SONEMER
31, rue Montgrand, 13006 Marseille. T. (91) 33-70-70

Immobilier (information) Immobilier (information)



L'information au rendez-vous

INFORMATION LOGEMENT
525.25.25

Information Logement dispose de renseignements sur des milliers de logements neufs en région parisienne.
49, avenue Kléber, 75116 Paris

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Caisse Centrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, apportent leurs concours.

CENTRE COMMERCIAL AUX ÉTATS-UNIS
Centre Commercial de 9.084 m2 situé ds le Sud-Est du Kentucky. Les locataires sont K-Mart, Kroger, Super-X et Volume Shoes. Ts ont un créd. de 1er ordre. Px 4,5 millions de dollars sans hypothèque. Pour ts rens. écr. à George Bright, Flechter Bright Company, 2635 Cumber-Atlanta, Georgia 30339dll land Parkway, Suite 210, Atlanta Georgia 30339, Etats-Unis.

immeubles

MARC KLEIN
ach. pour son groupe IMMEUBLES
Intermédiaires sollicités
Commission + intéressement.
555-91-00 poste 31

COURCHEVEL 1850
Hôtel 5.200.000 + magasin 700.000 F (en 2 lots séparés)
742-40-89

bureaux

LEVALLOIS. Imm. réc., sans pas-de-pte, 100 m2 env. R.-ch., sous-sol, bail neuf - 233-25-82.

Recherche sur PARIS
Bureaux en location, quartier, locaux et immeuble de standing.
80 à 120 m2, 5 pièces - Téléphone.
Téléphoner à M. GARAUD, 261-37-12.

GEORGE-V
Propriétaire loue 1 bureau. dans immeuble bon standing. 723-55-18.

PARIS (12e)
FACE GARE DE LYON (R.E.R.)
A louer du 13e au 18e étage
4.800 m2 bureaux divisibles
Restaurant d'entreprise
Parkings
Tél. : 346-13-00 poste35/43

DOMICILIATIONS
CONSTITUTION DE STÉS
ASPAC : 281-18-18.

8e LA BOÉTIE
3 BURX 1er étage rue 2 TEL.
3.500 F mensuel. - 359-81-49.

fonds de commerce

Bail ccial à céder, petit magasins, grands locaux et grand sous-sol, rue d'Aboukir. - Téléphone : 233-95-30.

ANTIQUITES DECOR
MARSEILLE
GROS C.A. PLEIN CENTRE, 350.000 F.
Ecr. HAVAS 95444 Marseille.

viagers

+ DE REVENUS — D'IMPOTS
Mettez votre patrimoine en viager, expertise discrète, Indexation - Etude LODEL, 35, bd Voltaire-11e - 355-61-58.

Près OPERA. Beau 2 pièces, 35.000 F + 1.700 F. Occupé fme 73 ans. Viagers F. CRUZ, 8, rue La Boétie - 266-19-00.

chalets

MOLINES QUEYRAS
Prox. pistes, site except., magn. chalet 4-5 p., terrain boisé 2.900 m2. Agce s'abst. 607-43-74.

fermettes

70 KM PARIS SUD
FERMETTE à aménager bord du LOING s/4.500 m2, avec dépendances, 300.000 F, crédit 90 %. - THYRAULT 89170 St-Fargeau - 16 (86) 74-08-12.

domaines

CONFINS SOLOGNE - BERRY
PPTE 345 ha, gentilhommière (partie 17e et 18e) - Parc, rivière, bois 140 hectares surplus terres, prés, landes, 3 FERMES dont 55 hectares loués CHASSE
Exclusivité
CABINET LA SOLOGNE
41200 ROMORANTIN
Tél. : (54) 76-02-92

forêts

Vends près forêt domaniale d'Aulnay-de-Saintonge, 2 km village, 3 ha. bois (chênes) + chalet habitab. (env. 30 m2). px 60.000 F. Mme HUBERT Aulnay-de-Saintonge (17). Tél. 16 (46) 33-10-09.

propriétés

TARN
près ALBI, aux environs de la cité médiévale de Cordes, 13e s., nombreuses demeures anciennes, de caractère, avec terrain fermes, moulins, manoirs, à vendre totalement restaurés ou à restaurer avec ou sans notre concours.
P. Barrier - 81170 CORDES. Téléphone : (63) 56-02-07. Rendez-vous possible à PARIS.

Propriété comprenant maison rurale, gdes dépend., jardin, parc, bois envir. 10.000 m2 d'un seul tenant, à vendre en totalité ou en partie. Vallée du Cher. M. Parzy Gaston, 41110 POUILLE

VALLEE MORIN Prop. 1974
Haut stand. 600 m2 habitables. Parc 8.000 m2 - Pièce d'eau Dépend. Pav. gard. Prix élevé. Dossier rens. : 383-39-46

Proche FORET BELLE PPTE style NORMAND. Hall, gd liv., poutr., cuis., 3 ch. bns ch. cal gar. Joli terr. plantations 3.800 m2. Prix 630.000 F. Cabinet BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS. - Tél. : 16 (32) 55-06-20.

70 KM PARIS SUD
ANCIEN MOULIN
à aménager, 2 niveaux, 900 m2 parc, île, bief, rivière, sur 7.000 m2. Prix : 550.000 F. THYRAULT, 89170 SAINT-FARGEAU - 16 (86) 74-08-12.

CHATOU - 3' R.E.R.
charmante ppté 1900, réception 45 m2+bur., 5 chbres, 2 bains, tout conft, beau jard. 630 m2, dépend. Barthel S.A. 976-06-00.

LYS - CHANTILLY. Propriété gd standing style Ile-de-France, 7 P. + maison gardien 3 P., construction 73 impecable, gar. 2 voitures, terrain 6.200 m2 - Très belle affaire - 280-67-82.

hôtels-partic.

NATION HOTEL PARTIC. + TERRASSE
65 m2 - 526-60-07

terrains

Part. vd terrain PETIT-CLAMART, 343 m2, façade 10 m. Tél. 660-04-97

Ville de VENEUX-les-SABLONS
B.P. n° 377.250
vend terrain, 3.368 m2 dans zone artisanale, 59 F le m2. Région agréable. Gare à proximité direct Paris-Lyon. Tous renseignem. : Mairie : 070-52-38

URGENT Sacrifié - 1 ha terrain à bâtir Maine-et-Loire — 668-30-46

GROUPE NEGOFIA
rech. terrains toutes régions, ttes superficies, pour création DE LOTISSEMENTS. Paiment comptant au meilleur prix. 39, rue des MATHURINS. PARIS (8e) - 266-57-22.

CHATOU Calme 3' RER
Beau terrain boisé 1.150 m2. 740.000 F - 976-16-00

FEUCHEROLLES
Domaine « LA POMMERAIE » 25 km OUEST, bx TERR. 1.580 à 1.880 m2, gdes faç. Tte viabil. Tennis, espaces verts. Entièr. viabilisés. PX T.V.A. INCLUSE. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

pavillons pavillons

BLANC-MESNIL, pav. sur sous-sol total, avec garage 2 voitures, rez-de-ch. : hall d'entrée, cuisine, séj., salon, 2 Pces, w.-c., s. d'eau au 1er, 3 chambres, w.-c., terrain 355 m2. Prix : 570.000 F.

BLANC-MESNIL, pav. 1971, sur sous-sol total, avec garage 2 voitures hall d'entrée, 3 Pces, w.-c., douche, rez-de-ch. entrée, cuis., séj., salon, 3 gdes chbres, s. bains, balcons, étage 1 P. 36 m2 terrasse, terrain 400 m2. Prix : 800.000 F.

BLANC-MESNIL, pav. compren. rez-de-ch., entrée, cuis., séj., w.-c. Au 1er 3 chbres, s. bains, chauff., gar., terrain 580 m2. Prix : 510.000 F.

DRANCY, pav. récent belle affaire sur sous-sol total avec garage 2 voitures, chaufferie, atelier, rez-de-ch. entrée, cuis., séj., 3 chbres, w.-c., s. bains, grenier, terrain 445 m2. Prix 436.000 F.
L'IMMOBILIER
252, rue Anatole-France, DRANCY. 832-12-77.

ORSAY
PAVILLON 74 - 6 chambres
Séjour, s. à manger, cuis., s. de bains, ss-sol complet gar. double. 700 m2 terrain. 1.050.000. 928-68-00

Région Corbeil, 1 km gare Cesson. Pavillon très chouette en forêt dans résidence avec piscine et tennis ; 3 chambres, salle de bains, 2 w.-c., cabinet toil. cuis. équipée. Tél., garage, jardin. Libre de suite.
Tél. : 844-46-68 - 233-03-71
Prix : 265.000 F.

FONTAINEBLEAU, Urgent pr. gare, pav. récent, sur ss-sol av. garage, pl.-pied, séj. dble, cuis., bns, 4 chbres, chff. cent., jard. 560 m2, prix 400.000 F à débat. CAT, 77670 St-Mammes. 070-58-60

MARLY-LE-ROI, près gare, calme, récept. 3/4 ch., tt cft, gar., jard., 735.000 F. - 534-57-40

LE VESINET Résidentiel 10' RER
Coquet 5 P., parfait état, tt cft, gar., très beau jardin 1.000 m2. BARTHEL S.A. - 976-06-00

Part. vd pavillon Petit-Clamart, caractère, 7/8 p., tt cft, double gar., cave, terras., jard. 300 m2. Px 850.000 F. - Tél. 587-36-72

YONNE, JOIGNY, 9, r. Guy-Herbin, mais. libre sur 2.000 m2 7 p., cuis., 2 s. ed bs, garage, chff. cent., dépend. Px 450.000. S'adr. M. HERBIN, chem. de Lavignon, 38540 Heyrieux.

ANDRESY (78) Part. vd beau pavillon 1972
5' de la gare (ligne St-Lazare) Tout conft. Nmbrx rangements, robinets thermostatiq., survitrag. Etat impec. Séj. dble, 4 ch. 2 s. bns, cellier, gar., patio, petit jd. Libre mai 80. 400.000 F. 974-48-87.

CHARENTON - PAV. meulière
160 M2 habitables, s/260 m2 terrain 1.100.000 F.
ETUDE VAL 94 - Tél. 893-27-85

LIVRY-GARGAN
AGREABLE MAIS. de CARACT. avec séj. 64 m2 en duplex, mezzanine et cheminée, 4 chb. Belle affaire - 650.000 F - Cab. Lenoble, Livry-Gargan. Tél. : 936-52-63.

villas villas



RARE 810.000 F
Maison individuelle jamais habitée, entourée de murs, living-terrasse, salle à manger, séjour familial, mezzanine, 4 chbres, 2 bains, RER Gif-sur-Yvette 2 km 5.

CHEVRY 2
5 METRES DE PLAFOND
dans un grand séjour avec cheminée et mezzanine, 2 chbres, 2 bains, grand garage, terrain agréable.
580.000 F.

AGENCE DE CHEVRY 2 - 012-12-12.

Entre VERSAILLES et SAINT-GERMAIN, VILLAS NEUVES, stand. récept., 4 ch., 2 bns, gar. 2 voit., jard. Px 820.000 F. TTC. 534-57-40

URGENT 5' lycée ENGHIEN Belle villa récente 150 m2 + ss-sol total + greniers, jard. 540 m2. 989-31-74

LE RAINCY - RÉSIDENTIEL
PARC BOISE 1.700 m2
Belle ppté. Récept. + 6 chbres. PARFAIT ETAT
568-11-88 ou 927-92-49

châteaux

PARIS 150 km par autoroute
CHATEAU LOUIS XIII
dans parc 2 ha., 16 p., état nf d'extérieur, aménagement intérieur à prévoir. Px 1.000.000 F.
THYRAULT, 89170 SAINT-FARGEAU - 16 (86) 74-08-12.

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication

PRINCIPAUTÉ DE MONACO
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
le MERCREDI 30 JANVIER 1980, à 10 heures, au Palais de Justice de la Principauté de Monaco, mise aux enchères publiques d'un
ENSEMBLE IMMOBILIER
3, 5 et 7, boulevard des Moulins et 32, boulevard de la Princesse-Charlotte,
à MONTE-CARLO
d'une superf. au sol d'env. 3.150 m2, compr. s/sol, r.-de-ch. et 3 étages.
La mise à prix est fixée à francs français : 32.270.860,67 F.
Avant ouverture des enchères, dépôt obligatoire d'une caution de 5.000.000 d francs français, par chèque certifié.
S'adr. à M. Roger ORECCHIA, syndic, 30, bd de la Princesse-Charlotte, MONTE-CARLO - Tél. : (93) 30-15-15.

ADJ. TRIB. de COMMERCE de PARIS, le Jeudi 20 Déc. 1979, à 12 h. 45
En deux lots distincts, à MONTREUIL (Seine-Saint-Denis)
1) Fds de Comm. IMPRIM. (et brochage et façonnage) avec droits à jouiss. d'IMPORTANTS LOCAUX, 2 ter, 4, 6, 12, 14 et 16, rue d'Alembert et 225, r. Et.-Marcel. M. à P. (Ne p. ét. b.) 49.000 F Cons. 50.000 F
2) Eléments Fonds de PHOTOGRAVURE exploité 4 et 12, rue d'Alembert, avec droit de se dire successeur de le Fds, mais sans aucun droit au bail M. à P. (Ne p. ét. b.) 9.000 F. Cons. 20.000 F
(Pr rens. consulter cahier des charges) - S'ad. Mes DEMORTREUX et SAGAUT, not., 67, bd St-Germain, Paris, et Me CHEVRIER, syn., 16, r. Abbé-Epée, Paris.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 – de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

PRIX

Douze lauréats pour les grands prix de la Ville de Paris

Les grands prix de la Ville de Paris, dotés chacun d'un montant de 30 000 francs, et qui couvrent la quasi-totalité des disciplines intellectuelles et artistiques, ont été remis, *le 12 décembre, à leurs* douze lauréats par M. Jacques Chirac, au cours d'une réception dans les salons de l'Hôtel de Ville.

● **Le Prix de la littérature enfantine** a été décerné à **François Sautereau**, né en 1943, et qui est notamment l'auteur de « Un trou dans le grillage ». Cet ouvrage lui a valu, *entre autres*, en 1979, dans le cadre de l'Année de l'enfance, l'« Honor Book » pour le prix international Jane Addams du livre pour enfants. François Sautereau a publié en 1979 « la Cinquième Dimension ».

● **Le Grand Prix des arts** est revenu au peintre **Jean Hélion**. Né en 1904, Jean Hélion fut presque toujours à contre-courant des modes Très tôt abstrait, il explora, au lendemain de la guerre, une figuration réinventée qui est une lecture poétique de la réalité quotidienne.

● **Le Prix du roman** a été attribué à **Jacques Perret**, auteur du « Caporal épinglé » et qui reçut, en 1951, l'« Interallié » pour son ouvrage « Bande à part ». Né en 1901, Jacques Perret a aussi reçu, en 1958, le prix Prince-Rainier de Monaco pour l'ensemble de son œuvre.

● **Le prix Gérard-Philipe** couronne deux lauréats, les comédiens **André Dussollier** (qui vient de créer, à l'Athénée, avec Pierre Dux, « *Fraîcheur de l'Aube* ») *et* **Daniel Auteuil**, interprète au cinéma de Truffaut, de Lelouch, et qui a joué dans le « Perceval », d'Eric Rohmer.

● **Le Prix d'histoire** a été décerné, pour l'ensemble de son œuvre, à **Roland Mousnier**, professeur d'histoire moderne à la faculté des lettres de Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1977 et qui obtint, en 1975, le Grand Prix de l'Académie française. Il est notamment l'auteur de « la France de Louis XV » et « les institutions françaises sous la monarchie absolue ».

● **Le prix Sola-Cabiati**, attribué à « un auteur français de roman historique ou d'œuvres d'études accessibles au grand public », va au Père **Guillaume de Bertier de Sauvigny**, auteur de nombreux manuels scolaires sur la civilisation contemporaine et de l'ouvrage « Metternich et la France au congrès de Vienne ».

● **Le Prix de poésie** a été attribué à **Pierre Seghers**. Né en 1906, poète et éditeur depuis 1939, il publia les œuvres des poètes de la Résistance et, en 1945, créa la fameuse collection des « *Poètes d'aujourd'hui* », dont le numéro 164 lui est consacré. En 1978, il fut l'organisateur du premier Festival de poésie de la Ville de Paris.

● ***Le Prix de littérature*** a été décerné à **Jean-Claude Grumberg**, auteur de plusieurs pièces de théâtre, dont « Dreyfus », « En revenant de l'expo » et « l'Atelier », créé en avril 1979 au Théâtre national de l'Odéon.

● **Les Prix de la technique et le Prix scientifique** couronnent deux hommes qui se sont consacrés à des recherches pouvant avoir des applications dans le domaine de l'énergie. **Roger Gabillard**, Prix de la technique, est professeur à l'université de Lille et directeur du laboratoire de radio-propagation et d'électronique. Ses recherches, menées en collaboration avec l'Institut du pétrole, ouvrent une voie nouvelle d'investigation sur les modes de propagation des ondes dans le sol et permettent un repérage précis, rapide et économique des gisements d'hydrocarbures. **Jean Coguel**, Prix scientifique, ingénieur général des mines, est considéré comme le grand spécialiste mondial de la géothermie.

● **Le Grand Prix musical** a été décerné à **Antoine Tisné**, inspecteur principal de la musique au ministère de la culture. Né en 1932, auteur-compositeur de nombreuses œuvres de musique de chambre de l'école dodécaphonique, Antoine Tisné a été second Grand Prix de Rome pour un poème lyrique, « le Grand Yacht Desper ».

● *Les médailles d'argent de la Ville de Paris.* — M. Jacques Chirac a remis, le 12 décembre, la médaille d'argent de la Ville de Paris à M. Michel Drucker, animateur de télévision et de radio et au chanteur, M. Hervé Vilard.

HISTOIRE

CORRESPONDANCE

Le képi du gendarme de Drancy

M. René Vautier, cinéaste, nous a adressé la lettre suivante :

Ayant suivi avec intérêt l'article de Pierre Bourget « En marge de l'affaire Leguay » (1) et le courrier que vous avez publié ensuite (2), je me permets de vous relater une anecdote — qui a son importance, à mon sens — et de situer, à partir de l'anecdote, quelques responsabilités.

1956 : Alain Resnais présente à la commission de contrôle cinématographique un court métrage, réalisé avec l'appui d'historiens de la guerre 1939-1945 et basé avant tout sur des documents, court métrage intitulé *Nuit et brouillard*. Ce chef-d'œuvre sera interdit par la commission de contrôle et le ministre de l'époque, jusqu'à ce que Alain Resnais accepte de faire disparaître, dans un plan d'actualité, un képi de gendarme. Ce képi gênait les censeurs et le *ministre : il* rappelait que les juifs, à Drancy, étaient gardés par des gendarmes français.

Alain Resnais, dont le film *Les statues meurent aussi*, avait été complètement interdit par la censure — il sortira dix-sept ans après — et qui avait payé cette interdiction de plusieurs années d'impossibilité d'exercer son métier, céda aux pressions et fit disparaître le képi, à la suite de quoi il eut le visa. Après *Holocauste, Nuit et brouillard* a été diffusé par la télévision française, sans le képi !

Le képi *était*, aux yeux des censeurs, à proscrire pour les spectateurs, qui ne devaient en aucun cas « se rappeler » le rôle de la police française sous l'occupation. Si l'on poursuit aujourd'hui les responsables de la police française en zone occupée, pour leur participation active à la « solution finale », ne serait-il pas juste que l'on poursuive comme complices ceux qui, très ouvertement, ont fait pression *pour faire disparaître ce « képipreuve »* ? Ou, tout au moins, que l'on publie aujourd'hui dans *le Monde* les noms des membres de la « commission du képi » ? Et, comme la plupart représentaient des ministères, le nom — à tout le moins — du ministre de l'information de l'époque ?

Revenir là-dessus n'est pas futile : je crois que les gens qui « gèrent l'information » en interdisant certaines images se sachent personnellement responsables du ridicule de certaines de leurs décisions. Ce n'est pas là revendiquer un retour à la peine de mort : il y a longtemps qu'en France le ridicule ne tue plus !

(1) *Le Monde* du 10 octobre.

(2) *Le Monde* du 23 octobre.

INSTITUT

Académie des Beaux-Arts

ÉLECTION DE L'ARCHITECTE ANDRÉ REMONDET

L'Académie des beaux-arts a élu mercredi 12 décembre, dans la section d'architecture, M. André Remondet au fauteuil d'Urbain Cassan, *décédé*.

[Né le 6 juin 1908, à Montbard, M. André Remondet, architecte D.P.L.G., a été premier Grand Prix de Rome en 1936. Il passe trois ans à la Villa Médicis, coupés de stages *aux Etats-Unis* (au Structural Institute de New-York en 1937, au Carnegie Institute en 1938, où il participe à une mission archéologique au Yucatan). En 1943, à l'université George-Washington, il suit les cours de mathématiques spéciales et de technique du béton armé.

Il est vice-président de la section française et membre du conseil de l'Union internationale des architectes, président de l'Association et des amis d'Auguste Perret.

Parmi les très nombreuses réalisations de M. Remondet, on peut citer la nouvelle ambassade de France à Washington, l'église Sainte-Madeleine au Plessis-Robinson, la restauration et l'aménagement des observatoires de Paris et de Meudon, un grand nombre de constructions scolaires et universitaires, hospitalières, sportives, en métropole, à la Martinique et à Tahiti, l'Ecole nationale de céramique industrielle de Limoges, des plans d'urbanisme pour Poitiers, Pau, Avignon, etc.]

CARNET

Naissances

— Marie-Thérèse et Georges Leconte ont la joie d'annoncer la naissance de

Gwenaele

chez Chantal et Christian DARTUS, le 25 novembre 1979,

et de

Bastien

chez Velyne et Philippe TOURNEUX, le 6 décembre 1979.

— Le docteur et Mme Nabert, M. et Mme Max Bellanger laissent à Maud la joie d'annoncer la naissance de son petit frère

Eric

chez Francis et Laurence BELLANGER.
65, boulevard Victor-Hugo,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Le sous-préfet et Mme Jacques Le Henaff sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Jean-Philippe.

le 11 décembre 1979, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Fiançailles

— La baronne von Martels.
M. Jean DELVIGNE et Mme, née Marie-France Kergall,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fille et belle-fille,

Caroline

avec

M. Antoine BESINS.

16, rue de Passy, 75016 Paris.

— M. Jean BESINS et Mme, née Edith Jeanne, sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur *fils*,

Antoine

avec

Mlle Caroline DELVIGNE.

23, rue Raynouard, 75016 Paris.

Mariages

— M. et Mme Jacques HATCHUEL,
M. et Mme S.-Claude BLOCH,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Dominique et Jean-Marcel.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le dimanche 16 décembre 1979, à 15 heures, au temple de la Victoire, 44, rue, de la Victoire 75009 Paris.
43, rue Copernic, 75116 Paris.
10, porte Miroir, 68 Mulhouse.
52, boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 Paris.

— M. et Mme PIERQUIN Serge sont heureux d'annoncer le mariage de leur fille,

Marie-Monique

avec

M. Jean-Yves GUYOMARD,

qui aura lieu en l'église Saint-Ayoul de Provins, le 15 décembre, à 15 h. 30.
13, ruelle aux Vignes,
77160 Provins.

Décès

— Mme Paul Caspard,
Les docteurs Jean-François et Ulrike Caspard et leurs filles,
Pierre et Pénélope Caspard et leur fils,
Thérèse et Xavier Gény,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 11 décembre 1979 à Metz, de

Paul CASPARD,

ancien membre
du Conseil économique et social,
ancien membre
du bureau confédéral de la C.F.D.T.,
du bureau national du SGEN.
65, boulevard de l'Europe,
57000 Metz.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Jean Delmas,
M. et Mme Philippe Delmas,
Marie-Claude et Olivier Lantz,
M. et Mme J.-P. Wies et leurs enfants,
Jean et Pierre Delmas,
M. et Mme J. Barbary de Langlade et leurs enfants,
M. et Mme O. de la Renta,
M. et Mme J.-M. Bruere et leur fils,
ont la douleur de faire part du *décès de leur époux, père, grand-père*, arrière-grand-père et beau-père

M. Jean DELMAS,

officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
officier de l'ordre de Léopold,
fondateur et président honoraire
du Centre d'études de prévention,

survenu le 11 décembre 1979, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.
Les obsèques seront célébrées dans *l'intimité le 14 décembre, à 10 h. 30*, en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré.
Elles seront suivies de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.
95, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris.

— Mme Raymond Deugnier,
M. et Mme Yves Deugnier et leurs enfants,
Mlle Marie-Ange Deugnier,
Les familles Deugnier, *Lavardure*, Laurent, Pittie, Chabanne et Le Pouder,
ont la profonde douleur d'annoncer le décès de

M. Raymond DEUGNIER,

officier de la Légion d'honneur,
membre de l'Association
de législation comparée,
conseiller, maître honoraire
à la Cour des comptes,
ancien préfet de région,

survenu brutalement *le 11* décembre 1979, à l'âge de soixante-huit ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 13 décembre 1979, à 15 h., en l'église de Pacé.

— *Mme Madeleine Finidori*,
M. et Mme Joseph Dubler et leur fille,
ses enfants et petite-fille,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme veuve Antoine Vincent DUBLER,
née Françoise Bessl,

survenu à Ver-sur-Mer, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, munie des sacrements de l'Eglise.
Le service religieux sera célébré *en l'église Saint-Médard, Paris (5e)*, le vendredi 14 décembre 1979, à 13 h. 45.
L'inhumation se fera au cimetière de Bagneux-Parisien.
19, rue Vauquelin, 75005 Paris.

— Mozac, Riom, Paris.
Le colonel J. Le Gouic,
Mme Yves Alix,
Anne-Christine Le Gouic,
Xavier, Sylvie et Yann Le Gouic,
M. et Mme Gilles Alix et leurs enfants,
Mme Dupont-Ternisien,
Les familles Le Gouic et Alix,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme J. LE GOUIC,
née Isabelle Alix,

survenu à l'âge de cinquante-six ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 14 décembre, à 10 h. 30, en la basilique Saint-Amable de Riom.
Pas de condoléances.
Inhumation dans le caveau de famille, au cimetière du Montparnasse, dans la plus stricte intimité.

— On nous fait part du décès, survenu dans sa quatre-vingt-neuvième année, le 10 décembre 1979, de

Mme Félix MASSELOT,
née Suzanne Gouriet,

veuve du docteur Félix Masselot, ancien directeur du Centre de phti*siologie des hôpitaux de Tunis*.
Les obsèques ont eu lieu le 13 décembre 1979, en l'église de Thoumeyragues (commune des Lèves, Gironde).
De la part de :
Mme Jean Raux-Filio, sa fille,
M. Jean-Denis Raux-Filio, son petit-fils,
Et de leur famille.

— Nous apprenons la mort de notre confrère

Roger PIÉRARD,

décédé mardi 11 décembre, à Avignon, à l'âge de soixante-huit ans, des suites d'un accident de la route.

[Né en 1911 à Lierneux (Belgique), Roger Piérard entre à l'Agence Havas en 1938 comme correspondant à Shanghai. Chef de bureau, il y « couvre » la guerre sino-japonaise. En 1942, après Pearl-Harbor et l'occupation de la concession international de Shangai, recherché par la police militaire japonaise, il essaie de s'enfuir et de gagner les lignes chinoises. Capturé par les Japonais, il est emprisonné et ne sera libéré qu'en août 1945.

Comme correspondant à Rangoon, Roger Piérard « couvre » l'opération franco-britannique sur le canal de Suez en 1956. Il est ensuite nommé chef des services anglais de l'Agence et contribue à leur expansion mondiale.

De 1966 à 1973, chef des bureaux de *l'A.F.P. en Europe du Nord, il prend sa* retraite en 1976, après avoir dirigé pendant trois ans le bureau de Tunis.]

— Le conseil d'administration de Gaumont a la douleur de faire part du décès de

M. Roger SALLARD,

président honoraire
du conseil d'administration,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite.

[Né le 13 juillet 1902, Roger Sallard, *ancien polytechnicien, avait commencé sa* carrière dans l'industrie mécanique et automobile avant de devenir codirecteur du Poste parisien (1932 à 1939). Il était entré chez Gaumont en 1941 en qualité de directeur général. Nommé en 1971 P.-D.G de cette entreprise, devenue la Société nouvelle des Etablissements Gaumont, Roger Sallard occupait également le poste de président à la sous-commission des films de long métrage à la commission consultative de la cinématographie. Il était officier de la Légion d'honneur.]

— Mme Jean-René Schvartz,
Francis et Martine Schvartz,
Jean-Alain et Mireille Schvartz,
Nicole et Fayçal El Karoui,
Thierry et Véronique Schvartz,
Annick et Christian Castellani,
Pascale et Enzo Costigliola,
Dominique Schvartz,
Noëlle et Jean-Luc Rigo,
ses enfants,
Ses quinze petits-enfants,
Mme Ernest Jost,
Mme René Schvartz,
Les familles Alain Schvartz,
André Lane,
André Schvartz et Maurice Jost,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-René SCHVARTZ,

directeur général
de la S.A. H.L.M. de l'Est,
ancien président-directeur général
de Permali,

survenu à l'âge de soixante ans, le 11 décembre 1979, à Nancy.
La cérémonie religieuse aura lieu au temple protestant de Nancy, le vendredi 14 décembre, à 14 heures.
23, rue Joseph-Mougin, 54000 Nancy.

— Le président et les partenaires de COFRAL ont le profond regret d'annoncer le décès de

M. Jean-René SCHVARTZ,

l'un des fondateurs et animateurs de la société.
Ils sont les témoins de sa parfaite honnêteté *intellectuelle* et morale et de sa fidélité à son idéal et à ses amis.

— Mme Théo Schulmann, née Scemla,
M. et Mme Denis Schulmann et enfants,
M. et Mme Jean-Louis Schulmann et enfants,
Isabelle et Nathalie Schulmann,
M. et Mme Zédé Schulmann,
Mme Louise Scemla,
Mme Claude Lévy-Soussan et enfants,
Les familles Schulmann Michel, Schulmann Lazare, Finzi, Grandchamp, Ohana, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher époux, père, fils, frère, grand-père et oncle,

Théo SCHULMANN,

survenu le 11 décembre, à l'âge de soixante-trois ans.
Les obsèques auront lieu jeudi 13 décembre, à 14 h. 15, au cimetière parisien de Bagneux.
Réunion à la porte principale, 48, rue de Grenelle, 75007 Paris.

— La direction, le personnel du Mobilier international, ont la douleur de faire part du décès de leur regretté cofondateur et président,

M. Théo SCHULMANN.

162, boulevard Voltaire, 75011 Paris.
166, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

— Mme H. Thalheimer,
Mme A. Grandjean,
Mlle Sylvie Weil,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri THALHEIMER,

chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
architecte D.P.L.G.,
ancien architecte
de la préfecture de police,

survenu le 11 *décembre* 1979, dans sa *quatre-vingt-septième* année.
Les obsèques et l'inhumation auront lieu le vendredi 14 décembre 1979, à 9 h. 30, au cimetière du Montparnasse, où l'on se réunira (entrée principale).
12, rue de la Procession,
75015 Paris.

Remerciements

— Joseph Livschitz,
Magui et Bernard Weil,
profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Joseph LIVSCHITZ,

remercient très vivement toutes les personnes qui ont pris part à leur peine.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de sa mort, Mme Bloume-Souret demande une pensée affectueuse à tous ceux qui ont connu

Me André BLOUME,

huissier audiencier de justice,
l'ont estimé et sont restés fidèles à son souvenir.
Le 15 décembre 1979.

— L'Association Charles Dullin demande à ses adhérents, aux amis et admirateurs de

Charles DULLIN

une *fidèle* pensée pour le trentième anniversaire de son décès. Elle les invite à se réunir, le lundi 17 décembre 1979, à 9 h. 45 à Paris, place Charles-Dullin, pour fleurir la plaque apposée au Théâtre de l'Atelier à la mémoire de son fondateur.
Elle les informe qu'une messe anniversaire sera célébrée le même jour, à 11 heures, à l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, à Paris (1er), par le Père Lendger.

— M. et Mme B. GATTAT et leurs *enfants invitent leurs parents et* amis à une prière ou à une pensée à la mémoire de

Camille,

décédé tragiquement aux armées, dans sa vingt-deuxième année, le 14 décembre 1978.
91650 Breuillet.

— A l'occasion du centième anniversaire de la naissance de

M. Pierre MASSE,

avocat à la cour d'appel de Paris,
ancien membre du conseil de l'ordre,
conseiller général
et sénateur de l'Hérault,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
cité à l'ordre de la nation,
mort en déportation,
il est demandé une pensée à tous ceux qui l'ont connu et admiré.

— Pour le premier anniversaire de la mort de

Mme Pierre PUCHEU,

et le trente-cinquième anniversaire de la mort de son mari,

Pierre PUCHEU,

une pensée est demandée à ceux qui sont restés fidèles à leur souvenir en union avec la messe qui sera célébrée à leur intention.

— En ce 14 décembre 1979, pour le premier anniversaire de la mort de

l'ingénieur général ZIEGEL,

que ses amis et camarades évoquent son souvenir.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du décès de

Victor SALMON,

un office religieux aura lieu le 16 décembre 1979 à son domicile, à 17 h. 30.
De la part de Mme Victor Salmon et ses enfants.
Ils prient toute leur famille et leurs nombreux amis de bien vouloir y assister.
1, avenue Saint-Honoré-d'Eylau,
75116 Paris.

Avis de messe

— Le samedi 15 décembre à 18 h., en l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, Paris (14e), métro Saint-Jacques, la messe sera dite pour

Mme Pierre GARDETTE,
née Odette Daroque,

décédée le 9 décembre 1965, et pour son fils, le

capitaine de corvette
Philippe GARDETTE,

décédé à Toulon le 17 septembre 1979.

Messes

— L'Amicale des forces féminines françaises fera célébrer une messe à la mémoire des militaires françaises mortes pour la France, le dimanche 16 décembre 1979, à 10 h., en l'église Saint-Louis des Invalides, en union avec l'Association des officiers féminins, l'Association des hôtesses et convoyeuses de l'air mortes en service aérien commandé et avec les conductrices ambulancières des cadets de l'armée.

Bienfaisance

— Aide à l'enfance du Vietnam, association apolitique et non confessionnelle, membre de la Fédération internationale des villages d'enfants S.O.S., contribue à la réalisation des projets destinés à aider les enfants vietnamiens, spécialement les orphelins (au Vietnam et dans les camps de réfugiés). Elle édite des cartes de vœux et des posters (reproductions anciennes et modernes de Chine et du Vietnam) au prix de 20 F le sachet de dix cartes (avec enveloppes et encarts). Renseignements et catalogue : Aide à l'enfance du Vietnam, 104, avenue du Général-Leclerc, 91190 Gif-sur-Yvette. Tél. : 907-42-88.

Communications diverses

— Les assemblées générales du 10 novembre en l'hôtel de ville de Joinville-le-Pont n'ayant pas obtenu le quorum prévu par les statuts, tous les adhérents du Syndicat national des navigateurs de plaisance, et particulièrement ceux qui ont pouvoir votatif, soit numéro d'identification inférieur à 9 700, sont invités à assister à celles qui se tiendront, avec le même ordre du jour, le jeudi 20 décembre 1979, à 18 heures, au siège de l'Association.

VENTES AUX ENCHÈRES

HOTEL DES VENTES
73, Faubourg-Saint-Honoré
Mes LOUDMER, POULAIN SCP
SAMEDI 15 DECEMBRE à 21 h.
ART NOUVEAU - ART DECO
Expo vend. 14 : 11/19 h., sam 15 : 11/18 h. - Soirée vendredi 21/23 h.
DIMANCHE 16 DECEMBRE
11 h. : Estampes ART CONTEMP.
15 h. : TABLEAUX MODERNES
Expo vendredi 14 21/23 heures samedi 15 : 11/18 heures
LUNDI 17 DECEMBRE 21 heures
FOURRURES
MERCREDI 19 DECEMBRE - 21 h.
TAPIS D'ORIENT
Expo : lundi 17, mardi 18 de 11/18 h., mardi 18 de 21/23 h., mercredi 19 de 11/16 heures.
Expo : du samedi au lundi 17 de 11-18 h., soirée sam. 15 de 21/23 h.
Tél. : 266-90-01 - Télex 641-958 F.



Le Monde

économie

LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Progrès de la C.F.D.T., de F.O. et de la C.F.T.C.

(Suite de la première page.)

Les syndicats autonomes, soudés dans une liste « Alliance », essuient un sévère échec : 2,8 %... alors qu'en 1976-1977, lors des élections aux comités d'entreprise, la C.S.L. (ex-C.F.T. et les autres syndicats autonomes receuillaient 6,3 % des voix. Dans certaines villes où la C.S.L. est bien implanté, elle n'obtient pas le score obtenu dans les entreprises de la localité. Chartres-Bretagne, par exemple, où est située une usine Citroën, elle arrive loin derrière ses concurrents. La C.S.L. perd aussi — malgré l'entêtement politique de certains parlementaires, — l'espoir d'être reconnue « représentative » par les pouvoirs publics.

Quant à la lutte que se livrent les trois grands — C.G.T., C.F.D.T. et F.O. — elle se solde par une nette progression de la C.F.D.T. et surtout de F.O., un quatrième mousquetaire faisant une percée remarquée : la C.F.T.C. Ce qui a amené le ministre du travail à parler d'une progression concernant *« les plus souvent les syndicats ouverts à la concertation »*.

Comme dans toute élection, les comparaisons sont discutées et discutables. Cette fois-ci, elles le sont d'autant plus qu'il n'y avait pas eu de scrutin national depuis 1962. Il est néanmoins certain que, si l'on fait état à la fois des scrutins de l'époque aux caisses de Sécurité sociale et des dernières élections aux comités d'entreprise en 1976-1977, la C.G.T. recule ou, au mieux, se maintien. Elle ne retrouve plus l'audience des années 194711962. Par rapport aux scrutins des élections aux comités d'entreprises, la C.G.T. reprend, cependant, trois points. Cela semble traduire plutôt qu'une progression un arrêt de la perte d'audience enregistrée ces dernières années par une confédération qui reste, de loin, la première centrale française.

Une « heureuse surprise »

Parmi les ouvriers et les employés, la C.G.T. arrive en tête dans dix-neuf régions sur vingt-deux, dépassant même la majorité absolue dans cinq cas : en Corse (60,3), le Limousin (59 %), le Languedoc-Roussillon (53,8 %), la Champagne-Ardennes (50,7 %), et la Provence-Côte d'Azur (50,5 %).

Quant à la C.F.D.T., elle progresse sensiblement, quelle que soit la comparaison retenue. Les scores obtenus en 1947 ou 1962 par la C.F.T.C. d'alors (26,36 % et 20,97 % réespectivement) devant être comparés à ceux groupés de la C.F.D.T. et de la C.F.T.C. d'aujourd'hui : 30 %. La C.F.D.T. devance la C.G.T. chez les ouvriers et les employés dans trois régions (Pays de la Loire, Basse-Normandie et Alsace) et la talonne dans une quatrième : la Bretagne, Partout ailleurs la C.F.D.T. est en seconde position, sauf dans cinq cas où Force ouvrière, habituellement troisième, la précède : Aquitaine, Provence-Côte d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon et Limousin.

Cette apparition de F.O. en deuxième position, et surtout son score national (17,5 %.) est, comme l'a dit M. Bergeron, une *« heureuse surprise »*.

F.O. semble avoir le plus bénéficié des voix recueillies par les listes « non syndiquées » lors des votes aux comités d'entreprise et par les listes « mutualistes » et divers lors des élections d'entreprises à la Sécurité sociale. Ce succès de F.O. est observé non seulement dans le Sud, où elle a toujours une audience relativement importante, mais aussi en Bretagne et dans la région parisienne. Des percées étonnantes sont même constatées en Basse-Normandie (22 %, avec des pointes de 25 % dans la Manche). A l'issue de ce résultat, F.O., qui apparaît comme troisième organisation syndicale, peut, avec plus d'arguments que par le passé, se présenter comme la presque égale de la C.F.D.T., puisqu'il faut, pour mesurer correctement son audience, y ajouter les voix qu'elle obtient chez les fonctionnaires (selon les calculs avancés par F.O., Force ouvrière aurait 21,4 % des voix au total).

Autre surprise, c'est l'audience qu'a recueillie la C.F.T.C. (6,9 %). Elle fait ses meilleurs scores en Alsace (13,57 %), dans le Nord-Pas-de-Calais (10,2 %) et en Basse-Normandie (9,21 %). Au contraire, l'Alliance est presque absente en Lorraine (0,9 %) et dans le Limousin (1 %); mais elle atteint les 5 % dans le Poitou-Charente et dépasse 4 % en Basse-Normandie et en Ile-de-France ; ailleurs, son score varie le plus souvent entre 2 % et 3 %.

Parmi le personnel d'encadrement, la C.G.C. arrive largement en tête dans toutes les régions, sauf la Corse, où elle est devancée — nettement — par la C.G.T. et même F.O. Les cadres C.F.D.T. arrivent en seconde position dans onze régions sur vingt-deux ; les cadres C.G.T. dans huit autres et ceux de F.O. dans trois. Au total, l'Union confédérale des ingénieurs et cadres C.F.D.T. s'affirme comme la seconde organisation de cadres, devant la C.G.T. et F.O. On notera que les quatre confédérations ouvrières ont recueilli ensemble 55,6 % des voix des cadres contre 36 % à la C.G.C.

Si celle-ci demeure nettement la première organisation de cadres, l'audience des syndicats confédérés tend à démontrer que les positions de ces dernières en faveur d'un rétrécissement de l'éventail des salaires (de la part de la C.F.D.T. et de F.O.) ou d'un changement de politique (pour la C.G.T.) sont loin de constituer un épouvantail. La C.G.C., qui ne crie pas victoire, remarque cependant avec justesse qu'une partie de son électorat traditionnel — agents de maîtrise, V.R.P. — n'a pas été inscrite dans la section encadrement. De son côté les cadres C.G.T. estiment que la totalité de l'encadrement n'était pas inscrite (ils font état d'un chiffre de 1 170 000).

Y aura-t-il, à l'issue de ces élections qui se sont déroulées dans un calme significatif, des contestations ? A l'exception de recours individuels, toujours possibles, les grands syndicats, sauf la C.F.T.C. ont renoncé à des demandes d'annulation, en dépit des anomalies antérieures qu'elles avaient vivement dénoncées. Seule la C.F.T.C. a indiqué que des recours pourraient être exercés dans trois villes de la région parisienne (Sarcelles, Meudon, Goussainville).

Du côté patronal, les élections prêtent moins à débat. En décidant de présenter une liste d'union, le grand patronat, les P.M.E. et souvent les professions libérales ont ôté tout esprit de concurrence. Le Cid-Unati, échaudé par ses échecs récents dans les chambres patronales, n'avait présenté de candidats que dans trois à quatre départements ; il se retrouve, mêlé aux divers, avec moins de 1 % des voix.

Au total, le vaste mouvement de confiance manifesté par salariés envers les confédérations ouvrières, devrait améliorer leur rapport de forces dans leurs relations avec le patronat et le gouvernement. Et pour tous ceux qui pouvaient encore en douter, les trois « grand » — C.G.T., C.F.D.T., F.O. — réaffirment sans conteste leur situation d'interlocuteurs valables.

JEAN-PIERRE DUMONT.

LES GRANDES CONSULTATIONS SOCIALES DEPUIS LA LIBÉRATION

	ÉLECTIONS A LA SECURITE SOCIALE				COMITES D'ENTREPRISE 1976-1977 (%)		PRUD'HOMMES 1979 (%)	
	1947 (%)	1950 (%)	1955 (%)	1962 (%)				
C.G.T.	59,27	43,5	43	44,3	39,8		42,9	
C.F.D.T.	26,36	21,3	20,9	20,97	19,6	22,6	23,1	30
C.F.T.C.					3		6,9	
F.O. *	»	15,2	16,2	14,73	9,2		17,4	
C.G.C. **	»	»	»	4,65	5,6		5,1	
Alliance	»	»	»	»	6,3		2,8	

* Aux élections de 1947, F. O. n'était pas encore constituée.
** La C.G.C. n'a présenté de candidat aux élections à la Sécurité sociale qu'en 1962.

Les réactions

C.G.T. : la première place.

La première caractéristique de cette consultation, a déclaré M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., devant la presse à 6 heures du matin, est une forte participation des travailleurs, en dépit de l'insuffisance notoire de l'information qui avait précédé le scrutin et des difficultés de toutes natures, ainsi que des entraves de dernière heure.

« Avec 43 % des voix des suffrages exprimés, la C.G.T. se trouve confortée, et de loin, dans sa place d'organisation la plus représentative. Les autres organisations représentatives sont également renforcées, avec un avantage pour Force ouvrière, qui bénéficie de l'écrasement des listes de diversion. Le rêve du patronat de voir surgir un nouveau courant syndical de droite se trouve ruiné. Les diverses listes réunies sous le titre d'Alliance » — ce que le gouvernement appelle la majorité silencieuse, — se trouvent ramenées au néant. C'est une bonne chose qui rehausse le syndicalisme représentatif.

» Nous ne tirerons pas davantage de conclusion dans un esprit de clocher. Nous considérons que nous avons la responsabilité d'assumer une action portée à un niveau supérieur ; nous nous tournons, l'élection terminée — alors que les problèmes sociaux demeurent, — vers les organisations syndicales, et nous leur proposons d'unir nos efforts pour défendre la classe ouvrière. »

En dépit du nombre d'irrégularités relevées par la C.G.T., celle-ci ne considère pas qu'il y ait lieu de demander l'annulation des élections. Si tout le monde avait pu participer au scrutin, estime M. Séguy, il y aurait certainement eu 2 ou 3 % d'abstentions en moins. D'autre part, dans certaines grandes entreprises, déclarent les cégétistes, la direction a multiplié les obstacles pour empêcher les travailleurs de voter pour la C.G.T. C'est notamment le cas, selon eux, à Poissy, chez Talbot. Néanmoins, la C.G.T. y a obtenu 38,7 % parmi le personnel d'exécution et la C.S.L. (ex-C.F.T.) un peu plus.

Les cégétistes reconnaissent avoir été surpris par le taux élevé de participation qui montre, a dit M. Séguy, que la manière dont les travailleurs français sont dénigrés pour leur faible taux de syndicalisation n'est pas justifiée.

J. R.

C.F.D.T. : dans l'ensemble, notre démarche est approuvée.

« Cest la joie à la C.F.D.T. ! s'est écrié M. Maire, en ouvrant sa conférence de presse. *Un grand pas en avant est franchi dans notre action, notre implantation. Il est d'autant plus ressenti que nous nous sommes trouvés bien seuls ces derniers temps. »*

Aujourd'hui, personne ne peut douter de la popularité de la réforme des prud'hommes et, en premier lieu, en raison de la participation « *massive* » de 63 %, déjouant les pronostics inférieurs à 50 %, poursuit M. Maire.

« Notre score de 23,1 % est un franc succès, alors que nous nous étions donné les 20 % comme objectif, a dit M. Maire, *presque un salarié sur quatre vote C.F.D.T. Nous gagnons 2,2 points par rapport à 1962, alors que la scission avec la C.F.T.C. nous avait fait perdre 4,5 % de nos effectifs. »*

Le syndicaliste constate que les voix des non-syndiqués qui apparaissent dans les élections aux comités d'entreprise et pour les délégués du personnel se sont reportées sur les organisations représentatives, avec 5 à 6 % de divers comprenant les suffrages allés à l'Alliance.

« La C.F.D.T. a trouvé une représentativité égale à sa moyenne dans les entreprises où elle n'est pas implantée au grand jour. Ce n'est pas le cas pour la C.G.T. En revanche, F.O. et la C.F.T.C. ont obtenu nettement plus. La C.F.D.T. dépasse désormais la moitié de la représentativité de la C.G.T. (...). Elle est la première parmi les salariés agricoles et la première des organisations de cadres confédérées. Elle est aussi la plus équilibrée d'un secteur à l'autre. » Sa régionalisation est devenue homogène (la « fourchette » allant de 17 à 34 % si on excepte la Corse et le Limousin), alors qu'autrefois son implantation suivait les zones de tradition chrétienne, constate M. Maire. Maintenant, elle existe aussi au sud de la Loire, dans les zones d'influence radicale-socialiste. En revanche, on enregistre un tassement en Alsace.

M. Maire souligne aussi l'appui massif (95 % des suffrages) que les salariés ont apporté aux organisations représentatatives. « *C'est*, dit-il, *un désaveu cinglant pour le patronat et certains éléments de la majorité, en dépit des pressions et entraves exercées sur les travailleurs ».*

« Nous constatons aussi le succès de notre action. Nous ne disons pas que chacune de nos démarches est approuvée, mais l'ensemble l'est. C'est une réponse aux critiques qui nous sont faites, et une approbation de notre volonté de réhabiliter les problèmes concrets des travailleurs, de notre capacité d'action, de proposition et de négociation. C'est également le résultat de notre indépendance, marquée, à la fin de la campagne, par le refus de l'apolitisme, qui fait l'affaire du patronat.

» Cela devrait amener la C.G.T. à réfléchir aux propositions que nous avons faites à nos derniers congrès. Il faut que le mouvement syndical fasse preuve d'une autonomie beaucoup plus grande pour être dynamique et régénérateur.

» L'agressivité de nos partenaires n'a pas été payante.

» Force ouvrière avait tort de craindre le suffrage universel. Si ses dirigeants se sentent confortés, ils peuvent avoir une attitude moins « frileuse », plus ouverte. Cela nous confirme dans le bien-fondé de notre demande de rencontre. »

F.O. : une agréable surprise.

« Nous ne pensions pas que nous réaliserions un tel score, a déclaré M. Bergeron, *car les meilleurs sondages ne nous accordaient que 10 % à 12 % des suffrages. Ce scrutin constitue une large approbation par la classe ouvrière de la politique que nous menons depuis des années, c'est-à-dire politique d'indépendance à l'égard des partis et de l'Etat et, d'autre part, politique conventionnelle.*

» Les fonctionnaires, postiers, agents des services publics, communaux, ouvriers de l'Etat, etc. ne participaient pas au scrutin. Si nous tenons compte des résultats que nous obtenons dans ce secteur et qui représente 30 % des voix, notre représentativité réelle doit être majorée d'environ 4 % (1).

» Le nombre élevé de participants au scrutin montre bien que les gens ne se désintéressent pas autant qu'on le dit des affaires qui les concernent. Les syndicats indépendants n'ont obtenu que très peu de suffrages. Pour nous, nous avons obtenu dans l'industrie des scores qui dépassent souvent 20 %. Nous sommes mieux implantés dans le Midi qu'en Bretagne mais nous avons éprouvé une agréable surprise dans les régions lyonnaise et parisienne, alors que pour cette dernière nous éprouvions quelque inquiétude. En Seine-et-Marne, nous avons obtenu 24 %.

» Nous n'étions pas tellement enthousiasmés par cette consultation électorale. Finalement, elle montre que nous sommes mieux implantés que nous ne l'imaginions. Et elle fait la preuve que l'organisation syndicale doit prévaloir. »

Quant aux nouvelles offres unitaires de la C.G.T., M. Bergeron est catégorique : *« Nous ne changerons pas d'attitude. C'est d'ailleurs le mandat qui m'a été donné par le dernier congrès et qui ne saurait être modifié avant notre prochain congrès à Bordeaux au mois de juin. »*

(1) M. Bergeron, en utilisant ce pourcentage, ne mentionne pas la présence de la FEN parmi les agents de la fonction publique et assimilés. La C.F.D.T., pour sa part, a établi une *récapitulation portant sur les* mêmes secteurs que ceux observés par F.O., mais incluant la Fédération de l'éducation nationale. Elle arrive aux résultats suivants : FEN, 31,5 % ; C.G.T., 19,5 % ; F.O., 18 % ; C.F.D.T., 5,5 % ; C.F.T.C., 3,5 % ; C.G.C., 3 %.

C.F.T.C. : un nouveau départ.

M. Jean Bornard, secrétaire général de la Confédération française des travailleurs chrétiens, a déclaré : *« La C.F.T.C. démontre qu'elle représente les aspirations d'un très grand nombre de salariés. Le résultat n'est pas une surprise pour nous, c'en est une, en revanche, pour ceux qui nous avaient enterrés prématurément. (...) Si nous n'avions pas été victimes depuis des années d'une conspiration du silence, nous aurions fait mieux. »*

M. Bornard s'est élevé contre « *certaines irrégularités* » dans le scrutin, notamment en banlieue parisienne (Sarcelles, Goussainville et Meudon) où les bulletins C.F.T.C. avaient disparu à l'ouverture des opérations de vote. *« Il n'est pas exclu*, a-t-il précisé, *que nous engagions des actions en annulation pour ces bureaux de vote. »* Pour M. Bornard, *« ce résultat constitue pour la C.F.T.C. un nouveau départ qui doit lui permettre de faire jeu égal avec les autres syndicats. »*

C.G.C. : la confiance de l'encadrement.

La Confédération générale des cadres *« note, avec satisfaction le taux élevé de participation » à ce premier scrutin national »* et elle *« enregistre également comme un fait positif que le taux de participation dans la section encadrement semble avoir té du même ordre que dans les autres sections, ce qui démontre tout à la fois la prise de conscience par l'encadrement de l'importance de l'enjeu et la nécessité qu'il y avait à créer une section encadrement ».*

D'autre part, la C.G.C. déclare : *« La preuve est maintenant faite : la C.G.C. est bien la première organisation du personnel d'encadrement. Malgré l'amputation qu'elle a subie par la non-inscription dans le collège encadrement de nombreux agents de maîtrise, techniciens et V.R.P., d'une part, et d'un certain nombre de cadres, d'autre part, elle arrive très largement en tête. Même à Paris, où des listes de non-syndiqués, probablement suscitées par un « certain patronat » sont venues fausser le jeu, l'écart qui la sépare des organisations qui la suivent, est significatif dans le collège encadrement.*

» Au plan national, dans les sections encadrement, bien que ne connaissant pas encore tous les chiffres, la C.G.C. recueille près de 40 % des suffrages contre seulement 20 % pour l'organisation qui la suit.

» L'encadrement nous fait confiance : il ne sera pas déçu, ni par les juges que nous lui donnerons, ni par la fermeté avec laquelle nous défendrons le personnel d'encadrement. »

● L'UNION GENERALE DES INGENIEURS, CADRES ET TECHNICIENS C.G.T. (U.G.I.C.T.-C.G.T.) déclare :

« Les manipulations opérées par le patronat pour les inscriptions au collège encadrement ont déformé le caractère représentatif de celui-ci. Seulement 1 227 000 travailleurs de l'encadrement ont été inscrits sur un total de 2 400 000. De ce fait, aujourd'hui personne ne peut se prévaloir de ces seuls résultats pour affirmer sa représentativité dans l'ensemble de l'encadrement. L'U.G.I.C.T.-C.G.T. obtient 17 % des voix, ce qui représente une progression importante au regard des élections professionnelles (3e collège : ingénieurs et cadres), seule base de référence. Cela confirme l'influence importante de l'U.G.I.C.T. dans l'ensemble de l'encadrement techniciens et agents de maîtrise compris. Il faut noter le fort taux de participation qui, pour ce collège, n'a jamais été atteint

» Par ailleurs, les résultats des organisations confédérées d'ingénieurs et cadres (55,50 %) marquent un recul du syndicalisme catégoriel (36 %).

» La défense des intérêts du personnel de l'encadrement passe plus que jamais par la réalisation de l'unité d'action de toutes les organisations à laquelle les invite l'U.G.I.C.T.-C.G.T. »

C.N.P.F. : une très large union patronale.

M. Jean Neidinger, directeur général des affaires sociales au C.N.P.F., a déclaré : *« Le C.N.P.F. avait demandé aux chefs d'entreprise de participer nombreux aux élections prud'homales. Il a été entendu, puisque le pourcentage de participation des chefs d'entreprise dépasse celui des élections consulaires. Quant aux résultats (92 % des voix) des listes UPEP, il témoigne que la politique de très large union patronale a connu un succès manifeste auprès des chefs d'entreprise. Quant à la participation importante des salariés, elle montre à l'évidence que, comme le C.N.P.F. l'avait demandé, les chefs d'entreprise ont facilité le vote des salariés. Le nouveau record réalisé par les syndicats ne nous cause aucune surprise. »*

Le ministre du travail par intérim : progrès des syndicats ouverts à la concertation

Commentant jeudi matin les résultats des élections prud'homales, M. Christian Beullac, ministre de l'éducation nationale, qui assure l'intérim de M. Jean Mattéoli, ministre du travail et de la participation, a d'abord indiqué qu'il ne s'était agi *« ni d'élections politiques ni d'une compétition sportive »*, mais qu'il était question d'élire *« des conciliateurs et des arbitres »*.

Pour M. Beullac, deux traits caractéristiques ont marqué le scrutin du 13 décembre : *« La tranquillité des opérations et la participation très importante. Près de 64 % chez les salariés et près de 54 % chez les employeurs. » « Ce sont là*, a-t-il ajouté, *des chiffres forts. »*

Puis le ministre du travail par intérim a pris pour référence les élections de 1962 aux caisses primaires de la Sécurité sociale. Il a noté que le score des organisations représentatives était plus important : 95 % en 1979 contre 84 % il y a dix-sept ans. De même chez les employeurs : 92 % contre 85 %. Mais, a souligné ensuite M. Beullac, l'évolution de chacun des syndicats a été différente. *« La C.G.T.*, a-t-il assuré, *recule : 42,4 % contre 44,3 % en 1962 ; les autres progressent nettement, surtout Force ouvrière : 17,4 % en 1979, contre 14,73 % en 1962. »*

Le ministre a fait remarquer au sujet de Force ouvrière que les fonctionnaires, qui votaient en 1962 aux élections aux caisses primaires de la Sécurité sociale, n'étaient pas cette fois appelés aux urnes. Il a aussi fait état de la progression de la C.F.D.T. (23,1 %) et de la C.F.T.C. (6,9 %), soit 30 % à elles deux, alors qu'en 1962 *« l'ancienne C.F.T.C.* [qui groupait alors les deux tendances] *n'avait obtenu que 20,9 % »*.

Pour ce qui concerne l'encadrement, M. Beullac a affirmé que *« la C.G.C. est l'organisation la plus représentative puisqu'elle dépasse le tiers des suffrages exprimés »*.

Il a conclu : *« Je constate avec satisfaction les progrès enregistrés par les organisations syndicales les plus ouvertes à la concertation et je souhaite que la mise en place des nouveaux conseils de prud'hommes favorise la paix sociale. »*

LES VOIX

	INDUSTRIE		COMMERCE		AGRICULTURE		DIVERS		TOTAL OUVRIERS ET EMPLOYES		ENCADREMENT		TOTAL GENERAL	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%
SALARIES														
Inscrits	5 461 784		3 307 448		447 236		1 735 884		10952352		1 227 079		12179431	
Abstentions	1 548 243	28,3	1 454 296	44.0	173 243	38.7	851 055	49.0	4 026 837	36,8	441 118	35,9	4 467 955	36,7
Exprimés	3 778 041	69.2	1 784 029	53.9	258 284	57,8	852 873	49.1	6 673 227	60.9	770 151	62.8	7 443 378	61.1
C.G.T.	1 896 942	50.2	756 981	42,4	80 088	31,0	300 941	35,3	3 034 952	45.5	129 443	16.8	3 164 395	42,5
C.F.D.T.	847 031	22,4	417 585	23.4	87 207	33.8	229 372	26.9	1 581 195	23.7	138 475	18,0	1 719 670	23,1
F.O.	592 110	15,7	351 600	19,7	59 531	23,0	189 393	22,2	1 192 634	17.9	107 994	14,0	1 300 628	17,5
C.F.T.C.	220 128	5.8	133 501	7.5	19 476	7,5	91 880	10,8	464 985	7,0	52 421	6,8	517 406	7.0
C.G.C.	66 394	1,8	30 600	1.7	905	0.4	7 328	0.8	105 227	1,6	277 063	36,0	382 290	5,1
Alliance	129 424	3,4	54 658	3,1	1 332	0,5	12 126	1,4	197 540	3,0	14 197	1,8	211 737	2,8
U.F.T.	14 909	0,4	35 456	2,0	0	0	19 313	2,3	69 678	1.0	8 723	1,1	78 401	1.0
Divers	11 099	0,3	3 648	0,2	1 130	0,4	2 520	0,3	18 397	0,2	40 322	5,2	58 719	0,8
F.G.S.O.A.	4	0	0	0	8 615	3,3	0	0	8 619	0,1	1 513	0,2	10 132	0,1
EMPLOYEURS									Total employeurs Section ouvriers et employés					
Inscrits	196 413		304 618		83 569		227 479				70 927		883 606	
Abstentions	90 624	46,1	167 636	55,0	33 941	40,6	128 336	56,4			35 765	50,4	456 382	51,7
Exprimés	99 495	50,7	128 861	42,3	46 604	55,8	91 562	40,3			32 056	45,2	398 578	45,1
U.P.E.P. (*)	91 229	91,7	124 785	96,8	42 753	91,7	76 571	83,6			31 952	99,7	367 290	92,1
U.N.A.P.L. (**)	133	0,1	2	0	0	0	10 060	11,0			0	0	10 195	2,6
S.N.P.M.I. (***)	6 163	6,2	0	0	0	0	2 067	2,3			0	0	8 230	2,1
Divers	1 970	2,0	4 074	3,2	3 851	8,3	2 864	3,1			104	0,3	12 863	3,2

● ALSACE

SALARIES

Inscrits	221 331	
Abstentions	78 969	(35,68 %)
Exprimés	130 771	
C.F.D.T.	40 171	(30,72 %)
C.G.T.	37 890	(28,98 %)
F.O.	19 727	(15,08 %)
C.F.T.C.	17 748	(13,57 %)
C.G.C.	10 413	(7,96 %)
Alliance	4 823	(3,69 %)

Les abstentions ont été beaucoup plus fortes dans le département du Bas-Rhin que dans celui du Haut-Rhin, où, au contraire, 74,5 % des inscrits sont allés aux urnes (52,55 %) pour le Bas-Rhin. La C.F.D.T. devance de près de 2 points la C.G.T., avec 30,72 % des suffrages sur l'ensemble de la région. Elle la distance nettement dans le Haut-Rhin, où elle recueille 34,53 % contre 27,75 % seulement à la C.G.T. Les proportions sont inversées pour le Bas-Rhin, où la C.G.T. est surtout implantée à Strasbourg et dans sa banlieue ; la C.F.D.T., dont l'implantation est mieux répartie sur l'ensemble du département, n'a pas pu participer partout du fait de la répartition géographique des conseils de prud'hommes.

On note la tenue relativement bonne de Force ouvrière et une assez forte persistance de la C.F.T.C. en Alsace, vieux bastion du syndicalisme chrétien, notamment dans le département du Bas-Rhin, où cette centrale syndicale dépasse les 15 %.

UN STATUT SPÉCIAL

Les conseils de prud'hommes relèvent du droit local en Alsace *(comme dans le département de* la Moselle) et ne connaissent que *deux catégories* : l'industrie, *dont les conseils* ont été institués en 1901, et le commerce, où ils furent créés en 1904 ; à l'intérieur de ces deux catégories, on ne distingue que deux collèges : les salariés (ouvriers, employés, encadrement) et les employeurs. L'implantation actuelle de ces conseils reflète toujours la structure économique, surtout industrielle, du début du siècle en Alsace. *L'initiative* de les créer était laissée aux communes, ce qui explique que les conseils *de prud'hommes se trouvent* toujours dans les plus importants centres industriels et com*merciaux du début du siècle*, alors que des villes comme Sélestat ou Saverne, dans le Bas-Rhin, centres commerciaux et industriels secondaires, n'en possèdent pas. Les ressortissants de ces districts doivent directement s'adresser au tribunal d'instance pour le règlement de leurs conflits de travail.

En avance, à l'époque, sur la législation française, la réglementation locale est actuellement dépassée depuis la mise en œuvre de la loi du 18 janvier dernier. Dans les trois départements alsaciens relevant du droit local, les conseils de prud'hommes sont présidés par des *magistrats en activité ou à la* retraite. L'âge électoral reste fixé à dix-huit ans, au lieu de seize ans pour *les autres régions*.

● AQUITAINE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	466 873	
Abstentions	164 088	(35,1 %)
Exprimés	291 273	(62,3 %)
C.G.T.	140 429	(48,2 %)
F.O.	65 975	(22,6 %)
C.F.D.T.	56 526	(19,4 %)
C.F.T.C.	16 078	(5,5 %)
Alliance	6 832	(2,3 %)
C.G.C.	5 430	(1,8 %)
Divers	730	(0,2 %)

ENCADREMENT

Inscrits	43 348	
Abstentions	14 967	(34,6 %)
Exprimés	27 646	(63,7 %)
C.G.C.	10 690	(38,6 %)
C.G.T.	5 122	(18,5 %)
F.O.	4 297	(17,6 %)
C.F.D.T.	4 091	('4,7 %)
C.F.T.C.	1 672	(6 %)
Divers	727	(2,6 %)
Alliance	457	(1,6 %)

● AUVERGNE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	227 914	
Abstentions	72 008	(31,6 %)
Exprimés	150 771	(66,1 %)
C.G.T.	67 200	(44,5 %)
C.F.D.T.	39 323	(36,0 %)
F.O.	25 301	(16,7 %)
C.F.T.C.	9 270	(6,1 %)
Alliance	4 125	(2,7 %)
C.G.C.	3 108	(2,0 %)
Divers	2 444	(1,6 %)

ENCADREMENT

Inscrits	19 104	
Abstentions	5 893	(30,9 %)
Exprimés	12 926	(67,6 %)
C.G.C.	4 404	(34,0 %)
C.F.D.T.	2 254	(17,4 %)
C.G.T.	2 017	(15,6 %)
F.O.	1 774	(13,7 %)
Divers	1 669	(12,9 %)
C.F.T.C.	754	(5,8 %)
Alliance	54	(0,4 %)

La participation a été forte dans les quatre départements (Puy-de-Dôme, Allier, Cantal et Haute-Loire) de la région, notamment dans le collège « Industrie » où le taux d'abstention n'atteint que 25,8 % (contre 31,6 % pour l'ensemble des collèges). Les résultats n'apportent pas de changements spectaculaires dans la représentativité des organisations syndicales, telle qu'on pouvait la mesurer à travers les élections aux comités d'entreprises en 1976 et 1977.

Par rapport à ces chiffres, on note cependant une progression de la C.F.D.T., notamment dans le département du Puy-de-Dôme, où elle réunit 29,8 % des suffrages (pour l'ensemble des collèges ouvriers, employés et encadrement). La C.G.T. perd légèrement du terrain, de même que la C.S.L. Force ouvrière progresse, notamment dans les collèges « Commerce » et « Activités diverses », où elle réalise de très bons scores (21,6 % et 22,9 % respectivement), de même que la C.F.T.C.

● BOURGOGNE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	337 132	
Abstentions	123 867	(36,74 %)
Exprimés	204 144	(60,55 %)
C.G.T.	95 798	(46,9 %)
C.F.D.T.	49 841	(24,4 %)
F.O.	36 027	(17,6 %)
C.F.T.C.	13 626	(6,6 %)
Alliance	6 669	(3,2 %)
C.G.C.	1 661	(0,8 %)
Divers	522	(0,2 %)

ENCADREMENT

Inscrits	26 745	
Abstentions	8 922	(33,4 %)
Exprimés	17 354	(64,8 %)
C.G.C.	7 039	(40,5 %)
C.G.T.	2 896	(16,6 %)
C.F.D.T.	2 874	(16,5 %)
F.O.	2 324	(13,3 %)
C.F.T.C.	1 074	(6,1 %)
Divers	648	(3,7 %)
Alliance	499	(2,8 %)

Une étude statistique de la direction générale du travail, effectuée en 1976, et portant sur les résultats des élections dans les comités d'entreprises des quatre départements bourguignons, donnait 49,2 des suffrages à la C.G.T., 18 % à la C.F.D.T., 8,3 % à F.O., 0,9 % à la C.F.T.C., 4,3 % à la C.G.C. La C.F.T. recueillait alors 1,3 %, les divers 3,4 % et les non-syndiqués, 14,4 %.

Il semble que dans l'Yonne de nombreux suffrages des syndicats autonomes se soient reportés sur F.O., qui devance la C.F.D.T.

● BRETAGNE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	432 577	
Abstentions	143 306	(33,1 %)
Exprimés	278 791	(64,4 %)
C.G.T.	100 613	(36,08 %)
C.F.D.T.	98 164	(35,2 %)
F.O.	46 358	(16,6 %)
C.F.T.C.	21 942	(7,8 %)
Alliance	10 307	(3,7 %)
C.G.C.	1 407	(0,5 %)

ENCADREMENT

Inscrits	34 285	
Abstentions	11 575	(33,76 %)
Exprimés	21 806	(63,60 %)
C.G.C.	7 031	(32,2 %)
C.F.D.T.	5 337	(24,4 %)
F.O.	3 320	(15,2 %)
C.G.T.	3 308	(15,1 %)
C.F.T.C.	2 448	(11,2 %)
Alliance	278	(1,2 %)
Divers	94	(0,4 %)

En Bretagne, où le taux de participation a été de 66,83 % dans le collège salariés, la C.G.T. devance de deux cent vingt voix la C.F.D.T., qui apparaît au vu des résultats de ces élections prud'homales comme l'organisation syndicale la plus représentative dans les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Ces élections ont également révélé une percée de Force ouvrière. A Chartres-de-Bretagne, près de Rennes, où est implantée une usine Citroën, la liste Alliance n'a recueilli que 53 % des suffrages, ce qui constitue une surprise. Dans l'ensemble de la région, la C.G.T. est majoritaire dans la section industrie, la C.F.D.T. occupe la première place dans les sections commerce, agriculture et activités diverses, tandis que la C.G.C. reste au premier plan dans la section encadrement.

Certains sièges n'ont pu être pourvus, notamment dans le Morbihan, faute de candidat.

● CENTRE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	499 505	
Abstentions	160 953	(32,2 %)
Exprimés	321 331	(64,3 %)
C.G.T.	141 228	(43,9 %)
C.F.D.T.	72 069	(22,4 %)
F.O.	67 506	(21 %)
C.F.T.C.	19 370	(6 %)
Alliance	11 948	(3,7 %)
C.G.C.	7 198	(2,2 %)
Divers	2 012	(0,6%)

ENCADREMENT

Inscrits	41 741	
Abstentions	13 049	(31,2 %)
Exprimés	27 723	(66,4 %)
C.G.C.	10 801	(38,9 %)
C.G.T.	4 934	(17,8 %)
C.F.D.T.	4 789	(17,3 %)
F.O.	4 200	(15,1 %)
C.F.T.C.	1 872	(6,7 %)
Alliance	595	(2,1 %)
Divers	532	(1,9 %)

● CHAMPAGNE-ARDENNE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	309 934	
Abstentions	109 668	(35,4 %)
Exprimés	191 229	(61,7 %)
C.G.T.	96 968	(50,7 %)
C.F.D.T.	42 595	(22,3 %)
F.O.	36 409	(19 %)
C.F.T.C.	8 171	(4,3 %)
Alliance	4 803	(2,5 %)
C.G.C.	1 264	(0,6 %)
Divers	1 019	(0,5 %)

ENCADREMENT

Inscrits	24 028	
Abstentions	8 141	(33 9 %)
Exprimés	15 301	(63,6 %)
C.G.C.	6 617	(43,2 %)
C.F.D.T.	2 263	(14,8 %)
F.O.	2 256	(14,7 %)
C.G.T.	2 223	(14,5 %)
Divers	972	(6,3 %)
C.F.T.C.	620	(4 %)
Alliance	351	(2,3 %)

● CORSE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	17 055	
Abstentions	9 063	(53,1 %)
Exprimés	7 802	(45,7 %)
C.G.T.	4 704	(60,3 %)
F.O.	2 377	(30,4 %)
C.F.D.T.	721	(9,2 %)

ENCADREMENT

Inscrits	1 539	
Abstentions	612	(39,8 %)
Exprimés	911	(59,1 %)
C.G.T.	387	(42,4 %)
F.O.	308	(33,8 %)
C.G.C.	126	(13,8 %)
C.F.D.T.	90	(9,8 %)

Les résultats de ce scrutin, qui restaient jusqu'à la fin de la matinée « officieux » (c'est-à-dire établis sur la foi de télégrammes), constituent la première carte syndicale réelle de la Corse, où il n'y avait jusqu'ici pas de conseils de prud'hommes et où les élections aux comités d'entreprise étaient toujours apparues comme peu représentatives. Ils reflètent la structure syndicale très particulière de l'île, où deux syndicats, implantés de longue date et bien organisés, prédominent, même dans le collège encadrement : la C.G.T., qui, tous collèges confondus recueille plus de la moitié des voix (58,4 %), et Force ouvrière. La C.F.D.T., d'implantation beaucoup plus récente, a pâti de ses prises de position « autonomistes ». Elle ne réalise un score à peu près honorable que dans le collège « agriculture » (17,8 %). Quant aux résultats surprenants du collège encadrement, ils s'expliquent par l'implantation extrêmement faible de la C.G.C., qui n'a, dans l'île, qu'une activité « symbolique ».

● FRANCHE-COMTÉ

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	262 949	
Abstentions	82 318	(31,3 %)
Exprimés	172 657	
C.G.T.	70 427	(40,7 %)
C.F.D.T.	46 762	(27 %)
F.O.	30 549	(17,7 %)
C.F.T.C.	13 607	(7,8 %)
Alliance	6 025	(3,5 %)
C.G.C.	5 287	(3 %)

ENCADREMENT

Inscrits	18 683	
Abstentions	5 249	(29 %)
Exprimés	12 432	(68,7 %)
C.G.C.	5 711	(45,9 %)
C.F.D.T.	2 075	(16,7 %)
F.O.	1 797	(14,4 %)
C.G.T.	1 548	(12,4 %)
C.F.T.C.	1 037	(8,3 %)
Alliance	264	(2,1 %)

Le taux de participation chez les salariés, qui est de 68,5 % pour l'ensemble de la région, varie selon les secteurs géographiques. Le Doubs a voté à 69,8 %, la Haute-Saône à 68,8 %, le Jura à 70,4 % et le Territoire de Belfort, département secoué par le conflit d'Alsthom, à 65 % seulement. Cependant, dans la section « industrie » la cote de 75 % est atteinte, et parfois même dépassée. Le Doubs, notamment, ne compte que 23 % d'abstentions dans cette catégorie.

D'une manière générale, la C.G.T. renforce ses positions, en particulier dans le Jura. La C.F.D.T., en seconde position, arrive assez loin derrière et paraît avoir perdu des points depuis les élections professionnelles de 1977, bien qu'elle domine encore dans les sections « agriculture » et « activités diverses ». Par ailleurs, on note une certaine progression de F.O., qui précède la C.F.D.T. dans le Jura avec 23 % des suffrages exprimés (toutes sections confondues). Enfin, la liste de l'Alliance, qui obtient son meilleur résultat dans la section « commerce » du Doubs avec 6,22 %, ne réussit pas sa percée en dépit des efforts déployés par les syndicats autonomes dans certaines entreprises, chez Peugeot surtout. A l'usine Peugeot de Vesoul, la C.F.T.C. a d'ailleurs confirmé, à la faveur des élections des délégués au comité d'entreprise qui ont eu lieu le 11 décembre, une position dominante. Celle-ci s'est traduite mercredi par un score de 17 % dans la circonscription de Vesoul, section « industrie ».

● LANGUEDOC-ROUSSILLON

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	280 025	
Abstentions	113 628	(40,6 %)
Exprimés	161 084	(57,5 %)
C.G.T.	86 609	(53,8 %)
F.O.	28 991	(18 %)
C.F.D.T.	28 328	(17,6 %)
C.F.T.C.	10 593	(6,6 %)
Alliance	3 858	(2,4 %)
C.G.C.	1 690	(1 %)
Divers	1 015	(0,6 %)

ENCADREMENT

Inscrits	23 910	
Abstentions	8 840	(37 %)
Exprimés	14 717	(61,6 %)
C.G.C.	5 144	(35 %)
C.G.T.	2 882	(19,6 %)
F.O.	2 427	(16,5 %)
C.F.D.T.	2 410	(16,4 %)
C.F.T.C.	1 385	(9,4 %)
Alliance	502	(0,4 %)
Divers	417	(2,8 %)

La C.G.T. affirme sa suprématie chez les ouvriers et les employés en recueillant, dans ces catégories, plus de la moitié des suffrages exprimés. F.O. y réalise un bon résultat en devançant la C.F.D.T., alors que les amis de M. Bergeron, en revanche, n'arrivent qu'en troisième position, derrière la C.G.T. parmi les cadres, où la position de la C.G.C. est conforme à la logique. Dans l'Hérault, le nombre des votants a été supérieur à la participation enregistrée lors de certaines élections politiques, notamment pour les cantonales.

● LIMOUSIN

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	127 193	
Abstentions	37 210	(29,3 %)
Exprimés	86 739	(68 %)
C.G.T.	51 039	(59 %)
F.O.	16 982	(19,6 %)
C.F.D.T.	11 550	(13,3 %)
C.F.T.C.	4 014	(4,6 %)
C.G.C.	1 407	(1,6 %)
Divers	947	(1 %)
Alliance	873	(1 %)

ENCADREMENT

Inscrits	9 917	
Abstentions	3 088	(31,1 %)
Exprimés	6 645	(67 %)
C.G.C.	2 468	(37,1 %)
C.G.T.	1 521	(22,9 %)
F.O.	1 146	(17,2 %)
C.F.D.T.	874	(13,2 %)
C.F.T.C.	363	(5,5 %)
Divers	273	(4,1 %)

● LORRAINE

ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	299 003	
Abstentions	104 448	(34,9 %)
Exprimés	185 957	(62,2 %)
C.G.T.	78 067	(41,9 %)
C.F.D.T.	53 765	(28,9 %)
F.O.	33 741	(18,1 %)
C.F.T.C.	15 013	(8 %)
C.G.C.	3 581	(1,9 %)
Alliance	1 790	(0,9 %)

ENCADREMENT

Inscrits	22 067	
Abstentions	7 827	(35,5 %)
Exprimés	13 793	(62,5 %)
C.G.C.	5 909	(42,8 %)
C.F.D.T.	2 511	(18,2 %)
F.O.	1 941	(14 %)
C.G.T.	1 759	(12,7 %)
C.F.T.C.	933	(6,7 %)
Divers	548	(3,9 %)
Alliance	192	(1,3 %)

Moselle (statut local)

SALARIES

Inscrits	137 184	
Abstentions	11 262	(30,81 %)
Exprimés	92 776	
C.G.T.	34 932	(37,65 %)
C.F.D.T.	25 878	(27,89 %)
F.O.	13 324	(14,36 %)
C.F.T.C.	9 714	(10,47 %)
Alliance	4 716	(5,08 %)
C.G.C.	4 212	(4,54 %)

Le fait marquant a été l'importance du taux de participation : 64,5 % dans l'industrie et 79,08 % dans le commerce pour le collège salariés. Du fait de la loi locale dans ce département qui ne distingue pas de collège d'encadrement, les résultats sont difficiles à interpréter. En effet, seulement 178 032 électeurs résidant dans un peu plus de deux cents communes (sur un total de sept cent quatorze) ont participé à ce scrutin pour désigner cent quatre vingt-douze conseillers parmi six cent soixante candidats. En outre, ne participaient pas au vote les chômeurs et les salariés agricoles.

Autre spécificité de la Moselle, les houillères, qui ont une représentation particulière et une participation des salariés au collège employeurs. Chez les salariés, sur 20 107 inscrits, la participation a été de 63 %. La C.F.T.C., avec 26,98 %, et la C.F.D.T., avec 26,57 %, devancent la C.G.T. (22,90) et F.O. (15,40). La C.G.T. par rapport aux élections des comités d'établissement en avril 1978 perd 5,8 %, alors que la C.F.D.T. en gagne 1,37, et la C.F.T.C. 2,28 %.

Globalement, dans l'industrie, la C.G.T. arrive largement en tête pour l'ensemble du département avec 45,82 %. Dans le commerce, au contraire, la C.F.D.T., avec 31,7 %, devance la C.G.T. (26,3 %). Il est à noter que les résultats groupés de la C.F.D.T. et de la C.F.T.C. n'égalent pas le score réalisé en 1962 par la C.F.T.C. lors des élections des administrateurs de la Sécurité sociale.

● MIDI-PYRÉNÉES

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	375 371	
Abstentions	132 188	(35,2 %)
Exprimés	233 857	(62,3 %)
C.G.T.	111 780	(47,8 %)
C.F.D.T.	55 759	(23,9 %)
F.O.	44 067	(18,9 %)
C.F.T.C.	14 102	(6,0 %)
Alliance	4 723	(2,0 %)
C.G.C.	3 242	(1,4 %)
Divers	184	(0,1 %)

ENCADREMENT

Inscrits	37 077	
Abstentions	12 756	(34,4 %)
Exprimés	23 308	(62,9 %)
C.G.C.	7 642	(32,7 %)
C.G.T.	4 789	(20,1 %)
C.F.D.T.	4 243	(18,2 %)
F.O.	3 972	(17,0 %)
C.F.T.C.	1 311	(5,6 %)
Divers	944	(4,0 %)
Alliance	407	(1,4 %)

Dans l'Ariège, fief du parti socialiste, F.O vient en deuxième position entre la C.G.T., qui bat le record régional, avec 66,49 % des suffrages exprimés, et la C.F.D.T. qui ne dépasse pas les 12 %.

Les seuls chiffres concernant le collège employeurs ont été donnés dans les Hautes-Pyrénées où l'UPEP devance largement l'UNAPL, qui ne briguait que les voix des agriculteurs. L'Aveyron enregistre aussi un record avec 79 % de participation chez les salariés et 50 % chez les employeurs.

● NORD-PAS-DE-CALAIS

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	872 041	
Abstentions	251 322	(28,9 %)
Exprimés	601 366	(69,5 %)
C.G.T.	281 470	(46,8 %)
C.F.D.T.	136 280	(22,6 %)
F.O.	102 027	(16,9 %)
C.F.T.C.	61 259	(10,2 %)
Alliance	8 635	(1,4 %)
C.G.C.	8 154	(1,3 %)
Divers	3 541	(0,6 %)

ENCADREMENT

Inscrits	69 455	
Exprimés	48 490	(69,8 %)
Abstentions	20 088	(29 %)
C.G.C.	21 688	(44,7 %)
C.F.D.T.	6 836	(14 %)
C.G.T.	6 647	(13,7 %)
F.O.	6 262	(12,9 %)
C.F.T.C.	5 591	(11,5 %)
Divers	1 306	(0,36 %)
Alliance	160	(0,3 %)

Dans le département du Nord, la C.G.T. semble garder ses positions, mais celles-ci sont nettement moins favorables que dans le Pas-de-Calais. Cependant, dans le Valenciennois, où elle a mené une campagne ardente pour Usinor, elle obtient 55 % des voix dans le secteur industrie et sept sièges sur douze. Sa position est moins forte dans la sidérurgie dunkerquoise où elle n'a pas la majorité.

A Roubaix-Tourcoing, la C.G.T. et la C.F.D.T. sont très près l'une de l'autre. Elles ont chacune onze sièges à Tourcoing et, à Roubaix, la C.F.D.T. a un siège de plus que la C.G.T. Si F.O. semble tenir ses positions, on remarque dans de nombreux secteurs un progrès, semble-t-il assez net, de la C.F.T.C.

● BASSE-NORMANDIE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	264 017	
Abstentions	96 588	(36,58 %)
Exprimés	159 241	(60,31 %)
C.F.D.T.	48 930	(30,72 %)
C.G.T.	48 265	(30,30 %)
F.O.	35 842	(22,50 %)
C.F.T.C.	14 667	(9,21 %)
Alliance	6 941	(4,35 %)
Divers	4 133	(2,59 %)
C.G.C.	463	(0,29 %)

ENCADREMENT

Inscrits	17 029	
Abstentions	5 971	(35,06 %)
Exprimés	10 669	(62,65 %)
C.G.C.	4 087	(38,30 %)
C.F.D.T.	2 022	(18,95 %)
F.O.	1 926	(18,05 %)
C.G.T.	1 303	(12,21 %)
C.F.T.C.	870	(8,15 %)
Alliance	270	(2,53 %)
Divers	191	(1,79 %)

La C.F.D.T., qui devance légèrement la C.G.T. chez les ouvriers et employés, confirme qu'elle est la première organisation syndicale de la région. Elle obtient son meilleur résultat dans l'Orne, où elle a recueilli, dans ces sections, 46,72 % des suffrages exprimés. En revanche, les dirigeants de la C.F.D.T. seront sans doute déçus d'être devancés par la C.G.T. dans la Manche. Dans ce département, en effet, la C.G.T. recueille 32,87 % des suffrages exprimés chez les ouvriers et employés, contre 28,25 % à la C.F.D.T.

La principale surprise est le score régional de F.O. qui obtient 25,01 % des suffrages exprimés dans la Manche, 32,58 % dans l'Orne et 20,68 % dans le Calvados, alors que, jusqu'à présent, la centrale de M. Bergeron était absente de la plupart des scrutins professionnels. C'est surtout dans les bourgs campagnards qu'elle remporte ses meilleurs résultats.

● HAUTE-NORMANDIE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	394 659	
Abstentions	118 422	(30 %)
Exprimés	264 793	(67,1 %)
C.G.T.	132 339	(49,9 %)
C.F.D.T.	53 681	(20,2 %)
F.O.	51 031	(19,2 %)
C.F.T.C.	17 964	(6,7 %)
Alliance	6 684	(2,5 %)
C.G.C.	1 877	(0,7 %)
Divers	1 317	(0,5 %)

ENCADREMENT

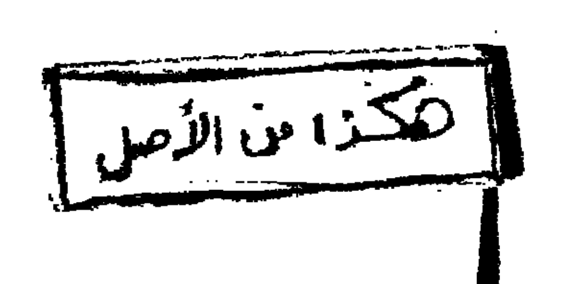
Inscrits	29 472	
Abstentions	7 708	(26,2 %)
Exprimés	21 167	(71,8 %)
C.G.C.	8 479	(40 %)
C.G.T.	3 437	(16,2 %)
C.F.D.T.	3 317	(15,6 %)
F.O.	3 158	(14,9 %)
C.F.T.C.	1 220	(5,7 %)
Divers	1 073	(5 %)
Alliance	483	(2,2 %)

Très bonne participation en Seine-Maritime et dans l'Eure puisque, dans la plupart des secteurs, on ne descend pas en dessous de 60 % de votants. Comme prévu, la C.G.T. arrive en tête devant la C.F.D.T., avec un peu plus de 45 % de voix en Seine-Maritime, ce qui reste pourtant en deçà des prévisions de la centrale syndicale.

Dans l'Eure, F.O. arrive en deuxième position dans tous les secteurs (35 %) et talonne même la C.G.T. (38 %).

En Seine-Maritime, les plus fortes participations ont été enregistrées dans l'industrie et dans les grosses entreprises, qui avaient un bureau de vote particulier. Ainsi à Sandouville, 78 % des dix mille employés de Renault ont voté ; la C.G.T. arrivant largement en tête avec 73 % des voix. La C.F.D.T. y est devancée par F.O. Par contre, à Cléon, si la participation est aussi large, la C.F.D.T. atteint les 32 % de voix, la C.G.T. en obtenant 55 %.

On remarque, par ailleurs, que la ville de Rouen a moins bien voté (moins de 60 %) et que le phénomène d'éclatement par petites entreprises a favorisé l'abstention.



PRUD'HOMALES

● PAYS DE LA LOIRE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	588 354	
Abstentions	196 242	(33,3 %)
Exprimés	374 704	(63,6 %)
C.F.D.T.	132 441	(35,3 %)
C.G.T.	122 655	(32,7 %)
F.O.	68 136	(18,1 %)
C.F.T.C.	33 989	(9,07 %)
Alliance	11 779	(3,1 %)
C.G.C.	5 704	(1,5 %)

ENCADREMENT

Inscrits	50 072	
Abstentions	17 430	(34,9 %)
Exprimés	31 836	(63,5 %)
C.G.C.	11 864	(37,2 %)
C.F.D.T.	6 379	(20 %)
F.O.	5 337	(16,7 %)
C.G.T.	3 997	(12,5 %)
C.F.T.C.	3 454	(10,8 %)
Alliance	612	(1,9 %)
Divers	193	(0,6 %)

● PICARDIE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	412 887	
Abstentions	142 294	(34,4 %)
Exprimés	259 749	(62,9 %)
C.G.T.	124 676	(48 %)
C.F.D.T.	60 232	(23,2 %)
F.O.	46 237	(17,8 %)
C.F.T.C.	14 836	(5,7 %)
Alliance	6 244	(2,4 %)
C.G.C.	4 823	(1,8 %)
Divers	2 701	(1 %)

ENCADREMENT

Inscrits	32 167	
Abstentions	9 857	(30,7 %)
Exprimés	21 701	(67,4 %)
C.G.C.	9 190	(42,3 %)
C.F.D.T.	4 032	(18,5 %)
C.G.T.	3 581	(16,5 %)
F.O.	2 995	(13,8 %)
C.F.T.C.	1 250	(5,7 %)
Divers	342	(1,5 %)
Alliance	311	(1,4 %)

● POITOU-CHARENTES

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	264 479	
Abstentions	88 616	(33,5 %)
Exprimés	165 974	(62,7 %)
C.G.T.	72 044	(43,4 %)
C.F.D.T.	39 650	(23,8 %)
F.O.	34 342	(20,6 %)
C.F.T.C.	9 507	(5,7 %)
Alliance	8 348	(5 %)
Divers	1 483	(0,8 %)
C.G.C.	710	(0,4 %)

ENCADREMENT

Inscrits	20 263	
Abstentions	7 125	(35,2 %)
Exprimés	12 619	(62,2 %)
C.G.C.	4 699	(37,2 %)
F.O.	2 200	(17,4 %)
C.G.T.	2 192	(17,3 %)
C.F.D.T.	2 081	(16,4 %)
C.F.T.C.	800	(6,3 %)
Alliance	537	(4,2 %)
Divers	110	(0,7 %)

● PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	667 187	
Abstentions	288 375	(43,2 %)
Exprimés	367 160	(55 %)
C.G.T.	185 475	(50,5 %)
F.O	74 207	(20,2 %)
C.F.D.T.	65 479	(17,8 %)
C.F.T.C.	23 064	(6,3 %)
Alliance	10 082	(2,7 %)
C.G.C.	7 761	(2,1 %)
Divers	1 092	(0,9 %)

ENCADREMENT

Inscrits	38 207	
Abstentions	14 071	(36,9 %)
Exprimés	23 583	(61,7 %)
C.G.C.	9 032	(38,2 %)
C.G.T.	5 179	(21,9 %)
C.F.D.T.	3 799	(16,1 %)
F.O.	3 738	(15,8 %)
C.F.T.C.	1 300	(5,5 %)
Alliance	535	(2,2 %)

Avec 42,5 % des suffrages exprimés, la C.G.T. enregistre dans les Alpes-Maritimes un score correspondant aux résultats nationaux et enlève cinquante-trois sièges de salariés sur cent dix. F.O. obtient 21,6 % des voix et vingt-sept sièges, dont huit à Cannes et seulement neuf à Nice, où la C.G.T. consolide ses positions avec vingt sièges. La centrale de M. André Bergeron souffle la deuxième place dans la hiérarchie syndicale du département à la C.F.D.T. (20,7 % des suffrages exprimés et vingt-deux sièges).

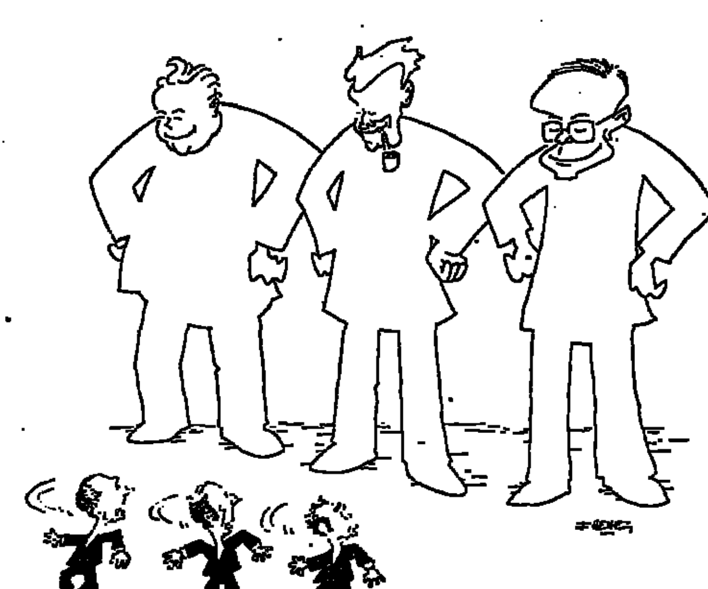
● RHONES-ALPES

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	1 095 421	
Abstentions	417 738	(38,1 %)
Exprimés	652 647	(59,5 %)
C.G.T.	304 751	(46,7 %)
C.F.D.T.	175 479	(26,9 %)
F.O.	102 101	(15,6 %)
C.F.T.C.	49 469	(7,5 %)
Alliance	15 660	(2,4 %)
Divers	3 772	(0,5 %)
C.G.C.	3 552	(0,5 %)

ENCADREMENT

Inscrits	95 532	
Abstentions	33 469	(35,1 %)
Exprimés	60 693	(63,5 %)
C.G.C.	23 687	(39 %)
C.F.D.T.	11 591	(19 %)
C.G.T.	10 753	(17,7 %)
F.O.	7 539	(12,4 %)
C.F.T.C.	4 547	(7,4 %)
Divers	2 137	(3,5 %)
Alliance	439	(0,7 %)



(Dessin de CHENEZ.)

• ILE-DE-FRANCE

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	2 757 710	
Abstentions	1 173 426	(42,5 %)
Exprimés	1 542 060	(55,8 %)
C.G.T.	718 415	(46,5 %)
C.F.D.T.	313 620	(20,3 %)
F.O.	244 428	(15,8 %)
Divers	94 444	(6,1 %)
C.F.T.C.	69 620	(4,5 %)
Alliance	64 625	(4,2 %)
C.G.C.	36 908	(2,4 %)

ENCADREMENT

Inscrits	560 469	
Abstentions	220 316	(39,3 %)
Exprimés	336 554	(60 %)
C.G.C.	107 173	(31,8 %)
C.F.D.T.	63 375	(18,8 %)
C.G.T.	57 579	(17,1 %)
F.O.	42 975	(12,7 %)
Divers	37 982	(11,2 %)
C.F.T.C.	19 371	(5,7 %)
Alliance	8 099	(2,4 %)

La région Ile-de-France regroupe environ le quart des inscrits. La participation au vote y a été relativement plus faible que pour l'ensemble de la France. Dans les sections regroupant les ouvriers et les employés, les résultats confirment la représentativité des trois grandes centrales qui recueillent plus de quatre voix sur cinq. Dans la section encadrement, on constate que la C.G.C., F.O. et la C.F.T.C. réalisent des scores plus faibles qu'en province, alors que la C.F.D.T. et la C.G.T. dépassent les pourcentages nationaux. Mais les cadres de la région parisienne ont aussi beaucoup voté pour les petites formations (13,6 % contre 8,2 % pour la France entière).

Paris

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	1 025 580	
Abstentions	512 054	(49,9 %)
Exprimés	502 069	(49 %)
C.G.T.	208 586	(41,5 %)
C.F.D.T.	115 038	(22,9 %)
F.O.	86 571	(17,2 %)
C.F.T.C.	36 027	(7,2 %)
U.F.T.	25 643	(5,1 %)
Alliance	19 480	(3,9 %)
C.G.C.	10 290	(2 %)
Divers	434	(0,1 %)

ENCADREMENT

Inscrits	254 263	
Abstentions	107 184	(42,2 %)
Exprimés	145 949	(57,4 %)
C.G.C.	37 479	(25,7 %)
C.F.D.T.	26 929	(18,4 %)
C.G.T.	22 461	(15,4 %)
F.O.	18 446	(12,6 %)
C.F.T.C.	8 273	(5,7 %)
Alliance	2 679	(1,8 %)
U.F.T.	2 280	(1,6 %)
Divers	27 412	(18,8 %)

Essonne

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	168 358	
Abstentions	62 739	(37,26 %)
Exprimés	102 308	(60,76 %)
C.G.T.	46 997	(45,9 %)
C.F.D.T.	22 982	(22,5 %)
F.O.	17 534	(17,1 %)
C.F.T.C.	7 559	(7,4 %)
Alliance	3 714	(3,6 %)
Divers	3 524	(3,4 %)

ENCADREMENT

Inscrits	29 954	
Abstentions	11 143	(37,3 %)
Exprimés	18 493	(61,7 %)
C.G.C.	6 184	(33,3 %)
C.F.D.T.	3 766	(20,3 %)
C.G.T.	3 602	(19,4 %)
F.O.	2 301	(12,4 %)
Divers	1 042	(5,5 %)
Alliance	310	(1,6 %)

Hauts-de-Seine

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	475 094	
Abstentions	177 440	(37,3 %)
Exprimés	289 882	(61,01 %)
C.G.T.	133 510	(46,08 %)
C.F.D.T.	59 414	(20,49 %)
F.O.	39 075	(13,48 %)
C.G.C.	18 345	(6,33 %)
C.F.T.C.	16 402	(5,66 %)
Alliance	12 228	(4,22 %)
Divers	10 888	(3,76 %)

LES SIÈGES

	INDUSTRIE	COMMERCE	AGRI-CULTURE	DIVERS	ENCADRE-MENT	TOTAL
Total des sièges salariés	2.063	1.562	1.080	1.138	1.170	7.013
C.G.T.	1 018	645	312	406	175	2 556
C.F.D.T.	421	349	378	315	186	1 649
F.O.	279	301	231	251	134	1 196
C.G.C.	4	7	1	—	507	519
C.F.T.C.	37	27	30	57	26	177
Alliance	16	4	—	1	2	23
U.F.T.	1	14	—	5	—	20
Divers	2	5	9	1	24	41
F.G.S.O.A.	0	—	25	—	—	25
Total des sièges *employeurs*	2.063	1.562	1.080	1.138	1.170	7.013
U.P.E.P. (*)	1 752	1 379	976	905	1 105	6 117
Divers	29	32	44	21	5	131
U.N.A.P.L. (**)	—	—	—	76	2	78
S.N.P.M.I. (***)	90	—	—	11	—	101

Ces résultats concernent la France métropolitaine sauf l'Alsace.

(*) U.P.E.P. (Union patronale pour les élections prud'homales) liste présentée par le C.N.P.F., les P.M.E. et dans certains cas par les professions libérales.

(**) U.N.A.P.L. (Union nationale des associations de professions libérales).

(***) S.N.P.M.I. (Syndicat national de la petite et moyenne industrie).

ENCADREMENT

Inscrits	123 785	
Abstentions	47 432	(38,4 %)
Exprimés	75 594	(61,07 %)
C.G.C.	29 352	(38,83 %)
C.F.D.T.	15 345	(20,30 %)
C.G.T.	11 627	(15,38 %)
F.O.	9 815	(12,98 %)
C.F.T.C.	4 469	(5,91 %)
Divers	3 019	(3,99 %)
Alliance	1 967	(2,60 %)

Seine-et-Marne

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	159 340	
Abstentions	59 786	(37,5 %)
Exprimés	95 872	(60,1 %)
C.G.T.	47 103	(49,1 %)
F.O.	20 172	(21 %)
C.F.D.T.	16 043	(16,7 %)
C.F.T.C.	5 481	(5,7 %)
Alliance	3 094	(3,2 %)
Divers	2 930	(3 %)
C.G.C.	1 049	(1,1 %)

ENCADREMENT

Inscrits	15 561	
Abstentions	5 057	(66 %)
Exprimés	10 278	(32,5 %)
C.G.C.	3 780	(36,7 %)
C.G.T.	2 151	(20,9 %)
C.F.D.T.	1 924	(18,7 %)
F.O.	1 301	(12,6 %)
C.F.T.C.	669	(6,4 %)
Alliance	320	(3,1 %)
U.F.T.	143	(1,3 %)

Seine-Saint-Denis

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	302 156	
Abstentions	115 182	(38,1 %)
Exprimés	182 039	(60,2 %)
C.G.T.	100 478	(55,2 %)
C.F.D.T.	29 885	(16,4 %)
F.O.	23 917	(13,1 %)
Divers U.F.T.	8 057	(4,4 %)
C.G.C.	6 760	(3,7 %)
Alliance	6 587	(3,6 %)
C.F.T.C.	6 305	(3,5 %)

ENCADREMENT

Inscrits	43 286	
Abstentions	14 770	(34,1 %)
Exprimés	28 116	(65 %)
C.G.C.	10 013	(35,6 %)
C.G.T.	6 663	(23,7 %)
C.F.D.T.	4 664	(16,6 %)
F.O.	3 598	(12,8 %)
C.F.T.C.	1 280	(4,6 %)
Divers U.F.T.	1 168	(4,2 %)
Alliance	730	(2,6 %)

Val-de-Marne

Inscrits	248 367	
Votants	145 250	(58,4 %)
Exprimés	141 912	(57,1 %)
Abstentions	103 117	(41,5 %)

OUVRIERS ET EMPLOYES

C.G.T.	77 821	(54,8 %)
C.F.D.T.	24 513	(17,2 %)
F.O.	21 199	(14,9 %)
C.F.T.C.	9 953	(7,0 %)
C.G.C.		
Alliance	2 766	(1,9 %)
Divers	7 650	(5,3 %)

ENCADREMENT

Inscrits	35 264	
Votants	22 415	(63,5 %)
Exprimés	22 168	(62,8 %)
Abstentions	12 849	(36,5 %)
C.G.T.	5 093	(22,9 %)
C.F.D.T.	3 870	(17,4 %)
F.O.	3 054	(13,7 %)
C.F.T.C.	1 220	(5,5 %)
C.G.C.	7 381	(33,2 %)
Alliance	240	(1 %)
Divers	1 310	(7,9 %)

Val-d'Oise

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	146 749	
Abstentions	59 426	(40,5 %)
Exprimés	84 599	(57,6 %)
C.G.T.	40 520	(47,9 %)
C.F.D.T.	16 017	(18,9 %)
F.O.	15 372	(18,2 %)
C.F.T.C.	5 938	(7 %)
Divers	4 573	(5,4 %)
Alliance	2 169	(2,6 %)

ENCADREMENT

Inscrits	20 489	
Abstentions	8 386	(40,1 %)
Exprimés	12 068	(59 %)
C.G.C.	4 425	(36,6 %)
C.G.T.	2 368	(19,5 %)
C.F.D.T.	1 930	(15,9 %)
F.O.	1 547	(12,8 %)
Divers	822	(6,7 %)
C.F.T.C.	704	(5,8 %)
Alliance	288	(2,7 %)

Yvelines

OUVRIERS ET EMPLOYES

Inscrits	246 724	
Abstentions	91 690	(37,2 %)
Exprimés	150 232	(60,9 %)
C.G.T.	66 462	(44,2 %)
C.F.D.T.	31 141	(20,7 %)
F.O.	21 848	(14,5 %)
Alliance	14 537	(9,7 %)
C.F.T.C.	9 279	(6,2 %)
U.F.T.	6 074	(4 %)
C.G.C.	464	(0,3 %)
Divers	427	(0,3 %)

ENCADREMENT

Inscrits	37 917	
Abstentions	13 695	(36,1 %)
Exprimés	23 873	(63 %)
C.G.C.	8 579	(35,9 %)
C.F.D.T.	4 957	(20,8 %)
C.G.T.	3 629	(15,2 %)
F.O.	2 913	(12,2 %)
Alliance	1 570	(6,6 %)
C.F.T.C.	1 459	(6,1 %)
U.F.T.	688	(2,9 %)
Divers	78	(0,3 %)

DES ÉLECTIONS PARTIELLES EN 1980

Il y aura de nouvelles élections prud'homales dans certains départements. Combien ? Dans 21 conseils de prud'hommes (23 sections) sur 293, les employeurs n'ont pas présenté de candidats. Dans ces 21 cas, un nouveau scrutin sera donc nécessaire.

Pour la majorité des autres conseils, les élections sont considérées comme acquises et définitives, sauf s'il y a contestation. *« Dans les huit jours qui suivent l'affichage des résultats, tout électeur et tout éligible qui en conteste la régularité peut exercer un recours auprès de la cour d'appel dans le ressort de laquelle l'élection a lieu. »* De même, le préfet et le procureur général peuvent aussi exercer un recours dans *« un délai de quinze jours ».*

Y aura-t-il de telles demandes d'annulation ? Selon des informations officieuses, près de mille cinq cents personnes auraient l'intention de porter plainte.

Quoi qu'il en soit, des élections auront lieu, dans le collège employeurs, pour 21 conseils. Et comme la loi prévoyait que le scrutin devait se tenir avant la fin décembre, le Parlement doit être saisi avant la fin de la session d'un nouveau texte législatif afin d'autoriser une nouvelle consultation, vraisemblablement au cours du premier semestre 1980.

CORRESPONDANCE

Les Français dans la crise

L'enquête « Les Français dans la crise » parue dans « le Monde » des 19, 20 et 21-22 octobre 1979 a suscité de nombreuses réactions. Outre le signalement de « coquilles » fait par certains — erreurs que les lecteurs voudront bien nous pardonner, — des remarques ont été faites sur le fond même des constats dressés par Danielle Rouard. Pour certains, ils reflètent bien la réalité. Pour d'autres, au contraire, ils sont incomplets, voire inexacts. Voici quelques extraits de cette correspondance.

M. A. Gery, maire (P.C.) de Rive-de-Gier (Union de la gauche), critique la démarche adoptée par Danielle Rouard et ses intentions.

Cette dernière précise qu'une des premières personnes rencontrées en début d'enquête a été justement M. Gery, des contacts avec d'autres membres de la municipalité ayant suivi.

Pour connaître l'atmosphère qui règne actuellement dans les entreprises — c'est-à-dire dans la population, puisque Rive-de-Gier est avant tout une cité industrielle, — elle a interrogé plusieurs salariés. Pourquoi ne pas avoir eu le scrupule élémentaire d'interroger un seul conseiller municipal avant d'aborder dans les dernières lignes de l'article l'activité de la « mairie communiste » ?

Il me semble en outre difficile de ne pas discerner dans le contenu de ces lignes une intention plus ou moins consciente de présenter l'activité municipale comme dérisoire au regard du drame de l'emploi qui se déroule depuis le début de la crise économique à Rive-de-Gier, dans les années 74-75.

« De son côté, le maire communiste de Rive-de-Gier cherche à promouvoir le tennis et organise des animations diverses : un carnaval pour les enfants, une semaine sportive, ainsi que des expositions... » Si la journaliste avait voulu accréditer l'idée que mes conseillers municipaux (parmi lesquels, je le rappelle, figurent des membres du P.S. et du P.S.U.) et moi-même ne songeons qu'à distraire la population dans les circonstances actuelles, à lui faire oublier ses problèmes, elle ne se serait pas exprimée autrement. Je dis, en pesant mes mots, qu'il s'agit là d'une falsification pure et simple de la réalité.

Néanmoins, à la différence de votre envoyée spéciale, je ne suis pas dupe : aucune fatalité ne pèse sur les Ripagériens pour les entraîner *irrésistiblement* vers une vie sans joie, faite de privations de toute sorte et de renoncements quotidiens. Il y a une issue : celle de la lutte démocratique contre la puissance des multinationales.

A propos du troisième article publié sous le titre « Albi - Carmaux : les retraités font la loi », M. Jacques Bleys, d'Amiens, nous a fait part des remarques suivantes :

Le troisième et dernier article relatifs aux « Français dans la crise », et concernant Albi et Carmaux, a attristé le Carmausin que je suis. Non que son contexte soit faux : l'épuisement du charbon des mines de Carmaux et l'absence d'industries de remplacement dans ce secteur tarnais sont bien une réalité. Mais le contenu de l'article renferme des faiblesses, dénote un journalisme rapide, semble vouloir donner portée générale à l'anecdote. Bref, la vie réelle de la petite région et son cadre sont faussés (...).

Bien plus grave, la citation de Jaurès qui termine l'article est erronée. Je rétablis le passage du discours gravé sur le monument : *« Le courage, c'est d'aimer la vie et de regarder la mort d'un regard tranquille ; c'est d'aller à l'idéal et de comprender le réel ; c'est d'agir et de se donner aux grandes causes... »*

Il n'y a pas plus de pessimisme chez Jaurès que de corons grisâtres ou de terrils dans les cités coquettes du verdoyant bassin de Carmaux.

M. Dominique Mouchot, du Centre de création technique de Montpellier, fait état d'un projet qu'il a soumis en vain à plusieurs maires.

J'avais imaginé de réunir, tous les dimanches matin, par exemple, ceux qui se sentent concernés par le slogan « Vivre et travailler au pays ». Sur le foirail ou l'esplanade, une estrade, une sono et quelques bénévoles. Il serait demandé à chacun et à chacune le temps, les compétences, les matériels, les terrains, voire les capitaux qu'il pourrait mobiliser sur un projet, mais aussi — et c'est capital — ses goûts et ses idées. Au début, les gens donneront n'importe quelle idée, en riant, sans y croire.

Pour un village proche de Montpellier, on peut imaginer un scénario à titre d'exemple.

Que l'animateur se trouve disposer de quelques terres libres, d'une ou plusieurs équipes de filles sans projet très net et de l'idée pas très originale de la pizzeria ambulante. Il pourrait alors suggérer de créer des « saladeries » mobiles. Salades en tout genre (il existe un nombre absolument extravagant de recettes de salade). Les terres seraient travaillées pour assurer la grosse son, les sauces, seraient préparées travaux de préparation, de cuisson, les sauces seraient préparées au village, d'où chaque équipe partirait rejoindre quelque coin bien placé dans Montpellier. Il est sûr qu'une telle entreprise facile à mettre sur pied réussirait. Ce rassemblement dominical pourrait même devenir une institution permanente et drainer nombre de supporters que la formule séduirait. L'esprit d'entreprise y trouverait son compté à tout coup.

SOCIAL

TÉMOIGNAGE

A PROPOS DE LA DEUXIÈME LOI BOULIN

Un souvenir lumineux

par JEAN-JACQUES DUPEYROUX (*)

En dépit d'un contexte politique et économique difficile, Robert Boulin, nommé ministre du travail et de la participation au lendemain des élections de mars 1978, réussit à mener à bien, en quelques mois, deux réformes fondamentales : réforme de notre système d'indemnisation du chômage par la loi du 16 janvier 1979 réforme des prud'hommes par celle du 18 janvier.

Similitude révélatrice d'une *doctrine : dans les deux cas, les* nouvelles dispositions renforcent et élargissent de façon radicale *les tâches de service public* confiées aux partenaires sociaux associés dans des institutions paritaires, *administratives* ou *juridictionnelles.*

Administratives : les Assedic. Notre système d'indemnisation du chômage comportait d'un côté *une assurance-chômage créée par* les partenaires sociaux, financée par leurs cotisations et gérée par *leurs Assedic ; de l'autre, dans un* décor entièrement différent, l'aide publique. Complications infinies, *inégalités insupportables.* De la réforme sort un système enfin unifié, financé pour les deux tiers *par les cotisations des entreprises* et des salariés et pour un tiers par l'Etat ; mais, en dépit de cette lourde *intervention financière*, la gestion de l'immense service public est confiée aux seules Assedic. Triomphe du paritarisme : c'est l'aide publique qui disparaît.

Juridictionnelles : les conseils de prud'hommes. Ici encore le paritarisme triomphe dans la mesure où, non seulement le principe en est conservé, mais où la réforme généralise la compétence des *prud'hommes tant sur le plan* professionnel que sur le plan géographique. Désormais, en cas de *conflit individuel* avec leur employeur, tous les salariés pourront user de cette justice paritaire. Demain, quatorze mille *élus* jugeront leurs pairs.

Sans doute ces deux réformes concernent-elles des services publics situés à la périphérie du droit du travail. Dans cette voie de la concertation entre les partenaires sociaux, de la *cogestion*, Robert Boulin aurait-il pu continuer d'aller de l'avant, passant de ces zones périphériques au droit du travail proprement dit ? Il en avait certes l'intention, dans le cadre de la réforme du droit des conventions collectives, ou celle du règlement intérieur. Souhaitons que ses successeurs conservent le cap. Avec la même résolution.

∴

Les deux grandes lois Boulin de janvier appellent une autre *observation, relative cette fois au consensus* très général qu'elles ont *finalement* recueilli. *Contre toute* attente, si l'on songe aux innombrables projets antérieurs qui se perdirent dans des tempêtes de contestations passionnées à l'extrême : sujets explosifs, tabou ! Secret de Polichinelle, il est vrai que ces réformes ont été entreprises « en direction » de la C.F.D.T., dont le « recentrage » facilitait la politique d'ouverture que le nouveau ministre du travail entendait promouvoir contre vents et marées. Et il est aussi vrai qu'elles se sont assez largement inspirées des propositions de cette centrale. On parla d'un « axe Boulin-C.F.D.T. », ce qui ne manqua pas de faire grincer bien des dents. Mais que pouvons-nous, aujourd'hui, *constater* ?

Dans le cas de la *réforme* de l'indemnisation du chômage, la loi devait être complétée par l'accord des partenaires sociaux, appelés, dans le cadre nouveau, à remodeler le système de prestations. Il n'était nullement évident, *a priori*, qu'ils arriveraient à s'entendre. Dans un souci égalitaire, la C.F.D.T. tenait absolument à un écrasement de l'éventail de ces prestations, écrasement dans lequel les cadres étaient perdants, alors que, par ailleurs, le C.N.P.F. ne voulait plus entendre parler des fameux 90 % auxquels la C.G.T. assurait qu'elle ne renoncerait jamais... Or, avalisant la loi, l'accord a été conclu le 16 mars entre toutes les centrales, C.G.C. et C.G.T. comprises. *Qui dit mieux ?*

Quant à la réforme des prud'hommes, ce fut la *tempête* : la gauche refusa de la voter, avec des arguments d'ailleurs préoccupants et l'on sait le *clash* que suscita ce refus entre le parti socialiste et la C.F.D.T. Mais, aujourd'hui déjà, la C.G.T., qui tira à boulets rouges, reconnaît que cette réforme *est* dans le fond « honnête », « positive »...

Que déduire dans les deux cas *de cette évolution des esprits*, sinon que ces réformes, dont les premières démarches avaient suscité tant d'incrédulité, *allant* dans le sens de la concertation et de la cogestion, étaient dictées par la simple *raison ?*

∴

Sur un point, toutefois, ce mot pourrait être contesté. Nous voulons parler des élections prud'homales elles-mêmes.

Les difficultés techniques soulevées par leur organisation ont été indescriptibles, inimaginables, et sans doute bon nombre d'entre elles n'auront pu être résolues correctement. C'est vrai. Demain, les résultats de ces élections peuvent être remis en question par un contentieux inextricable. C'est encore vrai ! Alors, pourquoi, en ce 12 décembre, avoir voulu mettre toutes les entreprises et toutes les mairies de France sur le pied *de guerre et ne pas avoir écouté* cette fois la voix de la raison qui recommandait la désignation des conseillers prud'hommes par les organisations syndicales ?

En réalité, *« ancien ministre du général de Gaulle »* comme il aimait le rappeler, Robert Boulin a poursuivi là un dessein — d'aucuns diront un rêve — typiquement gaullien : fonder sur l'expression libre, massive, spectaculaire du peuple du travail rassemblé la légitimité profonde et définitive de ses nouvelles juridictions. Foi totale et tranquille dans la démocratie : qui parle de *raison ?*

∴

A l'heure de ces élections, pour lesquelles il dut, usant toutes ses forces, se battre jusqu'au dernier jour, ou très peu *s'en* faut, chacun a dû penser à Robert Boulin. Chacun à sa façon : déjà, évoquant le destin de cet homme ensoleillé, certains croient devoir baisser la voix. On est jamais *trop prudent par les temps* qui courent !

« Il est des périodes où il ne faut distribuer son mépris qu'avec parcimonie étant donné le nombre des nécessiteux... » Quelques jours avant sa mort, je citais cette réflexion à Robert Boulin : il resta songeur, garda un long silence.

Je ne dirai pas ce qu'il me confia ensuite ; *je dirai* simplement que je conserverai de lui un souvenir lumineux.

(*) Directeur du département du travail de l'université de Paris-II, chargé de mission auprès de Robert Boulin du 10 avril 1978 au 29 octobre 1979.

Après le licenciement d'une vendeuse de journaux

Salariée ou employeur ?

A la préfecture de Créteil (Val-de-Marne) tout le monde connaît Mme Gilberte Duval, un petit bout de femme qui tient depuis son ouverture, en 1971, la librairie installée dans le hall.

« Agent de bibliothèque », elle y vend des journaux, des livres, de la papeterie, des bonbons. Cette *boutique est louée par les* Editions Hachette. Elle est aidée par une vendeuse qui a été embauchée *par elle, mais qui* est payée par la société. A la fin du mois sa paie tourne autour de 3 500 F (le SMIC *plus un pourcentage* sur le chiffre d'affaires). Elle est dans la maison depuis vingt-deux ans, d'abord *vendeuse, puis* à partir de 1960 agent à la gare de Choisy-le-Roi.

Le 24 novembre, elle a reçu sa lettre de licenciement. Son employeur lui reproche un écart de 1 000 francs par *mois de moyenne* environ entre ses comptes et ceux de la société. Un décalage a toujours été *constaté dans le passé*, l'arrêt des opérations ne coïncidant pas. Mais débits et crédits ont *toujours alterné*. *« Depuis 1975-1976 il n'y a plus que des débits »* constate avec une sorte d'impuissance Mme Duval, dont l'accent manceau pointe parfois au détour d'un mot. *« Bien sûr des vols il y en a ici comme ailleurs, mais si c'était cela il ne resterait rien dans la boutique. Si on nous vole un « policier », cela ne fait que 10 francs. »* Alors que les sommes qui lui sont réclamées se chiffrent en millions de centimes, comme le montre une correspondance subtilement pesée et dosée dans l'escalade qui lui est adressée depuis plusieurs mois.

Dans une lettre du 26 mai 1978 il lui est signalé que des vérifications extra-comptables ont *montré* un trou de 33 650 francs depuis l'ouverture de la boutique. D'après un courrier du 26 mars *1979 le trou aurait confortablement* grossi, le découvert atteignant 57 231 francs.

L'auteur de la lettre demande alors quelles propositions elle envisage pour régulariser sa situation. *« Il conviendrait, d'ores et déjà, de nous faire connaître les dispositions que vous comptez prendre en vue de rembourser le découvert de 57 231 francs dont vous êtes redevable vis-à-vis de notre société. »*

Mme Duval n'ose plus ouvrir *son courrier.* Pourtant le 4 octobre dernier une nouvelle lettre lui signifie que son compte est débiteur maintenant de 63 318 francs. Enfin, le 5 novembre, il lui est notifié que l'on envisage de mettre *fin à son contrat de travail.*

Cet écart de comptabilité incompréhensible est commun à plusieurs de ses collègues dont certains sont en procès. Certains également n'ont pas de vendeuses, puisqu'il a été suggéré que le mal pourrait venir de là : *« Etes-vous certain de votre personnel ? »*

« C'est une honte, on nous prend pour des voleuses », s'insurge Mme Duval, dont l'adjointe travaille avec elle depuis l'ouverture.

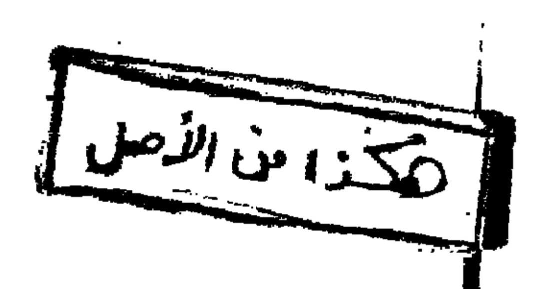
« Des voleuses », c'est cette accusation jamais prononcée qui a incité au silence. Mais les 63 318 francs réclamés ont fait sauter sa retenue. *« Je ne veux pas avoir travaillé vingt ans pour rien. La boutique il a fallu la monter, faire perdre ses habitudes à la clientèle. Aujourd'hui, le chiffre d'affaires en progression constante se monte à environ 90 000 francs par mois. On était content de moi puisqu'on m'a même envoyé deux stagiaires. »*

Alerté, le syndicat C.F.D.T. est intervenu. *« Les découverts de ce point de vente étant techniques, ils ne peuvent être imputés à un agent salarié... Cette responsabilité administrative et financière incombe à l'entreprise. »*

Le président du conseil général, M. Michel Germain, a également écrit à Hachette ; d'autres lettres pourraient suivre.

Mme Duval est-elle *salariée ou* employeur ? Mais y a-t-il un responsable des découverts et jusqu'à *quel point ? Et si erreur il y a*, ne faudrait-il pas aussi chercher du côté d'un certain ordinateur ?

FRANCIS GOUGE.



SOCIAL

M. Juquin (P.C.) : Peugeot fiche les ouvriers selon leurs opinions politiques et syndicales

M. Juquin, député communiste de l'Essonne, a fait état, mercredi 12 décembre, à l'Assemblée nationale, au cours de la séance de questions d'actualité, d'un « *dossier secret* », concernant les ouvriers spécialisés et les ouvriers professionnels travaillant à Bard (Loire) aux usines Peugeot. Le fichier, « *établi par la direction* », a indiqué M. Juquin, *comporte, pour chaque ouvrier, dix colonnes de notes allant de 1 à 5. Les neuf premières concernent l'adaptabilité, la ponctualité, le respect du matériel, de la sécurité, la disponibilité, etc. Voilà qui fait des ouvriers de Peugeot les esclaves des temps modernes, traités par leur patron comme de la chair à profit. Peugeot fait son profit du sang des autres. Mais,* a-t-il ajouté, *il y a une dixième colonne, où est noté l'état d'esprit de l'ouvrier à l'égard de l'entreprise. Jaccuse Peugeot d'organiser le fichage des ouvriers selon leurs opinions politiques et syndicales,* a encore déclaré le député communiste, *je l'accuse de violer les lois françaises ; de porter atteinte aux droits de l'homme* ».

Répondant au député de l'Essonne, M. Stoléru, secrétaire d'État auprès du ministre du travail et de la participation, a indiqué : « *Cela prouve au moins qu'il y a des ouvriers de toute tendance chez Peugeot.* » « *Dans le personnel d'une municipalité communiste,* a-t-il ajouté, *il n'y aurait pas à noter les employés favorables à la majorité, car il n'y en aurait pas !* » M. Stoléru a également déclaré que la « *société privée Peugeot a, dans une période difficile, créé des milliers d'emplois et que, sur le plan social, elle a pris des initiatives particulièrement intéressantes* ». « *Pour le fichier,* a-t-il observé, *il existe un code du travail qui indique ce qu'il est permis de faire et ce qui est interdit. Nous examinerons donc ce fichier prétendument secret en nous référant au code du travail.* »

Une mise au point de la Société Peugeot

De son côté, la société des automobiles Peugeot a précisé dans la soirée que la politique sociale de l'entreprise est « *d'encourager la promotion interne* » et « *de donner à chacun des membres du personnel de notre entreprise les meilleures chances d'utiliser ses aptitudes personnelles et professionnelles et de se réaliser au mieux dans des fonctions qui correspondent à ses aspirations* ». « *Dans ce but,* indique un communiqué, *il a été instauré un entretien individuel entre le personnel et sa maîtrise, permettant de connaître les goûts et les aptitudes de chacun* (...). *Les éléments qui concrétisent cet entretien sont communiqués directement et commentés à l'intéressé. L'appartenance syndicale ou politique ne figure en aucune façon dans les critères servant de base à la discussion.*

» *L'ensemble de ces dispositions a d'ailleurs fait l'objet d'une information complète au comité d'établissement, puis à l'ensemble du personnel en 1978* », conclut le communiqué.

Le secrétaire général de la C.G.T. des établissements Peugeot à Montbéliard, M. Simon Louis, a confirmé, pour sa part, l'existence d'un fichier du personnel de l'usine, établi par la direction. Il a précisé que ce fichier, appelé DIPO (dossier individuel du personnel ouvrier) tenait compte des activités du personnel de l'ensemble des établissements Peugeot, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'usine. « *Le DIPO tient à jour la participation de chaque ouvrier aux grèves,* a précisé M. Simon Louis, *et contient des éléments sur la vie privée du personnel, sur ses options politiques, culturelles et religieuses notamment.* »

APRÈS LE VOTE ORGANISÉ PAR LA C.G.T.

Le travail n'a pas repris à Usinor-Denain

De notre correspondant

Lille. — A Usinor-Denain, 1 767 travailleurs ont participé, le mercredi 12 décembre, au vote secret organisé par la C.G.T. (la veille, 1 872 salariés avaient participé au vote du front uni regroupant la C.F.D.T., F.O., la C.G.C. et la C.F.T.C., et 1 550 d'entre eux s'étaient prononcés pour la reprise du travail). La C.G.T. n'a pas posé les mêmes questions. La première était ainsi rédigée : « *J'exige des négociations sur le maintien définitif de la fonte et de l'acier à Denain ; l'annulation des mutations; oui ou non* ». Il fallait rayer la mention inutile.

La réponse a été « oui » par 1 283 voix contre 200 et 284 bulletins nuls. La deuxième question était : « *Je me prononce pour que la C.G.T. organise la discussion des formes d'action pour que la poursuite de la lutte soit massive et plus énergique.* » Là encore, la réponse est nette : 1 080 « oui », 315 « non » et 371 bulletins nuls.

Dans la journée, des travaux préparatoires à la remise en route d'un haut fourneau avaient été engagés ; au cours de la nuit, des militants C.G.T. sont venus interrompre les travaux. La direction, de son côté, a annoncé, ce jeudi matin, la poursuite du chômage technique total pour l'entreprise. Dans la matinée, M. Krasucki, secrétaire général de la C.G.T., devait prendre la parole à un meeting organisé par la C.G.T. Le travail n'a pas repris ce jeudi. Mais on ne voit pas une prolongation de l'occupation des locaux après les deux votes de ces derniers jours. — G. S.

Un guide d'évaluation des conditions de travail

« *L'amélioration des conditions de travail ? Un luxe en période de crise...* » L'argument souvent évoqué par des dirigeants d'entreprise ne manque pas de failles, à en croire les experts de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) (1). Présentant un guide d'évaluation sur « *Le coût des conditions de travail* » au cours d'une conférence de presse tenue à Paris, mercredi 12 décembre, l'ANACT tente de dénouer les contradictions : « *Il existe une interdépendance croissante, une complémentarité entre l'efficacité économique de l'entreprise et sa politique sociale...* » D'où la nécessité de mesurer, selon une méthode comptable inspirée du contrôle budgétaire, les coûts directs et indirects imputables aux conditions de travail et de préciser ainsi les gains possibles, liés à leur amélioration.

Ainsi peut-on, en procédant à un investissement initial, espérer en retour, le rentabiliser : réduction de l'absentéisme, ou des rebuts, ou encore moindre recours au travail intérimaire coûteux, etc. Un des intérêts du guide de l'ANACT réside dans le repérage des effets induits par les conditions de travail. Les uns sont facilement repérables : ainsi le temps de marche des installations, la productivité directe de la main-d'œuvre, les normes de qualité. D'autres plus implicites n'en sont pas moins importants : impact de l'absentéisme ou du renouvellement de personnel, ou des accidents, ou des rémunérations, etc.

Le guide publié par l'ANACT présente une méthodologie d'évaluation économique illustrée par plusieurs exemples. Il devrait être, selon le souhait de ses auteurs, un outil de gestion utile pour les divers partenaires de l'entreprise — que celle-ci soit à la veille d'un changement de production, ou à la recherche de gains de productivité, ou encore handicapée par des problèmes de main-d'œuvre, sa production réelle étant inférieure à celle qu'elle peut commercialiser. — D. R.

(1) L'ANACT a pour mission de contribuer à améliorer les conditions de travail et de mettre en œuvre les moyens capables d'y parvenir (loi du 19 décembre 1973 sur l'amélioration des conditions de travail, création de l'ANACT annoncée au *Journal officiel* du 24 avril 1974).

● *Le travail a repris à Ato-Chimie* à Marseille, mercredi 12 décembre. Un accord est intervenu entre les syndicats C.G.T. et C.S.L. et la direction après trois mois de débrayages en série ; il prévoit un relèvement de 3 % des salaires au 1er novembre, une prime mensuelle de 300 F pour les 350 salariés de l'entreprise et un relèvement des plus bas salaires.

● *L'occupation de la plus importante des trois usines UNELEC,* à Beaucourt (Territoire-de-Belfort), a cessé mardi soir 11 décembre. Les grévistes ont obtenu la promesse que des discussions s'ouvriraient prochainement sur la question des abattements pour fait de grève, motif du conflit. Lundi *matin un vote* avait été organisé par la direction « *pour ou contre le libre accès aux lieux de travail* » ; 78 % des votants s'étaient exprimés en faveur de ce libre accès. — *(Corresp.)*

● *Aux ateliers et chantiers de la Manche,* à Dieppe, la direction et les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. ont signé, le 4 décembre, après deux mois de conflit, un accord qui prévoit notamment une augmentation de salaire de 1,5 % au 1er décembre, de 1 % au 1er janvier 1980 et une augmentation égale à la hausse des indices de l'INSEE des mois de septembre, octobre et novembre 1979, au 1er janvier 1980. Il est également prévu l'attribution d'une avance de 70 % des salaires perdus pour cause de grève, avance remboursable par sept prélèvements mensuels égaux à compter du 31 janvier 1980.

ÉNERGIE

A LA VEILLE DE LA RÉUNION DE CARACAS

L'augmentation des prix du pétrole ne saurait excéder 20 %

estiment les Algériens

De notre correspondant

Alger. — L'Algérie va proposer à la conférence de l'OPEP, à Caracas, la création d'une « banque du tiers-monde » chargée de venir en aide aux pays en voie de développement. Cet établissement, dont le capital sera « très important » — il pourrait être de 20 milliards de dollars, — aura une capacité d'intervention comparable à celle de la Banque mondiale et aidera en priorité les pays les plus démunis.

La proposition algérienne a été élaborée lors d'un conseil des ministres qui s'est tenu le 18 novembre. Les autorités ont ensuite dépêché dans le tiers-monde, plus particulièrement dans les pays membres de l'OPEP, des envoyés spéciaux chargés de faire connaître cette proposition et ont annoncé officiellement leur intention jeudi matin 13 décembre.

Cependant consultations et concertation se succèdent dans la capitale algérienne. Lundi, M. Hachem 'Akraoui, ministre d'État irakien et envoyé spécial de M. Saddam Hussein, a rencontré le président Chadli Bendjedid en présence de M. Nabi, ministre de l'énergie. La veille, ce dernier s'était longuement entretenu avec son homologue iranien, M. Ali Moinfar, venu faire une rapide visite à Alger. M. Moinfar a fait état avant de repartir lundi de « *l'identité de vues* » existant, selon lui, « *sur les questions ayant trait à la production pétrolière* » entre les dirigeants de Téhéran et ceux d'Alger.

Le problème de l'augmentation des prix ne constituera pas le point essentiel de l'ordre du jour de la réunion de Caracas, estime-t-on généralement à Alger dans les milieux proches du ministère de l'énergie, où l'on constate que les pays consommateurs eux-mêmes s'attendent à une nouvelle hausse. Le principe d'une réévaluation trimestrielle étant quasiment admis par tous, dit-on, le seul problème est de savoir à quel niveau fixer les nouveaux prix.

L'augmentation, pense-t-on dans les mêmes milieux, ne saurait excéder 20 %. La révision périodique des tarifs permet en effet une évolution lente et exclut de trop fortes progressions. Les Algériens remarquent cependant que les bénéfices des grandes compagnies pétrolières ont été particulièrement importants au cours de l'année écoulée (1). Ils attribuent en grande partie ce phénomène à un trop faible niveau des tarifs de l'OPEP, les compagnies jouant habilement d'un éventail de prix très ouvert pour réaliser des super-profits.

De toute façon, disent les Algériens, les pays occidentaux ne font plus du niveau des prix leur cheval de bataille contre l'OPEP. D'abord parce que, selon eux, leur argumentation a fait long feu, l'opinion publique n'ignorant plus que les hausses pétrolières n'entrent que pour un faible pourcentage dans l'inflation qui affecte les pays développés. Ensuite, parce que l'augmentation des tarifs du « brut » rentabilise de plus en plus les énergies de substitution et justifie les recherches faites pour les développer. La nouvelle stratégie mise en œuvre contre l'OPEP est donc essentiellement politique et consiste à dresser contre elle les pays du tiers-monde.

Pour faire échec à cette manœuvre, les responsables algériens font deux propositions qui seront présentées à Caracas. Ils souhaitent tout d'abord que l'OPEP attribue aux pays du tiers-monde une priorité d'approvisionnement afin qu'ils ne manquent pas du minimum indispensable et qu'ils puissent l'acquérir à des tarifs raisonnables. Ils demandent ensuite que soit mise en place une structure d'aide plus crédible que l'actuel fonds spécial de l'OPEP dont l'action demeure très en deçà de ce qui serait possible si l'Organisation se dotait d'un outil efficace d'intervention (2).

Face au dollar

En ce qui concerne le problème du dollar, posé par Téhéran, les responsables algériens opèrent une distinction entre le dollar monnaie de paiement ou monnaie de réserve et le dollar monnaie de compte. La suprématie du dollar comme monnaie de réserve ne peut être remise en cause du jour au lendemain, estime-t-on généralement, bien que le problème se pose à long terme. En revanche, Alger serait partisan de lier la valeur du dollar en tant que monnaie de compte à un panier de monnaies afin d'en limiter les fluctuations.

L'Algérie enfin paraît de plus en plus préoccupée par son propre avenir sur le plan pétrolier et semble soucieuse de maintenir dans son sol des « *réserves stratégiques* » afin que le pays ne se trouve pas « *à découvert* » en matière énergétique d'ici une ou deux générations. L'Algérie consomme actuellement pour ses propres besoins environ 5 millions de tonnes de pétrole par an. Ce chiffre devrait passer à 10-12 millions de tonnes en 1990. Or les réserves actuellement recencées seront épuisées, au rythme actuel de production, d'ici vingt ans au maximum (3).

Il s'agit donc de déterminer le meilleur rapport possible entre production et réserve, compte tenu du fait que les exportations de pétrole financent le développement industriel du pays. Il s'agit aussi de développer la prospection et les recherches afin de tenter de découvrir de nouvelles réserves. C'est dans cette optique que s'est ouverte lundi 10 décembre à Alger une « *conférence sur l'exploration pétrolière* » réunie sous l'égide de la Sonatrach et à laquelle participent des experts algériens et étrangers et les représentants de sociétés opérant en Algérie, parmi lesquelles le groupe français Elf.

Lors de l'ouverture des travaux M. Mekerba, secrétaire général du ministère de l'énergie, a mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les efforts de recherche dans le monde, et en particulier dans les pays producteurs. Il a indiqué que des sommes de plus en plus importantes seraient consacrées à cette recherche en Algérie. « *A cet effet,* a-t-il précisé, *nous encourageons la participation à cet effort des pays et sociétés étrangers dans le cadre d'associations avec la Sonatrach. Nos exportations de brut, condensat et produits raffinés,* a-t-il ajouté, *iront en priorité vers les pays qui participeront à cet effort de recherche.* » Le Sud algérien offre encore de vastes étendues à explorer. Les permis octroyés jusqu'à présent n'atteignent pas encore 50 % de la superficie du pays et les travaux prévus sur les surfaces déjà attribuées sont loin d'avoir été complètement réalisés.

Elf pourrait trouver dans cette voie de nouvelles possibilités de travail avec l'Algérie. La société française avait négocié en 1978 des contrats d'exploration portant sur des superficies importantes. Mais la mort du président Boumediène et les événements qui ont suivi n'avaient pas permis aux discussions, pourtant très avancées, d'aboutir. Elles ont repris ces derniers temps sur des bases nouvelles. Elf est de plus intéressée par la possibilité d'augmenter ses achats de brut algérien, qui se sont montés en 1979 à environ 2 millions de tonnes. La formule actuellement étudiée par les Algériens, et qui lie les permis de recherche à la fourniture de brut, est donc de nature à intéresser la société française.

DANIEL JUNQUA.

(1) Selon une étude faite en Algérie, les bénéfices de quatorze compagnies américaines, dont les cinq « majors » sont passés de 2,3 milliards de dollars au premier trimestre 1978 à 3,6 milliards de dollars pour le premier trimestre 1979 et à 5,6 milliards de dollars pour le troisième trimestre 1979.

(2) Le volume total des dépenses de membres de l'OPEP en faveur des autres pays en développement est passé d'environ 1,6 milliard de dollars en 1973 à 11,5 milliards de dollars en 1975 et 9,2 milliards de dollars en 1976. Ces deux derniers chiffres représentant 5,6 % et 3 8 % respectivement du P.N.B. des pays donateurs.

(3) La production algérienne doit s'élever en 1979 à 53 millions de tonnes de brut et 4 millions de tonnes de condensat.

Le brut saoudien majoré de 33 %

Le renchérissement du pétrole des trois États « modérés » du Golfe — ainsi que celui probable du Venezuela — était attendu depuis quelques semaines. Ces pays, qui jusqu'à présent avaient respecté les mesures adoptées par l'OPEP à Genève en juin dernier, avaient affirmé vouloir « *dédramatiser* » la question des prix avant la conférence de Caracas, qui doit débuter le 17 décembre.

Le prix du baril de référence — l'arabe léger saoudien — passe donc de 18 à 24 dollars, soit une augmentation de 33 %. Ryad dépasse donc de 50 cents le prix-plafond qu'avait fixé l'OPEP à Genève, et, depuis le 31 décembre 1978, la hausse de ce brut est de 89 %.

Les pétroles du Qatar et d'Abou-Dhabi et Dubaï, qui bénéficiaient déjà de « primes de marché », passent respectivement à 27,42 dollars le baril (qualité Dukhan) et 27,56 (Murban), et pour ce dernier brut l'augmentation en un an est de 107 %.

Pour la France, cette hausse signifie une majoration d'un tiers environ, pour 40 % de ses importations pétrolières, dont le coût aura donc augmenté en un an d'environ 95 %.

L'introduction de ces nouveaux prix rend inévitable à Caracas une révision de la structure des prix de l'OPEP pour tenir compte des « différentiels » traditionnels, c'est-à-dire des primes de qualité et de fret dont bénéficient certains bruts.

Les pétroles africains (Algérie, Libye, Nigéria), qui sont très estimés des raffineurs, car ils permettent une meilleure valorisation des produits, pourraient atteindre 29,50 ou 30 dollars le baril si l'on considère l'appréciation actuelle de ces bruts sur le marché libre. En 1978, la prime de qualité de ces pétroles ne dépassait pas 1,50 dollar.

Alors que l'on pensait généralement que les tendances et opinions divergentes des gouvernements membres de l'OPEP quant aux prix du brut rendaient impossible une remise en ordre des prix à Caracas, la décision saoudienne — plus élevée que prévu — pourrait permettre un retour à une certaine cohérence dans la structure du prix de l'Organisation, cohérence qui a bien fait défaut cette année. C'est sans doute la raison pour laquelle M. William Miller, le secrétaire américain au Trésor, après avoir rencontré plusieurs dirigeants du Golfe, avait affirmé que Washington ne s'opposerait pas à une « *remise en ligne* » des prix saoudiens avec ceux des autres producteurs.

Il reste à savoir si les pays les plus durs de l'OPEP se contenteront d'un simple alignement sur le pétrole de référence saoudien. En effet nombreux sont les dirigeants de pays pétroliers qui ont estimé logique ces derniers jours de réduire la différence existant actuellement entre les prix fixés par l'Organisation et ceux du marché libre. Or ces derniers sont fermes, depuis plusieurs mois, autour de 39 dollars.

BRUNO DETHOMAS.

LES PRIX DU BARIL

(en dollars par baril)

ARABIE SAOUDITE :		
— Arabian light	24	(12,70) *
— Arabian heavy	23,17	(12,01)
EMIRATS ARABES UNIS :		
— Murban	27,56	(13,26)
— Zakum	27,46	(13,17)
QATAR :		
— Dukhan	27,42	(13,19)
— Marine	27,23	(13)
IRAN :		
— Iranian light	23,50	(12,81)
IRAK :		
— Kirkuk	22,18	(12,88)
ALGERIE :		
— Zarzaïtine	26,22	(14,05)
— Blend	26,27	(14,10)
NIGERIA :	26,27	(14,10)
LIBYE	26,27	(14,10)
INDONÉSIE		
— Minas	21,12	(13,55)

* Les chiffres entre parenthèses sont ceux des prix au 31 décembre 1978.

ENVIRONNEMENT

Comment lutter contre la pollution du Rhin ?

Les négociations sur la « désalinisation » du Rhin reprennent ce jeudi 13 décembre à Bruxelles. Les chefs de délégation de la commission internationale pour la protection du Rhin se réunissent pour la première fois depuis que le gouvernement français a renoncé à *présenter la convention de Bonn* à la ratification du Parlement.

Les délégués français représentant les ministères des affaires étrangères et de l'environnement expliqueront à leurs collègues allemands, néerlandais, suisses et luxembourgeois pour quelles raisons les parlementaires alsaciens, suivis par la majorité des groupes de l'Assemblée nationale, ont refusé la solution de l'injection des saumures des Potasses d'Alsace dans le sous-sol.

Il est en effet choquant de se débarrasser d'un sous-produit utile plutôt que de chercher à le valoriser. Il n'est pas non plus tout à fait équitable que l'entreprise alsacienne soit la seule à cesser de polluer le Rhin alors que les soudières et les mines de charbon de nos voisins continueraient à le faire. Mieux valoriser les saumures, mieux répartir les efforts de dépollution : c'est sur ces bases que va s'engager la discussion.

De leur côté, les différents ministères concernés étudient avec les élus des solutions de rechange qui pourraient remédier aux inconvénients de l'injection *dans le sous-sol*.

M. Pierre Weisenhorn, récemment (*le Monde* du 6 décembre), et aujourd'hui M. Wurtz, député communiste à l'Assemblée européenne défendent avec énergie la thèse de la mise en valeur de la saumure des mines de potasse. Peut-on, comme ils le suggèrent, envoyer la saumure aux Soudières de Lorraine par un pipe-line ? Dans ce cas, il faudrait que celui-ci franchisse les Vosges et chemine à travers maintes communes sur 130 kilomètres. Les collectivités locales accepteraient-elles ce nouveau risque ? En tout cas, M. Jean-Louis Masson, député R.P.R. de Metz, accuse les Soudières de Lorraine de faire obstruction à cette solution.

Les Mines de potasses peuvent-elles aussi construire une saline et jeter sur le marché un million de *tonnes de sel supplémentaires* ? Ce serait faire concurrence aux Salines de Lorraine. M. Roger Boileau, sénateur centriste de Meurthe-et-Moselle, craint *le chômage* pour les siens et tient ce projet pour « aberrant ». Peut-on songer encore à la technique du remblayage comme il le suggère ? Cette opération, qui consiste à remettre le sel dans les galeries désaffectées, fut pratiquée naguère en Alsace. Elle a causé la mort de plusieurs mineurs. Avant de l'employer à nouveau, quelques années d'expérimentation seraient sans doute nécessaires.

Comme on le voit, le *dossier* économique et technique de la désalinisation du Rhin est fort complexe. Toute solution bouscule *soit le sentiment des populations*, soit des situations acquises. Mais si les Français n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une ou plusieurs solutions de rechange, comment pourraient-ils négocier avec leurs quatre partenaires européens ? L'imbroglio du Rhin n'st pas prêt d'être résolu.

MARC AMBROISE-RENDU.

DEUX POINTS DE VUE

ALSACE : créer une industrie de la saumure

par FRANCIS WURTZ (*)

DE la campagne menée depuis quelques jours autour de la question de la *pollution du Rhin*, les gens non avertis retireront vraisemblablement l'impression que les grands responsables de cette *situation sont les Mines de potasse* d'Alsace (M.D.P.A.). La réalité est non seulement différente, mais à l'opposé de cette impression. Je vais m'en expliquer.

Mais, auparavant, il ne me semble pas inutile de situer cette grande entreprise nationale que sont les Mines de potasse d'Alsace dans le patrimoine économique de la France. Il s'agit, en effet, du seul gisement de potasse dans notre pays et de l'un des plus importants gisements *du monde*. Or, la potasse est indispensable à la fabrication des engrais, dont l'agriculture française est le troisième consommateur mondial.

En outre, il se trouve qu'il est impossible d'extraire de la potasse sans extraire, dans le même temps, *des quantités considérables de chlorure* de sodium. Ce produit est au demeurant précieux, puisqu'il se prête, moyennant un minimum d'investissements, à de nombreuses utilisations : soit comme sel cristallisé, pour la consommation ou le déneigement *soit — surtout — comme* matière première de l'industrie chimique.

Or, — et c'est le fond de la question qui nous occupe aujourd'hui — les M.D.P.A., entreprise nationale, ont demandé au gouvernement français *l'autorisation d'utiliser le chlorure* de sodium au lieu de le rejeter tel un vulgaire déchet. Le gouvernement s'est toujours obstiné à opposer à cette demande de bon sens un refus catégorique. C'est lui qui oblige les M.D.P.A. à céder aux exigences du cartel privé *européen du sel* (BASF, Solvay, Akzo, Rhône-Poulenc, les Salins du Midi) en s'excluant totalement de ce marché. C'est lui qui contraint les M.D.P.A. à détruire purement et simplement entre 10 et 13 tonnes de sel à la minute !

Autrement dit, la responsabilité de la pollution du Rhin par le sel des M.D.P.A. incombe au cartel européen *du sel ainsi qu'au gouvernement français* qui obtempère — et avec quel zèle ! — à ses injonctions.

C'est la raison pour laquelle il est essentiel que l'opinion française ne se laisse pas abuser par des arguments destinés à jeter le discrédit sur l'entreprise alsacienne, élément non négligeable de notre patrimoine national — dont le pouvoir a officiellement programmé la reconversion, *c'est-à-dire, en termes clairs*, la liquidation.

Il ne faut pas se tromper de cible. Des *solutions* existent qui lient la défense des Mines de potasse d'Alsace à un effort réel de dépollution du Rhin. *Je les résume.*

Il est possible d'utiliser comme matière première dans les soudières de Dombasle, de la Madeleine, de Sarrable en Lorraine, et de Tavaux dans le Jura, une large part de ce *sel aujourd'hui rejeté dans le Rhin* — soit 3,5 millions de tonnes par an, à partir de 1983.

Il est possible d'installer une saline en Alsace, permettant, à partir de *la mi-1981*, de traiter 1 *million* de tonnes de sel par an. C'est là un objectif sage et réaliste qui s'appuie sur une étude rigoureuse des conditions actuelles et prévisibles du marché. *Autrement dit, ce million de* tonnes de sel cristallisé ne doit pas se substituer au sel actuellement commercialisé dans notre pays. Il doit s'y ajouter, les M.D.P.A. prenant progressivement leur part de l'augmentation du marché du sel *cristallisé*.

Nous prévoyons — parmi d'autres utilisations du sel cristallisé — la création d'une unité d'électrolyse d'une capacité de 300 000 tonnes.

A partir du chlore isolé par l'électrolyse, il est possible de construire, d'ici à 1983, une unité V.C.M. (chlorure de vinyle monomère). Autrement dit, d'alimenter une indus*trie des plastiques*.

Enfin, nous proposons l'extension à Carling-Saint-Avold, en Lorraine, d'une unité d'engrais composés (ammoniac-acide nitrique) en liaison avec C.D.F.-chimie.

Telles sont les grandes lignes des propositions *économiques* du *parti* communiste français — auxquelles s'ajoutent évidemment d'importantes *propositions sociales*. Ces *propositions* sont publiques depuis plus de neuf mois ; elles ont été massivement approuvées, *lors* d'une consultation populaire sans précédent dans cette région, puis jugées favorablement par toutes les organi*sations syndicales concernées*.

Seul de toutes les forces politiques à avoir toujours eu une position claire en faveur du maintien et du développement des M.D.P.A., à avoir toujours dénoncé la « reconversion » des Mines de potasse, le *parti communiste français bénéficie* auprès de la population alsacienne, sur cette question, d'une grande *confiance*. Les pouvoirs publics seraient bien inspirés d'en tenir compte et d'accepter enfin, à partir des propositions que je viens d'évoquer, une *discussion sérieuse*. L'élu que je suis y est prêt sans retard. Cela permettrait en tout état de cause de préparer dans de bonnes conditions le débat *parlementaire* sur l'avenir des M.D.P.A., auquel il faudra bien que le gouvernement consente un *jour* prochain.

(*) Député à l'Assemblée européenne, membre du comité central du parti communiste français.

LORRAINE : remblayer les galeries désaffectées

par ROGER BOILEAU (*)

LE gouvernement vient de renoncer, au moins provisoirement, à soumettre au *Parlement la convention de Bonn* prévoyant qu'une partie des résidus salés des mines de potasse serait réinjectée sous la plaine d'Alsace. Plusieurs parlementaires alsaciens, et notamment M. Pierre Weisenhorn, député R.P.R. du *Haut-Rhin*, ont *aussitôt préconisé*, comme solution de remplacement, la construction, dans la région de Mulhouse, d'une unité de raffinage des résidus salés qui produirait un million de tonnes d'un sel suffisamment pur pour être mis sur le marché.

Inacceptable pour la Lorraine, une telle solution ne résoudrait que très incomplètement le problème posé puisque les Potasses d'Alsace rejettent plus de sept millions de tonnes par an. Depuis la *crise* de *1974*, le marché du sel cristallisé a cessé de se développer et il est même en régression sensible en ce qui concerne son secteur principal qui est celui de la grande industrie chimique.

D'importants excédents

En revanche, le marché du sel de déneigement offre des débouchés croissants aux Potasses d'Alsace dont les « résidus », *améliorés par un procédé physique* peu coûteux et nécessitant peu d'énergie conviennent à cet usage qui n'exige pas un produit de grande pureté. D'autre part, il existe d'importants excédents de production dans la C.E.E. ; et en France les quantités de sel cristallisé, qui ont été produites cette année, dépasseront les besoins d'environ un million de tonnes.

Comme l'on ne prévoit ni à court ni à moyen terme une *reprise de l'expansion*, il est clair que tous les tonnages qui seraient fabriqués en Alsace devraient être retirés à la Lorraine dont les salines produisent actuellement moins d'un million de tonnes par an et qui n'auraient donc plus *qu'à fermer*.

Les Lorrains ne sauraient admettre qu'à l'abri de leur monopole les Potasses d'Alsace reportent sur une autre région la responsabilité qui leur incombe, alors que l'industrie salinière *lorraine ne pollue pratiquement* plus le bassin du Rhin.

En réalité, d'autres solutions que celle préconisée par M. Pierre Weisenhorn existent mais elles sont délibérément passées sous silence : comme l'ont toujours *fait les potassiers allemands*, les Potasses d'Alsace pourraient, par exemple, remblayer les galeries de leurs mines avec la plus grande partie de leurs résidus salés. Cette solution, classique en technique minière, pour éviter les risques *d'affaissement en surface*, est évidemment plus coûteuse que le simple rejet dans le *fleuve* ; mais elle devrait être financée par les contributions hollandaises, allemandes et suisses prévues dans la convention de Bonn, et elle présenterait le grand avantage de supprimer presque totalement la pollution dont sont responsables les *Potasses d'Alsace*.

La Lorraine a été ces dernières années durement frappée par la crise. Tout le monde a en mémoire les dramatiques décisions qui se sont abattues sur les houillères et la sidérurgie. Le ralentissement de l'activité de l'industrie chimique, voire la fermeture des salines de Varangeville comme certains le suggèrent, aboutiraient à supprimer massivement des emplois et à traumatiser une population déjà particulièrement éprouvée.

Certains ont prétendu que je subissais les « pressions des saliniers ». Si seule une question de rivalité industrielle, normale dans un régime libéral, était en question, je n'aurais pas pris cette affaire aussi à cœur. En fait, c'est le problème de l'emploi qui est en cause et l'avenir de centaines de travailleurs.

La création d'une saline à *Mulhouse est un projet aberrant*. Je suis persuadé que le bon sens l'emportera et que le gouvernement choisira la solution du remblayage.

(*) Sénateur de Meurthe-et-Moselle rattaché au groupe de l'Union centriste.





TRANSPORTS | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En Bretagne

Sept militants communistes sont condamnés pour entrave à la circulation des trains

Sept militants communistes, dont M. Pierre Rainero, secrétaire de la fédération du Sud-Finistère, ont été condamnés, le lundi 10 décembre, par le tribunal de grande instance de Quimper à 1 000 F d'amende chacun pour avoir, le 7 octobre dernier, en gare de Bannalec (Finistère) arrêté durant quelques minutes le rapide Quimper-Toulouse.

Les inculpés ont tous affirmé avoir agi *« pour défendre l'économie de la région »*. A un témoin qui soulignait que parmi les nombreuses manifestations organisées depuis des mois contre les fermetures de gares et les suppressions d'arrêts de train en Bretagne la justice avait curieusement « choisi », pour sévir, un rassemblement mis sur pied par les communistes, le procureur répondit : *« Tous ceux qui ont contrevenu à la loi en l'un ou l'autre lieu seront poursuivis sans tarder, même dans les autres départements. »* Pour sa part, l'avocat, Mᵉ Larzul, fit remarquer que les poursuites avaient été engagées en vertu d'un décret de 1942, c'est-à-dire un *« texte de Vichy »*.

A intervalles régulier en Bretagne, les comités locaux, voire les partis politiques, arrêtent ou retardent les trains. Ils entendent ainsi s'opposer à la politique actuelle de la S.N.C.F., et particulièrement à l'application, en Bretagne, des mesures inspirées par le récent rapport Guillaumat *sur la réorientation des transports terrestres*. N'envisage-t-on pas à terme, pour des raisons de rentabilité, la fermeture du service des voyageurs dans les villes de moins de vingt mille habitants situées à moins de 70 kilomètres d'une gare en activité ?

Pour ce qui est du service des marchandises, seuls survivraient les établissements réalisant un trafic annuel de plus de 30 000 tonnes. Or cela équivaudrait pour cent trente-trois gares sur les cent soixante-treize que compte la Bretagne, à un arrêt de mort. En outre, la S.N.C.F., en privilégiant le trafic marchandises par trains entiers — une vingtaine de wagons — pénalise encore indirectement la région, très peu de sociétés, vu la taille en général modeste des entreprises, étant susceptibles de bénéficier de ces tarifs.

La diminution des effectifs de cheminots, qui s'est accélérée ces dernières années, n'a pas, d'autre part, contribué à apaiser les craintes d'une population inquiète pour son emploi.

La « guerre des bus »

LA POLÉMIQUE S'ENVENIME ENTRE LE PRÉFET DE LA SOMME ET LE MAIRE D'AMIENS

(De notre correspondant.)

Amiens. — Dans la « guerre des bus » d'Amiens *(le Monde* du 13 décembre), M. René Lamps, maire communiste, a indiqué, au cours d'une conférence de presse le 12 décembre, que le produit de la taxe du versement transport (1 % de la masse salariale des entreprises) pouvait légitimement être utilisé par la municipalité pour fixer des tarifs préférentiels applicables aux personnes âgées et aux chômeurs. Selon le maire, *« le préfet de la Somme se trompe quand il affirme que l'argent est détourné de son but. »*

La maire d'Amiens a ensuite estimé que le représentant du gouvernement faisait preuve d' *« incompétence »* en matière financière. En effet, le préfet, M. Jean Rochet, avait affirmé que l'excédent du budget 1977 de la ville, par rapport au budget 1978, s'élevait à 31 millions de francs. *« Il n'en est rien,* a expliqué le maire, *ce chiffre correspond à l'excédent brut en matière d'investissement. Il s'agit d'une situation comptable à un moment donné. »* — M.C.

Le conflit des contrôleurs aériens

LE DIALOGUE OU LA GRÈVE ?

M. Joël Le Theule, ministre des transports, a indiqué le mercredi 12 décembre à l'Assemblée nationale que la discussion avec les syndicats des contrôleurs aériens n'était pas rompue et que le gouvernement leur avait proposé une nouvelle rencontre le 3 janvier.

« Le conflit est, je l'espère, en voie de règlement », a affirmé le ministre. Il a souligné que des *« divergences fondamentales »* étaient apparues à propos des traitements et indemnités. A son avis, *« un seul problème est réellement posé, celui des rémunérations »*. M. Le Theule a, enfin, indiqué que le gouvernement avait mis en place des *« mécanismes d'aide aux compagnies régionales »*.

A cet égard, les responsables des aéroports de province font état, au 2 décembre, d'un manque à gagner global de 18 millions de francs.

De leur côté, les contrôleurs aériens réunissent ce jeudi après-midi 13 décembre des assemblées générales pour décider des suites à donner à leur mouvement après l'« échec » de la deuxième rencontre avec le ministre des transports. Reprise des entraves aux décollages, grève du zèle ou « autres formes » d'action ? En tout état de cause, déclarent les représenants des aiguilleurs du ciel, les assemblées générales sont souveraines.

La commission des affaires économiques du Sénat a d'autre part rejeté la proposition de résolution de M. Bernard Legrand, sénateur (gauche démocratique) de la Loire-Atlantique tendant à créer une commission de contrôle du fonctionnement des services de la navigation aérienne. *« La majorité des commissaires,* indique un communiqué, *a estimé inopportune la création d'une telle commission, des négociations délicates étant actuellement en cours entre le gouvernement et les représentants syndicaux des contrôleurs aériens. »*

D'ORNANO CONTRE NUNGESSER

Le laboratoire de Nogent-sur-Marne restera à Nogent

Caen. — Dans le grand match de la décentralisation qui l'oppose à la province, la région parisienne vient de remporter une victoire. Une victoire importante au moment où M. Jacques Chirac met au rang de ses priorités l'arrêt de la désindustrialisation de la capitale : trois cents emplois d'un laboratoire pharmaceutique, promis depuis trois ans à Hérouville-Saint-Clair, ville nouvelle de la banlieue caennaise, vont rester à Nogent-sur-Marne, dans la grande banlieue parisienne.

Ce qui, pour le Calvados, a failli être une belle histoire commence avec la détermination du tracé de l'A 86, l'autoroute qui doit ceinturer l'agglomération parisienne. Celui qui a été retenu implique à Nogent l'expropriation de l'usine des Laboratoires

De notre correspondant

Allard, filiale du groupe américain Bristol Myers. Le Comité d'expansion bas normand (CEBANOR) saisit la balle au bond. Puisque l'entreprise doit déménager, pourquoi ne viendrait-elle pas en Normandie profiter de la qualité de la vie provinciale et... de quelques primes à la décentralisation.

M. Michel d'Ornano, président du CEBANOR, aidant, contact est pris avec les dirigeants de la firme, et il paraît fructueux. Les responsables normands envisagent même, non seulement la décentralisation de l'unité de *production, mais* aussi *celle du* centre de recherche. Un beau rêve — dont ils font profiter les populations à la veille des élections municipales.

Paris opposé au transfert

Paris ne l'entend pas ainsi. M. Nungesser, député et maire R.P.R. de Nogent, d'abord : *« C'est la seule entreprise de plus de cinquante personnes de la commune »*, dit-il. Ses salariés habitent les villes voisines. Ils n'ont aucune envie de partir en Normandie et ils n'ont guère d'espoir de trouver un autre emploi sur place. Le comité d'entreprise, toutes tendances syndicales confondues, se jette dans la bagarre. D'autant plus que si Nogent ne peut plus accueillir le laboratoire, il y a à 10 kilomètres la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Conçue comme ses consœurs à l'époque où Paris ne savait où loger tous les provinciaux qui accouraient, elle a même quelque mal à attirer habitants et emplois. *« Tout est pour l'ouest parisien »*, se plaint M. Roland Nungesser.

Malgré cela, Caen se bat. M. René Garrec, qui est directeur du CEBANOR, et homme-lige de M. Michel d'Ornano pour toutes les affaires économiques normandes, multiplie rencontres et déjeuners avec les dirigeants de Bristol, prépare tous les dossiers nécessaires à une telle opération. Il remporte une première victoire. Le 29 octobre 1979, le comité de décentralisation, qui doit autoriser toute nouvelle implantation d'usine dans la région parisienne, refuse la reconstruction du laboratoire en Ile-de-France. La région parisienne ne s'avoue pas vaincue. Un nouveau projet moins ambitieux est présenté. Le premier ministre, tuteur de la DATAR, est saisi. Avec succès. Bien que ce soit le ministère de M. Michel d'Ornano qui assure le secrétariat du comité, celui-ci, le 22 novembre, revient sur sa position et autorise Allard à rester autour de Paris, peut-être à Nogent mais plus probablement à Marne-la-Vallée.

M. René Garrec ne décolère pas : *« La préfecture parisienne a appuyé ce maintien,* déclare-t-il. *Si on continue comme cela, il n'y a plus de décentralisation possible. »*

THIERRY BREHIER.

CIRCULATION

CODES EN VILLE : LES PARLEMENTAIRES PROTESTENT

La commisison mixte paritaire, qui s'est réunie le mercredi 12 décembre à l'Assemblée nationale pour examiner les dipositions du projet de loi de finances pour 1980 restant en discussion, a décidé à l'unanimité de maintenir la suppression des crédits du budget des transports relatifs à la campagne d'information sur l'utilisation des feux de croisement en ville.

La commission a aussi élevé à l'unanimité une protestation énergique contre cette mesure que le président de la commission des finances, M. Robert André-Vivien a qualifiée de « brimade à l'encontre des automobilistes ».

AGRICULTURE

Les réactions à l'accord de Bruxelles sur l'agriculture

M. MÉHAIGNERIE : une sécurité pour la viticulture.

L'accord sur le vin « *va permettre à la viticulture française de bâtir son avenir sur des bases solides* », a déclaré M. Pierre Méhaignerie. Pour le ministre de l'agriculture, « *les garanties de prix minimum, les aides à la reconversion et l'indemnité viagère de départ donnent à notre viticulture une sécurité qui lui faisait défaut* ». Pour le mouton « *la France a obtenu la garantie que des mesures transitoires seraient discutées prochainement en attendant que la préférence communautaire soit réalisée* ». Quant à la dévaluation de la lire et de la livre vertes, elle « *va dans le bon sens, car elle permet un retour vers l'unité des prix* » et ne devrait pas gêner le bon déroulement de la prochaine négociation sur les prix.

R. P. R. : un recul de la France.

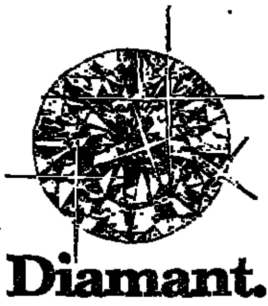
La décision prise par la C.E.E. de dévaluer de 5 % la lire et la livre verte aboutit « *une nouvelle fois à un recul des positions françaises au détriment des intérêts de notre pays* », estime le R.P.R. dans un communiqué. Elle « *aura sur le revenu des agriculteurs français des conséquences très préjudiciables* [et] *nous privera d'une arme décisive dans la future négociation des prix agricoles. Nous pouvons être d'ores et déjà certains que les Britanniques refuseront tout augmentation des prix communautaires* », ajoute le communiqué.

F. N. S. E. A. : au détriment des exportateurs français.

La F.N.S.E.A. « *déplore*, dans un communiqué, *que le conseil des ministres de l'agriculture se soit séparé, une fois encore, sans pouvoir parvenir à des conclusions satisfaisantes sur l'ensemble des dossiers dont l'adoption était depuis longtemps retardée ; elle ne comprend pas, au demeurant, qu'aient pu être adoptées des modifications de monnaies vertes pour l'Italie et la Grande-Bretagne, sans qu'il ait été question d'une adaptation similaire pour le franc vert, alors que la diminution des seuls montants compensatoires monétaires britanniques et italiens modifie les conditions relatives de concurrence au détriment des exportations français.* »

La F.N.S.E.A. « *tient à souligner que ces dévaluations ne sauraient en aucune manière servir de prétexte, lors de la prochaine fixation des prix communautaires, pour minorer l'augmentation de prix en unités de compte nécessaire à une amélioration du revenu des agriculteurs* ».

Le communiqué poursuit : « *Si l'adoption des principales mesures structurelles et de gestion attendues dans le secteur viti-vinicole constitue un pas positif, le syndicalisme ne peut se satisfaire de l'imprécision et de l'incertitude qui entourent encore certaines dispositions dont la mise en forme définitive au niveau des textes ne semble pas être attendue avant le mois de février prochain.* »



PRESSE

● *Le Syndicat national des journalistes C.G.T.* critique, dans un communiqué, la suggestion *contenue dans le rapport établi* par le Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne (*le Monde du 9-10 décembre*), relative à la suppression de l'article 9 de l'ordonnance du 26 août 1944 (interdiction à une même personne d'être propriétaire de plus d'un quotidien).

« *Ce document vole au secours d'Hersant*, affirme le S.N.J.-C.G.T., *inculpé pour ses infractions aux ordonnances de 1944* ». Le Syndicat indique qu' « *il s'opposera avec la plus grande vigueur à ces prétentions* » et qu'il s'est adressé à chacun des vingt-quatre membres du bureau du *syndicat patronal* afin de leur demander « *s'ils ont réellement approuvé les parties de ce document mettant en cause les acquis de la profession et les textes de la libération* ».

Signalons que parmi les membres du bureau du S.P.H.P. — très diversifié il est vrai, — figurent Mme Braye (Editions Vaillant) et M. André Carrel (*l'Humanité dimanche*).

● *Le Centre d'information civique* organise, le jeudi 13 décembre, à partir de 19 heures, au 242 *bis*, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, une «table ronde», sur le *thème* : «*Journaux et journalistes* : responsabilités, déontologie, formation ».

Participeront *notamment* au débat, sous la présidence de M. Jean Marin, ancien P.-D.G. de l'A.F.P., MM. René Andrieu, Michel Droit, Jean Ferniot et Jean-François Khan, ainsi que Mmes Badinter et F. Sarda, et le profeseur René Rémond.

AFFAIRES

MATIÈRES PREMIÈRES

Le stock national de sécurité va être porté de 500 millions de francs à plus de 2 milliards de francs

Le stock national de sécurité pour les matières premières va être substantiellement *accru* par un programme d'achat d'un montant de 1,6 milliard de francs en *1980* et *1981*, a *annoncé* M. Giraud, ministre de l'industrie, au conseil des ministres du mercredi *12 décembre*. *C'est en* 1975 qu'avait été prise la décision de constituer un stock national *de matières premières*, l'objectif étant, au terme de dix ans, de s'assurer deux mois d'approvisionnement. Une dotation de 250 millions de francs avait été dégagée sur le budget 1975, et une première tranche d'achats avait été effectuée par un organisme professionnel, le Groupement d'importation et de répartition des métaux (GIRM). A l'heure actuelle, la valeur du *stock ainsi constitué avoisine* 500 millions de francs. La deuxième tranche d'achats, *toujours confiée* au GIRM, *portera* cette valeur à plus de 2 milliards de francs, la priorité étant donnée *à certains produits* considérés comme «*stratégiques*» : le cuivre, le plomb, le tungstène, le *chrome*. Ce stock, qui viendrait en complément de ceux constitués normalement par les utilisateurs, serait mis à la disposition de l'industrie française en cas de pénurie physique ou de tension des prix jugée excessive.

L'originalité du plan gouvernemental réside dans son financement, pierre d'achoppement, jusqu'à présent, de tous les projets de ce genre. C'est une Caisse nationale des matières premières qui prendra en charge ce financement, en se procurant les ressources *nécessaires sur le marché* financier, sous forme d'obligations, de bons ou de lignes de crédit *bénéficiant de la garantie de* l'Etat. Le budget n'aura donc à sa charge que les frais financiers, *l'organisme gestionnaire*, à savoir le GIRM, ne s'interdisant pas de réaliser des plus-values sur la *revente du stock*, ce qui soulagera d'autant la trésorerie de la Caisse. Quant aux lieux de stockage, ils seront très divers, et le moins coûteux possible, depuis les bases militaires jusqu'aux entreprises consommatrices en passant par les entrepôts industriels.

ÉTRANGER

LA BELGIQUE PORTE SON TAUX D'ESCOMPTE A 10,50 %

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — La Banque nationale de Belgique a décidé de majorer de 0,50 % ses divers taux d'escompte et d'avance, de manière à les adapter aux taux appliqués sur les marchés étrangers, notamment sur celui des Pays-Bas. Cette mesure est entrée en vigueur le jeudi 13 décembre.

Depuis le début de l'année, le taux d'escompte est passé en Belgique de 6 % à 10,50 %, ce qui est un record historique. Au cours des dernières semaines on avait noté une vive tension sur la suite, essentiellement des tribulations du dollar et des progrès du mark.

La semaine dernière, la Banque nationale avait dû placer des devises étrangères pour un montant de 4 milliards et demi de francs belges (près de 600 millions de francs français) sur le marché.

P. d. V.

O.C.D.E.

● *Les prix à la consommation dans les pays de l'O.C.D.E.* ont augmenté de 1 % en octobre comme en septembre, ce qui correspond à une hausse de 11 % sur douze mois. Cependant le taux annuel d'augmentation calculé sur six mois a légèrement baissé, s'établissant à 12,7 % en octobre contre 12,9 % en septembre. Comme pour les mois précédents, la hausse des prix en octobre reflète, pour une grande part, le coût plus élevé de l'énergie, alors que les prix alimentaires ont continué d'exercer une influence modératrice. Parmi les grands pays, c'est en R.F.A. que l'augmentation des prix la plus faible a été enregistrée (0,3 %). La Suisse est de son côté le seul pays à avoir connu une baisse des prix à la consommation (— 0.1 %). Pour les seuls Etats membres de la C.E.E. la hausse a été de 0,9 %.

ETATS-UNIS

● *Les stocks des entreprises américaines* ont augmenté de 1 % *en octobre* (+ 0,1 % *en septembre*) pour totaliser 421,56 milliards de dollars. Leur niveau est supérieur *de 13,2 % à celui enregistré* un an plus tôt. De leur côté, les ventes se sont élevées à 299 milliards de dollars (malgré une diminution de 13 % des ventes de voitures), en augmentation de 0,9 % (+ 1,1 % en septembre). L'évolution des stocks et des ventes traduit, selon les experts, le maintien d'un bon niveau d'activité économique aux Etats-Unis. — *(A.F.P.)*

FAITS ET CHIFFRES

● *Regroupement au sein du groupe C.G.E.* — Les sociétés Saft-Leclanché et Cipel, filiale du groupe C.G.E., envisagent de regrouper leurs activités techniques et industrielles au sein d'une société dénommée Gipelec, annonce le groupe C.G.E. dans un communiqué qui précise que « *la société ainsi constituée serait le premier producteur français et le deuxième producteur européen de piles électriques* [et] *disposerait d'un potentiel de recherches et de développement la plaçant dans le groupe de tête au plan mondial* ».

● *Les prix des matières premières importées par la France* ont diminué de 0,2 % en novembre, l'indice s'établissant à 343,4 (base 100 en 1968). Ceux des matières premières alimentaires ont baissé de 0,7 %, mais ceux des matières premières industrielles ont augmenté de 0,3 %. Fin novembre, l'indice a légèrement remonté, s'inscrivant à 345,1.

● *Terrin : M. Collado débouté en référé.* — Le tribunal de commerce de Marseille a débouté le 12 décembre, M. Collado, un industriel marseillais, de l'action en référé introduite contre l'administrateur provisoire et les syndics de l'ancien groupe de réparation navale Terrin (*le Monde* du 13 décembre).

● *La Société générale des eaux de Vittel* va prendre une participation de 25 % dans le capital de la société portugaise Agua Castello, qui produit trente millions de bouteilles en verre par an à Lisbonne.

● *L'intersyndicale de la direction générale de la concurrence et de la consommation* (F.O., C.F.D.T., C.G.T., autonome et C.F.T.C.) a appelé à une grève de vingt-quatre heures ce 13 décembre en signe de protestation contre le « démantèlement » de leur administration, qui touche quatre cents personnes.

MONNAIES

Rumeurs à propos de la considérable diminution des réserves officielles de l'Arabie Saoudite

Comment s'explique la considérable diminution des *réserves* de change officielles de l'Arabie Saoudite depuis le début de 1978 ? Cette question continue à faire l'objet de nombreux commentaires et à donner lieu à des rumeurs jusqu'ici incontrôlables.

Selon les statistiques du *Fonds* monétaire (voir le graphique publié dans « le Monde de l'économie » du *27 novembre*), *les réserves de la* SAMA (Saoudi Arabia Monetary Agency) sont tombées de 29,9 milliards de dollars fin 1977 à 17,7 milliards en septembre 1979. Aucune explication satisfaisante n'a jamais été donnée de cette contraction. La seule chose qui soit bien connue *est que les réserves officielles ne* représentent qu'un parti — et même une petite partie, — des avoirs saoudiens *placés à court terme. Ces* avoirs seraient, d'après certaines estimations privées, de l'ordre de 75 milliards de dollars. On peut donc penser ou bien que ces réserves ont été dépassées (pour financer les importations ou acheter *des participations à l'étranger) ou bien qu'une fraction des avoirs naguère* comptabilisés par la SAMA a été transférée sur d'autres comptes. Lesquels ? La question est d'autant plus compliquée que règne une confusion entre fortune privée et publique dans un royaume gouverné par trois ou quatre mille princes.

Selon une version, les milliards « disparus » des livres de la SAMA auraient été affectés à *un compte* destiné à servir de « couverture » à la circulation monétaire interne. Malheureusement, on n'a aucune trace de l'existence de cette écriture.

Notre confrère le *New York Times* se fait l'écho d'une rumeur « *sensationnelle* » qui court actuellement dans certains milieux bancaires internationaux. Selon ce bruit qui a commencé à circuler à Ryad, un groupe de vingt et un princes *auraient, sur une période de plusieurs années...* volé le Trésor public. Ils auraient dérobé la somme fantastique de 18 milliards de dollars. Certains ajoutent que les coupables auraient été fusillés *récemment*. Une des pancartes brandies par les insurgés de la *mosquée* de La Mecque portait, *disent d'autres*, une inscription accusant la SAMA de corruption. Tous ces bruits sont, *dans l'état actuel des choses*, invérifiables.

Ajoutons que ce n'est pas la *première* fois que les fluctuations des *réserves* de l'Arabie Saoudite donnent lieu à des interprétations hors du commun. Au début de l'année 1978, il avait été question d'un accord secret entre Ryad et Washington selon lequel une partie des réserves du royaume auraient été placées en bons à long terme du *Trésor* américain, dans le but de *consoldirer la position du dollar*.

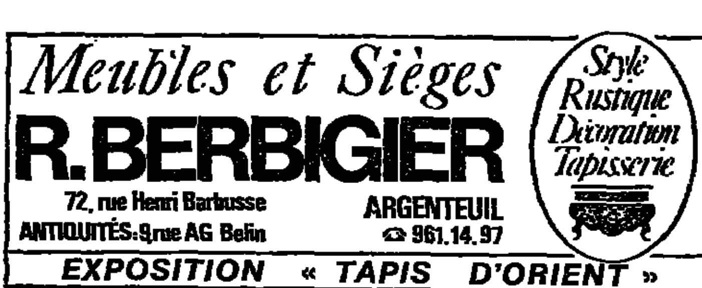
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0660	4,0700	— 110	— 65	— 185	— 135	— 345	— 280
$ can. ...	3,4930	3,4965	— 65	— 20	— 105	— 55	— 140	— 75
Yen (100).	1,6935	1,6965	+ 30	+ 65	+ 80	+ 115	+ 310	+ 360
DM	*2,3450*	*2,3490*	+ 45	+ *80*	+ *120*	+ *165*	+ 435	+ 515
Florin	2,1250	2,1280	— 135	— 105	— 175	— 140	— 95	— 50
F.B. (100).	14,3860	14,4100	— 230	— 30	— 470	— 230	— 895	— 555
F.S.	2,5495	2,5540	+ 130	+ 170	+ 275	+ 320	+ 865	+ 945
L. (1 000).	5,0070	5,0135	— 515	— 345	— 860	— 655	—1730	—1430
£	8,9625	8,9785	— 390	— 255	— 720	— 575	—1560	—1390

TAUX DES EURO - MONNAIES

DM	8 3/8	8 3/4	9 3/16	9 9/16	9	9 3/8	8 1/2	8 7/8
$ E.-U. ..	5 1/4	5 5/8	14 15/16	15 5/16	15 1/16	15 7/16	14 1/2	14 7/8
Florin	16 3/4	18 3/4	17 3/8	18 1/8	16	16 3/4	12 3/4	13 1/2
F.B. (100).	9 3/4	12 1/4	14	15	14	15	13 5/8	14 5/8
F.S.	1/2	1 1/8	5 7/8	6 1/4	5 7/8	6 1/8	5 5/8	6
L. (1 000).	12 3/4	15 1/4	18 3/4	23 1/4	18 3/4	22 1/4	17 3/4	20 1/4
£	15 3/4	16 1/4	16 1/4	17 1/8	16 3/4	17 1/4	16 3/8	17 1/8
Fr. franç..	11 7/8	12 1/8	13 13/16	14 5/16	14 1/8	14 3/8	13 7/8	14 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

MULTIRENDEMENT

Les actionnaires de la SICAV «*MULTIRENDEMENT*» *se sont réunis* en Assemblée générale extraordinaire, le mardi 11 décembre 1979, sous la présidence de M. Pierre de Saint-*Basile*, afin d'adopter de nouveaux statuts établis en harmonie avec la loi du 3 janvier 1979 relative aux SICAV et ses textes d'application.

Les actionnaires de « MULTIRENDEMENT » ont ensuite tenu une *assemblée générale ordinaire qui* a notamment approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1979.

Cette assemblée a décidé de répartir entre les actions composant le capital la somme de 11 499 763,77 F. Elle a fixé à 10,89 F le dividende net par action, auquel s'ajoute un impôt payé d'avance au Trésor de 0,94 F.

Ce dividende s'appliquant à un *exercice de quatorze mois* sera mis en paiement le 17 décembre 1979, contre remise des coupons 1 et 2.

L'Assemblée a également nommé *un nouvel* administrateur : *M. Pierre* Latty et renouvelé, conformément aux statuts, les *mandats* des neuf premiers administrateurs : M. Pierre de Saint-Basile, la Banque fédérative du crédit mutuel, la Banque française de l'agriculture et du crédit *mutuel, la Caisse d'économie* et de crédit agricole mutuel de l'Union du Sud-Est, la Caisse *fédérale* de crédit mutuel agricole du Centre, *la Caisse fédérale de crédit mutuel* de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest, le Crédit mutuel agricole de l'Artois, l'Entraide rurale et M. Marius Gotti, et de deux censeurs, MM. Gerard Agache et Hubert Cluzel.

Au cours d'une réunion qui a suivi *ces assemblées, le conseil d'adminis*tration a confirmé M. de Saint-Basile dans ses fonctions de président, M. Jean-Louis Peyrude et M. Régis Rouseelle demeurant respectivement directeur général adjoint et directeur.

LEGRAND - MARTIN & LUNEL

MATÉRIELS POUR ATMOSPHÈRE EXPLOSIVE

Filiale à 99,8 % de Legrand S. A., Martin & Lunel est le leader en *France* des prises de courant industrielles.

Pour assurer son développement dans un secteur en pleine évolution et, de surcroît, fortement exportateur, celui du matériel pour atmosphère explosible, Martin & Lunel vient de prendre le contrôle majoritaire de deux entreprises implantées *dans l'Indre* :

— Elsin, qui fabrique une large gamme des produits de cette spécialité ;

— Fomés (Fonderies mécaniques de la Seine), qui réalise à la demande des pièces en fonte et en *alliage d'aluminium* et de bronze (boites, coffrets, hublots...).

Contrôlant déjà le département « éclairage antidéflagrant » de la société Asel, Martin & Lunel devient ainsi le premier constructeur français dans ce secteur spécifique, avec un chiffre d'affaires estimé à 30 millions de francs pour 1980, soit environ 25 % de ses ventes totales.

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
12 DÉCEMBRE

Le lingot d'or à près de 60 000 F
Marché plus résistant

Le lingot à près de 60 000 F et le napoléon virtuellement à 500 F : tous les records précédemment établis sont tombés mercredi sur le marché de l'or de Paris. Le kilo de métal a très exactement valu 59 985 F (+ 900 F) et la pièce française de 20 F 497 F (après 498,90 F) contre 490,10 F.

Depuis le début de l'année, le lingot, alors coté 30 500 F, a par conséquent presque doublé, tandis que le napoléon montait de 84 %. Naturellement Paris a suivi les indications parvenues des places étrangères, américaines où, à terme, les cours avaient déjà sauté au-dessus de la barre des 500 dollars l'once depuis quarante-huit heures, et européennes où les 450 dollars ont été dépassés hors « fixing ». Le seuil des 450 dollars a du reste été allègrement franchi à Paris, puisqu'à parité, l'once de métal jaune est ressorti à 459,53 dollars contre 448,50 dollars.

Les valeurs rattachées à l'or, le 4 1/2 % 1973, le 7 % 1973 et les mines sud-africaines, n'ont toutefois suivi les mouvements de hausse que d'assez loin, les emprunts surtout.

Cette nouvelle fièvre de l'or, déclenchée par les incertitudes régnant à propos des nouvelles hausses des prix du pétrole que les pays de l'OPEP arrêteront la semaine prochaine à Caracas, n'a, en tout cas, pas semblé émouvoir vraiment le marché des actions, pas plus du reste que la baisse du dollar qui l'a accompagnée. Malgré la persistance d'une assez grande irrégularité, une tendance plus marquée à la résistance, a été notée. Finalement, l'indicateur instantané s'est inscrit à 0,1 % en dessous de son précédent niveau.

Espoir d'une détente ? Du fait de l'attentisme persistant des opérateurs, les professionnels expédient les affaires courantes et les cours montent ou baissent avec de faibles échanges.

LONDRES

VIVE HAUSSE DES MINES D'OR

Les mines d'or poursuivant très vivement leur montée, en liaison avec le métal, le marché reste calme et indécis à la veille de la publication des résultats du commerce extérieur.

Or (ouverture) (dollars) 458 76 contre 446 25

VALEURS	CLOTURE 12/12	COURS 13/12
Beecham	119 ..	117 .
British Petroleum	366 ...	368 ...
Courtaulds	77 ..	76 ...
*De Beers	8 61	8 74
Imperial Chemical	368	367
Rio Tinto Zinc Cor.	308	316 .
Shell	342	342
Vickers	118	118
War Loan 3 1/2 %	28 3/8	28 1/2
*West Driefontein	70 1/8	70 7/8
*Western Holdings	49 1/8	49 1/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

FINEXTEL. — Le résultat des dix premiers mois s'élève à 140,5 millions de francs (+ 5,9 %). Une majoration du dividende pour 1979 est envisagée (16,70 F pour 1978).

PERRIER. — Bénéfice net hors plus-values pour l'exercice clos le 30 septembre dernier : 57,89 millions de francs contre 29,14 millions. Les résultats consolidés, dont le calcul n'est pas achevé, marquerait une progression du même ordre de grandeur. Dividende global de 12 F (contre 10,50 F). Attribution gratuite d'une action nouvelle pour trois.

C. G. E. — Le résultat net des opérations courantes pour 1979 atteindrait 170 millions de francs contre 152 millions, permettant de poursuivre la politique de progression prudende en matière de distribution. Le résultat consolidé serait du même ordre que le précédent (431 millions de francs). Mais des incertitudes subsistent tout de même quant à son montant définitif, les grèves survenues chez Alsthom-Atlantique étant susceptibles de le modifier.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12/12	13/12
1 dollar (en yens) ..	237 30	238 90

NEW-YORK

Irrégulier

Après avoir repris son avance à l'incitation de quelques valeurs pétrolières très recherchées, le marché est redevenu très irrégulier mercredi, et, en clôture, l'indice des industrielles n'enregistrait plus qu'un modeste gain de 1,97 point à 835,65. Au plus haut de la séance, il s'était établi à 840,87.

L'activité, quoique toujours assez forte, a tendu à se ralentir avec 34,68 millions de titres échangés contre 41,66 millions la veille.

La nouvelle détente observée sur le front des taux d'intérêt, avec la décision de deux banques régionales d'abaisser leur « prime rate » à 15 % (contre 15,25 %), n'a pas eu vraiment d'effet sur le marché. De fait, l'intervention de la Réserve fédérale sur le marché des fonds d'Etat a paru suspecte aux opérateurs, qui y ont vu la volonté manifestée de l'organisme ne pas laisser le loyer de l'argent baisser en dessous du palier actuel.

Sur 1 934 valeurs traitées, 746 ont monté, 762 ont baissé et 426 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 11/12	COURS 12/12
Alcoa	52 7/8	54 3/8
A.T.T.	53 7/8	53 1/4
Boeing	48 1/4	47 7/8
Chase Manhattan Bank	38 5/8	38 1/8
Du Pont de Nemours	39 3/4	39 1/2
Eastman Kodak	48 1/4	48 1/4
Exxon	56 3/4	56 1/4
Ford	34 ...	34 ...
General Electric	47 ...	47 5/8
General Foods	35 3/8	35 1/8
General Motors	51 1/2	51 3/4
Goodyear	13 3/8	13 1/2
I.B.M.	65 3/4	65 1/2
I.T.T.	26 1/4	26 1/4
Kennecott	26 7/8	27 3/4
Mobil Oil	53 1/8	53 3/4
Pfizer	40 1/8	39 7/8
Schlumberger	94 1/4	94 3/8
Texaco	29 ...	29 1/8
U.A.L. Inc.	23 3/8	23 1/4
Union Carbide	42 1/8	42 1/4
U.S. Steel	17 1/4	17 5/8
Westinghouse	19 1/2	19 3/8
Xerox	62 ...	62 3/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	11 déc.	12 déc.
Valeurs françaises ..	116,7	116,8
Valeurs étrangères ..	137,2	137,1
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978) (Base 100 : 29 déc. 1961)		
Indice général	103,4	103,5

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 12 1/4 %

BOURSE DE PARIS - 12 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	33 90	0 598	S.P.E.G.	212 50	215	Locabail Immob.	362	375	Immlnvest.	141 ..	145 20
5 %	51 38	4 315	U.A.P.	563	558	Loca-Expansion	144 50	141 ..	Cie Lyon. Imm.	126	131
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]		

SICAV

12/12	Émission frais incl.	Rachat net
[illegible]		

* Cours précédent

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
[illegible]					

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
31	De Beers (S.)	34 90	35 10	34 50	34 70
585	Deuts. Bank.	594	590	591	589
168	Dome Mines	184 50	188 50	186 50	185 10
168	Du Pont Nem	185	182 50	183	182 10
199	East Kodak	199 30	197 .	197 .	196 20
48	East Rand	69 70	69 40	68 50	70 .
109	Ericsson	108	104	104	103
240	Exxon Corp.	233 80	*233	233	233 20
132	Ford Motor	136 50	138 80	137	135 50
154	Free State	164 80	166 30	168 50	165 10
189	Gen. Electr.	191 .	191 .	191 ..	189 60

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
605	Siemens A G	603	606	606	606
28	Sony	30 40	29 30	29 30	29 30
245	Unilever	245	245	245	245 .
42	Union Corp.		..		.
95	U. Min 1/10.	110 55	108 10	109 50	108 10
152	Unit. Techn.	173 .	171	170 ..	171 ..
245	West Driet.	281	282	283 ..	282
101	West Deep	132	136 90	133 20	135 90
177	West Hold	195 50	198 ..	198	198
240	Xerox Corp.	257 50	256	254 90	258 ..
1 15	Zambie Corp	1 73	1 90	1 70	1 90

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 12 12	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 125	4 062	3 960	4 170
Allemagne (100 DM)	235 810	234 660	227 ...	239
Belgique (100 F)	14 430	14 415	13 750	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	212 200	212 180	204	215
Danemark (100 krd)	78	78 610	72 500	77 500
Norvège (100 k)	82 180	81 900	79 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 940	8 935	8 600	9 100
Italie (1 000 lires)	5 033	5 018	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	254 580	255 100	247	258
Suède (100 krs)	97 820	97 270	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 640	32 600	31 700	33 200
Espagne (100 pes.)	6 175	6 105	5 800	6 200
Portugal (100 esc.)	8 205	8 160	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 553	3 499	3 380	3 590
Japon (100 yens)	1 725	1 724	1 630	1 730

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 12 12
Or fin (kilo en barre)	59000	58700
Or fin (en lingot)	59085	59985
Pièce française (20 fr.)	490 10	497
Pièce française (10 fr.)	360	365
Pièce suisse (20 fr.)	435	442 10
Union latine (20 fr.)	414 50	420
Souverain	520 .	524 50
Pièce de 20 dollars	2240 40	2890
Pièce de 10 dollars	1118 80	1175
Pièce de 5 dollars	725	...
Pièce de 50 pesos	2400 50	2470 ..
Pièce de 10 florins	415 20	420 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1980

Le gouvernement accepte le texte proposé par la commission mixte Sénat-Assemblée

L'Assemblée nationale devait se prononcer, le jeudi 13 décembre, sur le projet de loi de finances pour 1980, dans le texte adopté mercredi par la commission mixte paritaire (Sénat-Assemblée), chargée d'élaborer une rédaction commune pour les disposition du projet adoptées par l'Assemblée en première lecture, mais modifiées par le Sénat.

Pour ce qui concerne le contrôle du Parlement sur la Sécurité sociale, la commission a adopté le texte voté par le Sénat, qui indique que « *dans le cadre des dispositions constitutionnelles, organiques et législatives en vigueur, le Parlement se prononce chaque année sur l'évolution des recettes et des dépenses constituant l'effort social de la nation pour l'exercice budgétaire en cours, et ce à partir de 1980* ». A l'article 2 du projet de loi (barème de l'impôt sur le revenu), la commission a adopté le texte du Sénat, relevant les deux première tranches de 10 % et les deux suivantes de 9 %, par rapport à cette année. Ele a adopté également la disposition introduite par le Sénat et créant une demi-part supplémentaire à partir du cinquième enfant.

Le prélèvement exceptionnel sur les recettes additionnelles des sociétés d'exploitation d'hydrocarbures à raison de l'augmentaton des prix de ces produits en 1979 est maintenu, étant entendu qu'il sera déductible du bénéfice imposable. A l'article 5 (fiscalisation du Crédit mutuel), la commission est revenue au texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, c'est-à-dire au texte initial du gouvernement.

La vignette sur les motocyclettes, prévue à l'article 11 du projet de loi, s'appliquera à partir de 8 CV fiscaux (750 cm3), les propriétaires de motocyclettes de plus de cinq ans n'acquittant que la moitié de cette taxe.

A l'article 13 (exonération des droits de mutation), la commission a élaboré un texte prévoyant que la limite de 500 000 F de l'exonération de droits de mutation à titre gratuit peut être doublée « *pour la part revenant au conjoint survivant et pour celle revenant à chacun des enfants vivants ou représentés* ». En revanche, la déduction de 25 % prévue pour les donations-partages est ramenée à 20 % (article 14).

L'article 25 du projet de loi (équilibre général du budget) a été adopté par la commission, compte tenu de la suppression de crédits décidée par le Sénat pour protester contre l'obligation de l'usage des feux de croisement en agglomération (1 150 000 F). Les économies prévues demeurent au niveau de 200 000 000 de F, proposé initialement par le gouvernement. Aussi le R.P.R. maintient-il son opposition au projet de loi.

L'imposition des bons de caisse, proposée par la commission, consiste à fixer un taux de 42 % pour les bons anonymes et de 38 % pour les bons souscrits ou remboursés publiquement. Il s'agit d'une mesure incitative, en retrait sur l'amendement qu'avait proposé M. Marette (R.P.R.), qui visait à supprimer purement et simplement l'anonymat, mais correspondait aux intentions du Sénat. *La commission a rétabli,* d'autre part, les crédits du secrétariat d'État aux anciens combattants, que le Sénat avait repoussés.

Le texte de la commision a été accepté par le gouvernement, qui devait donc engager sa responsabilité sur le projet de loi ainsi rédigé, sans amendements. Ce texte étant également acceptable par le Sénat, il devrait être adopté par le Sénat.

LES INDUSTRIELS FRANÇAIS PRÉVOIENT UNE CROISSANCE DE 4,5 % DE LEURS INVESTISSEMENTS EN 1980

Interrogés par l'INSSE en novembre, les industriels ont déclaré qu'ils augmenteraient de 15 % leurs dépenses d'investissement en 1980 par rapport à cette année.

Compte tenu de la hausse de prix révue pour les biens d'équipement (10 %), ces prévisions correspondent à une augmentation des investissements en valeur réelle (c'est-à-dire en volume) de 4,5 %.

M. JACQUES DARMON QUITTERAIT LE GROUPE WILLOT

M. Jacques Dermon, qui assurait la direction générale des activités industrielles du groupe Agache-Willot regroupées au sein de la société Boussac-Saint-Frères, démissionnerait incessamment de ses fonctions. Ancien fonctionnaire, âgé de trente-neuf ans, M. Dermon, en désaccord avec les frères Willot, était entré dans le groupe en janvier de cette année.

Le numéro du « Monde » daté 13 décembre 1979 a été tiré à 594 507 exemplaires.

MM. JEAN-MARIE LEHN ET BERNARD FRANCK SONT NOMMÉS PROFESSEURS AU COLLÈGE DE FRANCE

Le *Journal officiel* du jeudi 13 décembre annonce la nomination de deux nouveaux professeurs au Collège de France : M. Jean-Marie Lehn, professeur à l'université de Strasbourg-I, qui est titulaire de la chaire de chimie des interactions moléculaires et M. Bernard Franck, professeur à l'université de Paris-VII, titulaire de la chaire de civilisation japonaise.

[Né le 30 septembre 1939 à Rosheim (Bas-Rhin), M. Lehn, qui est docteur ès sciences physiques, s'est *fait connaître par ses travaux sur* la dynamique moléculaire des processus d'inversion des cycles, les récepteurs moléculaires, les cryptates, la structure et la conformation des produits naturels. Attaché de recherche au Centre national de la recherche *scientifique (1950-1968)*, puis maître de conférence (1966) et professeur sans chaire (1969) à la faculté des sciences de Strasbourg. M. Lehn est devenu en 1970 professeur titulaire à l'université de Strasbourg-I et a été nommé directeur du laboratoire de chimie organique de l'Institut de chimie de cette université. En 1978, M. Lehn a été lauréat du prix Raymond-Berr, décerné tous les *deux ans par la Société de chimie* de France pour des travaux de chimie pure et appliquée.]

[Né le 28 février 1927 à Paris, M. Bernard Franck est entré au C.N.R.S. en 1954, après ses études aux facultés de droit et des lettres de *Paris, à l'École nationale* des langues orientales vivantes (japonais et chinois), puis à l'École pratique des hautes études, où il devait enseigner en 1954. De 1972 à 1974, il est directeur de la Maison franco-japonaise de Tokyo. Depuis 1977, M. Bernard Franck enseignait à l'université de Paris-VII. Parallèlement à ses travaux et à des publications d'ouvrages consacrés à ses *études japonaises (Narcyama en 1959, le Panthéon bouddhique au Japon* en 1936, *les Études japonaises*, dans *Cinquante ans d'orientalisme* en 1973), M. Bernard Franck a publié plusieurs romans dont *Un siècle débordé*, pour lequel il a obtenu en 1971 le pirx des Deux-Magots.]

APRÈS L'ÉCHEC D'UNE TENTATIVE DE CONCILIATION AVEC LE CONSEIL DES MINISTRES

L'Assemblée européenne s'oriente vers un rejet du budget de la Communauté

Strasbourg. — L'Assemblée européenne se prononce, ce jeudi 13 décembre, sur le projet de budget de la Communauté pour 1980. Après l'échec de la « concertation », c'est-à-dire de la tentative de *conciliation* avec le conseil des ministres des Neuf, il y a tout lieu de croire qu'elle *rejettera le budget et ouvrira* ainsi une crise institutionnelle au sein de la C.E.E. Le rejet n'est pourtant pas *facile* à obtenir : il faut réunir 206 voix, soit la majorité absolu de l'Assemblée et les deux tiers des suffrages exprimés. Jeudi matin, la commission des budgets de l'Assemblée a, en tout cas, recommandé à celle-ci de rejeter le projet de budget ; cette position a été acquise par 24 voix contre 5 (les parlementaires français présents) et 1 abstention.

Le conseil des ministres des Neuf s'était réuni mercredi après-midi 12 décembre, à Strasbourg, afin d'examiner quels aménagements il pouvait apporter au projet de budget pour 1978 afin de décider l'Assemblée à ne pas le rejeter. Cette réunion avait été

De notre envoyé spécial

suivie d'une très longue négociation — une douzaine d'heures en tout — avec une délégation parlementaire conduite par Mme Veil. Cette double première (session du conseil à Strasbourg et négociation continue entre le conseil et l'Assemblée) n'a pas permis le rapprochement escompté.

La discussion — ce fut pour certains une surprise — a porté principalement, presque uniquement, sur les dépenses de soutien agricole. L'Assemblée entendait que le conseil s'engage, de manière précise, à mettre en œuvre une politique d'économies, conformément *au souhait qu'elle* avait exprimé lors de sa dernière lecture du budget (les « *amendements Dankert* » approuvés alors prévoient une forte réduction des dépenses laitières et un accroissement de la taxe de corresponsabilité à laquelle sont assujettis les producteurs de lait). Le conseil d'accord sur la nécessité de réduire les dépenses de soutien, ne voulait, toutefois, pas souscrire à des engagements trop précis, susceptibles de donner l'impression que c'est désormais l'Assemblée qui impose la politique agricole aux gouvernements membres.

Volonté de rupture

La négociation a consisté à essayer de mettre au point un texte de compromis tenant compte de ces préoccupations contraires. L'exercice *n'était pas facilité* par le fait que bon nombre de parlementaires, pensant que c'était là *l'occasion d'affirmer* la personnalité de la nouvelle Assemblée élue, souhaitaient en fait la rupture. Ceci est apparu clairement mercredi vers minuit, lorsque Mme Veil a estimé le moment venu pour la délégation de l'Assemblée d'interrompre provisoirement les négociations avec le conseil des ministres et d'aller rendre compte de leur évolution à la commission des budgets.

Au sein de celle-ci la grande majorité des intervenants a stigmatisé alors, en termes vifs, la timidité du Conseil et s'est déclarée favorable au rejet du budget. Mme Veil, dont le souci de conciliation a été jugé excessif par bon *nombre de parlementaires, jugea* cependant opportun de reprendre la négociation avec le Conseil. Il *est vrai que la discussion* semblait buter sur des difficultés de portée à *première vue assez limitée* et que l'on pouvait se croire tout près d'un accord.

L'un des points de tension provenait du fait que l'Assemblée voulait faire au dire au conseil que la politique d'économies, en particulier les modalités de la nouvelle taxe de coresponsabilité laitière, seraient décidées avant que les prix de la campagne 1980-1981 ne soient fixés. Le conseil, *estimant impossible de se voir* imposer un calendrier, s'y refusa.

M. Dankert, le rapporteur de la commission des budgets, dans une ultime tentative de compromis, suggéra de ne mentionner aucune date, mais de dire que le programme d'économies, et donc la nouvelle taxe laitière, devrait donc être *opérationnel* avant l'entrée en vigueur de la nouvelle campagne. Cette formule était *acceptable par tous ; mais, alors,* un obstacle surgit ailleurs : dans sa rédaction de compromis, M. Dankert *indiquait que le programme* de réduction des dépenses agricoles devrait être mis au point « sur la base » des décisions du conseil des ministres, en jun. des *propositions* de la Commission et de celles de l'Assemblée. *Accepter ceci ne reviendrait-il* pas à reconnaître à l'Assemblée un droit d'initiative comparable à *celui que le traité confère* à la Commission.

Le conseil avait décidé alors que la taxe de coresponsabilité laitière serait relevée de 1 % dans le cas où l'on constaterait d'une année sur l'autre un accroissement de la production de lait de 2 %.

Le Conseil, craignant tout ce qui pourrait être *interprété* comme un dérapage institutionnel, refusa donc d'indiquer qu'il *travaillerait sur la base des* propositions de l'Assemblée, et suggéra de dire à la place qu'il *prendrait ses décisions* en tenant compte de ces propositions. L'Assemblée trouva que cette modification n'était pas acceptable, et ce fut le prétexte de la rupture.

En revanche, un accord avait presque été conclu entre le Conseil et l'Assemblée sur la « marge de manœuvre », c'est-à-dire sur l'importance des crédits supplémentaires (200 millions d'unités de compte, qui s'ajoutent aux 255 déjà décidés) pouvant être affectés dans le nouveau budget aux dépenses non obligatoires (*politique régionale, sociale,* industrielle...). Toutefois, cet aspect du problème n'a pas été évoqué très longtemps et le rapprochement entre les positions en présence n'a pas suffi, car, à l'évidence, l'essentiel pour l'Assemblée était cette fois l'affaire agricole.

PHILIPPE LEMAITRE.

UN SÉISME EN COLOMBIE

● **Plusieurs centaines de morts.**

Bogota (*A.F.P., A.P.*). — L'incertitude règne encore sur les effets désastreux du très violent tremblement de terre qui a ravagé, le 12 décembre, le sud-ouest de la Colombie. Selon les dépêches d'agences, il y aurait plusieurs centaines de morts, des milliers de blessés et une dizaine ou une centaine de milliers de sans-abri. Mais étant donné, d'une part, que les destructions semblent être très importantes, *dans au moins trente localités* ; d'autre part, que la secousse principale s'est produite en pleine nuit, on peut craindre que les victimes soient plus nombreuses.

هكذا من الأصل